THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juillet 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1716.

ARTICLE LXXIX.

HISTOIRE DES ORDRES *Monaſtiques, Religieux & Militaires, & des Congregations ſeculieres de l'un & de l'autre ſexe, qui ont été établies juſques à preſent, Tome IV.* A Paris, chez Jean Baptiſte Cognard, Imprimeur & Libraire du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'Or, 1715. *In* 4°. *pages* 464.

A Meſure que des perſonnes pieuſes ſe ſont aſſociées dans un même deſſein de ſervir Dieu ſelon le goût particulier de leur dévotion, & que ces aſſociations ont merité l'approbation

du Saint Siége, elles ont été la plûpart soumises à la Regle de S. Augustin. C'étoit & se conformer à ce qu'avoit ordonné le Concile de Lion, de ne point établir de nouvelles Communautez si non sous quelqu'une des Regles déja approuvées, & choisir celle qui s'accommode également à toutes les diverses fins, & à toutes les diverses observances que l'esprit de Religion peut suggérer. De là est venüe cette variété si grande d'Ordres religieux sous cette Regle, que deux tomes n'ont pas suffi pour les rapporter: en voici un troisieme.

Le précédent a fini par les Jéronymites d'Espagne, celui-ci commence par les Jéronymites d'Italie, divisez en deux Congrégations, dont l'une fut fondée par le Bienheureux Pierre de Pise, sous le nom des Pauvres freres pour l'amour de JESUS-CHRIST, ou des Pauvres Hermites de S. Jerôme, & approuvée par le Pape Martin V. l'an 1421. le Bienheureux fondateur naquit à Pise le 16e de Fevrier 1355, dans le tems que son pere Pierre Gambacorti

avoit la Souveraine autorité en cette ville & à Luque. Sa jeunesse fut agitée des révolutions qui arriverent à sa famille, chassée de ces villes, & puis rétablie. A l'âge de vingt-cinq ans, ou environ, il se revétit d'un habit de Pénitent, & se retira sur une montagne nommée Monte-bello, proche de Cessana dans l'Ombrie, où il mena une vie très-austere: y ayant été joint par douze autres personnes, il donna commencement à sa Congrégation. Le B. Pierre de Pise mourut à Venise le premier jour de Juin 1415 âgé de quatre vingts ans.

Ce fut sous son successeur, Barthelemi Malerba de Céséne, que les Constitutions de l'Ordre furent dressées l'an 1444 dans un Chapitre Général: dans la suite elles ont été souvent retouchées, en retranchant toûjours quelque chose de la premiere austérité. Pie V. en 1568 les engagea, ces Jéronymites, à des vœux solemnels, au lieu des vœux simples qu'ils s'étoient jusque-là contentez de faire, & leur donna la Regle de S. Augustin. Leur Con-

grégation s'accrut dès ses commencemens, par l'union de plusieurs autres commencées par les Bienheureux Ange de Corse, Nicolas Fourque Pasene, Pierre Malerba, & de quelques Hermites du Tirol & de Bavière.

L'autre Congrégation de Jéronymites fut établie à Fiesoli par le B. Charle de Montegraneli, confirmée par Gregoire XII, & enfin supprimée l'an 1668. par Clement IX. Il est remarquable, que les trois diverses Congrégations de Jéronymites sont sorties, ou ont pris leur accroissement, du Tiers Ordre de S. François.

Suivent les Brigitines & les Brigitins; car celles-là doivent être nommées les premieres, puisque l'Abbesse est la supérieure des Religieux. Jesus-Christ, dit on, dicta de sa propre bouche à sainte Brigitte les Constitutions de cet Ordre, dont elle fonda le premier Monastere à Wasteim dans le Diocese de Lincopen en Suede. En chaque Monastere le nombre des Religieuses est fixé à soixante, celui des Religieux à vingt-cinq, divisez

en treize Prêtres, en memoire des treize Apôtres, y comptant saint Paul, en quatre Diacres, pour representer les Docteurs de l'Eglise, & en huict Convers: en sorte que le Monastere soit composé de 85 personnes, qui est le nombre des Apôtres & des Disciples du Sauveur. L'Ordre de sainte Brigitte a possédé plusieurs de ces sortes de Monasteres doubles en Suede, en Alemagne, en Angleterre, & il n'en a plus que dix ou douze en Alemagne, & un à Dantzic, les autres ayant été détruits par les hérétiques. La constance des Religieuses de Wasteim éclata dans les malheureux tems, où la Suede par une défection générale se sépara de la communion de l'Eglise Romaine: elles y demeurerent inébranlablement attachées, malgré les rudes & cruelles persécutions qu'elles eurent à souffrir. L'Ordre a encore quelques autres Monasteres simples, c'est-à-dire, les uns d'hommes, les autres de filles.

Une Demoiselle de Valladolid, nommée Marine Escobar, qui mourut le 9e de Juin 1633 dans une gran-

de reputation de ſainteté, âgée de plus de quatre vingtsans, & qui fut, au ſentiment du P. Loüis du Pont ſon Directeur, comparable aux ſaintes Gertrude, Matilde, Brigitte, pour les graces extraordinaires qu'elle reçut du ciel, écrivit de nouvelles Conſtitutions pour des Brigitines, où elle changea des anciennes Conſtitutions, ce qui ne paroiſſoit pas convenir au temps preſent. La Reine d'Eſpagne Elizabeth de France, épouſe de Philippe IV, fonda en la même ville de Valladolid, à la ſollicitation du P. d'Oregna, un monaſtere pour ces religieuſes.

L'Alemagne a eû des pauvres volontaires, entre leſquels il n'y avoit point de Prêtres; & leur Ordre n'étoit composé que d'artiſans de tous les métiers.

En Italie il y a eû deux Ordtes, de S. Ambroiſe *ad nemus*, & de S. Barnabé, ou des Apoſtolins qui ſe ſont unis, déſunis, réünis; & enfin ils ont été ſupprimez par Innocent X. Ils ne laiſſoient pas d'avoir produit des hommes célébres par leur ſainteté, & quelques Ecrivains. Un

Ordre de filles du même nom de S. Ambroiſe *ad nemus*, ſubſiſte encore avec un autre de S. Ambroiſe & de ſainte Marcelline.

L'Empereur Frederic III. inſtitua un Ordre Militaire de S. George, & Maximilien I. prit toutes les précautions poſſibles pour l'affermir; cependant il s'eſt anéanti; & l'Abbaye de Milleſtad dans le Dioceſe de Salzbourg, qui fut alors aſſignée pour être la principale Maiſon & la demeure du Grand Maître, a depuis été deſtinée par Ferdinand II. à la fondation du College des Jeſuites de Gratz en Styrie.

Nous voici arrivez au tems où de nouvelles Congrégations ont commencé à paroître avec le nom de Clercs Réguliers. Le P. Helyot dit, que ces noms de Chanoines & de Clercs Réguliers ne ſignifient rien qui ne ſoit commun aux Ordres des Mendiants; puiſque ceux ci ſont également inſtituez pour les fonctions de la cléricature.

Quoi qu'il en ſoit de cette remarque, la premiere Congregation des Clercs Reguliers eſt celle des Théa-

tins, fondée l'an 1524. par S. Gaëtan Tieni, ou de Tiéne, Jean Pierre Caraffe, qui se démit de l'Archevêché de Brindes & de l'Evêché de Théate, & qui dans la suite fut Pape sous le nom de Paul IV, Paul Consiglieri, Boniface de Colle. Leur liaison vint de ce qu'ils étoient à Rome d'une Congrégation seculiere de l'amour divin. Ils se proposerent de ramener dans le Clergé l'imitation de la vie des Apôtres ; non seulement en renonçant à tout fond & à toute proprieté, tant en commun qu'en particulier, mais aussi en s'obligeant à ne rien demander, & à attendre de la seule Providence leur necessaire & leur subsistance. Ils sont nommez Théatins, à cause que Jean Caraffe étoit Evêque de Theate. Ils se sont multipliez dans toute l'Italie, en Espagne, en Alemagne, en Pologne : ils n'ont en France qu'une maison à Paris, où le Cardinal Mazarin les établit l'an 1644. Leur Congrégation a donné à l'Eglise deux Saints, S. Gaëtan & S. André d'Avellano, un Pape, plusieurs Cardinaux, & entre autres le Cardinal

Joſeph-Marie Thomaſſi, que ſa vertu & ſa ſcience ont rendu ſi recommandable, un grand nombre de Prélats & pluſieurs Ecrivains.

Urſule Benincaſa, née à Naples l'an 1547, & dont la vie fut pleine d'extaſes, forma le plan de deux ſortes de Theatines, à l'honneur de l'immaculée Conception de la ſainte Vierge. Les premieres ſont appellées Theatines de la Congrégation : & quoiqu'elles gardent la clôture, & qu'elles ayent une vie aſſez auſtere, elles ne ſont néanmoins engagées que par des vœux ſimples. Les ſecondes, nommées Theatines de l'Hermitage, font les vœux ſolemnels, & rompent tellement tout commerce avec le monde, qu'après leur profeſſion elles ne parlent plus à aucune perſonne du dehors; & afin d'être abſolument dégagées des choſes d'ici bas, elles ne ſe mêlent pas même de leur temporel, dont elles laiſſent tout le ſoin à celles de la Congrégation, qui leur fourniſſent les proviſions & les autres choſes neceſſaires à la vie. C'eſt pourquoi elles ſont bâties les unes proche des

autres à Naples & à Palerme, les ſeules villes où il y ait de ces ſortes de Communautez.

La ſeconde Congregation de Clercs Reguliers eſt celle de S. Paul, ou des Barnabites, dont les Inſtituteurs furent Antoine-Marie Zacharie, Noble Crémonois, Barthelemi Ferrari, & Jacque Antoine Morigia, Noble Milanois; qui étant d'une Aſſociation établie à Milan ſous le nom de la ſageſſe éternelle, pour exercer les œuvres de la charité, ſe lierent plus étroitement entre eux. Quoique dès l'an 1532, ils euſſent obtenu de Clement VII. l'approbation de leur Inſtitut en forme de Religion, ils differerent néanmoins de s'engager par des vœux ſolemnels juſqu'à l'an 1534, ou 1535, après une nouvelle approbation de Paul III. Le nom de Barnabites leur vient de l'Egliſe de S. Barnabé à Milan, qui leur fut accordée en 1545. Ce n'eſt pas une petite gloire pour ces Religieux d'avoir eû l'eſtime de S. Charle Borromée & de S. François de Sales. Pluſieurs d'entre eux ont été élevez à l'Epiſcopat, pluſieurs autres ſe ſont ren-

dus recommandables par leurs vertus & par leurs ſçavants écrits. Henri IV. les appella en France, & les employa dans les Miſſions de Bearn, d'où ils ſe ſont répandus dans le Royaume, & y ont un aſſez grand nombre de Maiſons & de Colleges.

Loüiſe Torelli, fille unique du Comte de Guaſtalle, & après un ſecond mariage demeurée veuve à l'âge de vingt-cinq ans, ſe dégoûta du monde, & entreprit à Milan la fondation d'un Monaſtere pour de nouvelles Religieuſes : afin de fournir aux frais, elle vendit ſon Comté de Guaſtalle à Ferdinand Gonzague Gouverneur du Milanois. Elle paſſa de la direction d'un Religieux de S. Dominique, que ſes ſupérieurs jugerent à propos de retirer, à celle d'Antoine-Marie Zacharie, dont on vient de parler, lequel voulut bien ſe charger de la conduite de ce nouvel établiſſement, qui fut confirmé par le Pape Paul III. l'an 1534. Ces Religieuſes ſe nommoient Angeliques, & ont un monaſtere magnifique, qui ſe remplit des filles des premieres maiſons d'Italie. Les An-

géliques dans leur premiere institution accompagnoient les Clercs Réguliers dans les Missions, & Paul III. le permit ainsi ; mais cela a depuis été defendu.

Il y a eû à Ravenne une Congrégation de Clercs Réguliers du Bon Jésus, laquelle ne fit pas de grands progrès ; & qui étant reduite à huit sujets, fut supprimée par Innocent X.

Un Institut des plus utiles, & des plus édifiants, est celui que forma S. Jean de Dieu, pour soigner les pauvres dans leurs maladies : le S. homme s'y dévoüa, après avoir mené une vie où il y a bien de l'extraordinaire ; berger, soldat, vendeur d'images, contrefaisant le fou. Il commença à Grenade à ramasser quelques pauvres, & n'ayant pas de quoi subvenir à leurs besoins, il alloit à la forêt couper du bois, qu'il apportoit vendre en ville. L'exemple de sa charité & ses exhortations lui attirerent des aumônes, qui le mirent en état de loüer une maison en 1540. Il falloit la meubler, il falloit pourvoir aux besoins de ses hô-

tes : pour cela il alloit par les rues une hotte sur le dos, criant, *Mes chers freres, faites nous du bien pour l'amour de Dieu.* Tels furent les commencements de l'Hôpital de Grenade, qui est parvenu à de grandes richesses, & à être le modéle de tant d'autres Hôpitaux. S. Jean de Dieu s'associa des compagnons pour l'aider dans ses exercices de charité & pour les continuer après lui, sans leur prescrire aucun réglement, & sans avoir la pensée qu'il en naîtroit un Ordre Religieux. Il mourut le 8e. de Mars 1550, âgé de cinquante ans.

Comme les Hôpitaux de la même forme se multipliérent en Espagne, ils demandérent d'être unis à celui de Grenade, & les freres offrirent de se soumettre à Rodrigue de Siguença, qui en étoit le majeur, c'est à dire, le Superieur. Celui ci jugea qu'il devoit demander au Pape l'approbation de leur institut, & Pie V. l'accorda en 1572; leur permettant de présenter aux Ordres sacrez un d'entre eux pour chaque Hôpital. Grégoire XIII, Sixte V. & Gregoire

XIV. le confirmerent, & ajouterent des privileges. Mais Clement VIII. eut d'autres penſées ; & ſoit qu'il apprehendât que les freres de la Charité unis en un corps de Religion ne s'éloignaſſent de leur premier inſtitut, comme il eſt arrivé à d'autres Ordres compoſez de ſimples laïcs, ou qu'il fût informé qu'en quelques endroits ils ſe relâchoient ſur le ſervice des pauvres, & ſe mettoient à étudier pour s'avancer à la cléricature; il rompit l'union entre les Hôpitaux, les ſoumit aux Ordinaires des lieux, les réduiſit aux vœux ſimples de pauvreté & d'hoſpitalité, défendit qu'aucun d'eux fût promû aux Ordres ſacrez. Enfin, Paul V. leur rendit ce que ſon prédéceſſeur leur avoit ôté. Comme le Bref de Clement VIII. avoit été ſans effet en Eſpagne; les Religieux Eſpagnols ſe trouverent ſeparez des autres, & depuis ce tems-là ils ont leur propre Général : les autres ont le leur à Rome; ceux de France & ceux de Pologne ſont gouvernez par des vicaires généraux.

Bernardin Alvares, Bourgeois de

la ville de Mexique, animé du même zele que l'avoit été S. Jean de Dieu à Grenade, donna l'an 1585 origine à un autre Ordre d'Hoſpitaliers, ſous le Titre de freres de la Charité de S. Hippolyte.

Les Urſulines fourniſſent au Pere Helyot une matiere très-abondante; car ſous ce nom eſt compris un grand nombre de Congrégations différentes, les unes ſeculiéres, les autres regulieres, avec une telle diverſité de pratiques & d'habillements, qu'elles ſemblent être autant d'Ordres ſeparez. Elles reconnoiſſent toutes comme leur fondatrice la Bienheureuſe Angéle de Breſſe, née à Dezenzano ſur le lac de Garde, & après la mort de ſon pere & de ſa mere, qu'elle perdit dans ſon enfance, élevée avec une ſœur aînée à Breſſe chez un oncle. Les deux ſœurs eurent la même inclination pour la vertu, elles prenoient leur repos ſur la terre nüe, ou ſur des planches, ſe levoient la nuit pour la priere, & pratiquoient d'autres mortifications. Elles s'enfuirent un jour du logis pour aller chercher un Hermitage,

mais leur oncle courut après elles, & les ramena. Angéle, privée par la mort de sa chere sœur de la compagne de ses dévotions, redoubla sa ferveur, prit l'habit du Tiers Ordre S. François, & fit les pelerinages de Jérusalem & de Rome.

Etant de retour à Bresse, elle se sentit excitée par des révélations à faire une association de filles sous la protection de sainte Ursule, lesquelles se proposeroient pour fin d'aller par les maisons instruire, consoler, exercer la charité, en s'abaissant aux services les plus vils, enseigner les jeunes filles: soixante & treize y entrerent, ce fut l'an 1537. Angéle n'étoit alors âgée que de vingt-six ans. Ces Ursulines ne furent obligées ni à la clôture, ni à la vie commune, & chacune demeura chez ses parents, ou chez soi. Leur institut fut approuvé par Paul III, & ensuite par Gregoire XIII, à la sollicitation de S. Charle Borromée, qui étoit édifié de leur conduite & de leurs travaux à Milan, où il en avoit appellé de Bresse, & où en peu de tems elles se multiplierent jusqu'à plus de

quatre cents. Presque toutes les Ursulines d'Italie suivent le même institut, & sont appellées Ursulines congregées. Leur principale occupation est d'enseigner les jeunes filles, & c'est pourquoi elles ont été établies en tant de villes. Il n'y a qu'à Rome en un seul monastere qu'elles sont Religieuses.

Dans quelques villes néanmoins elles sont rassemblées en des communautez, & gardent la clôture, si ce n'est pour aller à quelques dévotions. Telles sont à Rome celles de sainte Rufine, & sainte Seconde, établies par une Demoiselle Françoise, Françoise de Montjoux, née à Paris, qui pour se délivrer de l'importunité de ses parents qui vouloient la marier malgré elle, se sauva de la maison sous l'habit d'une sœur de sainte Claire, dans la résolution de faire le pelerinage de Jérusalem. Etant arrivée à Rome, le Pape Clement VIII, à qui elle baisa les pieds, l'y arrêta, & elle y mourut le 29^e^ de Fevrier 1628, âgée de cinquante ans. Ces Ursulines de sainte Rufine & sainte Seconde ne font point de vœux.

Celles de Parme font deux vœux ſimples de chaſteté & de ſtabilité dans l'inſtitut. Ranuce Farneſe Duc de Parme fonda cette communauté pour quarante filles, qu'il choiſit des meilleures maiſons de ſes Etats, & y joignit vingt ſœurs pour le ſervice domeſtique. Elles ſont vétuës de noir & proprement, avec un voile noir aſſez clair ſur la tête: quand elles ſortent, elles mettent par deſſus un manteau bleu qui les couvre juſqu'aux pieds.

La premiere Urſuline de France a été Françoiſe de Bermond, fille d'un Thréſorier de France en la Généralité de Provence, & née à Avignon, l'an 1572. Après avoir perdu quelques premieres années dans les bagatelles du monde, elle y renonça à l'âge de quatorze ans, & fit vœu de chaſteté ſous la direction du P. Romillon de la Doctrine Chrétienne. Elle s'aſſocia vingt ou vingt-cinq compagnes, qui ſuivant les régles de la B. Angéle de Breſſe commencerent à inſtruire les jeunes filles. Elles demeurerent d'abord en leur particulier: & puis par les con-

ſeils du P. Céſar de Bus, Fondateur des Peres de la Doctrine Chrétienne, elles ſe mirent en communauté. Leur premiere maiſon l'an 1596. fut à l'Iſle ville du Comté de Venaiſſin : & le ſeul vœu qu'elles firent, fut celui d'obéïſſance au P. Romillon. La Mere de Bermond fit enſuite de ſemblables établiſſemens à Aix, à Marſeille, à Lyon, & en d'autres endroits, qui ont été comme la pépiniere de beaucoup d'autres.

Par une diſpoſition particuliere de la Providence, des filles qui attendoient à Paris des Carmelites de Sainte Thereſe pour ſe conſacrer dans la même Religion, donnerent commencement à celle des Urſulines l'an 1604. Elles furent logées dans l'Hôtel de S. André au Fauxbourg S. Jacque, & deſtinées à l'inſtruction des jeunes filles, ſelon la methode des Urſulines congrégées, methode que la mere de Bermond avec une compagne vint leur apprendre. Tout le projet ſe termina alors à entretenir douze maitreſſes : mais Madame de Sainte-Beuve, qui ſe déclara Fondatrice du nouvel établiſſement, eut

des vûës plus relevées & plus étenduës ; & dit que son intention étoit de fonder un monastere pour des Religieuses. Les Superieurs penserent donc à des constitutions, & consulterent des Religieux, & principalement des Jesuites. Les constitutions furent envoyées à Rome avec la supplique de Madame de Sainte-Beuve, & approuvées de Paul V. par une Bulle du 13^e de Juin 1612. Afin de dresser les nouvelles Religieuses aux exercices de la Religion, la Fondatrice demanda à l'Abbesse de S. Etienne de Soissons, Anne de Roussi, quelques-unes de ses Religieuses. L'Abbesse y vint elle-même, & amena trois de ses Dames & une sœur converse.

Tout étant ainsi disposé, de trente filles qui étoient congrégées, quelques-unes se retirerent, refusant de s'engager à ce nouveau genre de vie; d'autres furent renvoyées n'y étant pas jugées propres ; & elles ne resterent que douze pour prendre le voile, qu'elles reçûrent le jour de S. Martin 1612. La Duchesse de Mercœur, la Comtesse de S. Pol, les

 Princesses

Princesses de Longueville, la Marquise de Verneuil, la Marquise de Magnelay, la Comtesse de Moret, & d'autres Dames de distinction, conduisirent les douze filles : l'Abbesse de S. Estienne & ses Religieuses leur ôterent l'habit séculier, & les revétirent de celui de la Religion. L'Evêque de Paris, Henri de Gondi, officia, & chanta la Messe Pontificalement, après laquelle il laissa le S. Sacrement dans le Tabernacle, & l'après-dîné il ordonna la clôture du nouveau monastere, pour y être exactement gardée à l'avenir. Trois novices ne pûrent soutenir les épreuves où elles furent mises, & sortirent. L'Abbesse de S. Estienne demeura sept mois avec elles, & leur laissa pour Supérieure la mere de Villiers Saint Paul, qui étoit Prieure de son Abbaye, & qui dans la suite en fut Abbesse. Les Ursulines furent ainsi sous la conduite des Religieuses de S. Estienne jusqu'en 1623. qu'elles commencerent à s'élire une Supérieure de leur Communauté. On ne doit pas omettre le nom de la premiere Religieuse Ursuline, dite

de la Croix, Cécile de Belloy, fille de Loüis de Belloy Seigneur de Morangle & de Fontenelle en Picardie: elle fut d'une vertu éminente, & employée à faire pluſieurs établiſſemens ſemblables. La Congrégation des Urſulines de Paris compte plus de quatre-vingts monaſteres.

Revenons à Madame de Sainte-Beuve: on doit à la mémoire de cette vertueuſe & généreuſe Dame d'en faire du moins un brief éloge. Elle étoit fille de Jean Luillier, Seigneur de Boulencour, de Chanſenay & d'Angeville, Préſident en la Chambre des Comptes à Paris, & de Renée Nicolaï, qui eurent de leur mariage neuf fils & neuf filles. C'étoit un grand nombre d'enfans, & néanmoins ils furent tous établis dans le monde honorablement, & ſelon leur naiſſance, à l'exception d'une fille qui ſe fit Religieuſe. Celle de leurs filles de laquelle on parle ici, plus eſtimable pour ſon naturel porté à la vertu, & pour ſon eſprit qu'elle avoit excellent, que pour ſa rare beauté, épouſa Claude le Roux, Seigneur de Sainte Beuve & Conſeiller au Par-

lement de Paris. Elle avoit alors dix-neuf ans, & à vingt-deux ans elle se vit veuve, sans avoir eu d'enfans. Aussitôt elle prit sa résolution de persévérer dans l'état de viduité, & afin de se délivrer de mille discours importuns, elle se retira pendant quelques années, premierement dans l'Abbaye de Chelles, & puis dans celle de Saint Pierre de Rheims. Madame de Sainte Beuve étant revenuë à Paris, s'adonna toute entiére à la pieté & aux bonnes œuvres, contribuant par ses libéralitez au soulagement des pauvres, à la conversion des héretiques, à retirer du désordre des personnes qui y étoient engagées; & ne faisant pas moins de bien par ses sages & charitables conseils. De sorte que c'étoit chez elle un concours, ou pour la consulter, ou pour recourir à son assistance: & le Roi lui donnoit autant de favorables audiences qu'elle souhaitoit, soit pour entreprendre, soit pour soûtenir quelques bonnes œuvres. Elle ne fonda pas seulement le monastère des Ursulines du Fauxbourg Saint Jacques,

mais auſſi celui de la ruë S^{te} Avoïe, & le noviciat des Jeſuites. Afin de ſubvenir aux grandes dépenſes que ſon zele lui faiſoit faire, elle vendit ſa vaiſſelle d'argent, ſes tapiſſeries & ſes meubles, ne ſe réſervant qu'une écuelle & quelques cueillieres, & ſe contentant d'un lit de ſerge : elle ſe défit auſſi de ſon carroſſe, & ne prit que des habits de laine. Cette ſainte Dame mourut le 29^{e} d'Août 1630. âgée de ſoixante-huit ans, & fut enterrée dans le Chœur des Urſulines du fauxbourg S. Jacques.

La Congrégation des Religieuſes Urſulines de Toulouſe n'eſt que de trois ans moins ancienne que celle de Paris. Elles récitent le Breviaire Romain, & les jours ouvriers elles ſont vétuës de blanc, avec un Scapulaire de même couleur : en ces deux points elles différent de tous les autres. Elles ont vingt Couvens.

Celle de Bourdeaux fut inſtituée par le Cardinal de Sourdis, qui allant à Rome, & paſſant par Avignon & par Milan, fut ſi ſatisfait de ce qu'il vit des Urſulines Congrégées de ces deux villes, qu'il prit deſſein d'en établir dans ſa ville Archiepiſ-

copale auſſitôt qu'il ſeroit de retour. Il ne lui fut pas difficile de trouver des filles, & même de maiſons diſtinguées pour commencer ; n'y ayant point alors d'autre monaſtere à Bourdeaux que celui des Annonciades. Les nouvelles Urſulines entrerent en exercice l'an 1604. & s'y employerent avec tant de zele & de réputation, que pluſieurs villes ſouhaiterent d'en avoir : le Cardinal ne leur avoit preſcrit que ce qu'il avoit vû pratiquer à celles d'Avignon ; & elles étoient ſeulement Congregées. En 1617. il compoſa des conſtitutions, leſquelles ayant été approuvées par Paul V. il donna le voile à ſes Urſulines l'année ſuivante, & ce furent des Religieuſes. Cette Congrégation eſt devenuë la plus conſiderable de toutes, par le nombre des monaſteres, qui paſſe cent : elle n'eſt pas demeurée renfermée dans la France, mais elle s'eſt étenduë dans la Flandre & dans l'Allemagne, où elle fait des progrès continuels. L'Imperatrice Eléonore, veuve de Ferdinand III. appella de ces Religieuſes de Cologne à Vienne : le Monaſtere de

Rome eſt de la même Congrégation. Elles ne ſe contentent pas d'enſeigner les jeunes filles ; elles ſont auſſi des aſſemblées de femmes de toutes les conditions , & par ce moyen répandent & entretiennent l'eſprit de la pieté chrétienne.

La Congrégation de Lyon a les mêmes obligations au Cardinal de Marquemont , que celle de Bourdeaux au Cardinal de Sourdis. La Mere de Bermond , que ſes Superieures avoient rappellée de Paris , de crainte qu'elle ne s'y fît Religieuſe , fut la premiere inſtitutrice & la premiere Religieuſe de cette Congrégation de Lyon , qui a environ ſoixante & quatorze Monaſteres.

Ce que raconte le P. Helyot des Congrégations ſuivantes eſt encore très-édifiant. Ce ſont, celle de Dijon, qui a vingt ſept monaſteres , celle de Tulle , celle d'Arles , composée d'environ huit monaſteres , celle de la Preſentation , qui commença à Avignon en 1637. & comprend environ vingt-deux Monaſteres.

Outre ces Congrégations Religieuſes d'Urſulines , il y en a une ré-

panduë dans la Franche-Comté & dans la Suisse, qui n'est liée que par des vœux simples, & par celui de stabilité dans l'Institut.

Voici une assez longue suite de Clercs Reguliers que nous ne voyons point en France. Les Somasques, ainsi nommez du Bourg de Somasque, entre Milan & Bergame, ont été fondez par Jérôme Emilien, Noble Vénitien, dont le zele se porta principalement à pourvoir aux orphelins pauvres & abandonnez. Leur Institut fut approuvé par Paul III. en 1540. trois ans après la mort de leur Fondateur. Ils furent unis aux Théatins en 1 46, & neuf ans après ils en furent séparez : les Peres de la Doctrine Chrétienne de France s'unirent à eux l'an 1616, & s'en séparerent en 1647. Les Somasques ont plusieurs Colléges en Italie, & à Rome le College Clementin, fondé par Clement VIII.

Les Doctrinaires en France, ou les Peres de la Doctrine Chrétienne, fondez l'an 1592. par César de Bus, & approuvez l'an 1597. par Clement VIII. n'ont été Clercs Réguliers

qu'autant de tems qu'a duré leur union avec les Somasques, & ils ont eû bien de la peine à s'accorder sur leur état. Ils enseignent en quelques Colleges. Il y a aussi en Italie une Congrégation de Doctrinaires, dont la fin est d'enseigner le catéchisme.

La Congrégation des Clercs Réguliers de la Mere de Dieu a pris naissance à Luque; celle des Ministres des Infirmes, ou du Bien Mourir, dans l'Hôpital de S. Jacques à Rome; celle des Clercs Mineurs, à Naples. Sixte V. approuvant cette Congrégation l'an 1588. voulut qu'elle portât le nom de Clercs mineurs, parcequ'il avoit été Cordelier, ou Frere mineur: elle s'est plus étenduë que les precedentes, & elle est divisée en quatre Provinces, deux en Italie, & deux en Espagne: elle s'applique aussi à enseigner, & a produit des Sçavans.

Les Clercs Réguliers, Pauvres de la Mere de Dieu, des Ecoles pieuses, ont commencé par apprendre gratuitement aux enfans à lire, à écrire, à compter: & puis ils se sont élevez à enseigner aussi les hautes

Sciences en quelques endroits. Il y en a en Italie, en Allemagne, & en Pologne.

Deux établiſſemens faits à Rome par S. Ignace, l'un pour de jeunes filles que le mauvais exemple de leur mere mettoit en danger de ſe perdre, & l'autre pour des orphelins, ont donné commencement à deux monaſteres.

Une des particularitez remarquables de l'Ordre des Annonciades Céleſtes, eſt qu'il a commencé par deux Dames Genoiſes, dont l'une, nommée Victoire Fornari, étoit veuve d'Ange Strate, noble Genois, de qui elle avoit eû ſix enfans, quatre fils & deux filles, qui ſe conſacrerent à Dieu en Religion, excepté un de ſes fils mort en bas âge. L'autre fut Vincentine Lomellini, femme d'Eſtienne Centurioné, de la premiere nobleſſe de Genes. De douze enfans qu'elle avoit eûs, quatre moururent jeunes, ſon fils aîné ſe fit Carme Déchauſſé; le ſecond, nommé Auguſtin, après avoir paſſé par les charges de la République, & en avoir été le chef, entra au novi-

ciat de la Compagnie de Jeſus, & y mourut : cinq filles prirent le parti de la Religion. Ce qu'on vient de dire des enfans, donne déja une haute idée de la vertu de leur mere. Il y a encore plus; car nonſeulement Eſtienne Centurioné conſentit que ſon épouſe ſe joignît à Victoire Fornari, mais il pourſuivit à Rome, & obtint du Pape Clement VIII. l'approbation du nouvel Ordre, dont les Conſtitutions avoient été compoſées par le P. Bernardin Zenon, Jeſuite, & Confeſſeur des deux Dames : enſuite il reçut la Prêtriſe, & en ſa ſoixante & douzieme année il ſe fit Barnabite. Ces Annonciades Céleſtes portent ſur une robe blanche un Scapulaire, une ceinture, & un manteau de bleu céleſte. Elles ſe ſont preſque interdit le parloir, où elles ne reçoivent que leurs plus proches parens, ſeulement ſix fois l'année, & de ces ſix fois elles ne ſe font voir que trois.

L'Ordre des Religieuſes de la Viſitation, ſes commencemens, & ſes admirables progrès, ſont aſſez connus par la vie de S. François de Sales

son Fondateur, qui est entre les mains de tout le monde.

Quelques instituts de Religieuses sont demeurez renfermez dans le premier Couvent, où ils ont pris leur naissance; comme ceux de la Presentation à Senlis, fondé par M. Nicolas Sanguin Evêque de cette ville & d'une vertu singuliére, celui des Philippines, sous la protection de S. Philippe de Neri, & des Sept douleurs de la Sainte Vierge à Rome, de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement à Marseille.

L'utilité que reçoit le public des Religieuses Hospitalieres les a fait multiplier; & comme le service d'un Hôpital peut s'allier avec une diversité d'observances régulieres, de là sont nées différentes Congrégations. La charité de Nôtre Dame, instituée premierement à Paris près la place Royale, de Loches en Touraine; de S. Joseph, dont le premier établissement s'est fait à la Fleche sous l'invocation de S. Joseph. Il y a encore diverses maisons destinées à l'education des pauvres Orphelines: le Cardinal de Sourdis en avoit fait

le projet, que ſon frere, & ſon ſucceſſeur dans l'Archevêché de Bourdeaux exécuta.

On doit dire le même d'une autre ſorte de charité, qui eſt de retirer du déſordre les perſonnes qui y ſont engagées, en donnant une retraite à celles qui le quittent volontairement, ou en reſſerrant celles qui y perſiſteroient. L'Ordre de Nôtre Dame du Refuge pourvoit aux premieres, & celui de Nôtre Dame de Charité aux ſecondes.

L'Ordre du Verbe Incarné, pour honorer le Myſtere de l'Incarnation, eſt né parmi les contradictions & les traverſes: les Religieuſes ſont vétuës d'une robbe blanche, avec une ceinture, un ſcapulaire & un manteau rouge; ſur le ſcapulaire elles portent en broderie de ſoye bleuë un nom de Jeſus dans une couronne d'épine, & au deſſous un cœur percé de trois clouds, avec ces mots, *Amor meus.*

Celui de Nôtre Dame de miſéricorde eſt inſtitué pour honorer la vie de la Sainte Vierge depuis l'Aſcenſion juſqu'à ſa mort.

Juillet 1716.

Un bel endroit du livre eſt l'établiſſement de la maiſon Royale de S. Cyr, fondée par Loüis le Grand. Le P. Helyot en décrit l'hiſtoire, & le bel ordre qui s'y obſerve, tant pour les Dames Religieuſes qui la gouvernent, que pour les Demoiſelles qui y ſont élevées.

Ce tome finit par quelques Ordres ſéculiers de Chevalerie qui ne ſubſiſtent plus. Le premier eſt des Chevaliers de la glorieuſe Vierge Marie, pour la protection des veuves & des orphelins. Ils furent établis à Vicenze, & dans la ſuite par leurs comportemens ils mériterent le nom de Freres joyeux. Le ſecond, des Chevaliers de S. Jean Baptiſte & de S. Thomas : en la ville d'Acre de Syrie leurs Commanderies ont été unies à la Religion de Malte.

Le 3^{e} eſt purement d'honneur, & nommé de l'Hermine, inſtitué par Jean IV. Duc de Bretagne vers l'an 1381. Le collier étoit composé de deux chaînes, terminées en leurs deux extremitez par des couronnes Ducales : l'entre deux des chaînes étoit rempli de huit hermines avec

des rouleaux, ſur leſquels étoit écrit, *à ma vie*, & les rouleaux étoient alternativement émaillez de blanc avec des lettres noires, & de noir avec des lettres blanches. Une couronne étoit ſur le col du Chevalier, & l'autre lui tomboit ſur la poitrine. Afin de mettre de la diſtinction entre les Chevaliers, les uns avoient le collier d'or pur, les autres d'argent doré, & les troiſiemes ſeulement d'argent. Ce qu'il y a eû de particulier en cet Ordre, c'eſt que les Ducs en gratifioient auſſi les Dames.

Le 4e eſt auſſi d'honneur, dont le collier étoit en forme d'épis de blé entrelaſſez : il fut inſtitué, comme l'on croit, par François I. Duc de Bretagne.

ARTICLE LXXX.

LA VIE D'ANNE STUART Reine de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois. A Amſterdam, chez Pierre Humbert 1716. Vol. *in* 12. *pag.* 488.

ON ne doit pas s'attendre de trouver ici une de ces hiſtoires ornées, dont l'Ecrivain, ſans donner d'atteinte à la verité, manie les événemens avec dexterité, les enchaîne avec art, ſoutient l'attention du Lecteur par l'arrangement qu'il donne à ſes narrations, & delaſſe l'eſprit en l'inſtruiſant. On n'y trouve même aucune de ces circonſtances qui caractériſent les perſonnes dont on écrit la vie; aucun de ces faits domeſtiques, qui repréſentent juſqu'aux Rois & aux Reines d'après nature; aucun de ces traits qui diſtinguent leur conduite privée de leur adminiſtration publique. Ce n'eſt jamais Anne Stuart qui paroit ſur la ſcene; c'eſt toujours la Reine d'Angleterre, ou plûtôt les bills de

ſon Parlement, les déciſions de ſon Conſeil, & les exploits de ſes armées. A parler juſte, c'eſt l'hiſtoire d'Angleterre, ſous le regne de la deffunte Reine, que l'Ecrivain a prétendu nous tracer. Si pour paroître ſincere il a voulu ſe contenter de rapporter ſéchement les faits, ſans autre arrangement que celui des dattes, il faut avoüer que l'Hiſtorien de la Reine Anne a réüſſi. Peut-être auſſi n'a-t il prétendu que de donner des mémoires pour l'hiſtoire; par là ſon ouvrage devient prétieux aux Hiſtoriens, & aux Annaliſtes futurs. Il leur épargnera la peine de feuilleter les gazettes, & d'y démêler les mêmes faits qu'il rapporte, perdus dans un grand amas d'autres nouvelles, recueillies de tous les endroits de l'Europe. On n'aura pour s'en ſervir, à ſe précautionner dans la lecture de cette vie que contre la partialité trop ſenſible de ſon Auteur, en faveur de la religion Proteſtante, & que contre ſon averſion pour la France. Comme le livre dont nous donnons l'extrait n'eſt rempli, ou que d'événemens

que nous connoiſſons, ou de piéces qu'il ſeroit trop long de tranſcrire, nous n'en donnerons qu'un abregé fort peu détaillé.

Jacques ſecond, longtems appellé le Duc d'York, & qui devint enſuite Roi d'Angleterre par la mort de Charles II. ſon frere, eut d'Anne Hyde ſa premiere femme, fille aînée du Comte de Clarendon, quatre fils & quatre filles. Anne Stuart, dont la vie eſt le ſujet de cette hiſtoire, fut la ſixieme des enfans que le Duc d'York eut de ſon premier mariage. Elle vint au monde à S. James le 6e Fevrier de l'année 1665. Elevée dans la Religion Anglicane, par les ſoins de Charles II. elle épouſa le Prince Georges de Danemark, frere du Roi Chriſtien I. le 28e Juillet 1683. Après la mort du Prince d'Orange, que les Anglois reconnurent pour Roi, ſous le nom de Guillaume III. elle fut proclamée Reine en Ecoſſe & en Angleterre. Ce changement de gouvernement fit appréhender aux Hollandois que l'Angleterre ne perſévérât pas dans les meſures priſes par les confédérez contre la France.

La nouvelle Reine les rassura. Elle leur envoya le Duc de Marleboroug, pour exercer auprès d'eux la fonction de son Ambassadeur extraordinaire, après lui avoir donné le commandement de toutes ses forces de terre. Il arriva à la Haye le 28. Mars de l'année 1702.

Le couronnement de la Reine Anne fut fait le 23^e^ d'Avril à Westminster. La médaille qui fut frappée pour la cérémonie, portoit d'un côté la tête de la Reine, de l'autre Pallas tuant Méduse, avec cette inscription, *Vicem gerit illa Tonantis.* Dans le conseil privé on prit la résolution de déclarer la guerre à la France, & le 21. de Mai elle fut communiquée à la Chambre des Communes. Les prétextes de cette guerre furent l'usurpation *prétenduë* de l'Espagne par le Roi Philippe V. la liberté du commerce troublée, la crainte imaginaire d'une invasion universelle de l'Europe; enfin, la déclaration du Prince de Galles pour Roi d'Angleterre.

Déja le Parlement avoit formé le dessein de réünir l'Ecosse à l'Angle-

terre. Il donna le pouvoir à la Reine de nommer des Commiſſaires, pour conſommer une ſi grande affaire.

Cependant les hoſtilitez commencent de toutes parts. L'Hiſtorien diſpute ici aux François la gloire des deux batailles, de Luzara en Italie, & de Friedlingen en Allemagne. D'un autre côté, il n'omet aucun des avantages du Comte de Marlboroug, que la Reine fit Duc. Elle lui aſſigna ſur les poſtes une penſion de cinq mille livres ſterlin.

Le 16. May de l'année 1703. le Roi de Portugal entra dans l'alliance de l'Empereur, de l'Angleterre, & de la Hollande, contre la France & l'Eſpagne. La Reine Anne envoya aux Portugais des troupes ſous le commandement du Duc de Schomberg. L'Angleterre fit peu pour les Fanatiques des Cévenes, dit l'Auteur, qui ſe revolterent en ce tems là.

Le Duc de Savoye de ſon côté quitta ſes engagemens avec la France, & ſe déclara en faveur des Alliez.

L'année 1704. l'Empereur Leo-

pold, qui ſe trouvoit également preſſé par les revoltez de Hongrie, & par l'armée Françoiſe, que le Duc de Baviere avoit introduite au cœur de l'Allemagne, demanda des ſecours à la Reine Anne. Le Duc de Marlboroug, de concert avec les Etats généraux, conduiſit une groſſe armée dans l'Empire. Le 13. d'Août, ſur les bords du Danube, ſe donna cette fameuſe bataille, qu'on nomma d'Hochſtet. L'avantage que le Duc de Marlboroug y remporta, engagea l'Empereur à lui déférer, par reconnoiſſance, le nom de Prince de l'Empire, & à lui donner le fief de Mindelheim, dans le Cercle de Souabe.

La France cependant étoit conquérante en Italie. La priſe de verſeil, celle du Val d'Aoſt, & le ſiége commencé de Verüe, qui ne fut priſe qu'en 1705, la dédommageoient de ſes pertes en Allemagne. L'Eſpagne perdit Gibraltar, emporté par les Anglois.

L'année 1705. on augmenta les grands biens du Duc de Marlbouroug. On lui accorda un démem-

brement du domaine de la Couronne, pour lui & pour ses héritiers, dans la Seigneurie de Wodost, & dans le canton de Woton.

Le 25 Mai l'Empereur Leopold mourut à Vienne. Le Prince Charles d'Autriche vint en Espagne, sous le nom du Roi Charles III. Barcelone fut prise, la Catalogne se soumit à lui, & le Royaume de Valence suivit l'exemple de la Catalogne. Ses affaires se trouverent alors en Espagne dans un état florissant. L'Historien en attribue l'honneur au Milord Péterboroug.

En l'année 1706. la Reine remercia le Parlement, d'avoir assuré le gouvernement du Royaume à la succession Protestante. L'affaire de Ramillies, soumit une bonne partie des Païs-Bas au Roi Charles III. & la levée du siége de Barcelonne, lui ouvrit l'entrée de l'Arragon. Enfin, la bataille de Turin rendit tout le Piémont au Duc de Savoye.

Tous ces événements, où l'Angleterre n'eut que sa part, ne sont pas comparables, pour l'honneur de la Reine, à la réünion de l'Ecosse.

Juillet 1716.

Ce Royaume, autrefois indépendant, ne composa plus qu'un tout avec l'Angleterre, sous le nom commun de grande Bretagne. Le traité qui consomma cette importante négociation reçut le consentement Royal le 10 Janvier 1707.

En la même année les troupes de la Reine souffrirent beaucoup en Espagne. On y comptoit environ trente mille hommes, à la solde d'Angleterre. La bataille d'Almanza en diminua considérablement le nombre. L'Historien en attribüe la perte à la lâcheté des Portugais.

Le siége de Toulon est regardé par l'Auteur, comme une entreprise très-glorieuse aux Alliez. Il n'y manqua, selon lui, que le succès. La distraction de 14 à 15 mille hommes, que fit l'Empereur pour conquérir le Royaume de Naples, nuisit fort, dit il, à la prise de Toulon.

La campagne de 1708. commença par une tentative sur l'Ecosse. Le Chevalier de S. Georges, c'est ainsi que l'Historien l'appelle, y fut envoyé sur une escadre commandée par M. de Fourbin. Elle revint à

Dunkerque en aſſez mauvais ordre. L'Auteur avoüe que ſi l'on eût tenté la deſcente, le Prétendant eût trouvé un gros parti formé en ſa faveur, & que le fort de la guerre eût été tranſporté au ſein de l'Angleterre.

La victoire d'Oudenarde, & la priſe de Lille, ſignalerent cette même année les armes des Alliez, & la Reine Anne en partagea la gloire. La joye de ces ſuccès fut diminuée par la mort du Prince Georges, mari de la Reine. Elle arriva le 28. d'Octobre.

En 1709. la rigueur de l'hyver fit preſque périr toute la récolte en France, & la famine y fut générale. Les finances d'ailleurs y étoient épuiſées. Le Roi donc ſongea ſérieuſement à la paix, & ne ſe contenta pas de faire ſemblant d'y ſonger, comme le dit l'Auteur. M. Petkum, envoyé du Duc de Holſtein à la Haye, en ouvrit les propoſitions. L'extrémité où les circonſtances du tems avoient réduit les François, fit conſentir leurs députez, dit l'Hiſtorien, à céder l'Eſpagne, à accorder une barrière aux Hollandois, la dé-

molition de Dunkerque aux Anglois, & la ſortie du Prétendant hors du Royaume. Les François vouloient conſerver l'Alſace. Les Alliez le refuſerent. Ainſi ces préliminaires ne furent pas ratifiez par le Roi. On recommença donc la guerre. Les confédérez prirent Tournay, & Mons, après l'action de Malplaquet. L'Hiſtorien parle de cette bataille, avec auſſi peu de précaution pour ſe faire croire, que s'il écrivoit mille ans après l'événement. Sans doute il s'en eſt rapporté aux gazettes de ſon parti.

De nouvelles propoſitions de paix recommencerent en l'année 1710. Le Roi de France offrit aux Alliez tout ce qu'ils avoient exigé de lui l'année précedente; mais il ſouhaitoit que par préliminaire les Electeurs de Baviere & de Cologne fûſſent rétablis dans leurs Etats. Du reſte, il offroit à faire conſentir Philippe V. à ſe contenter de la Sicile & de la Sardaigne, prêt à l'abandonner s'il le refuſoit. Les Alliez rejetterent tous les offres de la France. Ainſi les Conférences de Gertruydemberg

 furent

furent ſans effet. L'événement a fait voir qu'il n'eſt pas toujours utile de pouſſer trop loin la confiance en ſes avantages paſſez.

De nouvelles conquêtes enflerent encore le courage des ennemis de la France. Ils prirent Douay, Bethune, Aire & S. Venant. En Eſpagne les affaires du Roi Philippe étoient rétablies, & celles de ſon concurrent n'avoient point encore été en ſi mauvais ordre. La bataille de Villaviciosa, que l'Hiſtorien décrit ſur de mauvais mémoires, contraignit le Comte de Staremberg à ſe retirer ſous Barcelonne.

L'année 1711. auroit fourni à l'Auteur une matiere agréable, s'il avoit voulu nous apprendre les motifs ſecrets qui cauſérent bien du changement à la Cour d'Angleterre. Son ſilence eſt peut être l'effet de ſa diſcretion.

La mort de l'Empereur Joſeph, arrivée le 17 Avril, fut bientôt ſuivie de l'élection du Prince Charles d'Autriche, ſous le nom de Charles VI. ce changement dans l'Empire fit eſperer que l'état des affaires

d'Europe pourroit changer. En effet, les préliminaires de la paix furent ſignez à Londres par M. Meſnager, au nom du Roi.

En 1712 tous les Princes de la grande Alliance furent invitez d'envoyer leurs Miniſtres à Utrecht, pour les Conférences de la paix. Le Duc d'Ormond, declaré Capitaine General de toutes les forces de la Reine, vint commander en Flandre, à la place du Duc de Marlboroug. On intenta même contre ce Seigneur une pourſuite qui vint à rien. Les Communes ſe plaignirent de la negligence des Alliez à fournir leurs contingents. On ſentit alors en Angleterre, qu'on y avoit porté tout le poids des ſubſides, fort inégalement partagez dans une guerre commune. Ainſi, lors qu'en Flandre le Prince Eugene parla de faire un ſiége, ou de donner une bataille, le Duc d'Ormond s'en excuſa, ſur les ordres de la Reine. On ne laiſſa pas d'aſſiéger & de prendre le Queſnoy, ſans que les Anglois y concouruſſent. Ceux-ci déclarerent une ſuſpenſion d'armes avec la France, &

furent mis en possession de Dunkerque. Cependant le reste des Alliez tourna ses armes vers Landrecy. L'étoile de la Reine ne versa plus d'influences sur la Confédération. Ainsi l'action de Dénain, où les Alliez furent battus, & la prise de Marchiennes, où on leur enleva les munitions preparées pour le siége de Landrecy, disposerent les cœurs à faciliter la paix. La Reine en signa une particuliére avec la France, dont l'Historien represente tous les articles. Elle est dattée du 11. Avril 1713. Ce traité de paix fut suivi d'un traité particulier de commerce, & de navigation, qui fut signé le même jour. A l'égard des articles de la paix générale, conclüe à Utrecht, l'Historien Anglois les regarde comme étrangers à son sujet. Il se contente de dire, que la Reine employa ses soins pour terminer cette importante affaire, au gré de toutes les nations de l'Europe.

Cependant les Ecossois, mécontents de se voir chargez, comme le reste de l'Angleterre, de la taxe sur le *malt*, c'est-à-dire, sur le grain preparé pour en faire de la biere,

porterent d'abord leurs plaintes à la Reine, ensuite à la Chambre des Seigneurs. Le Comte de Finlater y proposa, qu'il fût permis aux Ecossois d'apporter un Bill, pour dissoudre l'union des deux Royaumes. Le parti de la Cour s'y opposa, & ne l'emporta que de quatre voix.

La paix fut proclamée en Angleterre, au contentement de tout le peuple. Si quelques esprits factieux en murmurerent, par des interêts particuliers, les plus sensez furent contents des avantages réels qu'elle procuroit à la nation. Le Parlement fut dissout. Alors la Reine se vit en état de joüir du calme, après les continuelles agitations d'un regne de 12 ans. Sa santé qui s'affoiblissoit lui enleva la meilleure partie du plaisir qu'elle sentoit, d'avoir procuré le repos à l'Europe. Diverses attaques de goutte, & quelques atteintes de maladie dangereuses, que ressentoit la Reine, excitérent les attentions du nouveau Parlement contre les entreprises du Prétendant. On ne croyoit pas que la succession, dans la ligne Protestante, pût être

en ſureté, tandis qu'il demeureroit en Lorraine. La Reine fut donc priée par une adreſſe de renouveller ſes inſtances, pour le faire éloigner d'un païs qu'on regardoit comme ſuſpect. On pouſſa les précautions juſqu'à demander que ſa tête fût miſe à prix. Les reponſes de la Reine mirent des adouciſſements à l'adreſſe ; cependant la proclamation fut publiée.

Par les mêmes principes, on fit demander à la Reine par les Miniſtres de l'Electeur de Hanover, que le Duc de *Cambrige* vint prendre ſéance à la Chambre des Pairs. La Reine en fut offenſée. Elle écrivit à la Princeſſe Sophie en ces termes: *Depuis que le droit de ſucceſſion à mon Royaume a été declaré appartenir à vous, & à vôtre famille, il y a toujours eû des gens mal intentionnez, qui ſont entrez dans des meſures, pour établir un Prince de vôtre ſang dans mes domaines, tandis même que je ſuis encore envie &c.* La lettre eſt datée du 19 May 1714. La Princeſſe Sophie ne ſurvécut pas long tems à la reception de la lettre. Elle mourut le 8. Juin de la même

année. Alors on commença à prier Dieu, dans la Liturgie Anglicane, pour l'Electeur de Brunswik, comme pour le successeur de la Couronne.

Les indispositions frequentes de la Reine attirerent aussi une proclamation Royale contre les Catholiques, & des Bills en faveur de l'Eglise Anglicane, contre les Nonconformistes. Ces précautions publiques annonçoient la mort prochaine de la Reine Anne. L'Historien en rejette la cause sur le chagrin qu'elle eut, de voir des divisions entre les deux Ministres, qui se disputoient le premier rang dans sa faveur. Quoi qu'il en soit, le jeudy 26 Juillet, après un conseil qui la fatigua, la Reine sentit une pesanteur de tête qui éffraya sa Cour. Le jour suivant, levée assez matin, elle regarda fixément sa pendule, & comme immobile, elle demeura long-tems les yeux attachez sur le cadran. Une de ses femmes de chambre prit la liberté de lui demander ce qu'elle y voyoit de plus qu'à l'ordinaire. La Reine ne lui re-

pondit que d'un regard mourant, & tomba entre ſes bras. On la ſaigna; puis revenüe à elle, on la trouva aſſez tranquille. Une ſeconde peſanteur de tête lui ôta tout à la fois le ſentiment, le mouvement, & la parole. Elle revint de cet accident; mais le peu de jours qui lui reſta, ne fut plus qu'une ſuitte d'aſſoupiſſements létargiques, & de remedes violents pour l'en tirer. Dans cet intervalle la Reine eut aſſez de connoiſſance pour conſentir que le bâton de grand Tréſorier fût donné au Duc de Shrewſbury. Enfin, le 31^{e} jour de Juillet, une violente atteinte d'apoplexie, qui dura juſqu'au matin du premier jour d'Août, l'emporta à la 50^{e} année de ſon âge, & à la 13^{e} de ſon regne.

La Reine Anne eut de la pieté dans ſa religion. Elle avoit ſes heures reglées pour prier. Elle aima tendrement ſon peuple, & je ſouhaiterois, dit l'Hiſtorien, *qu'il n'y eût pas trop de raiſons de croire, qu'elle ſcella de ſa mort l'affection qu'elle eut pour lui.* Sa compaſſion envers les malheureux, & ſes liberalitez pour tous les indi-

gents, s'étendirent principalement ſur le pauvre Clergé d'Angleterre. Pour la gloire de ſon regne, on peut dire qu'elle égala celle de ſes plus illuſtres prédéceſſeurs. Les tems nébuleux qui obſcurcirent pour lors la France, donnent lieu à l'Hiſtorien de ſatisfaire l'averſion qu'il paroît avoir pour elle. Les différences du vieux ſtile, & du nouveau ſtile, qui ſe trouvent dans les dates, & qu'il n'a pas toujours aſſez bien démêlées, repandent quelque petite confuſion dans ſon ouvrage.

ARTICLE LXXXI.

MANDEMENT DE SON EMINENCE Monſeigneur le Cardinal de Biſſy, Evêque de Meaux, Abbé de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, par lequel il condamne le livre intitulé, Lettres Théologiques contre le Mandement & Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur Henry de Thyard de Biſſy Evêque de Meaux, ſur le Janſéniſme, portant condamnation des Inſtitutions Théologiques du P. Juenin, *Juillet* 1716.

Avec une Instruction Pastorale qui contient la réfutation du même livre. A Paris, chez Loüis Sevestre, Imprimeur de S. E. Monseigneur le Cardinal de Bissy, ruë des Amandiers, vis-à-vis le College des Grassins, 1716. *In* 4°. Le Mandement de 64 *pages*, l'Instruction Pastorale de 388 *pages.*

LE Mandement & l'Instruction Pastorale que Monseigneur le Cardinal de Bissy publia sur le Jansénisme en 1710, est un ouvrage parfait, qui reduisant cette hérésie à ses principes, la dévoile absolument, fait voir ce qu'elle est en elle-même, jusqu'où elle convient avec le Calvinisme, & où elle s'en distingue, son opposition à la foi de l'Eglise, à la raison, & à ce qui s'enseigne dans les Ecoles Catholiques. Il ne manque rien pour la conviction; mais il faudroit sçavoir inspirer de la docilité. Les Novateurs prirent du tems pour se preparer à la défense; & ayant partagé les principales matieres entre les plus habiles d'entre eux, enfin après deux années de travail ils

répondirent par quatorze lettres. Il ne s'agit plus du P. Juenin ; c'eſt l'intérêt général du Janſéniſme, que les Auteurs de ces lettres ont à cœur.

Son Eminence s'eſt cruë obligée à les cenſurer, & à les réfuter. Les erreurs capitales qu'ils continuent d'y ſoutenir, les moyens indignes qu'ils y employent, les airs de confiance & de hauteur qu'ils y affectent, la juſte appréhenſion qu'ils ne ſe prévaluſſent de ſon ſilence, & n'en devinſſent plus fiers, lui ont été des raiſons indiſpenſables d'élever encore ſa voix en cette occaſion. Si ce n'a pas été plûtôt, le retardement n'eſt pas venu de la difficulté qu'il y avoit à le faire, mais des différentes & preſſantes occupations qui ont conſumé ſon tems.

En effet, il n'étoit pas difficile de confondre des Auteurs, dont tout l'art conſiſte à ramener & à faire valoir les mêmes raiſonnemens, les mêmes citations, les mêmes objections, que les premiers Janſéniſtes leur ont laiſſé à copier de leurs livres ; à remettre en œuvre un certain nombre de ſophiſmes cent fois

rebattus ; à ſemer les loüanges pour les Ecrivains du parti , & les injures contre ceux qui s'oppoſent à leurs erreurs , ſans reſpecter aucune Puiſſance ; à détourner l'attention de deſſus la queſtion principale par des queſtions étrangeres ; à changer la ſignification ordinaire des termes ; à alterer ou à omettre ce qui les incommode & les preſſe le plus. C'eſt ainſi qu'ils ont entrepris d'attaquer l'Inſtruction du ſçavant Cardinal , qui fait un paralléle ſi juſte de leur maniére d'écrire avec celle des anciens hérétiques , & principalement des Pélagiens & de Julien , que les paroles qu'il emprunte de S. Auguſtin ſemblent ſe mettre en leurs places , & ſe tourner d'elles mêmes contre les Auteurs des quatorze lettres.

Monſeigneur le Cardinal de Biſſy réſume dans ce Mandement ce qu'il avoit expoſé & prouvé invinciblement dans ſon Inſtruction de 1710 , quels ſont les principes du Janſéniſme , l'inutilité des moyens inventez pour le ſouſtraire aux Cenſures de l'Egliſe : & il montre viſiblement , que ces Auteurs n'y ont point donné

d'atteinte; car puisqu'ils ne forment aucune contestation sur le sens des textes de Jansenius & de ses disciples, qui sont assignez dans l'Instruction; c'est de leur part un aveu bien formel qu'ils y reconnoissent la doctrine de leurs maîtres. Non seulement ils la reconnoissent pour ce qu'elle est; mais ils l'embrassent, & font tous les efforts possibles pour l'établir. Comme ils ne repondent pas un mot aux decrets du Concile de Trente, aux Constitutions des Souverains Pontifes reçuës de l'Eglise, aux passages des plus célébres Théologiens Thomistes, ce silence affecté est encore un aveu de leur impuissance à l'accorder avec celle de l'Eglise, & en particulier avec celle de l'Ecole des Thomistes.

Comme le point capital est de marquer nettement le sens condamné des cinq propositions, M. le Cardinal de Bissy avoit établi sur les Bulles des Souverains Pontifes & sur les Decrets du Clergé de France, que l'Eglise a donné deux regles pour s'en assûrer, & conséquemment pour determiner les veritez

opposées à ces propositions. Par la premiere regle le sens condamné est celui qui se trouve conforme à la doctrine de Jansenius, & par la seconde c'est celui qui se presente à l'esprit de tous ceux qui entendent la force des termes dont ces propositions sont composées.

Quel parti prennent là-dessus les Auteurs des quatorze lettres? Est-ce celui de nier les regles, en disant que l'Eglise ne les a point données? Non. Est-ce celui de nier l'application des regles, en contredisant l'exposition de la doctrine de Jansénius dans l'Instruction? Non; & ils conviennent au moins tacitement que cette exposition est juste & fidelle. N'ayant pris ni l'un ni l'autre de ces deux partis, il ne leur restoit qu'à souscrire à la condamnation des cinq propositions au sens de Jansénius; mais ils se sont retranchez à un troisiéme, qui est leur ressource: c'est de dire que l'Eglise s'est trompée, premierement, en ce qu'elle a supposé que le sens du livre de Jansénius est clair, & qu'il n'est contesté que de mauvaise foi; secondement,

en ce qu'elle attribuë à ce livre un ſens qu'il n'a pas, & qui ſe réduit, ſi on les en croit, au ſens de Calvin.

„ Sur quoi, reprend ſon Eminence, „ appuyent-ils de tels diſcours? Eſt- „ ce ſur des raiſons qui ſoient ſans „ replique, & il n'en faudroit pas „ d'autres pour juſtifier un tel langa- „ ge? Eſt ce une ſolide refutation de „ tout ce que nous avons dit pour „ montrer le contraire? Ils n'ont fait „ ni l'un ni l'autre: ils n'ont pas mê- „ me entrepris de prouver que le „ ſens du livre de Janſénius ſoit am- „ bigu, qu'on en ait diſputé de bon- „ ne foi, & qu'il ſoit conforme à la „ doctrine des Thomiſtes. Quoi que „ nous ayons juſtifié par un très- „ grand nombre de paſſages tirez des „ partiſans les plus éclairez & les „ plus zelez de Janſénius, qu'ils ſont „ convenus avec leurs adverſaires de „ la doctrine de cet Evêque, & que „ leur conteſtation n'ait été que de „ ſçavoir ſi cette doctrine étoit or- „ thodoxe, ou heretique, ces Ecri- „ vains n'ont pas répondu un mot à „ toutes ces preuves. C'eſt ſur une „ ſimple énonciation, & ſur leur pa-

„ role, qu'ils veulent que l'on juge
„ que l'Egliſe s'eſt trompée juſqu'au
„ point d'avoir crû que le ſens du li-
„ vre étoit avoüé de tout le monde,
„ lorſqu'il étoit publiquement con-
„ teſté, & qu'il meritoit les cenſures
„ les plus fortes, quoi qu'il ne con-
„ tint qu'une doctrine qu'elle auto-
„ riſe elle-même dans les ouvrages
„ des Thomiſtes.

Ils ont gardé la même conduite, c'eſt-à-dire, qu'ils n'ont point répondu ſur les points particuliers de la grace, de l'eſperance Chrétienne, du pouvoir prochain & complet. S'ils imputent qu'on multiplie les articles de foi, c'eſt qu'ils en retranchent: & en même tems qu'ils font ce reproche à M. le Cardinal de Biſſy, ils l'accuſent de les diminuer, & prétendent, ſans en donner aucune preuve, qu'il a enſeigné que la *grace de pouvoir eſt le ſeul objet de la foi de l'Egliſe, & que la grace d'action n'eſt que l'objet des diſputes permiſes dans les Ecoles.* « Mais leur calomnie, re-
„ prend-il, paroît évidemment en
„ pluſieurs endroits de nôtre Or-
„ donnance, où nous avons declaré

„ avec tous les Théologiens Catho-
„ liques, qu'il eſt de foi qu'il y a
„ une grace efficace ; & que ce qui
„ reſte d'indécis ſur ce point, eſt de
„ ſçavoir d'où cette grace tire ſon
„ efficacité, & en quelle maniere elle
„ opere.

Il finit ſon Mandement par une récapitulation préciſe & vive des erreurs & des calomnies contenuës dans les quatorze lettres, qu'il condamne " comme contenant une doc-
„ trine fauſſe & téméraire, captieu-
„ ſe, ſcandaleuſe, injurieuſe au S.
„ Siege, aux Evêques de France &
„ aux Ecoles Catholiques, erronée,
„ hérétique, & déja condamnée
„ comme telle par toute l'Egliſe ;
„ enfin, comme renouvellant les
„ cinq propoſitions de Janſénius dans
„ le ſens condamné, en rejettant les
„ cinq veritez de foi qui y ſont con-
„ traires.

Son Eminence s'exprime dans ſon Mandement avec la ſupériorité qui convient à la dignité Epiſcopale ; & elle ſemble s'en dépouiller pour ſe revetir de la ſimple qualité de Théologien dans ſon Inſtruction paſtora-

le goû éclatte encore ce qui a fait tant estimer ses deux Instructions précédentes de 1710 & 1712 ; même exactitude à distinguer ce qui est de foi, & ce qui ne l'est pas, même érudition & même force à établir le dogme Catholique & à réfuter l'hérésie, même habileté à découvrir & à détruire les moyens obliques qu'employent les hérétiques, même justesse dans le raisonnement ; ensorte que ces trois Instructions sont l'ouvrage le plus complet sur le Jansénisme : la premiere démontre en quoi consiste cette hérésie, & les deux suivantes contiennent une réponse entiére à tout ce qu'objectent ou prétextent ses déffenseurs.

Les quatorze lettres forment un trop gros volume, pour que M. le Cardinal de Bissy, en les réfutant, pût les rapporter dans toute leur étenduë, comme il avoit fait de l'écrit apologetique du P. Juenin : il les a reduites à des abbregez fidéles ; & si leurs Auteurs prennent sujet de s'en plaindre; ce ne sera pas certainement de ce qu'il a dissimulé ou affoibli ce qu'ils peuvent estimer le

plus eſſentiel & le plus fort; mais peut-être de ce qu'il les a purgées des injures, & déchargées des redites & des diſcours diffus, qui ſont ordinairement, comme il le remarque, une grande partie des écrits des Janſéniſtes. Il n'a pas néanmoins retranché les injures, qui ſont le plus ſolide fondement & le plus beau relief de leurs preuves.

En liſant l'Inſtruction avec toute l'attention dont on eſt capable, dans le deſſein d'en faire l'extrait, on a ſenti que ce n'étoit pas choſe poſſible, non ſeulement à cauſe de l'abondance des matieres, mais principalement parce qu'elles ſont traitées avec une telle préciſion qu'il n'y a rien à ôter, comme on ne voit pas auſſi qu'il y ait rien à ajouter. Ainſi on prend le meilleur parti, qui eſt de renvoyer au livre: ce qui n'empêchera pas de faire quelques courtes remarques.

Dans la réfutation de la premiere lettre, le Lecteur verra avec conſolation la juſte idée de l'eſperance Chrétienne, & telle que la foi nous la propoſe. « Qu'elle doit être très

„ ferme, en l'envisagent du côté de
„ Dieu, & que la crainte qui doit
„ l'accompagner, ne doit venir que
„ de nôtre propre infirmité, qui fait
„ que nous ne pouvons jamais nous
„ promettre d'être fidelles comme il
„ faudroit aux graces que Dieu nous
„ donne, & auxquelles nous devons
„ coopérer pour être sauvez „. Or
cette fermeté de l'esperance est fondée sur la foi, qui assure le fidelle, & l'oblige de croire que Dieu veut sincérement le sauver, & que JESUS-CHRIST, est mort pour lui : au lieu que mettant avec l'Auteur de la lettre l'esperance dans une simple confiance, ou présomption, fondée sur la seule bonté de Dieu, qu'il voudra bien nous donner sa gloire ; c'est laisser toujours l'homme incertain de son salut, de quelque côté qu'il l'envisage, soit du côté de Dieu, dont la volonté ne lui est pas connuë, soit du côté de sa propre foiblesse.

Le fidelle est donc assuré que les graces necessaires pour parvenir au salut ne lui manqueront pas, tandis qu'il craint de n'en faire pas l'usage

qu'il devroit. Sur quoi M. le Cardinal de Biſſy fait une reflexion qu'on ne ſçauroit ne pas rapporter, parce qu'elle eſt une reponſe generale & ſans replique à tout ce que les Janſéniſtes peuvent objecter aux Théologiens qui ne reconnoiſſent pas la grace efficace par elle même. « Si on » ne pouvoit fonder l'eſperance de » ſon ſalut ſur la grace ſuffiſante ſans » avoir la confiance qu'on en fera un » bon uſage, & ſans tomber dans la » malédiction prononcée par le Pro- » phete contre *quiconque met ſon eſ-* » *perance dans l'homme*, il faudroit » neceſſairement inferer de là, que » l'homme dans l'état d'innocence, » & les bons Anges, auroient mis en » eux-mêmes ſuivant les principes » de l'Auteur de la lettre, l'eſperan- » ce de leur ſalut, & qu'ils ſeroient » tombez dans l'impieté qu'on nous » reproche ; car cet Ecrivain en- » ſeigne que dans l'état d'innocence » il n'y avoit point d'autres graces, » que les graces ſuffiſantes. Or qui » oſeroit dire que les premiers actes » qu'Adam innocent, & les bons » Anges, formerent de l'eſperance

„ de leur ſalut, furent des actes d'im-
„ pieté & de blaſphemes ?

Comme le Cardinal ne prend point de parti ſur les differentes opinions des Ecoles, & qu'il dit que dans celle des Thomiſtes l'eſperance ſe fonde auſſi ſur la grace ſuffiſante, l'Auteur de la lettre ne craint pas d'appeller cela une extravagance manifeſte. Et c'eſt ainſi qu'il reſpecte l'Ecole des Thomiſtes.

Voici un endroit remarquable de la 7e lettre ſur la diſtinction des graces par rapport aux deux états, d'innocence, & de la nature corrompuë.

AUXILIUM SINE QUO NON, c'eſt-à-dire, une grace neceſſaire, mais à laquelle l'homme conſentoit, ou reſiſtoit, ſelon qu'il le vouloit, *marchoit tout ſeul dans l'état d'innocence, parce que Dieu le vouloit; & le ſecours d'à preſent eſt tout à la fois* Auxilium quo, *&* Auxilium ſine quo non, *c'eſt-à-dire, grace efficace & neceſſaire pour agir, parce qu'il a plû à Dieu de nous donner un ſecours qui eût tout à la fois ces deux propriétez... Cela vient uniquement de la volonté de Dieu,*

qui a jugé à propos de les joindre enſemble. “Rien, reprend ſon Eminence, „n'eſt plus contraire au ſyſtême de „Janſenius, que dire, comme fait „l'Auteur, que c'eſt la volonté de „Dieu qui eſt uniquement la cauſe „de ce que la grace de l'état d'in„nocence étoit ſeulement un ſe„cours ſans lequel on n'agiſſoit pas, „& que celle de l'état preſent eſt en „même tems neceſſaire & efficace „par elle même. On ſçait bien que „la volonté de Dieu eſt la cauſe „éloignée & generale de toutes cho„ſes, mais il s'agit ici de la cauſe „prochaine, & immédiate. Janſé„nius enſeigne que cette difference „vient du changement arrivé à la „liberté par le peché; qu'il faut „avoir ce changement preſent dans „ſa memoire, pour juger ſainement „des diverſes notions qu'il a don„nées de la grace de la nature ſaine, „& de celle de la nature corrom„puë; que la grace de la nature in„nocente étoit neceſſaire pour faire „le bien, & laiſſée pour ſa détermi„nation à la liberté de l'homme, par„ce que l'homme avoit alors le

„ pouvoir de ſe déterminer à faire
„ ou ne pas faire le bien, que pour
„ cela une grace efficace par elle
„ même eût été tout à fait inutile ;
„ qu'elle le ſeroit encore ſi l'homme
„ n'avoit pas perdu par le peché le
„ pouvoir de ſe déterminer ; mais
„ que l'ayant perdu, ſa volonté ne
„ peut plus agir qu'elle ne ſoit déter-
„ minée par un principe ; que ce
„ principe eſt le plaiſir dominant de
„ la grace ou de la cupidité ; qu'elle
„ ne peut donc faire aucune bonne
„ action que par une grace efficace
„ par elle même qui la lui faſſe faire :
„ & enfin, que c'eſt pour cela que
„ toute autre grace, eût-elle cent
„ degrez de ſuffiſance, lui ſeroit auſ-
„ ſi inutile, ſi elle n'étoit efficace par
„ elle même, que le ſeroit la lumie-
„ re à un aveugle pour lire.

Les Auteurs des quatorze lettres n'ont pas ignoré cette doctrine, & n'y ont pas renoncé, puis qu'ils les ont compoſées pour la défendre.
„ Pourquoi donc ont-ils diſſimulé la
„ veritable cauſe de la difference des
„ graces des deux états ? c'eſt ſans
„ doute, parce que Janſénius la fait

„ consister, comme nous venons de
„ le dire, dans la perte de la liberté
„ causée par le peché d'Adam ; &
„ qu'ils ont bien senti que cette doc-
„ trine étoit trop odieuse pour l'ex-
„ poser sans ménagement aux yeux
„ des fidelles ; c'est ainsi que ceux
„ qui se sont livrez à l'esprit d'er-
„ reur, portent le déguisement par-
„ tout, jusques dans l'exposition de
„ leurs propres sentiments, quand
„ ce déguisement convient à leur
„ dessein.

Depuis la 8e lettre jusqu'à la 12e, la contestation roule sur le pouvoir d'agir. On en tirera quelques remarques. Monseigneur le Cardinal de Bissy dans son Instruction de 1710 avoit défié les Jansénistes de faire voir qu'il y ait quelque Ecole Catholique qui soutienne ces deux choses ensemble, que la grace efficace par elle même est necessaire pour agir, & Que sans elle on n'en a pas le pouvoir complet. Les Auteurs des lettres acceptant le défi, sont allez chercher Bradwardin, & quelques autres Anciens Thomistes, que le Cardinal ne leur abandonne pas ;

 mais

mais ce qui merite plus d'attention, c'eſt qu'ils ſe plaignent qu'Alvares & Lémos ont tracé une nouvelle route aux Thomiſtes Modernes, qu'ils leur ont appris à dire que la grace ſuffiſante donne le pouvoir prochain, & que la grace efficace eſt ce qui applique & détermine la volonté à l'action. « Qui s'eſt jamais „ plaint, demande M. le Cardinal „ de Biſſy, de cette pretenduë divi- „ ſion des Thomiſtes avant les dé- „ fenſeurs de Janſenius? Quelle ap- „ parence y a-t-il qu'Alvares & Le- „ mos, ſi éclairez & ſi verſez dans la „ lecture des anciens Théologiens „ de leur école, & qui par cette rai- „ ſon fûrent choiſis pour en ſoutenir „ la doctrine au nom de tout l'Or- „ dre, dans les fameuſes Congrega- „ tions *de auxiliis*, en preſence des „ Papes Clement VIII, & Paul V, ſe „ ſoient, ou par ignorance, ou à „ deſſein, écartez de leur doctrine „ dans des points ſi eſſentiels & ſi „ importants. Et s'ils l'euſſent fait, „ comment tous les Théologiens de „ leur Corps, ſi attentifs à ce qui ſe „ paſſoit dans des diſputes ſi celébres

„ & qui les interessoient si fort, ne se fussent-ils pas aussi tôt soulevez contre-„ eux ?

De même que les Pélagiens, afin de faire illusion, donnoient le nom de grace aux forces de la nature, entant qu'elles sont un don de Dieu ; ainsi ces Auteurs leur donnent le nom de pouvoir par rapport à l'observation de la loi naturelle & de la divine, afin de se prévaloir de ce terme, & de dire que l'homme, necessité par la cupidité dominante à violer la loi, a encore le pouvoir de l'observer : pouvoir Pelagien, s'il étoit veritable, & chimérique, s'il est seulement éloigné, semblable à celui de se promener par la campagne, tandis qu'on est resserré dans une étroite prison. Il n'y a point de pouvoir, & il est impossible d'observer la loi sans le secours de la grace. S. Augustin & les Conciles ne s'expriment point autrement.

Il s'éleve ici une objection, de ce que quelques Théologiens enseignent que les Infidelles, à qui l'Evangile n'a point été annoncé, ne reçoivent point de graces, sans que pourtant ils soient privez du pouvoir d'observer la loi naturelle. Il n'est pas difficile d'y repondre. “ Car 1°, dans le „ sentiment des mêmes Theologiens, ces „ Infidelles ne péchent pas en violant les „ préceptes de la loi positive, ou en n'ob-„ servant pas ceux de la loi naturelle, pa „ des motifs surnaturels ; parce qu'on n

„ péche pas dans ce qu'on ignore invinci-
„ blement, & que ces Infidelles ignorent
„ invinciblement tout ce qui est du ressort
„ de la foi. Il n'y a donc déja aucune dif-
„ ficulté de dire, que ces Théologiens
„ croyent qu'il est impossible à ces Infidel-
„ les d'observer la loi positive, ou la loi
„ naturelle par des motifs surnaturels. 2°,
„ S'il s'agit d'observer les préceptes de la
„ loi de nature par des motifs naturels;
„ humains, & honnêtes; ces mêmes Théo-
„ logiens croyent, que ces Infidelles pé-
„ chent en les violant: mais en même
„ tems ils soutiennent que ces Infidelles
„ peuvent de leurs seules forces observer
„ la loi naturelle par des motifs purement
„ humains, & s'abstenir du peché par des
„ actions moralement bonnes, quoique
„ tout à fait inutiles au salut.

L'Auteur de la 10e lettre donne un grand avantage sur lui, par les comparaisons qu'il employe pour expliquer le pouvoir qu'il appelle naturel, antecedent, & Thomistique, d'observer la loi, lorsque la cupidité prevaut & l'emporte. C'est, dit-il, comme le pouvoir qu'a un homme sage de se jetter dans un grand feu, ou de se crever les yeux, ou d'ôter la vie à son fils qu'il aime tendrement, dans le tems qu'il n'est agité d'aucun trouble, ni poussé par aucune cause exterieure à faire de telles actions. “ Or c'est une veritable impuis-
„ sance à un homme sage dans ces cir-

,, constances de se porter à de telles actions, ,, parce que la volonté ne peut vouloir ,, que le bien réel, ou apparent, & qu'elle ,, n'est libre qu'à l'égard des objets pour ,, lesquels il y a dans l'entendement une ,, indifference de jugement qui lui repre- ,, sente dans ces objets du bien & du mal. Puis donc qu'un homme sage ne trouve aucun bien, même apparent, dans ces actions, que rien ne lui donne lieu de juger qu'il est bon de les faire; il est constamment dans une vraye impuissance de les faire.

Son Eminence cite avec éloge M. Bossuet, son prédecesseur dans l'Evêché de Meaux *. ,, Ce Prélat établit deux sortes de pouvoir; ,, un pouvoir simple separé de l'acte, & un ,, pouvoir joint à l'acte. Il dit, parlant de ce ,, premier pouvoir, & de la grace qui le ,, donne, qu'*on peut tout par la grace qui* ,, *donne le simple pouvoir sans donner la vo-* ,, *lonté actuelle*; que *cette grace donne un* ,, *plein pouvoir dans le genre de pouvoir*; ,, que *dans l'Ecole des Thomistes la grace* ,, *efficace présuppose dans l'homme par une* ,, *autre grace un pouvoir complet en qualité* ,, *de pouvoir. Il assure que tous ceux qui* ,, *tombent, ne tombent que par leur pure* ,, *faute, sans qu'il leur manque rien pour* ,, *pouvoir perseverer, qu'ils ne peuvent se* ,, *plaindre que le plein & parfait pouvoir*

* Justif. des Reflex. pages 134 & 336.

„ *leur fût soustrait, que la possibilité plei-*
„ *nement suffisante de garder les Comman-*
„ *demens se trouve dans tous les Justes.*

On rapportera le Jugement de M. le Cardinal de Bissy touchant deux Théologiens dont les Jansenistes font valoir l'autorité. Il ne fait aucun cas des deux lettres de Pierre Soto à Tapper, & il les condamne d'erreur. Il dit de Grégoire de Rimini, que s'il est vrai que ce Théologien reduit la volonté antecédente, qu'a Dieu de sauver tous les hommes, à une volonté métaphorique, & à une simple complaisance pour ce qui est bon en soi, & que s'il rejette absolument ce que S. Thomas & les Scholastiques avoient enseigné jusqu'à son tems de la volonté antecédente, on doit en conclure deux choses également contraires à l'Auteur de la 12^{e} lettre. La premiere, que de l'aveu de Grégoire de Rimini son opinion est opposée au sentiment commun des Théologiens qui ont vécu avant lui & de son tems, & que pour cela elle doit être regardée comme téméraire. La seconde, que Gregoire de Rimini dément l'Auteur de la lettre, en ce que celui-ci impute aux anciens Scholastiques de ne reconnoître qu'une volonté métaphorique en Dieu.

Le même Auteur de la 12^{e} lettre s'est imaginé trouver douze erreurs dans l'Instruction qu'il attaque, & M. le Cardinal de Bissy a eû la condescendance de refuter une si frivole récrimination. Il est bon de

rapporter ici la premiere de ces erreurs. *C'est le Jansenisme même... Car c'est une hérésie formelle, que de soutenir que Dieu fasse à une créature raisonnable des commandemens qu'il lui soit impossible d'accomplir, & c'est une des hérésies qu'on attribuë, quoique très-injustement, aux prétendus Jansenistes...Cependant M. de Meaux la tolére ouvertement, & il enseigne aux fidelles de son Diocese que ce n'est point aller contre les principes de la religion Chrétienne, ni combattre aucun article de la foi Catholique, que de soutenir que les commandemens de Dieu sont impossibles, d'une impossibilité physique, antécédente & absoluë, à un nombre presque infini d'hommes, tels que sont les Infidelles & les pécheurs endurcis.* On a déja vû comment s'entendent les Théologiens, qui pensent que les Infidelles & les pécheurs endurcis manquent de graces pour accomplir les commandemens de Dieu, & que c'est pour les accomplir d'une maniére utile au salut, & non pas par des motifs humains & honnêtes. C'est l'opinion que le Cardinal tolére, comme l'Eglise la tolére. Mais dire que les commandemens de Dieu sont impossibles d'une impossibilité physique, c'est aller plus loin que Luther & Calvin: dire que quelques secours de la grace que l'homme reçoive, ils lui sont encore impossibles, c'est l'hérésie de Luther & de Calvin. Et voilà où l'Auteur de la lettre

fait malicieusement consister le Jansénisme.

Dans la réfutation des dernieres lettres, son Eminence rabbat la présomption & l'orgueil des Jansénistes.

ARTICLE LXXXII.

LES OEUVRES DE VIRGILE, traduction nouvelle, avec des Notes Critiques, & historiques, par le P. F. Catrou de la Compagnie de JESUS. A Paris, chez Jean Barbou, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Benoist, aux Cicognes 1716. *in* 12. 6. *vol. les Bucoliques tom.* 1. *pag.* 298. *les Georgiques, tom.* 2. *pag.* 495. *l'Enéïde en* 4. *tomes. Tome* 3. *de tout l'ouvrage pag.* 496. *Tome* 4. *pag.* 499. *Tome* 5. *pag.* 412. *Tome* 6. *pag.* 456.

LE P. Catrou dans son ouvrage entier sur Virgile tel qu'il le donne au public, a eû plus d'un caractere à soutenir. Tantôt c'est un Traducteur qui rend le Poëte Latin en François ; tantôt c'est un Commentateur, qui par des notes marginales éclaircit les endroits obscurs de son Auteur ; tantôt c'est un Critique qui en réforme le texte, & qui choisit parmi les variantes du Poëte Latin, celles qui font le sens le plus parfait : tantôt enfin c'est un homme de lettres, qui s'applique à chercher dans l'antiquité ce qui peut servir à donner une

intelligence entiére de son Auteur, & à illustrer son ouvrage. Comme Traducteur, le P. Catrou change de stile à mesure que Virgile en change. Il affecte de la naïveté dans les Bucoliques, une simplicité noble d'élocution dans les préceptes Géorgiques, & une diction élevée dans l'Eneïde. Il emprunte même de la poësie Françoise tout ce que la prose en peut souffrir, sans devenir bizarre. Enfin, il a fait en sorte que l'Eneïde n'eût point trop l'air d'une traduction, & que sans cesser d'être conforme à l'original, elle parût sortir de la premiere main. Comme Interprete, il s'attache moins aux minuties de la Grammaire, qu'aux explications des endroits où le Poëte fait des allusions à la fable, à l'histoire, & aux coutumes des anciens Grecs, & des Romains. Comme Critique, dans cette multitude prodigieuse de réformations qu'il a fait au texte, il n'a rien attenté de son chef. S'il n'avoit donné au public qu'une simple édition de son Auteur, il se seroit contenté de mettre à la marge les diverses leçons. Puisqu'il traduit conformement aux changemens qu'il a fait au Latin, il s'est vû obligé de les insérer dans le texte même. Enfin, comme homme de lettres, il a varié les matieres de ses dissertations, selon les differens ouvrages de Virgile qu'il éclaircissoit. Dans les Bucoliques, le plus grand nombre de ses notes est tiré de l'histoire du tems où son Auteur vivoit. Dans les

Géorgiques, ses principales dissertations roulent également sur l'histoire naturelle, & sur la vie d'Auguste. Dans l'Enéïde, il s'est attaché particulierement à un point qui distingue son Commentaire, de tous ceux qui l'ont précédé. On y voit rassemblées toutes les regles du Poëme épique, telles que nous les avons reçues d'Aristote. C'est une Poëtique complette, appliquée à la pratique de celui des Poëtes qui l'a le mieux sçûe, & le mieux observée. Dans l'impossibilité donc de représenter ici ce grand nombre de recherches & de découvertes, que le P. Catrou a semées dans ses notes critiques sur l'Enéïde, nous nous contenterons de rapporter celles qui marquent la conformité des regles d'Aristote, avec la pratique de Virgile. Par là nous aurons donné une legere idée des dissertations, & des notes dont ce P. a orné son ouvrage.

I. A l'occasion de ce passage, *genus unde Latinum, Albanique patres, atque altæ mœnia Romæ*, le P. Catrou fait remarquer que tous les Poëtes épiques ont deux fins, dans la construction de leurs poëmes : une fin generale, qui consiste à instruire les Princes par la réüssite d'un événement illustre, sagement conduit par un Héros : une fin particuliere, qui, selon Aristote, est à proprement parler l'action propre de chaque poëme. Ainsi la fin particuliere de l'Iliade, c'est la prise de Troye, malgré les obstacles qu'Achille y met par son dépit, &

Hector par sa valeur. Le P. Catrou prouve ailleurs que, quoi qu'on en dise, c'est là le veritable sujet de l'Iliade. Pour l'Eneïde, sa fin particuliere, ou son action, c'est l'établissement d'une Colonie Troyenne en Italie, & par elle, la fondation de l'Empire Romain. C'est-là ce que Virgile propose à l'ouverture de son poëme, c'est ce qu'il éxecute à la conclusion de son ouvrage, par la mort de Turnus. C'est son étoile polaire, qu'il ne perd point de vûë. Virgile a été ici bien plus regulier qu'Homére. Celui-ci dans la proposition de son Iliade & de son Odyssée ne donne pas une idée assez distincte des deux actions de ses deux poëmes.

II. Il faut toûjours que le Poëte forme dans l'épique le caractere de son Héros, sur le piéd de son action particuliere. Virgile a observé cette regle. Il donne à Enée toutes les vertus propres d'un fondateur de Colonie. Il le représente plein de tendresse pour les Troyens qu'il conduit en Italie: c'est ce que le P. Catrou fait observer, sur l'endroit de Virgile où il fait sentir les soins d'Enée pour ses compagnons fatiguez de la tempête, & jettez sur les côtes de la Lybie.

III. Aristote ordonne que l'action du poëme épique soit illustre. On ne peut disconvenir que celle de l'Iliade, je veux dire, que la prise de Troye, ne soit une grande action. Virgile a choisi pour sujet

de ſon Enéïde, nonſeulement une entrepriſe illuſtre; mais encore une action intereſſante à ſa nation, & à ſon Prince : à ſa nation, elle y trouvoit l'origine de ſes ancêtres : à ſon Prince, une adoption l'avoit fait paſſer dans la famille de Julia, qui deſcendoit d'Enée par Jule. Virgile met cette deſcendance dans la bouche de Jupiter, dès le commencement de ſon poëme. Par là il en rend à Auguſte la lecture intereſſante. C'eſt une fineſſe de l'art, qui va même au delà des préceptes d'Ariſtote.

IV. Dans la harangue qu'Ilionée fait à Didon, il ſe plaint que le ſigne d'Orion a cauſé la tempête qui commence l'Enéïde. Voilà donc une époque pour meſurer la durée que Virgile a donnée à ſon poëme. Le P. Catrou la ſaiſit, cette époque, & pour en faire uſage, il examine d'abord la queſtion, ſi tous les évenemens d'un poëme épique doivent être renfermez dans l'étenduë d'une année ſolaire : il eſt vrai, dit-il, qu'Ariſtote n'a pas déterminé la durée du poëme épique avec la même préciſion qu'il a marqué celle du poëme dramatique. Le Philoſophe déclare que l'action du drame doit ſe paſſer dans l'étenduë d'une converſion du ſoleil, *ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίȣ*. Pour celle de l'épopée, Ariſtote ne lui preſcrit point de bornes, *ἡ δὲ ἐποποιία ἀόριστος τῷ χρόνῳ*. Cependant, ajoute le P. Catrou, il n'eſt pas croyable qu'Ariſtote ait permis aux Poëtes épiques, de conſumer un grand

nombre d'années dans l'exécution de l'entreprise qu'ils font tenter à leurs Héros. Une année solaire, ou un peu plus, paroit communément aux Interpretes d'Aristote un tems suffisant pour pouvoir y renfermer toutes les avantures d'un long poëme. Virgile ne l'a t-il point excedé, cet intervalle, d'une année solaire ? C'est la seconde question que le P. Catrou examine avec soin. Deux choses sont certaines, 1°. Que l'Enéïde commence par la tempête que suscite Junon. 2°. Que Virgile l'a fait soulever sous le signe d'Orion. Le P. Catrou montre qu'il s'agit ici du lever Achronique de cette constellation, qui arrive au mois de Novembre. Il suppute ensuite, & le tems qu'Enée a pû rester à Carthage auprès de Didon, & le tems qu'il en est parti, & le tems qu'il est demeuré en Sicile, pour faire des jeux en l'honneur de son pere, & le tems qu'il a mis à naviger de Sicile jusqu'à l'embouchure du Tibre. Il trouve dans les paroles de son Auteur qu'Enée débarqua en Italie au commencement du printems. Il lui resta donc sept ou huit mois pour achever sa conquête, qui finit par la mort de Turnus. Ainsi, sans presser trop les évenemens, toute l'Enéïde s'accomplit depuis un mois de Novembre, jusqu'au mois de Novembre de l'année suivante; c'est-à-dire, dans l'intervalle d'une année solaire. Le Poëte Latin s'est tenu dans les bornes de la regle.

V. Certains Critiques reprochent à Virgile d'avoir peché contre l'arrangement naturel de ses narrations. Il devoit mettre, disent-ils, le 2[e] livre de son Eneïde à la tête de son poëme, & suivre l'ordre des dattes. Troye étoit prise, de la maniére qu'on le décrit au second livre, longtems avant qu'une tempête poussât Enée près la côte de Carthage. Pourquoi donc cette transposition d'événemens ? *Ainsi parlent*, répond le P. Catrou, *des hommes outrément méthodiques, qui voudroient faire des Poëtes autant d'Annalistes, & réduire en servitude cette fureur divine, qui n'est belle qu'autant qu'on méprise les loix d'une méthode contrainte.* Homere dans son Odissée a préferé l'ordre artificiel de raconter, à l'ordre naturel. Virgile l'a suivi. Ciceron & Macrobe approuvent cet heureux dérangement d'Homere. Enfin, Aristote en a fait une régle, par l'approbation qu'il a donnée sur cela à cette maniére de raconter que le Poëte Grec a préférée dans son Iliade. Que faut-il davantage ? On peut dire d'ailleurs que si Virgile avoit commencé son poëme dès la prise de Troye, jusqu'à la mort de Turnus, il n'eut pû renfermer les événemens qui le composent dans l'espace d'une année solaire. On sçavoit qu'Enée avoit erré plusieurs années sur mer, avant que d'arriver en Italie. Ainsi faire raconter en deux ou trois heures, par son Héros, des avantures de sept ans, c'est dans le Poëte

l'effet d'un art ingénieux. Il ménage par là un tems précieux, pour mener à leurs fins de grands exploits, & un évenement mémorable.

VI. Le grand cheval de bois qui servit aux Grecs à surprendre Troye, après dix ans de siége, fournit au P. Catrou l'occasion de parler du vraisemblable; qualité essentielle au poëme épique. Aristote en admet de deux sortes : un vraisemblable historique, & un vraisemblable poëtique. L'action du poëme, dit-il, ne doit rien avoir de plus fabuleux que les faits de l'histoire la plus plausiblement véritable. A l'égard du nœud & des Episodes, la vraisemblance poëtique suffit. Ainsi Junon, Venus, Eole & Mercure, y font agréablement leur rôle. L'épisode même, qui n'est, dans le poëme, qu'un délassement de l'esprit, pour être plus brillant, peut souffrir que le Poëte s'égaye un peu au delà du vraisemblable. Ainsi la prise de Troye, qui n'est dans l'Eneïde qu'un épisode, peut comporter cette machine énorme où tant de Grecs s'enfermerent. D'ailleurs, il étoit aussi établi à Rome, que Troye fut prise par un cheval de bois, qu'il y étoit établi que Jupiter, Neptune, &c. se mêloient des avantures héroïques. L'un y étoit aussi poëtiquement vraisemblable que les autres. On y avoit été bercé dès l'enfance, du grand cheval, & tous les ans on en faisoit une fête aux Ides de Decembre. Sur tout cela,

Virgile a crû qu'un épisode de la sorte ne blesseroit pas les préjugez. Cependant quelles precautions n'employe-t il pas, pour le rendre plus supportable à l'imagination ? Il lui donne toutes les couleurs qu'il peut avoir. Il en cherche dans la religion ; c'est un vœu : dans la haine des destins ; ils fascinérent sur cela les yeux des Troyens : dans les miracles ; Laocoon est enveloppé de deux serpens, pour avoir attenté sur le cheval de bois. C'est ainsi que le Poëte concilie de la vraisemblance à un évenement, qu'il ne pouvoit guere se dispenser d'inserer dans son Enéïde.

VII. Il est ordinaire dans l'épique de trouver de ces évenemens qui finissent par l'intervention d'une Divinité, qu'on appelle de *machine*. Aristote tire cette expression des spectacles du Théatre, où l'on faisoit descendre les Dieux par artifice. Le Philosophe donne des regles pour déterminer les circonstances où il convient aux Poëtes de s'en servir. La premiere, c'est de n'employer la *machine*, que quand les choses ont été amenées au point, de ne pouvoir être concluës sans la presence d'un Dieu. Le bon sens dicte cette regle, & Horace la confirme en ces termes ; *nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus inciderit.* La seconde, c'est qu'il ne faut pas mettre sans cesse un Dieu, ou une Déesse au côté de son Héros. Alors il combattroit sans mérite, & vaincroit sans gloire. La 3^e^, c'est

que l'action du poëme, dont la vraisemblance doit être historique, exclud la machine, qui n'est que poëtiquement vraisemblable. Le P. Catrou montre en divers endroits de ses notes que Virgile, dans les introductions qu'il fait des Divinitez, n'a peché contre aucune de ces regles.

VIII. On lit dans Aristote les maximes qu'il a tracées, pour former les caracteres des principaux acteurs que le Poëte épique introduit sur sa scéne. La premiere, c'est que leurs mœurs doivent être bonnes. Le P. Catrou est persuadé que de représenter un principal Héros sans religion, & sans probité, ce seroit un monstre dans l'épopée. On ne reproche pas à Virgile d'avoir fait de son Enée un Prince vicieux; on lui reproche de l'avoir representé, tantôt un peu trop craintif, tantôt un peu trop facile à repandre des larmes. Enfin, l'on ne peut souffrir le surnom de *pieux*, que le Poëte lui donne si souvent. Le nouveau Commentateur justifie Virgile à tous ces égards, en divers endroits de ses notes critiques; mais nous ne pouvons passer sous silence une reflexion que personne n'a faite avant le P. Catrou. Il démontre par les Historiens de la vie d'Auguste, que cet Empereur est l'original sur lequel Virgile a copié son Enée. Auguste porta la pieté pour ses Dieux jusqu'à la superstition. Il étoit né timide, & une apparence de tonnerre l'obligeoit à se retirer en des caves soûterraines. Les lar-

mes lui couloient aisément des yeux ; cependant en fut-il moins Héros ? Ne fit-il pas succomber Antoine, Brutus, & Cassius, sous sa valeur, quoiqu'ils fussent d'une vertu plus fiere, & d'un caractere moins humain ? Si le Poëte eût formé son Enée sur le pied d'un fougueux Achille, Auguste se fût moins reconnu dans lui, qu'il n'eût reconnu Jule Cesar. Quel plaisir n'eut donc pas Auguste de voir son caractere divinisé dans le fils de Venus ? C'est par ces traits que Virgile est incomparable. La seconde regle d'Aristote, c'est que les mœurs des Héros doivent être *convenables*. Il paroit que le P. Catrou abandonne ici son Auteur à la censure, puisqu'il ne le justifie pas sur l'inobservation de cette regle. Virgile donne à Didon, contre le prejugé de la tradition historique, de la foiblesse pour Enée. Cependant on sçait que cette Princesse se signala sur tout par sa chasteté. Elle aima mieux se reduire en cendres, que de ceder aux poursuites d'un Roi Africain. Etoit il plus convenable de représenter Didon passionnée pour Enée, qu'il le seroit aujourd'hui de representer Enée lui même aussi impie que Capanée ? La troisiéme regle d'Aristote, c'est qu'il faut que les mœurs soient toujours égales ; c'est-à-dire, que le Héros soutienne jusqu'à la fin le caractere que le Poëte lui a donné d'abord. Sur le pied de ce principe, on blâme Virgile d'avoir mis bien de l'inegalité dans les mœurs

de Didon. D'abord c'est une Reine vertueuse, occupée de sa fondation, & fidelle à son premier mari. Ensuite elle fait succeder les passions les plus emportées, aux passions les plus tendres. Quelle inégalité! Le P. Catrou répond ici, que Didon est toujours la même, & que son caractere est soutenu, depuis l'endroit où le Poëte commence à la faire connoître, jusqu'à l'emportement qui la porte à se donner la mort. Par tout c'est une femme extrême dans ce qu'elle aime, & dans ce qu'elle hait. Sa fureur croît par degrez; mais elle donne lieu de soupçonner, dès qu'on l'a connüe, les excès qu'on doit attendre d'elle.

IX. On demande quelquesfois si l'évenement d'Enée retenu chez Didon, & si ce détail fûneste de leurs amours, ne sont qu'un simple épisode. Le P. Catrou, sur les principes d'Aristote, soutient que cette avanture n'est pas épisodique. Il en fait une partie de ce qu'on appelle le *nœud*, dans le poëme épique. En effet, tout obstacle direct, qui recule l'action, & qui met obstacle à son accomplissement, s'appelle le *nœud*, ou *la fable*, chez Aristote. Tel est le retardement que met Didon au départ d'Enée pour l'Italie, & à l'établissement de sa Colonie Troyenne. Junon n'a ménagé cette intrigue que pour fixer le Héros à Carthage, & pour l'empêcher d'aller fonder un Empire, qui devoit être fatal à sa ville bien aimée.

X. Le P. Catrou prétend que l'invocation adressée aux Muses par les Poëtes, lors qu'ils commencent leur ouvrage, n'est pas seulement une partie intégrante de leurs poëmes. Il veut encore qu'elle en soit une partie essentielle ; ainsi parlent les Interpretes d'Aristote. En effet, sans elle, comment pourroit-on sauver la vraisemblance d'une infinité d'evenemens secrets, que racontent les Poëtes? D'où Homere, par exemple, aura-t-il pû sçavoir ce qui s'est passé de plus secret au conseil des Dieux, s'il n'est supposé l'avoir appris de la Muse qu'il a invoquée? D'où Virgile aura-t-il puisé les conversations de Venus & de Junon, les decrets que porta Jupiter en faveur des Romains; enfin, tout ce qui se passa chez Didon? C'est sa Muse qu'on presume lui avoir revelé tous ces mysteres cachez. Si l'on ne regarde pas les Poëtes comme des hommes inspirez, on ôtera la vraisemblance à tout le merveilleux de leurs ouvrages.

XI. La multiplicité d'action n'est pas supportable, dans le même poëme épique. En effet, une action unique qui ne finit qu'avec un long ouvrage, tient le lecteur en haleine, & lui fait dévorer tous les autres incidents, par l'esperance de trouver enfin ce seul dénoüement, si longtems attendu : les actions ne sont pas multipliées dans l'Eneïde, dit le P. Catrou. Didon meurt, mais sa mort n'y est pas une ac-

tion absolument complette. Tandis qu'elle expire, & qu'elle brûle sur son bucher, Enée est déja parti pour l'Italie. Quand y arrivera-t-il, se dit on encore, comment établira-t-il sa Colonie? L'esprit demeure toujours dans la suspension, & l'on soupire aprés le dernier évenement.

XII. Est il donc necessaire que *l'action*, ou le sujet principal d'un poëme épique, soit tiré de l'histoire? Il est vrai que selon Aristote il doit avoir une vraisemblance historique, mais faut-il absolument qu'il ait été emprunté du fond même de la verité? Le P. Catrou, qui met ici Aristote de son parti, prétend qu'un sujet puisé dans la fable, dès qu'il est aussi vraisemblable qu'un point d'histoire, peut être la matiere d'un poëme épique. Supposé donc qu'Enée ne fût jamais venu en Italie, Virgile n'auroit pas peché contre les regles de l'art, en choisissant pour l'action de son poëme l'établissement de sa Colonie Troyenne, qui donna l'origine à l'Empire Romain. C'est ainsi qu'un illustre Auteur, des avantures toutes fabuleuses de Telemaque, a composé un ouvrage, à qui la seule versification manque pour être mis au rang des plus beaux poëmes de l'antiquité.

XIII. Aristote a cru que l'enthousiasme étoit une qualité necessaire aux Poëtes. Sans une espece de fureur qui les saisit par intervalles, ils seroient moins propres à faire entrer dans le cœur les passions qui

les agitent. Par là les images qu'ils font des objets sont plus vives, & plus lumineuses. Virgile ne fut pas absolument destitué de cette ardeur poëtique. Il l'employa moins lorsqu'il fallut dresser le plan de son Enéïde, que dans la composition de ses vers. Après tout, Homere, dit le P. Catrou, l'emporte par l'enthousiasme, & si l'axiome, *qu'il faut naître Poëte*, est véritable, l'Auteur de l'Iliade & de l'Odissée a tout l'avantage sur l'Auteur de l'Enéïde.

XIV. Bien choisir sa scene, c'est pour le Poëte épique une source de mille agrémens pour son poëme. La Troade qu'Homere a pris pour le lieu où son Iliade s'execute, étoit recommandable par bien des fictions. Elles lui fournirent une matiere abondante à mille allusions agréables. L'Italie au contraire, qui fut le champ des avantures qui se passent dans les six derniers livres de l'Enéïde, étoit, du tems d'Enée, fort stérile en monumens poëtiques. Virgile y supplée par son érudition. Il cherche dans les histoires & dans les anciennes traditions de son païs, de quoi illustrer son poëme. Les villes, & la plûpart des familles considerables de Rome, dûrent être charmées d'y retrouver les sources de leur origine & de leur établissement.

XV. Aristote a sagement établi que les dénouemens, soit de l'action principale du poëme épique, soit des avantures inci-

dentes qui le compoſent, ne vinſſent pas uniquement d'un pur changement de volonté, de la part de quelque Dieu, ou de quelque Héros. Sans cela le nœud le mieux intrigué ceſſeroit tout à coup, par la bizarrerie de ceux qui l'auroient formée. Le P. Catrou convient que Virgile a un peu manqué contre cette regle, au ſeptiême livre de l'Enéïde. Le courroux de Junon ſe rallentit en un inſtant, ſans que les cauſes de ce rallentiſſement paroiſſent aſſez bien préparées. Le Dieu du Tibre annonce à Enée ce changement ſubit de la Déeſſe, ſans en marquer les raiſons. Au douziême livre, lorſqu'elle ſe réconcilie tout-à-fait avec les Troyens, les cauſes du nouveau parti qu'elle prend ſont plus habilement ménagées.

XVI. Les *reconnoiſſances*, & les *péripeties* font un merveilleux effet dans le poëme épique, auſſi bien que dans le dramatique, ſur tout à leur concluſion. Par le terme de *reconnoiſſance* Ariſtote entend, le changement qui ſe fait lorſqu'un homme, auparavant inconnu, s'eſt fait connoitre. Par le mot de *péripetie*, il a voulu marquer la ſituation nouvelle d'un Héros, qui de malheureux qu'il étoit, devient heureux. Preſque toujours il arrive que la *péripetie* eſt jointe à la *reconnoiſſance*. L'Iliade & l'Enéïde manquent à leur dénouement, de cette beauté qui ſe fait ſentir à la fin de l'Odiſſée. Virgile l'a du moins em-

ployé, cet art de joindre la *reconnoiſſance* à la *péripetie*, dans une avanture acceſſoire de ſon Eneïde. Evandre reconnoit Enée, & dès-lors la ſituation inquietante de ce Prince change en mieux. Cependant le P. Catrou y remarque un défaut. C'eſt que le Dieu du Tibre annonce d'avance & trop tôt à Enée le ſuccès de cette *reconnoiſſance.* Par là ceſſe cette ſuſpenſion qui tient le lecteur en haleine, & par là périt la meilleure partie de l'agrément qu'ont les *reconnoiſſances* & les *péripeties.*

XVII. La multiplicité des Héros dans le poëme épique, n'y détruit pas l'unité d'action. Auſſi Ariſtote n'exige pas qu'il n'y ait qu'un ſeul rôle héroïque. Il veut que l'action ſoit unique, μῦθος ἐστὶν εἷς; que tout s'y rapporte, nœud, dénoüement, épiſodes. Pour les acteurs, on peut les multiplier. Ainſi en uſa Homere dans ſon Iliade. Agamemnon, Achille, Diomede, Ajax & Uliſſe, ſont autant de Héros qui y figurent. Il eſt vrai que dans l'Odiſſée Ulyſſe eſt le ſeul qui ait du mouvement: c'eſt peutêtre là ce qui la rend plus languiſſante; naturellement on aime à voir de grands hommes en compromis. Sur ce piéd là Virgile a ſagement oppoſé Turnus & Mezenee à Enée: on ne pouvoit pas caractériſer plus ingénieuſement les deux rivaux du Prince Troyen. La valeur ſage d'Enée figure admirablement bien, avec la bravoure inconſiderée de Turnus, & ſa pieté

avec l'irreligion de Mezence. L'un & l'autre perissent dans le combat. Ils honorent Enée par contraste, & justifient les Dieux par leur chûte.

XVIII. L'avanture de Nisus & d'Euryale, cet épisode si accompli, fournit au P. Catrou l'occasion de parler des épisodes. L'épisode, comme nous l'entendons ici, est une action surajoutée, & inserée comme de surcroît au corps du poëme, pour servir de délassement aux lecteurs. Lorsqu'on en insére dans l'épique, ils doivent avoir les qualitez qui suivent. 1°. L'épisode doit étre une action. Par là, il est distingué des comparaisons & des descriptions, qui parent aussi le poëme à leur maniere. 2°. Cette action doit être tirée du fond même du sujet. Par là est exclu du poëme, ce que nos Romanciers appellent des *nouvelles*. Elles n'ont point d'autre rapport à l'ouvrage, que d'être racontées par quelqu'un des acteurs du Roman. 3°. Les épisodes doivent être délassans & agréables. Ils servent comme d'intermedes à la piéce serieuse. Le P. Catrou fait remarquer que toutes ces qualitez de l'épisode se trouvent dans celui de Nisus & d'Euryale. Il a même une perfection, qu'on n'exige pas en general de tous les épisodes, c'est qu'il est instructif pour les mœurs.

XIX. Aristote recommande aux Poëtes de mêler le tragique dans leurs ouvrages.

 Par

Par là ils pourront, dit il, derober aux actions dramatiques une partie des avantages qu'elles ont ſur l'épopée. Virgile a parfaitement obſervé cette regle, & dans l'avanture de Didon, & dans l'épiſode de Niſus & d'Euryale. 1°. Sa narration y eſt preſque auſſi agiſſante que dans le drame. Il parle peu de ſon chef, & il fait beaucoup parler ſes acteurs. 2°. Il donne à ſes perſonnages des caracteres capables d'attirer la compaſſion. Ils ont de grandes vertus, & de petits défauts. Ainſi leurs malheurs ne nous irritent point contre le ciel, & ne nous aigriſſent point contre eux.

XX. L'uſage que les Poëtes font des Dieux dans l'épopée, n'échappe pas à l'examen du P. Catrou. Tels qu'ils ſont dans Homére, ou même réformez comme ils ont été par la politeſſe de Virgile, ne ſont-ils pas pernicieux par rapport au but du poëme épique ? Comment viendra-t-on à bout d'inſtruire les Princes à la vertu, en leur propoſant ces exemples de corruption? Quel ſcandale pour eux, lorſqu'ils voyent le ciel peuplé d'une nation ſouvent plus paſſionnée, & plus déraiſonnable que les hommes ? Il eſt vrai que la veritable religion fait regarder ces Divinitez comme les productions monſtrueuſes de l'imagination. Mais au tems d'Homere & de Virgile, que leur exemple étoit contagieux! Il faut tout dire. L'intervention de ces Dieux repand bien de l'aménité ſur le poë-

me épique. On est charmé de ne rester pas toujours sur la terre, & d'être quelquefois transporté au ciel. Là le compromis des Dieux fait autant de plaisir que celui des Heros.

XXI. Les sentences doivent-elles être souvent employées dans la suite du poëme épique ? On appelle des *sentences* ces maximes generales, en matiere de mœurs, qui sont exprimées vivement & en peu de mots, comme celle-ci, *breve & irreparabile tempus.* Puisqu'elles sont propres à insinuer la vertu, il semble qu'on les devroit multiplier dans l'épopée ; cependant qu'on en trouve peu dans Homere ! Virgile en a moins encore. La poësie héroïque méprise ces ornemens affectez : elle les abandonne aux Sophistes & aux déclamateurs, qui cherchent à faire une impression passagere sur l'imagination ; aussi l'elocution sentencieuse n'étoit pas du goût d'Auguste, dit Suetone.

XXII. Un Poëte qui travaille dans le genre épique, ne doit pas se mettre en peine, si les qualitez qu'il attribüe aux Héros qu'il oppose l'un à l'autre dans son poëme, sont semblables, ou non. Ce qu'il doit faire, c'est que les vertus ressemblantes qu'il leur donne, soient diversifiées par un caractere singulier, qui y mette de la distinction. Ainsi dans l'Eneïde Enée & Turnus se ressemblent par la valeur, mais celle de Turnus est cruelle, & celle d'Enée est

accompagnée de douceur. Turnus & Enée combattent, l'un le jeune Pallas, l'autre le jeune Lausus. Ce sont deux fils de Rois aimables & à la fleur de l'âge, qui tombent sous les coups de deux Héros. Jusques-là tout est égal ; mais Turnus vient attaquer Pallas, & lui porte le défi. Au contraire, Enée détourne Lausus d'un combat inégal. Le Rutule sent un plaisir barbare à nager dans le sang d'un enfant, & le Troyen est touché de compassion, de se voir obligé à répandre le sang d'un jeune Prince ; Turnus se fait une gloire d'enlever les dépouilles de Pallas, & Enée rend à Lausus mort dans le combat, ses armes, & les honneurs de la sepulture. C'est dans ces contrastes que consistent les plus grandes finesses de l'art.

XXIII. Virgile met la guerriere Camille à la tête d'une armée. Turnus la députe pour aller combattre la Cavalerie Troyenne. De là naissent deux questions. 1°. Une femme peut-elle être l'Héroïne principale d'un poëme épique ? 2°. Du moins peut-elle entrer dans l'épopée comme Heroïne subalterne, & comme un personnage épisodique ? Le P. Catrou répond ainsi à la premiére question. Aristote, dit-il, plus sage en cela que Platon, borne les femmes au soin de leur domestique. Le but de l'épopée est d'instruire les Princes par un grand exemple. N'y auroit il pas de l'indécence à donner pour modele de toutes

les vertus héroïques, une perſonne du ſexe le plus foible ? Leur eſprit ne ſe revolteroit-il pas contre tant de vertus déplacées ? leur cœur agréroit-il de ſe former ſur celles que la nature, & que les loix, leur ont rendu inférieures ? On convient que le ciel a elevé quelques femmes aux vertus du plus parfait héroïſme, comme Judith, & la pucelle d'Orleans. Ce ſont des prodiges, qui pour être vrais, n'en ſont pas plus vraiſemblables. Un miracle ne peut être un objet d'imitation. A l'égard de la ſeconde queſtion, il paroit au P. Catrou qu'une femme peut, dans un poëme, joüer le rôle d'une Héroïne ſubalterne, & y faire un perſonnage épiſodique. Ici la pratique des Poëtes doit l'emporter ſur la maxime trop generale d'Ariſtote. Virgile, le Calabrois, & le Taſſe, ont avec ſuccès introduit dans leurs poëmes de ces Héroïnes du ſecond rang. Elles diverſifient la ſcene, elles délaſſent l'eſprit, qui ſe fatigue à n'y voir que des hommes. D'ailleurs, l'épiſode, dont elles ſont la matiere, n'exige pas une vraiſemblance ſi reguliere.

XXIV. Les ſentimens varient ſur ce qu'on appelle l'eſſence ou l'idée propre du poëme épique. Les uns diſent que le but unique du Poëte doit être de preſenter aux Princes un Héros de ſa façon, qui leur ſerve de modele. S'il en étoit ainſi, Homere, le premier inventeur de l'épique, en eût été le deſtructeur ; ſes Héros ne ſont

point du tout des modeles à ſuivre. Les autres prétendent qu'une verité morale eſt l'objet du poëme épique. C'eſt ainſi que dans la fable du loup & de l'agneau, Eſope n'a eû en vûë que cette maxime, *la raiſon du plus fort eſt toujours la meilleure.* Ainſi Homere dans ſon Iliade fait tout aboutir à cet axiome de politique, *la diſcorde des chefs ruine les armées.* Dans cette ſuppoſition, le petit apologue auroit bien de l'avantage ſur les longs poëmes. Eſope marque à la fin de ſes fables la maxime de morale qu'il veut inſinuer ; mais dans les grands poëmes, elle ſeroit noyée, elle ſeroit perdüe dans l'abondance des matieres, & dans le grand nombre des incidents. Enfin, elle ſeroit abandonnée aux conjectures de tous ceux qui voudroient moraliſer. Ariſtote eſt le ſeul qui ait marqué au juſte l'eſſence du poëme épique. Elle conſiſte dans une action illuſtre, heureuſement éxecutée, malgré les obſtacles du ciel & de la terre, que le Poëte propoſe aux Princes, pour animer leur courage à de pareilles entrepriſes. Ainſi les moralitez, & les caracteres des Héros, n'en ſont que les accidents.

XXV. L'intervention des Dieux, qui dans les Poëtes aſſiſtent de leur ſecours les Héros qu'ils favoriſent, ne tourne-t-elle pas au déshonneur de ceux qui en ſont protegez ? Non pas toujours, dit le P. Catrou. Il eſt glorieux à un Héros d'avoir

merité l'assistance des Dieux. C'est une grace, c'est une récompense de la vertu, qu'ils n'accordent point sans choix, & au hazard. Virgile sur cela a gardé des ménagemens dignes de lui dans le dernier combat de Turnus & d'Enée, les deux tenants ont chacun leurs Dieux favorables. Juturne autorisée par Junon, fait autant en faveur de son frere, que Venus en faveur de son fils. Il est vrai que Jupiter se déclare pour Enée, & qu'il envoye une Furie, pour épouvanter Turnus. Il ne le fait que pour executer les arrangemens du Destin. Il a pesé dans une balance le sort des deux Princes. Il a trouvé que Turnus étoit condamné à mourir. Il fait donc executer par la Furie, ce qu'une fatale necessité destinoit au rival d'Enée.

XXVI. On objecte à Virgile, qu'il a transgressé une des principales regles d'Aristote. Selon lui l'action du poëme épique doit avoir une vraisemblance historique. Cependant le Poëte Latin fait intervenir des Dieux de machine à la conclusion de son poëme. Pour resoudre cette difficulté, le P. Catrou dit, qu'il faut mettre de la difference entre l'action & le dénoüement d'un poëme. Par exemple, l'action de l'Enéïde, c'est l'établissement d'une Colonie Troyenne en Italie. Son dénoüement, c'est la cessation de tous les obstacles formez contre cet établissement. La mort de Turnus est le dénoüement de l'Enéïde, elle

n'en est pas l'action. Si une Furie effraye Turnus, elle n'est employée qu'au dénoüement. Pour l'action, elle s'execute dans l'Enéïde d'une maniere tout-à-fait historique. Le Roi Latinus, & Enée, se trouvent à un sacrifice. On y jure, en presence des autels, qu'on recevra les Troyens en Italie, & qu'Enée epousera Lavinie, s'il est vainqueur de Turnus. Cette action est simple & naturelle. Si Turnus meurt tout est fini.

Nous n'avons representé les notes du P. Catrou sur l'Enéïde, que par ses observations sur la poëtique. Etoit-il possible de donner une idée délaissée de toutes les recherches dont son ouvrage est rempli ? Du moins on sentira par cet extrait, que s'il a promis dans la préface de donner une poëtique complete, il a tenu parole. Rien peutêtre n'est plus capable de former l'esprit & le goût des jeunes Poëtes, que de voir les regles de leur art appliquées à l'usage qu'en a fait le plus judicieux d'entre les Poëtes. Jusqu'ici personne ne s'étoit avisé de comparer ensemble les speculations d'Aristote, & la pratique de Virgile. On n'avoit regardé l'Enéïde que comme des personnes de goût voyent de magnifiques édifices. On en est frappé plûtôt par sentiment, que par raison. Ici on trouve réünie l'intelligence de l'art, au goût naturel qu'on a eû de tout tems pour l'Enéïde, ce chef d'œuvre de la poësie. Nous pouvons dire qu'on a aujourd'hui en Fran-

ce un Virgile élegamment traduit, soigneusement éclairci, & sçavamment commenté. Un si bel Auteur peut être maintenant sans dégoût, entre les mains des personnes de tous les âges & de tous les sexes.

ARTICLE LXXXIII.

LETTRE DE..... A MYLORD Duc de.... sur les Medaillons des Anciens.

MYLORD,

Je ne suis point surpris que vous ayez été charmé de la belle & nombreuse suite de medaillons que vous avez vûë depuis quelques jours chez Monsieur ***. Dans ce genre là l'on ne voit rien de plus complet & de plus parfait. Il manque peu de têtes, soit d'Empereurs soit d'Impératrices. La plûpart des revers sont singuliers & historiques. Le tout est à fleur de coin, & d'un travail exquis. En un mot, chaque medaillon peut être regardé comme un chef d'œuvre des maîtres de l'art. Je ne crains donc point de vous dire, que quoique vous alliez voyager en Allemagne & en Italie, vous ne trouverez, même chez les Princes, aucune de ces sortes de suites qui égale, ou du moins qui surpasse celle dont vous me faites l'honneur de me parler dans vôtre derniere lettre.

Mais avant que vous partiez donnez vous la peine de lire à loisir, & d'exami-

ner, les raiſons que j'ai de croire que juſques à preſent les Antiquaires n'ont point eû une idée juſte & exacte de ce qui s'appelle medaillons ; & que faute de cette connoiſſance ils en ont fait des ſuites dont il en faudroit retrancher les deux tiers. J'avoüe que je préſume trop du peu d'experience que j'ai en fait de medailles, pour hazarder un nouveau ſyſteme ; & je ne devrois point me flatter d'avoir découvert une choſe qui a échapé à tant d'habiles gens qui ont traité cette matiere. Mais je ne ſuis point entêté de mes penſées, & je les ſoumets à vôtre critique ; ſelon le jugement que vous en porterez, je les rejetterai, ou je les communiquerai au public.

Le volume, l'épaiſſeur, le poids, ſont les ſeules regles qu'on a ſuivies juſques à preſent, pour decider ſi une medaille eſt un medaillon, ou non. Une medaille en bronze, ſoit Grecque, ſoit Latine, peſe-t-elle près de deux onces, & ſurpaſſe-t-elle en grandeur ou en épaiſſeur les medailles que nous appellons de grand bronze, on n'héſite pas à la mettre dans la ſuite des medaillons ; il en eſt de même de celles d'or & d'argent. On ne connoît en ces deux métaux que des medailles de deux grandeurs ; ſçavoir, les medailles ordinaires, & les quinaires. Tout le reſte, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt en or beaucoup au deſſus du poids de deux gros, & d'un

gros en argent, passe pour être medaillon.

Il est vrai que quelques sçavants Antiquaires ont senti en quelque façon la fausseté de ces regles generales, sur tout quand il s'est agi des medaillons Latins ; car les uns ont la marque de S. C. les autres ne l'ont point. Ils en ont demandé la raison : & vous sçavez que les reponses que l'on a faites à cette question ne sont nullement capables de satisfaire un homme qui veut aprofondir les choses.

En effet, tout se reduit à dire que cette difference vient de ce que le Senat a tantôt été chargé de présider à la fabrique des medaillons, & tantôt depouillé de ce droit, & qu'ainsi les medaillons ont S. C. ou sont sans cette marque, selon qu'ils ont été frapez, ou non, par les ordres du Senat.

Rien n'étoit plus aisé que de convaincre quiconque du contraire. Dans les suites de medaillons ne voit-on pas des medaillons des mêmes Empereurs, les uns avec S. C. & les autres sans cette marque? Je vous fis, par exemple, remarquer chez le Roi il y a près d'un an, un Hadrien, HADRIANUS AUGUSTUS.)(. Une galere avec une de ses voiles enflée. Outre la chiourme qui est nombreuse, une figure assise à la poupe, & une figure debout sur le haut de la proüe. Immédiatement au dessous de la vergue FELICITATI AUG. & dans l'exer-

gue Cos. III. P. P. S. C. une Etruſcille, HERENNIA ETRUSCILLA AUG.)(. PUDICITIA AUG. Le Type ordinaire figure aſſiſe S.C. dans l'Exergue. Un Gallien. IMP. C. P. LIC. GALLIENUS P. F. AUG.)(. LIBERALITAS. AUGG. figure debout dans le champ S.C. & pluſieurs autres de differents Empereurs & Impératrices. Or vous n'avez pas oublié que dans le même tems vous prîtes l'empreinte & l'inſcription de pluſieurs medaillons Latins de ces mêmes Empereurs, qui n'ont aſſûrément point ni dans le champ, ni dans l'éxergue, le S.C. Entre autres vous vous arrêtates à trois dont vous vouliez envoyer l'inſcription à un de vos amis en Angleterre ; ſçavoir, un Hadrien, HADRIANUS AUG. COS. III. P. P.)(. Un pont à ſept arcades orné d'une baluſtrade entrecoupée de huit colomnes, ou piliers ſurmontez d'autant de ſtatues. Une Etruſcille, HERENNIA ETRUSCILLA AUG.)(. VESTA, ſix figures de même grandeur devant un temple, trois d'un côté & trois de l'autre : deux ſe donnent la main au deſſus d'un autel enflammé. Et un Gallien, CONCORDIA AUGG. Gallien & Solonine en regard)(. ÆQUITAS PUBLICA. Trois figures debout tenant chacune une balance d'une main, & de l'autre une corne d'abondance : aux pieds de chaque figure un fourneau en forme d'autel. Par conſéquent preuve évidente que ces deux lettres S.C. ne marquent point ſous quels Empereurs

le Senat a préſidé à la fabrique des medaillons.

Mais ces ſçavants Antiquaires, contents d'avoir propoſé leurs difficultez contre un pareil principe, en ſont demeurez là, & n'ont point cherché à développer & à éclaircir ce point d'hiſtoire. J'entreprends donc de le faire, & voici comment je conçois la choſe.

Premierement, je dis que depuis Auguſte juſques à Poſtume, c'eſt à cela ſeul que je me borne; car après la mort de cet Empereur l'Empire Romain changea de face abſolument, ſur tout à l'égard des monnoyes qui ſe fabriquerent en une infinité de villes qui ne reconnoiſſoient plus l'autorité du Senat, alors il n'y eut plus d'uniformité; je dis encore une fois, que dans tout le haut Empire il y a eû des monnoyes de bronze de quatre grandeurs différentes; ſçavoir, de deux gros, c'eſt le petit bronze; d'une demi once, c'eſt le moyen bronze; d'une once, c'eſt le grand bronze; enfin, de deux onces.

Je dis en ſecond lieu, qu'outre les monnoyes de bronze des quatre grandeurs différentes que je viens de vous marquer, les Romains ont fait de leurs tems ce que nous faiſons de nos jours; je veux dire, qu'ils ont frappé des pieces qui n'étoient point monnoyes, & qui n'étoient point dans le commerce, ſoit pour diſtribuer au peuple, le jour de quelques ceremonies extraor-

dinaires, soit dans la vûë de conserver à la postérité par ces beaux monuments les actions de leurs Empereurs, & de les rendre par là immortelles, soit par quelque autre motif qui nous est inconnu. Nous apellons medailles les pieces que nous fabriquons à present dans ce genre là à l'honneur de nos Rois & des hommes illustres du siecle : & medaillons, celles qui nous sont restées du tems des Empereurs Romains, de quelque grandeur qu'elles soient.

Dans ce systeme une suite de medaillons ne doit être composée que de cette sorte de pieces qui n'ont jamais S.C. comme n'ayant point été reçües dans le commerce. Les autres, malgré leur volume, leur poids, leur épaisseur, ne sont que de pures monnoyes, sitôt qu'on y voit ces deux lettres S. C. Ainsi on en doit faire une suite particuliere; & on la fera avec autant de raison qu'on fait des suites de grand, de moyen, & de petit bronze, selon leurs différentes grandeurs.

Cet arrangement ne diminüe rien de leur prix & de leur valeur; car que ce soyent des monnoyes, ou non, les revers n'en sont pas moins instructifs pour l'histoire Romaine, la gravure n'en est pas moins belle, même dessein, même correction, mêmes proportions; ce sont souvent les mêmes faits qui sont représentez dans les monnoyes, & dans les medaillons.

Juillet 1716.

Cette ſimple expoſition vous met l'état de la queſtion dans tout ſon jour. Il ne me reſte plus préſentement qu'à vous faire voir ſur quel fondement j'avance qu'il y a eû du tems des Empereurs Romains des monnoyes en bronze de quatre grandeurs différentes, & ſur tout qu'il y en a eû du poids de deux onces, ou pour mieux dire, d'un poids double de celui des medailles de grand bronze; car comme les Romains obſervoient de la proportion dans leurs monnoyes, à meſure que les unes diminuoient de poids, les autres diminuoient auſſi. Tout roule ſur ce point, & faute d'avoir fait cette remarque, on a confondu deux choſes qui doivent être diſtinguées, & l'on n'a eû qu'une idée très-imparfaite, & même très fauſſe, d'un veritable medaillon; on appelle medaillon toute medaille d'un certain poids & d'une certaine grandeur, ſoit qu'elles euſſent la marque du Senat S.C. ſoit qu'elles ne l'euſſent pas; & ſelon moi un medaillon eſt une de ces pieces frappées à l'honneur des Empereurs, qui n'étoient point monnoyes, qui n'ont ni dans le champ, ni dans l'éxergue ces deux lettres S. C. en un mot, qui étoient du tems des Empereurs ce que les medailles ſont de nos jours. Je reviens à ma preuve.

Quand Pompée & Jules Ceſar ſe fûrent élevez à ce haut degré de puiſſance, que ſans être Souverains, ils étoient comme

les maîtres de la Republique Romaine, on vit pour la premiere fois sur les monnoyes Romaines la tête & le nom d'un Citoyen vivant. Le Senat, qui jusques alors avoit été attentif à empêcher que qui que ce soit n'usurpât aucune de ces distinctions qui tendent à la Souveraineté, souffrit par une lâche complaisance que Pompée & que Jules fussent de la sorte representez sur ses monnoyes ; quoi qu'entre les marques de la Souveraineté, il y en ait peu dont les Souverains soient plus jaloux que d'avoir leurs monnoyes frappées à leur coin. Aussi Auguste, qui poussa encore plus loin qu'eux son autorité, & sous qui la Republique perdit entierement sa liberté, ne manqua pas d'exiger qu'on fît le même à son égard : de sorte que dans la suite cela devint un droit attaché à la qualité d'Auguste.

Mais si les Romains substituerent la tête des Empereurs en la place de celles de leurs Divinitez, ils ne changerent rien dans le reste pour la fabrique de leurs monnoyes. Ils garderent même poids, même titre, même valeur, même volume. Nous n'avons dans tous les métaux aucune medaille Impériale jusques à Commode, dont nous n'en ayions de semblables dans les Consulaires, & d'un poids égal. Or il est sûr que, du tems de la Republique, il y avoit des monnoyes de quatre grandeurs differentes, & entre autres quel-

ques-unes qui ſurpaſſent de beaucoup celle des medailles de grand bronze, & qui étoient du poids de deux onces ; j'en ai pluſieurs dans mon cabinet ; la plus remarquable & la mieux conſervée, eſt celle qui a d'un côté une tête de femme ; dont les cheveux bouclez flottent par derriere)(. un centaure arrêté par Hercule armé de ſa maſſüe, & entouré d'une peau de lion, dans l'éxergue, ROMA, au revers & à la tête quatre ronds de la figure des beſants, qui marquent le prix & le poids de la monnoye.

Les Romains continuerent donc ſous les Empereurs à avoir des monnoyes en bronze du poids de deux onces. Quelle raiſon aurions nous d'en douter, ſur tout ayant des medailles du poids de deux onces & qui ont ces deux lettres S. C. comme les autres monnoyes de bronze. Je viens d'en faire l'expérience. J'ai peſé un Neron. NERO CLAUD. CÆSAR. AUG. GER. P. M. TR. P. IMP. XX.)(. Une figure aſſiſe le caſque en tête, & une victoire ſur la main droite, à ſes pieds une cuiraſſe, & un caſque dans le champ S. C. dans l'exergue ROMA, & un Domitien. IMP. CÆS. DOMIT. AUG. GERM.... PER. P. P.)(. Une figure debout tenant une longue pique & ayant à ſes pieds une figure couchée par terre, que je crois un fleuve, puiſqu'il a un roſeau dans ſa main & qu'il eſt appuyé ſur une urne S. C. dans le champ l'un &

l'autre s'est trouvé du poids de deux onces.

Je passe à une autre preuve. Les Grecs, de qui les Romains ont appris l'art de fabriquer les monnoyes, & à qui ils se sont en cela conformez entierement, comme il arrive pour l'ordinaire aux nations qui sont voisines les unes des autres & qui ont entre elles un commerce continuel ; les Grecs, dis-je, ont eû des monnoyes en bronze de quatre grandeurs différentes, dont les plus pesantes sont du poids de deux onces : j'en ai plusieurs de la sorte du tems des Ptolemées, des Antiochus, des Hierons. Les Grecs ont eû beau être subjuguez par les Romains, ils n'ont point varié dans le poids de leurs monnoyes. Naturellement flateurs, ils en changerent les types, & à l'exemple des Romains ils y mirent d'un côté la tête des Empereurs, ou des Impératrices ; & de l'autre des revers qui souvent avoient raport à leurs actions & à leurs vertus, mais ils n'en changerent ni le poids, ni les differents volumes. Il est donc vraisemblable que ce que les Grecs ont continué de pratiquer au sujet des monnoyes, les Romains l'ont fait aussi. L'élevation d'Auguste ne demandoit point le contraire.

Oserai je donc vous dire mon sentiment? Dans le dessein que vous avez de vous faire une suite de veritables medaillons, je veux dire, de medailles qui sûrement n'é-

toient point monnoyes, je crois que vous devez vous former aux medailles Latines de bronze frappées des têtes des Empereurs jusques à Postume qui n'ont point ces deux lettres S. C. Car pour les Grecs, pour celles des Colonies, & en general pour toutes celles qui sont d'or ou d'argent, je ne crois pas qu'on puisse avoir de regle sûre pour déterminer si elles étoient monnoyes ou non.

Je vous l'avoüe, vôtre suite ne sera pas nombreuse, & même il vous manquera plusieurs têtes des Empereurs & des Impératrices. Le Roi n'en a que trois avant Trajan CÆSAR. PONT. MAX.)(. Un autel accompagné de deux colonnes, chacune surmontée d'une victoire portant d'une main une palme & de l'autre une couronne. Dans l'exergue ROM. ET AUG. Un Tibere TI. CÆSAR. AUGUSTI F. IMPERATOR.)(. Un temple à huit colonnes, auquel on monte par cinq degrez, au milieu une figure assise : aux deux côtez deux figures debout : quatre autres figures, deux sur le bord de la corniche, & deux sur la pente du fronton: un aigle éployé sur le dé : dans le plein S. P. Q. R. Une Agrippine, AGRIPPINA. M. F. MATER. C. CÆSARIS AUGUSTI)(. un char couvert, orné de plusieurs figures, traîné par deux mules : au haut du champ, S. P. Q. R. & plus bas MEMORIÆ AGRIPPINÆ. Peut-être en trouverez vous des dix Empereurs suivants

en Allemagne & en Italie, où tant de Princes ont des cabinets d'une richesse infinie; mais à en juger par ceux qui ont été mis au jour, & dont on nous a donné des catalogues d'un détail & d'une exactitude achevée, comme sont ceux de la Reine Christine de Suede, par Monsieur François Camelo; de Brandebourg, par Monsieur Beger; de Parme, par le Pere Pedrusi Jesuite; de Carpegna, par Monsieur Bonarotti; de Mauroceni, & autres, je ne crois pas que vous trouviez autre chose que ce que vous avez trouvé en Angleterre & en France.

Vôtre suite encore une fois ne sera pas nombreuse; mais elle sera telle qu'elle doit être, composée de veritables medaillons, de pieces distinguées des monnoyes, de ces monuments de l'antiquité qui répondent aux medailles que l'on fait de nos jours, & dont l'invention est dûë à ces beaux siecles de Rome, qui devenüe la maîtresse du monde par la superiorité de ses armes, fut aussi le centre des Sciences & des Arts. Cette difference est assez grande pour meriter qu'on les sépare & qu'on en fasse des suites particulieres.

Je suis, &c.

ARTICLE LXXXIV.

LA CRITIQUE DU THEATRE Anglois comparé au Théatre d'Athenes, de Rome, & de France, & de l'opinion des Auteurs, tant profanes que sacrez, touchant les spectacles. De l'Anglois de M. Collier. A Paris, chez Nicolas Simart ruë S. Jaques au Dauphin couronné, 1715. vol. *in* 12. *pp.* 499.

UN nouveau Tertullien vient de s'élever en Angleterre contre les déréglements du Théatre. Même zele à reformer les abus des spectacles ; même vivacité dans l'invective, même force dans la maniére de penser, même énergie dans l'expression. Son Traducteur est parfaitement entré dans l'esprit de l'Auteur qu'il représente en François. Il joint ensemble deux qualitez qu'il n'est pas aisé d'allier, beaucoup de correction & de pureté dans le style, & beaucoup de précision dans la maniere de s'énoncer. Tantôt badin aux endroits comiques qu'il traduit, tantôt serieux dans les reflexions, ou de critique, ou de morale, qu'il copie d'après son Auteur, il est toujours élégant & châtié. Si M. Collier a beaucoup emprunté des François dans sa critique sur les spectacles, son Traducteur rend beaucoup à la France, en lui presentant le bel ouvrage de M. Collier.

Juillet 1716.

La litterature Françoiſe eſt également redevable à l'un & à l'autre. C'eſt par ces excellentes traductions, & des livres de France en Anglois, & des Auteurs Anglois en nôtre langue, que nous entretenons un commerce d'érudition avec nos voiſins, qui ſert à nous enrichir mutuellement l'eſprit.

Toujours le théatre ſe reſſent de l'impieté qui regne dans les ſentiments publics. Si la ſcéne entretient le libertinage de l'eſprit, c'eſt parce que l'irréligion a produit la corruption de la ſcéne. Les Poëtes ont pour but de plaire. Lors qu'ils ſentent que l'Athéïſme eſt dans le goût commun, ils en rempliſſent leurs ſpectacles, pour meriter l'approbation des ſpectateurs. Ainſi, par un cercle de dépravation, l'irreligion cauſe l'impieté de la comedie, & la comedie, devenüe impie, perpetue l'irreligion. Par le même principe, dans les païs où les mœurs ſont corrompües, le théatre s'ajuſte à l'infamie publique, & la fomente. Voilà les deux deſordres que M. Collier n'a pû voir ſans horreur ſur le Théatre Anglois. Ce ſeroit à une meilleure religion d'extirper le mal en Angleterre, juſques dans ſa racine. Du moins le vertueux Anglois l'attaque dans une de ſes plus dangereuſes productions. Il employe tout ce qu'il a de perſuaſion, pour empêcher la ſcéne de continuer à être contagieuſe. La providence, quand il lui plaira, & de plus ſaines reflexions, feront le reſte.

L'Auteur de la critique du Théatre Anglois partage son traité en cinq parties. Dans la premiere, il reproche aux Poëtes dramatiques de son païs leur obscenité dans le langage. Dans la seconde, il blâme l'impiété des interlocuteurs qu'ils introduisent. Dans la troisieme, il trouve à dire à l'insolence des Comiques à l'égard des Prêtres de toutes les creances. Dans la quatrieme, il se plaint qu'ils mettent le vice en honneur, & qu'ils le substituent en la place de la vertu. Enfin, dans la cinquieme, après un examen detaillé de quatre comedies Angloises, il rassemble les sentiments des Ecrivains, tant profanes, que sacrez, sur le danger des spectacles. Sa methode est assez uniforme. Sur tous les articles de sa dissertation, il compare le Théatre Anglois avec ceux d'Athenes, de Rome, & de France. S'il donne à juste titre de la préference à la scéne Françoise, sur celle d'Angleterre, sur tout par raport à la reserve dans les expressions, c'est qu'il n'a connu de nos comedies, que celles de nos grands maîtres. Parmi nous le tems & les mœurs ont bien corrompu les spectacles. Les bouffons, & les farceurs, enhardis par le concours, se sont licentiez à tenir des discours presque aussi sâles, que ceux dont M. Collier se plaint en Angleterre.

I. Selon l'Auteur de la critique, dans la comedie Angloise, on ne voit que des

ſcandales. “ On y dégrade abſolument la
„ nature de l'homme, on y ſubſtitüe la
„ convoitiſe à la raiſon. On y franchit
„ toutes les barriéres qui nous ſeparent des
„ bêtes. Quelques comedies de ſon païs
que l'Auteur cite, comme *l'homme ſans façon*, *le Moine Eſpagnol*, *l'Amour triomphant*, &c. ſont des prodiges d'obſcenité. Ce n'eſt pas ſeulement l'organe des hommes qu'on emprunte, pour parler le langage de la débauche; c'eſt dans la bouche des femmes qu'on oſe mettre les termes de la plus infame proſtitution. Il n'en fut pas ainſi d'Euripide & de Senéque. Phédre enyvrée d'un amour inceſtueux, eſt, chez le Poëte Grec & chez le Poëte Latin, auſſi reſervée dans les paroles dont elle uſe pour declarer ſa paſſion, que la plus chaſte matrone de la Gréce. Cependant les Divinitez qu'elle adoroit étoient pour elle de grands exemples du vice. Il eſt vrai que Plaute ſe ménage moins qu'Euripide, en un petit nombre de ſes comédies; mais il ne met des ſâletez, qu'à la bouche de ces femmes d'une profeſſion infame. Tout obſcénes qu'elles ſont dans leurs diſcours, il s'en faut bien qu'elles le ſoient *à l'Angloiſe*. Térence ſe conforme à la politeſſe de ſon tems. Si l'on n'oſe pas garentir que le fond de ſes poëmes eſt exempt de toute obſcénité, du moins on peut dire que ſes termes ſont meſurez, ſur tout dans la bouche des femmes. Oüi, ſes courtiſanes ſont

plus retenües, que les femmes de condition ſur le théatre Anglois. Voit-on dans Plaute, dans Térence, ou dans Ariſtophane même, des femmes mariées qu'on s'efforce de corrompre ? Rien de plus ordinaire dans la comédie Angloiſe. On y triomphe, on y chante victoire, quand on a pû en mettre une à mal. Sur cela roule la plûpart des intrigues applaudies. Eſchile fut bien plus précautionné que les Poëtes d'Angleterre. Il déclare dans Ariſtophane, *qu'il décline la juriſdiction de l'amour, & qu'il en blâme les intrigues.* Sophocle, qui ſuivit Eſchile, mit de l'art & de l'élevation dans ſes poëmes, ſans y mêler des paſſions ſeduiſantes. Il évite de joindre enſemble ſur la ſcéne, un Héros & une Héroïne paſſionnez l'un pour l'autre. Ces tête à tête que nos Poëtes Chrétiens ménagent avec tant d'art, parurent indécents à des Poëtes Idolâtres. M. Collier ne diſconvient pas, qu'Ariſtophane a ſâli les repréſentations Grecques par les entretiens les plus diſſolus. Mais quel homme étoit-ce qu'Ariſtophane ? Un impie, un Athée. Dans ſa comedie *des nuées*, c'eſt le vrai Dieu, dans le Dieu de Socrate, qu'il a voulu joüer. En effet, l'antiquité n'a-t-elle pas reproché aux Juifs qu'ils n'adoroient que les nuées, parce-qu'ils adoroient le maître du ciel & de la terre ? *nil præter nubes, & cœli numen adorant*, dit Juvenal. Les Dieux reſpectez par la Gentilité ne ſont pas mieux traitez par

 Ariſtophane,

Ariſtophane, que le Dieu de Socrate. Quelle merveille donc qu'un Athée ait violé les loix de la pudeur ? Un Sceptique ne connoit ni principes de vertu, ni honneur, ni probité. Ajoutez à cela que la legéreté d'Ariſtophane, & que les défauts de jugement, parlent contre lui, en faveur des Poëtes Dramatiques qui l'ont précedé, & qui l'ont ſuivi. Il ne fait point de régle. Ici la critique de M. Collier paroît judicieuſe. Les exemples des anciens Poëtes Anglois, comme *Benjanſon*, *Beaumont*, & *Fletcher*, doivent faire honte à M. Dryden, & aux autres Poëtes Modernes d'Angleterre. Pour M. Corneille, parmi les François, la modeſtie de ſes expreſſions fait une partie des loüanges que la poſterité donnera toûjours à ſon merite ſuperieur. Ce grand Poëte avoüe que ſa tragédie de *Théodore*, toute chaſte qu'elle étoit, n'eut pas tout le ſuccès qu'il en attendoit, par la ſeule idée de proſtitution, qui en ſâlit l'intrigue. Il en avoit derobé la vûë, tant qu'il avoit pû. Cependant la modeſtie du Théatre François déſavoüa le peu que la neceſſité de ſon ſujet l'avoit forcé d'en faire connoître. Que cette diſpoſition des cœurs faiſoit alors d'honneur à la France !

II. L'impieté du Théatre Anglois paroît encore plus reprehenſible à M. Collier, que les ſâletez qui le déshonorent. Elle conſiſte dans les imprecations, & dans les abus de la religion, & des ſain-

tes lettres. Pour les imprécations, elles ſont une grande reſſource pour les Dramatiques d'Angleterre. Elles rempliſſent le vuide de leurs penſées, elles r'enflent quelques-unes de leurs expreſſions trop plates, elles donnent de l'harmonie & de la rondeur aux periodes. Les comedies de *Dom Guichot*, de *la femme provoquée*, & *du relaps*, ſont en ce genre des modeles affreux. D'anciens Comiques Anglois, comme *Beaumont* & *Fletcher*, ne mettent de ces jurements qu'à la bouche des ſcelerats, pour les rendre odieux. Les modernes les prodiguent ſans égard, & les portent à l'excès. Du moins devroient-ils reſpecter les loix, qui deffendent en Angleterre d'employer au Théatre par dériſion le Saint Nom de Dieu, ſous peine de dix livres ſterling d'amende. Pour l'abus de la religion & des ſaintes lettres, c'eſt aujourd'hui un ornement de la comedie Angloiſe. Dans l'*Aſtrologue joüé*, le lieu où la ſcéne s'ouvre, c'eſt une chapelle. On y tourne en ridicule le ſoin de prier Dieu. La coquetterie s'y mêle à l'irréligion, & le Paradis de Mahomet y eſt preferé à celui de J. C. Un Diable paroît, il éternüe. *Dieu vous contente*, lui dit-on, *n'auriez-vous point attrappé un rhûme pour vous être trop éloigné du feu?* Plaiſanterie fade, dont tout le ſel eſt dans l'impieté. On ne peut ſans horreur & ſans indignation, ſuivre le détail des profanations du texte ſacré, & des

blasphêmes, que M. Collier a tiré & rassemblé des comedies Angloises. Aussi son zele s'anime contre ces abominables productions de l'Athéïsme. *En quel siecle malheureux sommes nous tombez*, s'écrie-t-il? *Les oracles de la verité, les ordonnances du Seigneur, le sort heureux, ou deplorable, d'un éternel avenir, sont devenus un amusement de théatre... Mais en quelle contrée du monde & par quelles gens ces impietez se commettent elles? par un Julien? Par un Porphyre? dans une terre Idolâtre? C'est dans un Royaume Chrétien, dans le sein d'une Eglise qui se dit reformée.* M. Collier montre ensuite que les Comiques du paganisme n'ont pas porté l'impieté aussi loin que les Anglois. Cependant quelles Divinitez adoroient-ils? Térence mêle quelques juremens aux discours de ses acteurs; mais attester le nom des Dieux, n'étoit-ce pas dans le paganisme plûtôt un acte de religion, qu'une impieté? Du reste, on y trouve peu de plaisanteries, ou de murmures contre les Dieux. Plaute s'émancipe un peu plus souvent que Térence. Après tout ses invectives contre des Dieux peu respectables, ne sont gueres que dans la bouche des valets. Il arrive à *Ballion* de se laisser aller à des paroles impies. *Ce maraut là*, dit aussi-tôt Pseudolus, *se mocque de la religion; comment nous fierions nous à lui sur le reste?* Ce sentiment, que la saine raison inspire à Plaute, est une preuve

qu'il n'étoit pas impie, puis qu'il auguroit mal de la probité des gens ſans religion. Les Tragiques Grecs ſe ſont conformez, ce ſemble, ſur cela, au ſyſteme de la religion naturelle. Eſchile ne repreſente Promethée impie, que pour rendre l'impieté haïſſable. On le conduit au ſupplice. La foudre éclatte & tombe ſur ſa tête. Enfin, le rocher où on l'attache en eſt ébranlé. Dans Sophocle Ajax ne devient furieux, & ne perit de ſa propre main, que pour avoir mepriſé les Dieux. Minerve vient lui offrir du ſecours. Il refuſe de partager avec elle la gloire de la valeur. De là ſa fureur & ſon deſaſtre. Le Théatre n'eſt plus une écôle de vice, quand on ne le montre que pour le punir. Euripide fait dechirer Panthée, pour avoir inſulté Bacchus. La morale de ſa piece, eſt qu'on n'inſulte jamais impunement aux Dieux. Seneque, beaucoup inferieur aux Grecs en jugement, leur eſt beaucoup ſupérieur en impieté. Preſque tous ſes Heros, dès qu'ils ſont malheureux, deviennent blaſphemateurs. Il y a du pis dans la comedie Angloiſe. On y blaſphême de ſens froid, & de gayeté de cœur. Après tout, quelque impie qu'on ſuppoſât le Théatre de Rome, & celui d'Athenes, ſeroit-ce une juſtification de la ſcéne Angloiſe? Peut-on conclurre du paganiſme au Chriſtianiſme?

III. C'eſt une indécence monſtrueuſe que

d'exposer à la risée publique les Ministres de la Religion dans quelque créance que l'on soit. Ce n'est pas que parmi eux il n'y ait quelque fois, ou des vicieux à confondre, ou des ridicules à siffler. Mais le caractere dont ils sont revêtus, dans toute les Religions du monde, doit arrêter la licence des invectives, ou des huées contre leurs personnes. Le respect qui leur est dû fait une partie du droit des gens. Quoique dans un païs d'une croyance différente, on doit aux Prêtres d'une autre nation, de la civilité & de la politesse : enfin, il est raisonnable de leur defferer par tout une part à ces mêmes honneurs, qu'on leur rend dans les païs où ils sont en fonction. Les Poëtes Anglois ont d'autres vûës. Le Clergé regulier & seculier combat l'Atheisme, décrédite l'erreur, & detruit le libertinage, trois sources de la fortune des Poëtes. Ce sont deux écôles toutes opposées que celle des Temples, & celle des Théatres. Que fait-on ? Les Prêtres invectivent & foudroyent contre la comedie, & la comedie à son tour, ou declame contre les Prêtres, ou les rend méprisables, en les traduisant sur la Scene. Il y a neanmoins bien de la difference dans l'équité de ces deux sortes de represailles. Les Ministres de la religion sont autorisez par les loix, & par leur profession, à faire la guerre au desordre, & la comedie ne peut avoir, que par usurpation, le droit de reformer le Clergé par des saty-

res. Cependant le Théatre Anglois ne represente guere de farces, qu'on n'y voye un rôle de Prêtre, de Chapelain, ou de Religieux. *Le Moine Espagnol* est le titre d'une comedie de M. Dryden. Comme il a été le maître d'en former le caractere, tel qu'il a voulu, il en a fait un scelerat achevé. C'est ainsi que par des fictions, on répand sur tout le corps des Religieux la haine d'une conduite qu'on a donnée de genie à un Moine dereglé. Quelquefois c'est sous le nom & sous le masque d'un Moufti qu'on insulte aux Evêques. Les Superieurs Ecclesiastiques de l'Eglise Anglicane, sont peut-être les seuls dans l'univers qui tolerent de pareilles insolences; néanmoins c'est également & le Sacerdoce, & l'habit, & les mœurs des Ministres, qu'on donne en spectacle, & qu'on traduit en ridicule. La censure se tait. Qu'est devenu l'Episcopat? Où est son zele & son autorité, après le schisme? Non, dans toute l'antiquité, l'on ne voit point d'exemple de pareilles échappées contre les Ministres de la religion, soit domestiques, soit étrangeres, que dans l'impie Aristophane. Homere ne parle jamais des Prêtres qu'avec honneur. Virgile en fait par tout l'éloge. Eschyle ne montre que deux fois des Prêtres sur la scene, & toujours il leur donne des caracteres décents. Œdipe, dans Sophocle, traite rudement Tiresie, il est vrai, mais c'est à la personne, & non pas au ministe-

re en general, qu'il en veut. Sénéque ménage encore plus, dans son Œdipe, Tiresie, que Sophocle. Au contraire, l'Auteur Anglois de l'Œdipe, fait du Sacerdoce entier un métier de Tartuffes. Plaute, dans le *Rudens*, introduit une Prêtresse. Elle retire charitablement chez elle deux femmes échappées du naufrage. Un débauché veut forcer sa maison. Mais un homme de condition s'écrie, *quis homo est tantâ confidentiâ, qui ausit Sacerdotem violare* ? Plaute ne fait de la Prêtresse qu'une peinture loüable, & regarde son Sacerdoce comme une fonction respectable. Pour Térence, il a consideré les dépositaires de la religion comme des personnages trop sérieux. Il n'en a jamais mis sur sa scene. On ne voit des Prêtres ni dans Corneille ni dans Moliere. On use de la même retenuë sur les Theatres d'Espagne & d'Italie. En Angleterre seulement la réformation ose plus, que n'a osé le paganisme. Par quel principe ? Y auroit on moins de religion que dans l'ancienne Rome, & qu'à Atheues ? Le Clergé a ses défauts, qu'il est bon de corriger. *J'en conviens*, dit M. Collier, *mais doit-on le faire sans jurisdiction Ecclesiastique, avec scandale, dans un lieu d'infamie, & aux dépens de la religion ?*

IV. Après tout, le plus grand desordre du Théatre Anglois, c'est qu'il met le vice en honneur, & qu'il l'établit en la place de la vertu. Qui sont les Héros des come-

dées Angloiſes ? En faveur de quels hommes ſe concluent elles par les plus heureuſes péripéties ? Sur qui font elles tomber de grands biens & des établiſſemens fortunez ? Sur d'indignes libertins, ſur des blaſphemateurs, ſur des Athées. Selon nos Poëtes, plaiſanter des veritez Chrétiennes, dire des infamies au ſexe même, violer toutes les loix de l'amitié, dechirer ſes amis en leur abſence, & trahir leurs interêts, c'eſt l'idée d'un galant homme, d'un homme qui ſçait le monde. Sur lui pleuvent les recompenſes que les Poëtes diſtribuent à la Cataſtrophe de leurs comedies. Son rôle eſt le plus brillant, & le Poëte lui prodigue tout ce qu'il a d'eſprit. Que remporte la jeuneſſe Angloiſe d'un ſpectacle ſi contagieux ? De l'amour pour le vice, de la honte d'être reguliere, une determination d'acquerir de l'honneur & du bien, aux depens de la vertu. Il y a plus, les plus reſpectables profeſſions ſont en butte à la ſatyre du Theatre Anglois. Les honorables Citoyens y ſont traitez de faquins; les plus ſçavants perſonnages des Univerſitez, de pedants; les filles modeſtes d'idiottes, & les femmes n'ont part aux proſperitez de l'intrigue, qu'autant qu'elles ſont libertines, impies, ou effrontées. En fut il ainſi des Theatres de l'antiquité profane ? *Philolaque*, dans Plaute, gemit d'avoir trahi ſon devoir. *Luſitele* ſe ſent d'une éducation digne de ſa naiſſance. Dans Térence, le

jeune *Chremes* a des sentimens d'honneur. Chez ces deux Poëtes, d'ordinaire celles des femmes qui sont nées libres ont de la vertu. Dans Plaute, *Pinacium* dit à une de ses amies, *que les épouses doivent de la fidelité à leurs maris, lors même qu'ils en manquent pour elles.* Elle ajoute *qu'une fille ne peut porter trop loin le respect envers son pere.* La morale de *Pinacium* est bien combattuë par celle que la comedie met à la bouche des Angloises. Dans *la femme provoquée* une Heroïne dit que *la vertu n'est qu'un âne, & qu'un galant vaut cent fois mieux qu'elle.* Dans *l'Astrologue joüé*, une fille sous le nom d'Iacinthe, avoüe que *ce qui la fâche de n'être pas homme, c'est qu'elle n'est point en état de pousser quelques bottes à son malin vieillard de pere.* Trouve-t-on rien de plus outré dans l'antiquité la plus licentieuse ? M. Dryden tâche de se purger sur l'accusation qu'on lui fait, de recompenser le vice dans ses comedies. La regle contraire, dit-il, ne regarde que la Tragedie. Dans le comique qu'est-ce que le vice ? Foiblesse humaine, saillie de jeunesse, bagatelle. Quelle morale ! Quoi ! l'atheïsme, quoi ! l'impieté, quoi ! l'adultere, quoi ! les souhaits du parricide, ne sont que des minuties ? Est-il donc permis d'affoiblir par des plaisanteries l'horreur que la nature nous en donne ? Mais, dit M. Dryden, *le principal but du poëme comique est de divertir. Je doute si l'instruc-*

tion doit y entrer. Si elle y entre, elle n'en est que la seconde fin. Quand on convien-droit du principe, s'ensuit il qu'on ne peut rejoüir au spectacle qu'en rendant le vice heureux? La friponnerie & la méchanceté tournées en ridicule, donneroient-elles de la fadeur à des pieces comiques, si d'ailleurs elles étoient ingenieuses : Pour être divertissant, ne doit on plaire qu'à la cupidité? Ne peut-on pas rejoüir la raison & le bon sens aux dépens des vicieux? Mais où a-t on pris que l'instruction n'est pas la fin principale de la Comedie, comme de la Tragedie? Ce sont deux sœurs qui n'ont que le même terme; mais qui l'atteignent par des routes differentes. Leur but c'est de persuader la vertu, & de rendre le vice odieux. Aristote & Horace donnent cette fin si loüable, & generalement à toute la poësie, & en particulier à chacune de ses parties. Quintilien n'estime les plaisanteries, en quelque lieu qu'elles soient, qu'autant qu'elles sont mesurées sur le pied de la vertu & de la probité, *nimium visûs pretium est, si probitatis impendio constat.* Enfin, quand bien même l'antiquité payenne eut établi pour la fin de la comedie d'irriter le goût des plaisirs dangereux, des Poëtes Chrétiens n'eussent-ils pas dû lui faire changer d'objet? Mais ni l'autorité des Anciens, ni le bon sens, n'ont jamais permis de prostituer ainsi la poësie comique. La seule negligence des Poëtes, le défaut

d'eſprit, ou l'excès du libertinage, les a contraints à ſubſtituer l'infamie au vrai ridicule. L'un eſt bien plus difficile à imaginer que l'autre. Les obſcénitez plaiſent aux gens corrompus, ſeulement parcequ'elles ſont des obſcénitez. Il ne faut, pour ſe rendre agreable par là, ni beaucoup de fineſſe de goût, ni de grands efforts de l'art.

La cinquiéme partie du Traité de M. Collier conſiſte en deux choſes. 1°. Il fait un examen détaillé de quatre Comedies de ſon païs, dont deux ſont de M. Dryden. On y remarque que l'Auteur de la critique a autant de connoiſſance des regles les plus ſaines de la Poëſie Dramatique, que de zele pour le retabliſſement des bonnes mœurs ſur le Theatre Anglois. 2°. M. Collier donne une longue liſte des autoritez des Peres de l'Egliſe, qui de leur tems ſe ſont élevez contre les ſpectacles, & qui ſe ſont efforcez d'en preſcrire l'uſage dans le Chriſtianiſme. C'eſt la partie la plus édifiante de l'ouvrage. On ne peut trop exhorter de la lire dans l'Auteur; mais il ſeroit trop long de tranſcrire ici cette multitude de textes tirez des plus reſpectables Docteurs de la religion.

On doit, en finiſſant, la juſtice à M. Dryden d'avertir, que par une converſion ſincere à la Religion Catholique, & que par une vie exemplaire & penitente, il a reparé, autant qu'il a pû, les deſordres que

M. Collier lui a si justement reprochez. Le Seigneur, quand il veut, des pierres même les plus dures, suscite des enfans à Abraham. Pour le Traducteur de cet Ouvrage, sa modestie l'a obligé à supprimer son nom. Comme si ce n'étoit pas assez qu'il se soit enlevé à lui-même l honneur de quelques autres traductions de sa façon, il s'obstinoit encore à se dérober la gloire de celle-ci. Nous avons cru faire plaisir au public de marquer qu'elle est du P. De Courbeville Jésuite.

ARTICLE LXXXV.

DE LA MANIERE DE NEGOCIER avec les Souverains, de l'utilité des Negociations, du choix des Ambassadeurs & des Envoyez, & des qualitez necessaires pour réüssir dans ces emplois. Par Monsieur de Callieres, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils, Secretaire du cabinet de Sa Majesté, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire, & Plenipotentiaire du feu Roi, pour les Traitez de Paix conclus à Riswik, & l'un des quarante de l'Académie Françoise. A Paris, chez Michel Brunet, Grande Salle du Palais, au Mercure Galant, 1716. *In* 12. *pages* 394.

UN Auteur, avec tous les talens pour bien écrire pourroit faire un mauvais

livre, ou du moins demeurer au dessous de son sujet, faute de l'avoir bien choisi, & d'avoir compris que la meditation sans l'expérience ne sçauroit suffire en ce qui est d'usage & de pratique. Témoin le Rhéteur dont se moqua Hannibal, qui sans avoir jamais vû la guerre, entreprit d'en donner des leçons dans une harangue polie & ingénieuse. L'art des négociations est sans doute celui qui demande le plus de dextérité, puisqu'il s'y agit de manier les esprits des hommes, par rapport aux plus grands interêts qui puissent être entre eux, de la reputation, de l'avantage, & quelquefois de la fortune & du salut des nations & des Etats. Pour y devenir habile, & pour sçavoir en instruire, il faut y avoir été employé: Mr. de Callieres l'a été avec succès dans celles de Riswick, qui terminerent à la gloire de la France une des guerres qu'elle a jamais soutenuë avec le plus d'éclat.

Dans l'Epitre dédicatoire à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, il s'exprime ainsi: " Après la „ perte que la France vient de faire de ce „ grand Roi, dont le regne a été si glo„ rieux & si triomphant, elle avoit besoin „ de la main de Dieu, qui l'a toujours sou„ tenuë dans ses necessitez les plus pressan„ tes. Il falloit pour appuyer la minorité „ du Roi, qui est monté sur le thrône par „ voye de succession, que cette main tou„ te puissante eût formé un Prince du méme

„ sang, d'un courage héroïque & aussi
„ grand que sa naissance, plein d'un par-
„ fait amour pour les peuples de ce grand
„ Royaume, d'un genie assez vaste & assez
„ étendu pour fournir à tous leurs besoins,
„ & pour redresser quantité de désordres
„ que les malheurs d'une longue & pénible
„ guerre avoient introduits sur la fin du
„ dernier Regne. Enfin, il falloit une in-
„ telligence superieure à tous les emplois,
„ & une capacité sans bornes, des lumie-
„ res vives, claires & distinctes, & une
„ activité infatigable qui se multiplie à
„ proportion des necessitez de l'Etat, &
„ tout cela réüni dans la personne d'un
„ Prince toujours juste, toujours aimable,
„ toujours bienfaisant, & qui a formé en
„ lui le caractere d'un veritable Pere de la
„ Patrie.

Mr. de Callieres divise son ouvrage en vingt-quatre chapitres. Dans le premier il expose son dessein, & il destine les autres à remplir ce qu'il promet dans le titre de l'utilité des négociations, du choix des personnes pour y employer, & des qualitez qui leur sont necessaires pour y réüssir.

Un Prince Chrétien, dit il chap. premier, avant que de prendre la voye des armes pour se faire raison, est obligé de tenter celle de la persuasion, qui devient plus efficace quand elle est accompagnée de bienfaits : le Prince a donc besoin de personnes intelligentes qui sçachent met-

tre en œuvre & ses raisons & sa liberalité. Mais nôtre nation est si belliqueuse, qu'elle ne connoit presque point d'autres glorieux services à rendre à son Roi, que dans la profession des armes, & tandis qu'elle produit un grand nombre d'excellents Officiers pour la guerre, elle demeure stérile en habiles Négociateurs. Afin d'en former, il seroit bon, que comme dans les armées les Commandemens generaux ne se déferent qu'à ceux qui dans les autres degrez ont donné des preuves de ce qu'ils valent, il y eût aussi une route établie pour parvenir aux négociations importantes, & qu'elles ne se confiassent qu'à des personnes d'une capacité éprouvée & reconnuë.

Quoique chaque Etat soit independant en soi, ils se trouvent néanmoins tous dans une espece de dépendance les uns des autres. " Et Mr. de Callieres au chap. 2^e^,
„ fait considerer que ceux dont l'Europe est
„ composée, ont entre eux des liaisons &
„ des commerces necessaires, qui font
„ qu'on les peut regarder comme des mem-
„ bres d'une même République, & qu'il ne
„ peut presque point arriver de change-
„ ment considerable en quelques-uns de
„ ses membres, qui ne soit capable de
„ troubler le repos de tous les autres. Les
„ démêlez des moindres Souverains jettent
„ d'ordinaire de la division entre les prin-
„ cipales Puissances, à cause des divers in-
„ terêts qu'elles y prennent, & de la pro-

„ tection qu'elles donnent aux partis diffe-
„ rens & opposez. D'où il conclut, qu'il
est d'une extrême importance à un Souverain d'entretenir sans cesse chez les autres des Negociateurs, pour découvrir tout ce qui s'y passe, & pour en être informé avec diligence & avec exactitude.

Le Cardinal de Richelieu en étoit bien persuadé, & il s'en explique dans son testament politique. " Les Etats reçoivent tant
„ d'avantages des négociations continuel-
„ les, lorsqu'elles sont conduites avec pru-
„ dence, qu'il n'est pas possible de le croire
„ si on ne le sçait par expérience. J'avoüe
„ que je n'ai connu cette verité que cinq ou
„ six ans après que j'ai été employé dans le
„ maniement des affaires : mais j'en ai
„ maintenant tant de certitude, que j'ose
„ dire hardiment que négocier sans cesse,
„ ouvertement, ou secretrement en tous
„ lieux, encore même qu'on n'en reçoive
„ pas un fruit present, & que celui qui en
„ peut attendre à l'avenir ne soit pas appa-
„ rent, est chose tout à fait necessaire pour
„ le bien des Etats. Je puis dire avec verité
„ avoir vû de mon tems changer tout-à-
„ fait la face des affaires de la France & de
„ la Chrétienté, pour avoir sous l'autorité
„ du Roi fait pratiquer ce principe, jusqu'a-
„ lors absolument négligé dans le Royau-
„ me.

Ce fut en effet par ce moyen que ce grand Politique gagna des alliez à la Fran-

ce, & ſuſcita tant d'ennemis à la maiſon d'Autriche, en Eſpagne & en Allemagne.

„ Si l'on attend, remarque Mr. de Callie-
„ res, à envoyer dans les païs voiſins, ou
„ éloignez, qu'il y ſurvienne des affaires
„ importantes, les Negociateurs qu'on y
„ envoye en ces occaſions preſſantes, n'ont
„ pas le tems d'y faire les habitudes & les
„ liaiſons neceſſaires pour changer des ré-
„ ſolutions priſes, à moins qu'ils n'appor-
„ tent avec eux de grands moyens, qui ſont
„ à charge au Prince qui les donnent, & qui
„ ſouvent deviennent inutiles, lorſqu'on
„ les employe trop tard.

La guerre s'accommode de tout; & un homme, pourvû qu'il ne manque pas de courage, peut y ſervir utilement dans ſa ſphére, & du moins devenir bon ſubalterne, s'il n'eſt pas capable de commander en chef: il n'en eſt pas ainſi des négociations, il n'y faut que des ſujets choiſis, & doüez des plus belles qualitez. Monſieur de Callieres dans le troiſiéme & 4^e^ chapitres examine en détail les qualitez naturelles, dans le 5^e^ les acquiſes, qui ſont neceſſaires pour réüſſir. Il demande un eſprit attentif & appliqué, que le plaiſir ne ſçauroit détourner, droit, & qui ne s'égare point en de vaines ſubtilitez, penetrant, pour découvrir les penſées de ceux avec qui il traite, maître des ſiennes, & impenetrable, en paroiſſant ouvert, & évitant les airs myſterieux, égal, & toujours prêt

à écouter ſans diſtraction, prompt à trouver des réponſes judicieuſes, fecond en expediens; prudent, déciſif, & ferme dans ſes déciſions. Les qualitez du cœur doivent répondre à celles de l'eſprit, qu'il ſoit noble & élevé ſans fierté, liberal, & enclin à donner, mais avec choix, & avec adreſſe, aimant la probité, & éloigné de la fourberie. Il eſt encore à ſouhaiter qu'un Ambaſſadeur ait de la naiſſance, ſur tout s'il eſt employé dans les Cours principales; & il n'eſt pas inutile qu'il ait un noble exterieur, & une figure agreable, qui lui facilite les moyens de plaire.

A ces qualitez naturelles il en faut joindre d'acquiſes, une parfaite connoiſſance des interêts des Princes, & de leurs diverſes prétentions, de leur genealogie, de la forme du gouvernement dans les differens Etats. Mr. de Callieres recommande de lire les Traitez de paix, & ſur tout de celle de Munſter & des ſuivantes, les dépêches du Cardinal d'Oſſat, de Noailles Evêque d'Acs, & de Monluc Evêque de Valence, les négociations du Cardinal Mazarin, les Mercures Italiens de Vittorio Siri & ſes memoires ſecrets.

Quoique la Regle ordinaire des Souverains & le reſſort qui les fait agir & leurs miniſtres, ſoit l'interêt, le naturel & la paſſion ont quelquefois plus de force, & prévalent à l'interêt; de ſorte que pour réüſſir auprès d'eux, il faut être inſtruit de

quelles impressions ils sont plus susceptibles. " Pour acquerir ces connoissances,
„ dit Mr. de Callieres, il ne suffit pas de les
„ chercher dans les livres... Quelque étude
„ qu'on ait fait auparavant des mœurs des
„ Princes, de leurs interêts, & des pas-
„ sions de ceux qui les gouvernent, toutes
„ ces choses paroissent autrement, lors-
„ qu'on les voit de près, & on ne peut s'en
„ former de justes idées qu'en les connois-
„ sant par soi même. Il exhorte donc à voyager dans les principales Cours de l'Europe, à y accompagner les Ambassadeurs & les Envoyez du Roi, observant tout avec la même attention que s'il falloit bientôt y retourner avec caractere.

Il convient encore de sçavoir les langues, l'Allemande, l'Italienne & l'Espagnolle, avec la Latine, qu'il seroit honteux d'ignorer à un homme engagé dans les emplois publics, cette langue étant la langue commune à toutes les nations Chrétiennes. Enfin, il est utile & bienséant de ne pas ignorer les Sciences propres à éclairer l'entendement, sans y donner une application trop continuelle, au préjudice des fonctions essentielles de son emploi.

Au chap. 8^e^. Mr. de Callieres réduit les fonctions des Ambassadeurs à deux principales; l'une est de traiter les affaires de son Prince, & l'autre de découvrir celles d'autrui. Quant à la premiere, il doit fon-

der principalement le succès de ses négociations sur la droiture & sur l'honnêteté de son procedé, montrant des avantages effectifs en ce qu'il est chargé de proposer. S'il prétend reüssir par des subtilitez & par la superiorité de genie, il est fort sujet à se tromper : s'il prend des maniéres hautaines, & qui sentent la menace, il faut qu'il soit suivi d'une armée prête à agir. Sur quoi Mr. de Callieres fait une remarque judicieuse, " Qu'un Prince qui n'a plus d'en-
„ nemis capables de s'opposer à ses volon-
„ tez, impose des tributs aux autres Puis-
„ sances voisines ; mais qu'un Prince qui
„ travaille à s'agrandir, & qui a de puissans
„ ennemis, doit répandre, & donner à ses
„ inferieurs, pour augmenter le nombre
„ de ses amis & de ses alliez, & qu'il ne
„ doit leur faire sentir sa puissance que par
„ ses bienfaits. Un grand precepte pour un Ambassadeur, c'est de supposer que son Prince ne veut point qu'il lui fasse des affaires : si le Prince a intention de rompre, il ne manquera pas d'autres moyens. Entre ceux dont un Ambassadeur doit se servir pour se bien acquitter de sa seconde fonction, & que l'Auteur décrit avec élegance, il n'oublie pas la bonne chere : c'est une dépense non seulement honorable, mais très-utile ; elle fait naître la familiarité, ouvre le cœur, & découvre souvent des secrets importants.

Les privileges des Ambassadeurs sont la

matiere du chap. 9[e]. Leur perſonne, celle des Envoyez & des Reſidens ſont ſous la protection du droit des Gens. Ils ont droit, ſelon l'Auteur, de faire librement dans leurs maiſons l'exercice de la Religion du Prince, ou de l'Etat qu'ils ſervent. On a parlé en ces Memoires au mois de Juin de l'année 1708. d'un ſçavant écrit, qui ſe tenant au Droit commun, reſtreint ce libre exercice de Religion aux ſeuls Ambaſſadeurs, en conſideration du caractere repreſentatif dont ils ſont honorez; les autres Négociateurs traitent les affaires de leur Prince, & ne repreſentent point ſa perſonne.

Pour revenir aux privileges des Ambaſſadeurs, leur maiſon n'eſt point ſoumiſe à la juriſdiction des Juges du païs où ils réſident; mais il ſeroit indigne d'eux d'en faire un azile pour les ſcelerats: comme il ne leur ſeroit pas honorable de trafiquer de l'exemption des impôts ſur les denrées & ſur les autres choſes neceſſaires à l'entretien de leur maiſon. Au reſte, ils ne peuvent pas ſe prévaloir du Droit des Gens, & ils le violent eux-mêmes, s'ils ſuſcitent ou forment des rebellions dans les Etats où ils ſont envoyez. Henry IV. en une pareille circonſtance ſe contenta de renvoyer Zuniga, Ambaſſadeur d'Eſpagne; & un Prince offenſé, afin de ne pas attirer une guerre en ſe faiſant juſtice, doit auſſi ſe contenter de demander ſatisfaction.

Le ceremonial que les Ambassadeurs ont à observer, tant à l'egard des Princes vers lesquels ils sont envoyez, qu'envers les autres Ambassadeurs qui sont en la même Cour; le rang qu'ils prennent entre-eux, & les civilitez qu'ils se doivent les uns aux autres, ce qui concerne leurs lettres de créance & leurs instructions, sont d'un détail qui passe les bornes d'un extrait. Mr. de Callieres dans le chap. 13^e. & les deux suivans considere un Ambassadeur sur son départ pour le lieu de sa destination, & lors qu'il y est arrivé, son premier soin, après qu'il a été nommé, doit être de demander communication des negociations de son prédecesseur; & ensuite de se faire ami le Ministre que la Cour où il va entretient en celle d'où il part, afin que dans le cours des négociations ils se rendent reciproquement de bons offices & de bons témoignages; de se choisir des domestiques qui ne lui attirent point de reproches dans le lieu où il va faire sa résidence. Sur tout il a besoin d'un Secretaire habile & fidelle: il y a quelques années que le Secretaire d'un Ambassadeur de France ayant vendu le chiffre, causa un éclat & une espece de rupture qui eut des suites fâcheuses & préjudiciables aux deux Cours, dont les interêts étoient de demeurer unies. Il seroit donc utile au service du Roi de rétablir l'ancienne coûtume abolie en France depuis ces derniers tems, qui étoit de donner à nos Ambassa-

deurs des Secretaires de l'Ambaſſade qui fuſſent choiſis & payez par le Roi.

On comprend aiſément quelles ſont les premieres démarches d'un Ambaſſadeur après qu'il eſt arrivé, demander ſes audiences, obſerver la diſpoſition des eſprits, étudier l'état des affaires, rendre compte de tout à ſon maître. Et M. de Callieres l'inſtruit des moyens qu'il doit mettre en œuvre pendant ſon ſejour, pour s'acquerir l'affection & l'eſtime du Prince, de ſes Miniſtres & de ſes favoris. „ Quelque élevez, dit-il, que ſoient les Princes, ils ſont hommes comme nous, „ c'eſt à dire, ſujets aux mêmes paſſions : „ mais outre celles qui leur ſont communes avec les autres hommes, l'opinion „ qu'ils ont de leur grandeur, & le pouvoir effectif qui eſt attaché à leur rang, „ leur donnent des idées differentes de celles du commun des hommes ; & il faut „ qu'un bon Negociateur agiſſe avec eux „ par rapport à leurs idées, s'il veut ne ſe „ pas tromper.

„ Les Princes, dit-il encore, ſont accoûtumez dès leur naiſſance à la ſoumiſſion, aux reſpects, aux loüanges de ceux „ qui les environnent, cela les rend plus „ ſenſibles & plus faciles à irriter par les „ contradictions, par les diſcours trop libres ou trop familiers, par les railleries, „ & par certaines veritez qui n'ont pas accoutumé de frapper leurs oreilles. Il faut

„ qu'un bon Negociateur évite autant qu'il
„ est possible de choquer la fierté naturel-
„ lement attachée à leur condition, il ne
„ doit pas les loüer avec fadeur, ni leur
„ applaudir bassement dans les choses bla-
„ mables ; mais il ne doit pas aussi per-
„ dre les occasions de leur donner les
„ loüanges qu'ils ont meritées ; & s'il a le
„ cœur & l'esprit bien fait, il sçaura les
„ leur donner avec choix & avec dignité.

M. de Callieres insere à ce sujet cette reflexion ingenieuse. „ La grande habitude
„ que les Souverains ont à s'entendre loüer,
„ les rend d'ordinaire plus délicats que le
„ commun des hommes en matiere de
„ loüanges : il faut que celles qu'on leur
„ donne, soient ingénieuses & bien placées,
„ pour être reçûës agréablement. Ils res-
„ semblent en cela à ces hommes friands,
„ qui se sont rafiné le goût par le long usa-
„ ge des mets les plus delicieux ; & leurs
„ courtisans sont sans cesse occupez à
„ leur apprêter des loüanges bien assai-
„ sonnées.

On ne peut passer un caractere de Negociateurs indiscrets, & qui peut aussi servir à corriger une espece de gens chagrins, & toujours mécontens en leur propre patrie. „ C'est une faute grossiere de certains
„ Ministres étrangers, qui ayant à vivre
„ dans une Cour pour plusieurs années,
„ s'y rendent desagreables, & suspects au
„ Prince & à ses Ministres, en decriant

„ leur conduite, & leurs affaires, en
„ loüant excessivement celles de leurs en-
„ nemis, & faisant toujours des prophe-
„ ties à l'avantage de ces derniers. C'est
„ un défaut de jugement qui n'est pas par-
„ donnable à un Negociateur, & dans le-
„ quel cependant on en voit tomber plu-
„ sieurs qui se passionnent, sans sçavoir
„ pourquoi, dans les affaires generales;
„ & dont l'indiscretion va jusqu'à faire pa-
„ roitre une mauvaise volonté impuissante
„ contre les interêts de la Cour, où ils se
„ trouvent, devant des courtisans qui ne
„ manquent pas d'en faire le rapport.

Au ch. 16e l'Auteur donne de belles le-
çons touchant l'art de negocier. „ Il re-
„ commande à un Negociateur, 1°. D'é-
„ viter le défaut de la plûpart des hom-
„ mes, qui parlent d'affaires, défaut plus
„ particulier à nôtre nation, naturelle-
„ ment vive ; d'avoir plus d'attention à ce
„ qu'ils veulent dire, qu'à ce qu'on leur
„ dit : ils sont si pleins de leurs idées,
„ qu'ils ne songent qu'à se faire écouter,
„ & ne peuvent presque obtenir sur eux-
„ mêmes d'écouter à leur tour.

„ 2°. De n'exposer d'abord le sujet de
sa negociation que jusqu'au point qu'il
faut pour sonder le terrain : afin de re-
gler ses discours & sa conduite sur ce
qu'il découvre, tant par les réponses
qu'on lui fait, que par les mouvemens
du visage, par le ton & l'air dont on lui

„ parle, & par toutes les autres circonf-
„ tances qui peuvent contribuer à lui faire
„ penetrer les penfées & les deffeins de
„ ceux avec qui il traite. C'eft un des plus
„ grands fecrets de l'art de negocier, que
„ de fçavoir pour ainfi dire, diftiller gou-
„ te à goute dans l'efprit de ceux avec qui
„ on negocie, les chofes qu'on a interêt
„ de leur perfuader. Il y a quantité d'hom-
„ mes qui ne fe refoudroient jamais à en-
„ trer dans une entreprife, quoiqu'elle leur
„ fût avantageufe, fi on la leur faifoit voir
„ dans toute fon étenduë, & avec toutes
„ fes fuites.

„ 3°. Comme les affaires font ordinai-
„ rement épineufes, par les difficultez qu'il
„ y a d'ajufter des interêts fouvent oppo-
„ fez, des Princes & des Etats, qui ne re-
„ connoiffent point de Juges de leurs pré-
„ tentions ; le moyen le plus fûr, comme
„ s'expliquoit un Ancien, eft de les pren-
„ dre par la bonne ance,] c'eft-à-dire, de
„ faire en forte que ceux avec qui on trai-
„ te, trouvent leurs interêts dans les pro-
„ pofitions qu'on leur fait, & de les leur
„ faire connoître non feulement par des
„ raifons effectives, mais encore par des
„ manieres agreables, en témoignant de
„ condefcendre à leurs fentimens dans les
„ chofes qui ne font pas effentielles au but
„ où on a deffein de les conduire ; ce qui
„ les engage infenfiblement à une pareille
„ condefcendance en d'autres chofes qui

„ sont quelquefois plus importantes.

Il faut remarquer qu'un homme difficultueux, & d'un esprit dur, augmente les difficultez, & érige en affaires d'importance des bagatelles; que celui qui est chagrin & contredisant, excite dans les autres la même mauvaise humeur; que celui qui a la sotte vanité de vouloir se faire croire un homme fin & adroit, jette la défiance dans l'esprit de ceux avec qui il negocie. Enfin, il exhorte un Negociateur à avoir de la complaisance, en sorte neanmoins qu'il ne laisse pas prendre l'ascendant sur lui.

Entre les avis qu'il donne au ch. 17^e, le premier est „ Qu'un sage & habile Nego-
„ ciateur doit non seulement être bon
„ Chrétien, mais paroître toujours tel
„ dans ses discours & dans ses manieres de
„ vivre, & ne point souffrir dans sa maison
„ de gens libertins, & de mœurs déré-
„ glées, ni qu'on tienne des discours li-
„ centieux, & de mauvais exemples à sa
„ table & en sa presence.“ Il ajoute plusieurs avis pour se conduire avec prudence, avec honneur, & avec la satisfaction de la Cour où il réside.

Ce n'est pas assez de sçavoir ménager avec dexterité les interêts de son Prince, il faut encore sçavoir lui en rendre un compte exact & fidele : & les dépêches sont la seconde partie essentielle à l'emploi d'un Negociateur. M. de Callieres explique au ch. 19^e, ce qu'il y a à y observer : qu'elles

ſoient exemptes de preambules & d'ornemens vains & inutiles, entrant d'abord en matiere ; ſi claires & ſi circonſtanciées, qu'elles ſemblent mettre les choſes ſous les yeux ; ſi ſages & ſi diſcrétes, qu'au cas qu'elles ſoient interceptées, celui qui les a écrites, n'ait point de confuſion de les avoüer. Où le Negociateur a beſoin de toute ſa prudence, c'eſt lorſqu'il a à faire ſçavoir de fâcheuſes nouvelles, & à donner des avis deſagreables à un Prince accoutumé à être flatté par ſes principaux Miniſtres. Dom Eſtavan de Gamarre avoit ſervi le Roi d'Eſpagne un grand nombre d'années avec zele & fidelité en qualité d'Ambaſſadeur en Hollande, ſans recevoir aucune récompenſe & ſans s'avancer : chagrin de ſe voir toujours negligé, il fit un voyage à Madrid, & ayant appris d'un parent qu'il avoit dans le Conſeil, que ſa ſincerité à écrire la verité nuiſoit à ſa fortune, il changea de methode. Un Envoyé de l'Empereur à la Cour de France, ſe mit en crédit à Vienne par des rélations fauſſes de l'Etat du Royaume, qu'il repreſentoit comme ruiné & épuiſé d'hommes & d'argent, & dans l'impuiſſance de ſoutenir la guerre : ſur ces aſſurances les Miniſtres de l'Empereur le porterent à entrer dans des ligues & des engagemens qui cauſerent alors la ruine de pluſieurs de ſes Provinces hereditaires, & donnerent occaſion à des ſoulevemens qui le mirent en danger de perdre une partie de ſes Etats.

Touchant les chiffres pour tenir ſecretes les dépêches, l'Auteur dit au ch. 20^e^, que ſans recourir à l'arithmétique & à l'algebre, il eſt aiſé d'en faire pour la pratique & pour l'uſage qui ſoient impenetrables à toute l'habileté des déchiffreurs, & qui ne ſe laiſſent ouvrir que par trahiſon, c'eſt-à-dire, ſi la clef eſt venduë.

Pour le choix des Ambaſſadeurs, outre les qualitez perſonnelles ſur leſquelles M. de Callieres s'eſt déja expliqué, il les conſidere dans les deux chapitres ſuivans par rapport à leur profeſſion, au Prince ou à l'Etat vers lequel ils ſont envoyez, & à la nature des affaires dont ils doivent être chargez. Il n'eſt pas d'avis d'employer les Evêques & les Eccleſiaſtiques dans les negociations étrangeres ; ils ne peuvent aller avec bienſéance dans les païs héretiques ; & à Rome, leur attachement au Pape peut les rendre ſuſpects de partialité : il loüe la ſage Republique de Veniſe, de ce qu'elle les fait ſortir de ces aſſemblées, lorſqu'il s'agit de quelques affaires Eccléſiaſtiques ; il pourroit dire qu'à Veniſe ils ne ſont admis à aucune aſſemblée. Un Courtiſan eſt le plus propre auprès d'un Prince qui aime le plaiſir ; un homme de guerre, auprès d'un Prince qui eſt en guerre ; une homme de Robbe, pour une Republique & pour des Diettes. Il rapporte une raillerie, à l'occaſion de ce que la Cour de France avoit envoyé un Evêque à

Constantinople en qualité d'Ambassadeur, & un mauvais Catholique à Rome, on dit alors que l'un alloit pour convertir le grand Turc, & l'autre pour être converti par le Pape. En ces assemblées nombreuses pour un traité de paix, où tant de Princes & d'Etats prennent interêt, il est necessaire, vû la multitude des affaires, de multiplier les négociateurs.

Le Livre est plein de réflexions judicieuses, utile à ceux qui se destinent à la negotiation, & agréable à tous.

ARTICLE LXXXVI.

LE SPECTATEUR, OU LE Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siecle. Traduit de l'Anglois. Tome 2. A Amsterdam, chez David Mortier Libraire, 1716. *in* 12. *pp.* 452.

LEs Auteurs qui instruisent & qui rejouïssent le public en Angleterre, par l'ouvrage qu'ils intitulent, *Le Spectateur*, travaillent sur un fond inépuisable. Les caracteres des hommss qu'ils peignent d'après le naturel, sont aussi differents & aussi variez, que leurs visages. Il arrive assez souvent que les mêmes personnes, dont les traits ne changent plus, ont déja changé cinq ou six fois de mœurs. Tandis que leur air & leur phisionomie ne presentent

plus rien de nouveau aux Peintres ; les variations de leur cœur, & de leurs inclinations, fourniſſent ſans ceſſe de nouvelles reflexions à ce *Spectateur* ingenieux, qui fait un étude du genre humain. Le monde eſt un grand Théatre, où des acteurs de toutes les ſortes joüent de plaiſants rôles. L'Angleterre ſur tout en fournit d'auſſi diverſifiez qu'aucun lieu du monde. La multiplicité des partis qui la diviſent, & des ſectes qu'on y tolere, donne une ample matiere aux contemplatifs qui les examinent de ſang froid. Après tout, comme les hommes de tous les païs & de toutes les nations, à peu de choſe près, ſe reſſemblent du côté du cœur, & des paſſions, les originaux Anglois que le *Spectateur* nous met devant les yeux, ſe trouvent dans nôtre continent, auſſi bien que chez ces Inſulaires. Le Traducteur l'à bien ſenti. Certainement on doit lui ſçavoir gré, d'avoir mis la France en état de profiter des moralitez que le *Spectateur* Anglois ne deſtinoit qu'à ſa nation. Aux préjugez près d'une religion differente, contre leſquels il eſt bon d'être toujours en garde, & d'une hiſtoriette trop libre, tout peut nous être utile dans un ouvrage, dont le but principal eſt de ramener les hommes à la raiſon, & de les preſerver du ridicule. D'ailleurs, les diſcours de ce ſecond volume, dit l'élegant Auteur de la traduction, *ſont encore plus intereſſants*,

que ceux du premier, & d'un goût plus universel.

Le Socrate Anglois ouvre la Scéne par le caractere de ces filles irrésolues, qui prennent plaisir à entendre long tems les soupirs d'un homme passionné pour elles, sans pouvoir se déterminer, ou à se rendre, ou à le congedier. Souvent elles vieillissent dans leur irrésolution, & laissent vieillir leurs captifs dans leurs fers. De là tant de mariages tardifs, dont on ne condamne ici la lenteur, que pour en purger la societé. Bien loin que le *Spectateur* veuille proscrire cette modestie si séante aux jeunes personnes, & la changer en une précipitation inconsiderée, il ne prétend que limiter les refus dans les bornes de la bienséance & de la raison.

La perte du tems offre au *Spectateur* une ample matiére de moraliser. On se plaint de sa rapidité, & l'on en prodigue les moments. Nous voudrions en allonger la mesure en gros, & la racourcir en détail. En bas âge on souhaitteroit être déja majeur, & souvent on retrancheroit volontiers de sa vie, tout le tems qui doit s'écouler jusqu'à l'acquisition d'un bien, ou d'un plaisir, où l'on aspire. C'est une contradiction dans les desirs du cœur humain. Comment accordons nous cette inclination si naturelle, de vivre long tems, avec ces souhaits presque continuels, de voir quelque partie de nos jours abregée? Les

préservatifs que donne ici le Philosophe contre l'envie, nous garentiront aussi de la fainéantise.

La fureur des duels paroît au *Spectateur* Anglois n'être pas encore suffisamment arrêtée en France, malgré la severité de nos loix. Que fait-il ? sous le nom de Pharamond, il s'érige un tribunal. Delà il fait sortir un édit bien capable de reprimer la licence de ces combats singuliers, qui nous deshonorent au dehors, & qui font apprehender à des peres étrangers, de confier leurs filles à la France.

La coëffure des femmes fournit à l'Auteur l'agréable matiére d'un élegant badinage. Il felicite les Dames d'avoir abbaissé, en ces derniers jours, la hauteur de ces étages, construits de fil d'archal & de babiolles. *Aujourd'hui les femmes*, dit-il, *sont des arbres nouvellement émondez, qui ne manqueront pas de fleurir.* Au XIV. siécle on poussa la hauteur des coëffures à l'excès. Deux piramides, longues d'une aune s'élevoient sur la tête d'une naïne, & en faisoient un colosse. Un fameux missionnaire s'appliqua à reformer sur cela la vanité des femmes. Semblables à des limaçons effrayez, d'abord elles retirerent leurs cornes ; mais pour les remontrer bien-tôt après le depart du Predicateur. Ces plaisanteries du Philosophe se terminent par une reflexion serieuse. Dans l'intention du créateur, dit-il, la tête fut des-

tinée à servir de comble au plus parfait de ses ouvrages. L'accabler sous des ornements étrangers, c'est detruire la symetrie qu'il avoit donnée à son édifice ; c'est detourner la vûë de dessus les veritables beautez de la nature, sur des niaiseries de l'art, c'est-à dire, sur de la dentelle & des rubans.

Les reflexions que fait le *Spectateur* au sujet de ces mots d'Horace, *nil ego contulerim jucundo sanus amico*, sont judicieuses. Rien n'est comparable à un ami agréable & de belle humeur. Quand on réfléchit dans la vieillesse sur sa vie passée, on trouve que les maladies, que l'ennui, & que l'oisiveté, ont derobé la meilleure partie de cet espace, qu'on appelle la vie. Trop de délicatesse en a corrompu presque tous les plaisirs. Les moments qu'on passe avec un ami sûr, & de belle humeur, sont presque les seules delices qui soient pures. Quand nous sentons que celui qui nous parle n'a ni malice, ni duplicité, & que d'ailleurs il nous met ce qu'il dit dans un jour agréable, c'est un repas délicieux, où l'on ne craint ni le poison, ni la satiété. Joüir d'une conversation où tout est exquis, c'est s'approcher de la vie des Anges.

Le nom de pédant, au gré du Socrate moderne, devroit avoir plus d'étendüe qu'on ne lui en donne. Ce n'est pas seulement à ces hommes, qui n'ont fréquenté

que les Bibliothéques, qu'il convient. On devroit l'appliquer à tous ceux, qui mis hors de leur profession, ne pensent plus, ne raisonnent plus. Ne voit-on pas des pédans militaires, parler de campements, de siéges, d'attaques, de former des logements, de donner des batailles ? C'est là toute leur capacité. Toujours leur discours sent la poudre à canon ; hors de là ils sont à sec. Ceux qui s'attachent aux livres sont encore les plus suportables d'entre les pédans. Du moins ils ont des idées, des principes, & d'ordinaire ils sçavent raisonner. Ils ne péchent que par les sujets sur lesquels ils raisonnent. Qu'ils en choisissent d'interessants, ils charmeront, ils appliqueront, ils se feront souhaiter.

Le *Spectateur* au reste, tout Philosophe qu'il est, ne fait pas consister la force d'esprit à paroître incrédule. A la verité c'est sur de bons principes qu'il établit la vanité de ces craintes ridicules, que l'apparition prétenduë des esprits forme quelquefois en de certains cerveaux foibles. D'une autre part il est plus déraisonnable encore, selon lui, de traiter en général toute apparition des esprits, de fabuleuse & de chimérique. Les relations de tous les Historiens sacrez, & profanes, anciens & modernes ; enfin, les traditions de tous les peuples, dans toutes les contrées du monde, font sur cela une conviction qu'on pourroit peut-être détruire en détail, mais

qui prise en gros a la force de persuader. Lucréce, tout engagé qu'il étoit par son genre de philolosopher, à nier l'existence des ames après la dissolution de la machine, pressé par des faits qu'il ne pouvoit contredire, ne revoque pas en doute la réalité des apparitions. Il les explique par un systême le plus absurde qu'on puisse se figurer. Il imagine un flux continuel des petites parties qui composent les superficies des corps. Elles s'échappent, dit-il, & se réünissent quelquefois, pour former la même figure qu'eut l'animal dont elles ont été separées. De là ces ombres, ou ces phantômes de personnes mortes, ou absentes.

L'immortalité de l'ame est encore un sujet où le *Spectateur* s'éxerce en homme persuadé. Après le dénombrement qu'il fait des preuves ordinaires de cette importante verité, qu'on a poussée, dit-il, jusqu'à la demonstration, il insiste sur un raisonnement, dont il goûte la force avec plaisir, & qu'il met dans tout son jour. Il le tire du progrès continuel de l'ame raisonnable dans la perfection, sans qu'elle puisse jamais y atteindre. Les bêtes arrivent à un certain degré de perfection, dit-il, au delà duquel elles ne sçauroient passer. Mais est-il croyable, ajoute-t-il, qu'un être qui pense, qui s'éleve d'une perfection à l'autre, après avoir jetté quelques regards sur les ouvrages de son Créa-

teur, & reconnu les premiers traits de sa sagesse, de sa bonté, de son pouvoir, vint à s'éteindre dès le commencement de ses recherches ? Ce désir, cette aptitude pour la perfection, lui ont-ils donc été donnez sans dessein, & pour n'en faire qu'un leger usage ? Nul homme n'a jamais acquis le degré de connoissance où il pouvoit aspirir, nul n'a eû le tems d'arriver à la perfection de sa nature ; cependant il disparoîtroit tout à coup de la scéne. Un être infiniment sage se plairoit-il à produire des intelligences d'une si courte durée ? Nous donneroit-il de si vastes désirs, pour ne les jamais remplir ? Cette sagesse qui éclate dans tous les ouvrages du Créateur, où la trouverons nous dans la formation de l'homme, s'il ne doit recevoir ici bas que les premiers rudiments de son existence ? Il faut donc que la vie presente ne soit que l'école de la vie future, où nous acheverons d'être perfectionnez.

De ces spéculations sérieuses, *le Spectateur* passe à des représentations comiques. Le caractere d'un homme de naissance, dont le bien est engagé, & qui pourroit se débarrasser des gros intérêts qui l'épuisent, s'il vouloit se résoudre à vendre une portion de son héritage, est agréablement tourné. La crainte de paroître tant soit peu déchu du revenu qu'il a la réputation d'avoir, lui fait porter dans le cœur un chancre, qui le ronge, qui le consume. Il souf-

ſre les tourments de la pauvreté, pour n'avoir pas le renom d'être moins riche. Chez lui on trouve une table abondante; mais où l'on remarque la négligence, & le délabrement. Ses meubles, ſes équipages, ſa livrée, tout découvre une indigence cachée, ou une pauvreté magnifique. Cependant il continüe à mettre de nobles mendians au monde, & il charge ſon fond pour le moins du revenu d'une année, par la naiſſance d'un enfant.

Communément parlant les femmes ſont plus enjouées, & les hommes plus ſérieux, & plus ſuſceptibles du travail. Le ſang de celles-là eſt plus ſubtil, & leurs fibres ſont plus déliées. C'eſt la raiſon naturelle de la différence qui ſe trouve entre les deux ſexes. Mais dans l'intention du Créateur, cette diverſité de tempérament ne fut ainſi menagée, qu'afin que les maris ſuppléaſſent par la force de leur eſprit, à l'incapacité des femmes, & que les femmes, par leur enjoüement, ſoulageaſſent les fatigues de leurs maris. Qu'arrive-t-il? Preſque toujours les femmes tournent leurs inclinations du côté de ceux d'entre les hommes que la nature a par hazard formez auſſi badins qu'elles. Les plus folâtres & les plus frivoles ont la preference. C'eſt le joli trait de ſatire que Dryden, cet ingénieux Poëte Anglois, a lâché contre le ſexe. *Nous nous laiſſons prendre étourdîment*, fait il dire à une femme, *par l'exte-*

rieur, & par la bagatelle. Nous nous estimons, & nous nous admirons nous mêmes, dans les hommes qui nous ressemblent. De ce choix bizarre, & contraire aux loix du Créateur, naissent ce grand nombre de mariages infortunez. Un mari, qui du côté de l'esprit n'a guere d'autres talents que sa femme, volage & leger comme elle, il en dissipe le bien, irrite ses folies, & redouble ses indiscretions. Au contraire, lorsque les assortiments sont conformes à la destination du Créateur; la vivacité de l'épouse est temperée par la gravité de l'époux. La femme devient plus sage par les discours du mari, & le mari de meilleure humeur, par la conversation de la femme. Enfin, le travail & la vigilance de l'un, repare les breches que l'indolence & que les amusements des autres pourroient faire à la societé. Il faut convenir que ces reflexions sont saines.

Les grands genies, en matiere de belles lettres, sont plus rares qu'on ne croit. Le *Spectateur* les restreint à un fort petit nombre d'Auteurs. Selon lui c'est uniquement ceux qui par la force de leurs talents naturels, & sans aucun secours des Arts & des Sciences, ont produit des ouvrages, qui furent les delices de leurs contemporains, & qui seront l'admiration de la postérité. En effet, un génie élevé, s'il est imbû des Arts & des Sciences, se trouve, malgré qu'il en ait, engagé à l'imitation.

Homere, par là, semble l'emporter sur Virgile. L'un est plus hardi, & plus élevé ; l'autre est plus correct & plus délicat. C'est que l'un est tout à fait original, & que l'autre est un peu copié. Dans le Poëte Grec, on voit encore la rudesse de ses premiers coups de pinceau, & l'ouvrage du Poëte Latin est plus léché, & trop fini. L'impétuosité de son génie fait quelquefois tomber Homere dans des grossieretez. Par exemple, il compare un vindicatif, que sa passion empêche de goûter le repos dans son lit, à un morceau de viande qu'on grille sur les charbons. En est il plus méprisable ? Que les petits esprits en plaisantent ; les connoisseurs lui passeront de legers manques de bienséance, en consideration du sublime, que la nature seule lui a fait repandre dans ses poëmes. Moins il montre d'art, plus il fait d'honneur à la sublimité de son esprit. Pindare, au goût du *Spectateur*, est encore un de ces grands génies du premier ordre. Ses saillies, & ses déréglements, tournent également à sa gloire. Par les unes, il marque la supériorité d'un esprit naturellement élevé. Par les autres, il fait sentir qu'il ne s'astreignit point à des régles & à la lenteur des réflexions.

Le bon naturel est encore plus estimable, que le grand génie. L'un & l'autre sont des présents de la nature. Celui-ci nous rend admirables, mais celui-là nous

rend aimables. Le bon naturel charme plus en converſation, que le bel eſprit; il donne même au viſage un certain air, qui a plus d'agrément que la beauté. Le monde en connoît tellement le prix, qu'il tâche d'en ſubſtituer l'apparence à la réalité. Une humanité artificielle, qu'on appelle éducation, remplace ſouvent le défaut d'un beau naturel. Elle en eſt le ſinge, ou la copie. L'éducation réduit en art l'affabilité, la complaiſance, & la douceur du tempérament. Ces dehors d'humanité, lors qu'ils ſont fondez ſur la bonté réelle du cœur, ſont le charme de la ſocieté. Sans elle c'eſt une hypocriſie de l'éducation, qui ſe trahit par intervalle, & qui rend mépriſable. On dit quelquefois dans le monde, que les gens d'un bon naturel n'ont pas toujours le plus d'eſprit. C'eſt une erreur. Il eſt vrai que le mauvais naturel paſſe quelquefois pour de l'eſprit. Un trait ſatyrique & piquant ſatisfait ſouvent, dans ceux qui l'écoutent, mille petites paſſions ſecrettes, dont on en ſçait gré à celui dont il part. Pour l'en recompenſer, on lui attribue de l'eſprit. S'il arrive qu'on faſſe imprimer ſes bons mots, ce ne ſont plus que des niaiſeries fades. Le public eſt ſur cela plus équitable que les aſſemblées des particuliers. Les eſprits malins ont encore un autre avantage ſur les eſprits doux, pour briller. L'homme d'un mechant naturel donne une vaſte carriere

à ſes diſcours ; l'homme d'un bon naturel ne ſort point des bornes permiſes par l'humanité, & par la compaſſion. L'un decouvre les defauts, l'autre les diſſimule. Celui-là produit ſes penſées ſans diſcretion, celui-ci les étouffe avec ſageſſe. Ils voyent tous deux le vice & le ridicule, car pour avoir plus de retenüe, en a-t-on moins de penetration ?

Ce n'eſt pas aſſez au *Spectateur* d'avoir conſideré le bon naturel, comme une production du temperament ; il l'examine encore ſur le pied d'une vertu morale. On ne peut guere loüer ceux qui ſont néz doux & humains, que comme on félicite ceux à qui la nature a donné un poux reglé, ou un bon eſtomac. Voici des regles pour reconnoitre ſi la douceur, la complaiſance, & l'humanité, ne ſont qu'une affection du corps, ou s'ils ſont le fruit de la réflexion. 1°, ce bon naturel eſt-il conſtant & uniforme, dans la ſanté, comme dans la maladie, dans les moments de chagrin, comme dans les inſtants de joye? Ceux dont il faut étudier les heures, pour les trouver favorables, ne ſont bons que par humeur, & ne le ſont pas par vertu. 2°. Les effets d'une humanité bienfaiſante, ſont-ils l'ouvrage de la raiſon ? Si elle ſe déploye, cette bonté, également ſur les perſonnes qui en ſont indignes, comme ſur celles qui la méritent, alors ce ſera l'effet d'un inſtinct aimable, & non pas

d'une attention judicieuſe, qui fait le fond de la vertu. 3°. Le bon naturel nous conduit-il à ſacrifier quelque partie de nos biens, de nôtre repos & de nôtre crédit, pour ſoulager ceux qui ſont l'objet legitime de nôtre compaſſion? C'eſt alors un effort vertueux, c'eſt une victoire ſur l'indolence & ſur l'interêt; paſſions que la vertu ſeule peut ſurmonter, même dans un cœur naturellement plein d'humanité.

Par ces extraits du livre, intitulé *le Spectateur*, on peut juger de la bonté de l'ouvrage. Nous n'avons pas repréſenté dans toute leur étendüe les morceaux que nous en avons tirez. Souvent, pour abréger, nous avons réüni des traits ſeparez, & nous ne nous ſommes pas toujours aſſervis aux expreſſions du Traducteur. Ce que nous avons ajouté aux penſées de l'Auteur, n'a été que pour les éclaircir. Si ſes diſcours étoient un peu moins étendus, & ſi ſa diction étoit un peu plus ſerrée, le Socrate Anglois approcheroit plus du Theophraſte François. Ce défaut vient peut-être plus de la copie, que de l'original: mais on eſt néceſſité d'être un peu lâche dans ſon ſtyle, lors qu'il faut rendre en une autre langue toute la force des expreſſions d'un Ecrivain concis & énergique en ſa langue. Du reſte, l'Auteur, ou les Auteurs du *Spectateur*, penſent juſte & profondément, & ne manquent pas de ce genre d'érudition qui polit l'eſprit.

ARTICLE LXXXVII.

LA COTTERIE DES ANTIFACONniers établie dans L. C. I. D. B. L. S. Premiere relation, où l'on traite de l'établissement de cette Cotterie. A Paris, chez Charles le Clerc, quay des Augustins à la toison d'or, 1716. Brochure *in* 12. *pages* 152.

LEs Academies de Sciences, & de belles Lettres, se sont multipliées en Europe par imitation. On a vû de ces Assemblées se former en Italie. Aussi-tôt la France & l'Angleterre ont envié le projet, & en ont établi sur le même modéle. L'Espagne vient à son tour tout recemment de dresser les Statuts d'une Academie Castillanne. Les Cotteries particulieres sont des copies en petit de ces illustres compagnies. Celles-ci fleurissent à l'ombre des thrônes, & se soutiennent par l'autorité publique. Celles-là se forment sans aveu, & n'ont point d'autre lien que l'inclination mutuelle, qu'un certain nombre de gens d'esprit prend les uns pour les autres. On ne pretend pas que la Cotterie des *Antifaçonniers*, soit une assemblée réelle. On ne voudroit pas même garentir, que l'agreable ouvrage du *Spectateur* soit le fruit de plusieurs plumes, ou même le résultat des conferences, que sept amis, réünis par

l'amour des lettres, ont enſemble en Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, les *Antifaçonniers*, dont on donne ici les caracteres, & qui, dit-on, doivent former une aſſemblée, ſont des hommes d'invention, qui n'ont d'éxiſtence que dans l'idée de l'Ecrivain qui nous préſente cet ouvrage. Il eſt lui ſeul toute ſa cotterie. Les vingt acteurs dont il la compoſe ſont des perſonnages imaginez. Lui ſeul il eſt tout à la fois, & la Demoiſelle *Flamette*, & la Dame *Polymnie*, & l'Abbé *Dodunet*, & le Sçavant *Pipatou*; enfin, tout le reſte des interlocuteurs, qu'il doit introduire ſur ſa ſcéne. Il a prétendu par cette fiction faire un joli cadre à une grande varieté d'aventures, de réflexions, & de citations, dont il doit regaler le public tous les mois. Une femme mariée, une fille, une veuve, un Abbé, un homme de robbe, un Religieux, un Sçavant de profeſſion, un Medecin, un Marchand, un Muſicien, un Comédien, un homme de guerre, un homme de Cour, un Financier, un Voyageur, un Libraire, un Joueur, un Poëte, un Danſeur, & un Turlupin, fourniront, chacun en ſon genre, une vaſte matiére à des *diverſitez curieuſes*.

L'Auteur ſuit ici la méthode des comedies régulieres. Il fait connoître ſes perſonnages avant que de les montrer. Il prépare les eſprits à les reconnoître quand ils paroîtront.

Flamette, jeune fille de moyen âge, & assez jolie, sage pourtant & réguliere, donnera lieu à discourir sur l'amour, & à en conter des avantures. Est-il possible que nos Ecrivains amusans ne puissent se dispenser de mêler à leurs ouvrages un peu de ce venin, dont les racines croissent assez ailleurs, sans qu'on les séme encore dans les livres? On ne poussera pas la passion jusqu'au désordre: je le veux; mais il est des cœurs à qui la moindre impression du poison le mieux préparé devient mortelle. La sagesse de l'Auteur nous fait bien esperer de sa discretion sur un article si délicat. Sa *Flamette*, aussi sçavante en Grec que si d'ailleurs elle n'étoit pas aimable, n'en citera jamais. Elle s'humanisera en faveur des profanes. Elle se contentera de reciter *quelques Dialogues historiques, des atomes d'Epicure.*

Polymnie, c'est la seconde actrice parmi les Antifaçonniers, est une étrange femme. Elle sçait plus d'Algébre que les plus profonds Algébristes. Cependant elle se bornera à raconter les historiettes qu'elle aura quêtées par la ville, ou à en imaginer, quand la quête n'aura pas donné.

La veuve *Grimiane* tiendra son coin dans la cotterie. Mais encore quel rôle y joüera-t-elle? Devinez; l'Auteur en fait un mystere: c'est un artifice pour irriter la curiosité publique.

L'Abbé *Dodunet* est un assez mauvais

Prédicateur ; mais c'eſt une bonne pâte d'homme. Il a de la mémoire. Quel fonds pour la cotterie ? Il fournira les plus beaux traits de nos orateurs ſacrez.

Le Religieux *Marteole* tire ſon nom du marteau d'une cloche, où ſa profeſſion l'aſſujettit. Cependant c'eſt un grand coureur. Sa Communauté lui pardonne ſes abſences du Chœur, en faveur du talent qu'il a de rapporter au Couvent les nouvelles qu'il va recueillir par la ville.

Le Medecin *Ripatrope* eſt un homme atrabilaire ; auſſi croit-il aux Revenans ; il en a toujours quelque hiſtoire à raconter ; il ſe perſuade même qu'il eſt tous les jours honoré de quelque apparition de l'autre monde. Ce ſera un acteur de bon produit pour la trouppe. Combien de pages n'aura-t-il pas à fournir au Secretaire de la cotterie ? Le Bijoutier *Ponderode*, & le Muſicien *Furetun*, excellent au delà du naturel, l'un dans l'art des automates, l'autre dans la ſcience des ſons. On verra par la ſuite de quel uſage ſera le Bijoutier dans la cotterie. Pour le Muſicien, comme il s'introduit auprès des Grands, on apprendra par ſon canal bien des anecdotes du grand monde.

Un Comédien ne peut manquer de joüer un agréable rôle parmi les *Antifaçonniers*. Celui-ci, qu'il a plû à l'Auteur d'appeller *Pariſtan*, eſt un acteur univerſel, bon dans le ſérieux, comme dans le comique ; ſans

doute il nous prépare de bonnes scenes. Dans *Fracastin* la cotterie a fait choix d'un franc petit maître. Il faut des gens de toutes les espéces pour un assortiment de caracteres. Les nouvelles des caffez, & les historiettes des auberges, seront bien placées dans la bouche de *Fracastin.*

Le courtisan *Nosaine* est un des membres de l'association ; mais un *Antifaçonnier* peu assidu aux assemblées. Quand il y paroit, on tire de lui les coutumes du païs qu'il fréquente. On y apprend, entre autres choses, le nom des jeux nouveaux du *boutte hors* du *haut à bas*, du *Dirien en Parlemboc*, & d'autres encore, dont il sçait la théorie & la pratique.

Le sçavant *Pipatou* est un Trésor pour la cotterie. C'est le Docteur de la comedie. Il est Auteur, Critique, Traducteur, Original. Il faudra l'entendre traiter la question de la préférence qu'on doit donner, ou aux Modernes sur les Anciens, ou aux Anciens sur les Modernes.

Grobisot est un Financier. Les Académies de litterature ne regorgent pas de ces Messieurs-là. Celui-ci a un genre d'érudition bien particulier. Il a étudié les généalogies à fond. *Voilà un homme bien a même, pour se faire venir d'où il voudra !*

Le Voyageur *Viantor* n'est guere sorti de son cabinet ; mais il a parcouru tout l'univers dans les relations. Ce qui l'a le plus frapé, au grand païs qu'il a visité,

c'eſt ce qu'il y a trouvé de moins croyable. Il le débite dans les aſſemblées avec la confiance d'un homme qui en paroit perſuadé ; ſouvent même il vient à bout de ſe faire croire.

Un Libraire n'eſt pas indifferent dans l'aſſociation. *Didorbec* y doit faire un bon perſonnage. On ſera ravi d'apprendre de lui les tours de paſſe-paſſe de la Librairie. Ha que les pauvres Auteurs auront de plaiſir à s'en voir inſtruits !

Le Poëte *Scandide*, par les vers qu'il recite, amuſe les aſſociez. Ce qui le rend plus agréable encore, c'eſt un jeu ſingulier dont il eſt l'inventeur. Quand le Secretaire de la Cotterie en aura donné la pratique, on conviendra qu'il pourroit ſervir de paſſetems aux Muſes elles-mêmes ſur le Parnaſſe.

Lupinade entre pour beaucoup dans les conférences de la Cotterie. C'eſt un plaiſant de profeſſion, un rieur, un vrai poliſſon. Il ne ſervira pas peu à égayer le ſérieux des acteurs graves de la piéce. Comme le goût eſt aujourd'hui tourné, peutêtre s'attirera-t-il, par ſes quolibets, plus d'approbation, que les réflexions judicieuſes dont l'Auteur eſt bien capable de remplir ſon ouvrage ; mais qu'y faire ? On doit ſe meſurer à tous les génies, quand on veut ſe faire acheter, & ſe faire lire.

La Cotterie eſt toute raſſemblée chez un illuſtre Magiſtrat, qui par ſa ſageſſe a me-

rité de porter ici le nom de *Sapion.* " C'est
„ un homme aimable par son enjoüement,
„ par sa vivacité, par sa probité inviolable,
„ par un grand nombre de talens égale-
„ ment propres pour le monde choisi, &
„ pour sa profession. Il ne néglige rien
„ pour l'éducation de ses enfans ; & ces
„ mêmes enfans, c'est-à-dire, un fils & deux
„ filles, répondent parfaitement à ses soins.
Il semble que l'Auteur ait voulu se faire
connoitre lui-même, en peignant par des
traits si marquez le Magistrat, son patron,
qui lui donne un appartement dans son
logis.

ARTICLE LXXXVIII.

FRAGMENT D'UNE LETTRE de Monsieur Coste, sur la durée de l'action de la Comédie de Plaute, intitulée les Captifs.

. . . .
. . . .
. . . .

SI je vous écris aujourd'hui, Monsieur, ce n'est que pour vous dire ce que je pense de la difficulté que vous faites dans vôtre Extrait des *Captifs*, sur la durée de l'action de cette piéce. Je ne prétends ni vous contredire, ni défendre Plaute ; mais vous exposer naïvement mes pensées sur cet article. Comme je me défie de leur so-

lidité, je n'en tirerai aucune conſequence déciſive.

J'avoüe d'abord, Monſieur, que vôtre difficulté paroît très-bien fondée; & je puis vous aſſurer que je l'avois ſentie avant que d'avoir lû vôtre Extrait. Je n'en ai pourtant rien dit dans ma préface, parce que n'ayant pas fait une étude particulieré des loix du Theatre, je n'ai oſé blâmer tout ouvertement un Ecrivain celebre qui doit les avoir étudiées à fond, & qui doit ſçavoir juſqu'où il lui étoit permis de les negliger. Car en general il faut convenir de cette maxime, que l'Art même apprend aux excellens ouvriers à ſe diſpenſer quelquefois de ſuivre exactement les regles de l'Art. Cette licence a ſes bornes, j'en ſuis très perſuadé; mais en même tems je crois que la connoiſſance de ces bornes eſt reſervée aux plus grands maîtres; & que c'eſt le dernier fruit de leur étude & de leur experience. Si cela eſt vrai à l'égard de l'Art Oratoire, de l'Architecture, de la Peinture, &c. il l'eſt ſur tout à l'égard des ouvrages d'eſprit qui ne ſont faits que pour amuſer & divertir le peuple, tels que ſont les pieces de Theatre. Quoïque ces derniers ouvrages ſoient des fictions qui plaiſent d'autant plus qu'elles ſont plus vraiſemblables, cependant les circonſtances qui les compoſent ſont ordinairement ſi compliquées, qu'il eſt fort difficile que le vraiſemblable s'y trouve par tout dans

un égal degré : & lors qu'on ne peut conserver la vraisemblance dans une entiere exactitude sans perdre de grandes beautez, nous voyons que les habiles Poëtes, tant anciens que modernes, ont renoncé hardiment à cette exactitude scrupuleuse, en faveur de ces beaux endroits qui ont immortalisé leurs ouvrages.

En particulier on peut dire, qu'à considerer à part & en détail la durée des meilleures piéces de Theatre, on trouvera que la vraisemblance n'y est jamais conservée que d'une maniere assez imparfaite, parce qu'on y donne presque toujours plus de rapidité au tems qu'il n'en a effectivement, & qu'on y fait souvent aller d'un pas égal certaines choses, dont les unes ne peuvent guere arriver dans un aussi petit espace de tems que les autres. Mais le spectateur est fait à cette irregularité ; pourvû qu'on prenne la peine de le tromper avec art, il se prête lui-même à la tromperie, sans s'arrêter à peser & à combiner le tems avec trop d'exactitude.

Il s'agit maintenant de sçavoir si dans les Captifs Plaute a pris soin de ménager son spectateur avec assez d'artifice, pour le tromper effectivement. En gros vous reconnoissez, Monsieur, que dans cette piéce tout ce qui se passe devant le spectateur arrive dans le tems & le lieu où il doit arriver naturellement ; mais vous croyez que le Poëte s'est oublié par rapport à ce

qui se passe hors de la scéne. *Le prétendu Esclave* (je copie vos propres paroles) *envoyé pour ramener le fils d'Hegion, part d'Etolie sur la fin du premier Acte.*

Permettez-moi, Monsieur, de vous avertir ici que c'est à la fin du second Acte que le faux Tyndare part d'Etolie : bien loin d'affoiblir par là vôtre objection, je lui donne une nouvelle force, comme vous vous verrez tout à l'heure. *Il en est de retour dès le commencement du quatriéme Acte, puisque le Parasite Ergasilus vient avant le commencement de cet Acte annoncer cette bonne nouvelle à Hegion. Je ne sçai pas bien*, dites-vous, *comment tout cela a pû arriver en si peu de tems.* Voici, Monsieur, quelques reflexions qui me font soupçonner, qu'à l'égard du tems qui se passe hors de la scéne, ou plutôt qui comprend la durée de toute la piéce, Plaute ne s'est pas si fort negligé qu'il paroit d'abord. Premierement, le Poëte n'ayant pas nommé le lieu de la scéne, on peut le mettre à Chalcis en Etolie, tout aussi bien qu'à Calydon. J'ai été tenté de le faire ; mais pour éviter la censure, je me suis enfin determiné à suivre le Commentateur à la Dauphine. Si la scéne est transportée à Chalcis, nous voilà plus près d'Elide.

En second lieu, on peut fort bien supposer, que le logis d'Hegion n'est pas loin du port, & en ce cas, Ergasilus n'aura vû Philopoleme que quelques minutes avant

que de paroître au commencement du quatriéme Acte, pour apprendre à Hegion l'arrivée de son fils. Il lui importe extrêmement d'être le premier à lui donner cette bonne nouvelle.

En troisiéme lieu, l'action representée dans la Comédie des Captifs étant arrivée en Été, lorsque les armées des Etoliens & des Eléens tenoient la campagne, rien n'empêche qu'elle n'ait commencé d'assez bon matin.

Enfin, comme il n'y a rien dans la piéce qui détermine l'heure du jour auquel Ergasilus revient du port, on est libre de le supposer de retour à trois heures après midi; & beaucoup plus tard, s'il étoit necessaire, comme je le montrerai plus particulierement en son lieu.

Je suppose d'abord qu'Hegion paroit pour la premiere fois à cinq heures & demi du matin. Le premier Acte ne peut guere durer plus d'une heure & demi, y compris le premier intervalle, c'est-à-dire, le tems qu'Hegion employe à faire un petit compte, pour voir combien il lui reste d'argent chez le banquier, à s'en aller chez son frere, & en revenir.

Cela posé, le second Acte commencera un peu avant sept heures. Je mets une heure pour tout ce qui se passe entre les Captifs, & ceux qui les gardent, joint à la conversation qu'Hegion a avec Philocrate & Tyndare, & au tems qu'il employe

pour aller chez le Préteur, jusqu'à ce qu'il ait actuellement donné un passeport à Philocrate ; ce qui contient tout le second Acte, & une partie du tems qui s'écoule depuis la fin de cet Acte jusqu'au commencement du troisiéme, j'aurai bientôt occasion de marquer exactement tout ce qui remplit cet intervalle. Voilà donc Philocrate qui s'embarque pour Elide à huit heures. Il employe une heure à voir ses parens, & à conclure un échange entre lui & Philopoleme, fils d'Hegion. Le traité conclu, ils s'embarquent tous deux à midi ; & dans trois heures un bon vent les amene au port, vers le commencement du quatriéme Acte. Depuis leur arrivée jusqu'à la fin de la piéce, il ne se passe gueres plus d'une heure, & par consequent la piece ne dure que dix heures & demi, ou onze heures tout au plus.

Vous me direz peut-être que de la maniere dont je reponds à vôtre objection j'en fais naitre une autre, beaucoup plus difficile à resoudre ; car si Philocrate part à huit heures du matin pour ne revenir qu'à trois heures du soir, comment remplir ce long espace de tems qui s'écoule depuis son départ jusqu'à son retour ? S'il y a moyen de lever cette difficulté, on ne le peut faire qu'en examinant avec soin, article par article, tout ce qui se passe depuis le troisiéme Acte jusqu'au commencement du quatriéme.

Ergasilus paroît dès le commencement du troisieme Acte. Depuis qu'il a quitté le bon homme Hegion, qui l'avoit invité à souper, il n'a rien fait qui fixe son arrivée sur le Theatre à un tems précis. Il a été, comme il nous l'apprend lui même, à la place publique, cherchant de tous côtez quelqu'un qui voulût lui donner à manger. D'abord il est allé joindre une troupe de jeunes gens, il les a priez, sollicitez, & leur a fait un des plus jolis contes qu'il sçache, un de ces contes qui lui valoient autrefois une trentaine de repas; mais tout cela n'a rien produit. Comme il n'est pas homme à se rebutter facilement, il en est allé trouver d'autres, puis d'autres, & encore d'autres: & partout il a reçu le même accüeil: *Pergo ad alios, venio ad alios, deinde ad alios: una res. Omnes compacto rem agunt; quasi in velabro olearii.* Enfin, il a quitté prise; & maintenant il s'en va au Port, où il a, dit-il, quelque esperance d'attraper un souper: *Nunc ibo ad Portum hinc. Est illic mihi una spes cœnatica.* Il avoit donc manqué son diné; & il en est tout consolé, lorsqu'il paroît ici. D'où je conclus que le jour étoit déja assez avancé. Il importe fort peu de sçavoir ce qu'Ergasilus fera au Port, jusqu'à ce qu'il y ait vû le fils d'Hegion. Parasite de profession, on sçait qu'il divise ordinairement son tems en deux parties, dont il employe, *l'une à manger, & l'autre à ne rien faire.* Qu'il

reſte au Port tant qu'il voudra, qu'il coure, qu'il ſe repoſe, qu'il tracaſſe, qu'il dorme, perſonne ne s'aviſera de lui demander compte de ſon loiſir.

Mais que ferons nous d'Hegion, qui dès le commencement de la ſeconde ſcene du troiſieme Acte, c'eſt-à-dire, immédiatement après qu'Ergaſilus eſt allé au port, nous dit lui-même, qu'après avoir renvoyé à Elide le faux Tyndare, il s'en eſt allé chez ſon frere, d'où il revient maintenant avec Ariſtophonte? Ici je commence à m'appercevoir que j'ai eû tort de ſuivre la correction d'*Acidalius*, qui a retranché de la ſeconde ſcene du troiſieme Acte, ces mots, *inde illico revertor domum*, *v.* 8. *De là je m'en retourne d'abord chez moi.* Car quoi qu'Hegion eût déclaré fort nettement en partant de chez lui pour aller chez le Préteur, qu'il s'en iroit chez ſon frere immédiatement après le départ de Philocrate, il eſt fort naturel qu'il change de ſentiment, & qu'au lieu d'aller d'abord chez ſon frere, il s'en retourne encore chez lui, pour recommander de nouveau à ſes gens d'obſerver de près le prétendu Philocrate, & d'avoir inceſſamment les yeux ſur lui. C'eſt de la garde de ce priſonnier que dépend toute l'eſperance qu'il a de recouvrer bien tôt ſon fils. Plus il ſe voit près d'obtenir par ſon moyen le retour de ſon fils, plus il doit prendre ſoin que ce priſonnier ne lui echappe : & par

conſéquent, ſi après avoir renvoyé le faux Tyndare, il revient chez lui au lieu d'aller chez ſon frere, comme il l'avoit réſolu quelque tems auparavant, il ne fait rien d'extraordinaire, & dont on ne voye tous les jours des exemples dans la conduite des perſonnes les plus raiſonnables. Au reſte, le même embarras qu'il a rencontré en allant chez le Préteur, peut l'avoir arrêté auſſi long-tems à ſon retour. *Ubi quiſque vident, eunt obviam, gratulantur que eam rem.* Arrivé chez lui, il a viſité ſes priſonniers. Il a recommandé à ſes gens avec un ſoin tout particulier de bien garder celui qui doit bien-tôt lui procurer le retour de ſon fils, & enfin, après avoir dîné (circonſtance qui doit neceſſairement entrer en ligne de compte, quoique le Poëte n'en ait rien dit) il s'en va chez ſon frere, qu'on peut ſuppoſer loger fort loin de chez lui. Hegion viſitant là ſes autres priſonniers, demande s'il n'y en a point parmi eux qui connoiſſe Philocrate natif d'Elide. Il en trouve enfin un nommée Ariſtophonte, qui ſe dit ami de Philocrate, & qui le prie inſtamment de lui permettre de l'aller voir, dès qu'Hegion lui a dit qu'il avoit Philocrate chez lui: *Tandem hic exclamat eum ſibi eſſe ſodalem*, &c. Le bon homme le fait délier tout auſſi-tôt, & l'emmene chez lui, pour lui faire voir Philocrate, qu'il croit avoir entre ſes mains. Maintenant joignez, à tout le tems qu'Hegion a employé à retourner de chez le Pré-

teur à ſon logis, de ſon logis chez ſon frere, & de chez ſon frere encore chez lui; ce qui remplit tout l'intervalle qui eſt entre la fin du 2ᵉ Acte & le commencement du 3ᵉ, joignez, dis je, à tout ce tems là celui que renferment les 3 dernieres ſcénes du 3ᵉ Acte avec le retour d'Hegion ſon frere, où il ramene Ariſtophonte pour le remettre aux fers, *in catenas denuò*, & pour avertir ſes autres captifs de la maniere dont il a châtié celui qui vient de le tromper (vieux & en colere, on peut compter qu'il n'a point epargné les paroles) ajoutez qu'il ſe retrouve encore chez lui lorsqu'Ergaſilus paroît au commencement du 4ᵉ Acte; & vous verrez que ce bon homme n'a pas manqué d'occupation depuis 8 heures du matin juſqu'à l'arrivée de ſon fils, qu'on vient lui annoncer un peu après 3 heures du ſoir.

Le 4ᵉ Acte eſt viſiblement rempli par le Monologue d'Ergaſilus revenu du Port, par l'entretien qu'il a avec Hegion, par les folies qu'il fait chez ce bon homme, par la converſation qu'Hegion a au Port avec ſon fils, & par le tems qu'il employe à revenir du Port avec lui & Philocrate. Les deux derniers articles rempliſſent l'intervalle de cet Acte.

Le cinquieme Acte ſe réduit à un entretien aſſez court entre Hegion & Philocrate, ſuivi d'un autre, entre Hegion & Stalagmus, ſur le rapport de qui Tyndare,

qu'on ramene des barrieres par ordre d'Hegion, est reconnu pour le fils de ce bon homme, en présence de Philocrate.

Tout ce qui se passe dans ces deux Actes ne contient guere plus d'une heure. Ainsi voilà la durée de la piece réduite à onze heures tout au plus, si l'on s'en rapporte à mon calcul.

Mais ne dirons nous rien de Stalagmus? *On ne voit pas fort clairement*, ajoutez vous, *comment cet Esclave, qui avoit enlevé Tyndare vingt ans auparavant, se trouve justement au dénoüement de la Piece, pour faire reconnoître ce fils qu'Hegion retenoit chez lui sans le sçavoir.* Il semble en effet que cet Esclave se présente de lui-même, sans qu'on voye aucun incident qui soit la cause directe ou indirecte de ce qu'il tombe justement dans ce tems-là entre les mains de Philopoleme. Mais ne pourroit-on pas dire, qu'en quelque endroit de la Grece que Stalagmus eût jusqu'alors été, il auroit été obligé de se tenir caché, de crainte d'être livré à son maître, s'il venoit à être découvert; mais que la guerre une fois declarée entre les Etoliens & les Eléens, il a commencé de paroître tête levée à Elide, & qu'ayant été reconnu par Philopoleme, ou par quelque autre prisonnier d'Elide, (ce qu'on peut aisément supposer) Philocrate l'a fait saisir le même jour qu'il est arrivée à Elide, où son Pere va du pair avec les premiers de la Republique, dans le

deſſein d'obliger Philopoleme, & peut être même d'engager Hegion à lui ceder une partie du prix qu'il devoit lui donner pour la rançon de l'Eſclave qu'il avoit laiſſé chez lui? Il y a apparence que Plaute n'a ſupprimé les circonſtances que je viens d'indiquer, que parce qu'il a crû que les Spectateurs les ſuppléeroient aiſément d'eux-mêmes; & dans ce cas-là il eſt non ſeulement excuſable, mais très-loüable de les avoir omiſes. Car ſi dans la moindre narration il faut avoir ſoin de ne marquer que les circonſtances qui ſont abſolument neceſſaires, à plus forte raiſon le Poëte eſt obligé d'obſerver cette regle dans une piece de Théatre qui dans le fond n'eſt guere autre choſe qu'un long récit; puiſque dans les Pieces les plus remplies d'Action, la cauſe & le grand mobile de tout ce qui paroît au dehors, c'eſt quantité d'incidens & de circonſtances qui n'exiſtent uniquement que dans la bouche des Acteurs & dans l'imagination des Spectateurs.

ARTICLE LXXXIX.

DESCRIPTION D'UN ANNEAU d'Or trouvé depuis peu en Berry.

ON vient de nous communiquer un monument antique que nos Lecteurs seront bien aiſes de voir ici. C'eſt un anneau d'or, qui a été trouvé cette année

1716. proche de Bourges ſous les racines d'un vieux chêne. On ne marque point le poids de cet anneau, mais ſeulement ſa circonference, qui eſt en dehors de deux pouces & demi, & ſa largeur, qui eſt d'une ligne & demie. Il a deux inſcriptions, l'une en dehors, & l'autre en dedans; ou bien c'eſt une ſeule inſcription, dont une partie eſt ſur la circonference exterieure de l'anneau, & l'autre ſur la circonference interieure. L'une & l'autre commence par une croix fourchuë, c'eſt à dire, dont les extremitez ſont fenduës, & ſe terminent en deux petites pointes. Toutes ou preſque toutes les extrémitez des lettres ſont terminées de même. L'Inſcription qui eſt ſur la circonference exterieure eſt ✠ ADROS Y DRO SAROS, & celle de la circonference intérieure eſt ✠ TEBALGVTGVTANI: La forme des lettres fait iuger que cet anneau ne peut avoir été fait avant le X^e^ ſiécle. Les G y ont une forme qu'on ne leur voit gueres que ſur quelques monnoyes de Hugues Capet, & de ſon ſiécle. La croix eſt un ſigne que l'anneau a été fait pour des Chrétiens. On ne mande point ſi les caracteres ſont en creux ou en relief; mais il y a de l'apparence qu'ils ſont en relief, & qu'ils n'ont point été mis autour de cet anneau, pour être imprimez, & pour cacheter. Au moins ce qui eſt en dedans n'a pu ſervir à cet effet. Ces caracteres ſont tous également eſpacez ou éloignez les uns des

autres, & occupent toute la circonference de l'anneau. Du reste, cette inscription est une énigme sur laquelle les Sçavans feront plaisir de donner leurs conjectures.

ARTICLE XC.

REFUTATION D'UNE calomnie insigne.

IL paroit depuis plusieurs mois une infinité de Libelles satiriques & outrageans contre les Jesuites. Ils ont jugé à propos de ne les pas relever, & de se consoler devant Dieu par ces paroles de Jesus-Christ : *Vous serez heureux, quand à mon sujet les hommes vous maudiront, vous persecuteront, & vous chargeront de toutes sortes de calomnies : car c'est ainsi qu'ils ont traité les Prophetes avant vous.* Mais ils croyent ne devoir pas se taire sur un fait particulier, avancé avec la plus audacieuse temerité, & la méchanceté la plus noire, dans un de ces Libelles, intitulé, *Lettre d'un Theologien à un Evêque, sur cette question importante, S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher & pour confesser.* L'Auteur se donne lui-même pour témoin oculaire de la chose. Voici comme il la rapporte page 126.

Enfin, Monseigneur, je puis vous citer un exemple que j'ai connu par moi-même. J'ai été fort lié dans ma jeunesse avec le

feu Pere Guymond, & je n'ai gueres connu de Religieux plus humble & plus austere que ce Jésuite : neanmoins il soutenoit avec opiniâtreté les maximes les plus relâchées, & les plus corrompuës. Je me souviens particulierement que pendant une Mission, il enseignoit dans ses Conferences aux Ecclesiastiques, qu'ils ne devoient jamais refuser l'absolution pour les pechez de foiblesse ; & il mettoit dans ce rang les adulteres, & tous les crimes que l'emportement des passions peut faire commettre. Il pretendoit qu'il n'étoit permis d'user de cette severité que pour les pechez de malice, qu'il réduisoit aux crimes commis de sang froid, avec un amour du mal que l'on peut trouver dans les Demons, mais que l'on ne remarque presque jamais dans les pecheurs les plus corrompus.

Voilà un grand détail, & bien circonstancié ; on a attendu à le produire que le Pere Guymond fût mort, le moyen de le réfuter, à moins que de le faire revenir de l'autre monde ?

Mais, par malheur pour le calomniateur, ce feu Pere Guymond vit encore à la Fleche, & loin de profiter de cette humiliation en avoüant le fait, ou au moins en ne le contredisant pas, comme devoit faire un Saint tel qu'on le suppose, voici ce qu'il en écrivit à son Provincial, quand il eût appris ce qu'on publioit contre lui, dans un livre qui couroit tout Paris.

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.

Je crois faire plaiſir à V. R. de lui dire que l'accuſation qu'on me fait eſt par la grace de Dieu très-fauſſe, & que de la maniere dont elle eſt conçuë, elle paroit l'être par elle-même, cela ſeul peut être une raiſon de ne la point refuter en particulier, & de dire en general qu'elle porte en elle-même un caractere viſible de fauſſeté, ce qui ſeroit bien le plus court, & ce que j'aimerois bien mieux.

Cependant comme quelques-uns peuvent ſouhaiter de moi une réfutation expreſſe, j'en ai fait une formule, que je trouve aſſez conforme à mon âge, fort ſimple, & par là peut-être capable de détromper le lecteur. On peut en retrancher tout ce qu'on voudra, je le trouverai fort bon. Quoi qu'il en ſoit, je prie très-humblement V. R. ſi l'on s'en ſert, de dire à nôtre Ecrivain, qu'en ce qui me regarde il n'y ait point d'invectives trop fortes ſur la mauvaiſe foi de l'accuſateur.

Je l'envoye ſeparément à V. R. afin qu'elle puiſſe la montrer à qui elle voudra. C'eſt avec un profond reſpect que je ſuis, de V. R. dans l'union de ſes SS. S F.

Son très-humble & très-obeïſſant
Serviteur. H. Guymond S. J.

Juillet 1716.

Voici la declaration du P. Guymond, à laquelle on n'a rien ajouté, conformément à ſon intention. Ce Pere, après avoir cité le texte de l'Auteur, parle ainſi.

Je declare que je n'ai jamais dit, ni penſé, rien de ſemblable. De tels ſentimens ſont ſi oppoſez, non ſeulement à la probité, mais au bon ſens, qu'on ne peut les attribuer à perſonne ſans de grandes preuves, & l'auteur n'en apporte aucune, il veut être crû ſur ſa parole.

S'il avoit au moins marqué le lieu de la Miſſion où il prétend que cela s'eſt dit, on pourroit y faire des informations convenables, & en connoître le vrai, ou le faux; mais il affecte de le cacher, de peur que par des témoignages de bons Eccleſiaſtiques, & d'autres honnêtes gens, on ne découvrît la fauſſeté de ce qu'il avance.

Au reſte, de la maniere dont il parle de moi, diſant *le feu P. Guymond*, il montre qu'il me croit déja en l'autre monde, & hors d'état de lui répondre; mais Dieu par ſa miſericorde a bien voulu, dans un âge ſi avancé, & dans l'infirmité où je ſuis, me donner avant que de mourir le tems & l'occaſion de réfuter une calomnie ſi injuſte, & ſi contraire aux bonnes mœurs.

Pour imiter la moderation Chrétienne de l'accuſé, on ne s'étendra point en reflexions ſur une calomnie de cette nature, mais on eſpere que le public y ſuppléera par ſes propres reflexions; & que ce ſeul trait

lui fera connoître quel fonds il doit faire ſur tout ce que l'auteur du Libelle, & tous ſes ſemblables, avancent tous les jours contre les Jéſuites.

ARTICLE XCI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BREME.

LEs Proteſtans, qui ont tant reproché à l'Egliſe Catholique, & même aux Saints Peres, les explications myſtiques de l'Ecriture, ces partiſans outrez du ſens litteral, ſont revenus aux allégories qu'ils mépriſoient, ils avoient pouſſé trop loin ce mépris, ils pouſſent trop loin leurs recherches myſtiques, toujours loin de la verité, l'eſprit d'erreur ne garde point de meſures. Cocceïus a porté à de grands excès cette maniere d'interpreter l'Ecriture. Mr. Lampe, qui n'a pas l'imagination plus reglée que celle de Cocceïus, moins ſçavant d'ailleurs dans les langues que ce chef d'une nouvelle ſecte, a fait paroître l'an paſſé un volume *in* 4°. ſur le Pſeaume XLV. Il y fait gloire de ne point ſuivre les Saints Peres, quoique ce ſoit le ſeul moyen de ne pas s'égarer dans les interpretations allégoriques de l'Ecriture: Mr. Lampe a voulu tirer de ſon propre fonds cet ample Commentaire myſtique, & ſon fonds fertile en

chimeres n'est pas épuisé ; il promet un *Thrésor d'interpretations mystiques. Exercitationum sacrarum ΔΩΔΕΚΑΣ, quibus Psalmus XLV. perpetuo commentario explanatur : immistis variis ad sensum sacræ Scripturæ Hieroglyphicum & antiquitates sacras spectantibus. Autore Friderico Adolpho Lampe, Ecclesiæ Bremensis in Cœtu Stephaniensi Pastore. Sumptu Philippi Godofredi Saurmanni. Bremæ, Litteris Hermanni Braveri, Jun. Reipub. Typogr.* 1715. 4°. *pp.* 626. *sans la préface & les indices.*

DE HALL.

Monsieur Heuman a commencé ici depuis environ trois ans une espece de Journal, sous le titre d'*Acta Philosophorum.* Mr. Heuman a beaucoup lû, & il met à profit ses lectures, pour enrichir & diversifier le nouveau Journal.

Monsieur Volfius prépare une nouvelle édition *de la Bibliotheque de Koenig*, corrigée & fort augmentée. Mr. Volfius, à qui nous devons déja plusieurs livres estimez, a appris sous Monsieur Fabricius, ce sçavant Professeur d'Hambourg, à servir la Republique des Lettres avec discernement & sans relâche, à lui procurer beaucoup de livres, & toujours de bons livres.

DE BASLE.

Nous avons trois ouvrages nouveaux de Mr. Zuinger, *Triga dissertationum me-*

dicarum. I. De plantis Nasturcinis, sive Antiscorbuticis. II. De Epilepsiâ, & III. De morbis præliantium seu inter præliandum adquisitis à Mystis quibusdam Apollineis in Universitate Basiliensi conscriptarum publicèque ventilatarum, non tam curiositatis quàm variæ utilitatis gratiæ denuò recognita, ac in lucem edita à Theodoro Zuingero Archiatro Basil. & Professore Med. primario. Basileæ; impensis E. & J. R. Thurnisiorum fratrum. Anno MDCCXVI.

D'ITALIE, DE FERLI.

L'Academie de cette ville, qui a pris le nom de *Philergiti* ne se distingue pas seulement par la naissance, les emplois, le mérite des sujets qui la composent, elle se rend encore recommandable par le soin de s'occuper utilement pour le public; elle fit paroître il y a quelques années un recüeil de divers traitez de literature composez par quelques Académiciens celebres, & revûs par toute l'Académie; elle vient de faire paroître un second Recüeil qui ne cede point au premier, & qui fait souhaitter ardemment qu'elle n'interrompe pas ses travaux: l'habileté & le goût du Secretaire de l'Académie ont contribué beaucoup à la perfection du Recüeil. *Saggi de Letterati E-Sercizi de Filergiti di forli lib. 2°. Raccolti da Ottaviano Frisignani Segretario della Academia.*

Juillet 1716.

D'ANGLETERRE.

L'Auteur qui a fait un livre pour prouver *que l'enfer est dans le soleil*, s'appelle *Suinden*.

Monsieur Taylor est Auteur *d'un traité de Perspective Linéale, où l'on enseigne la maniere de représenter au juste toutes sortes d'objets de la maniere qu'ils paroissent à l'œil dans toutes les situations*, ce traité surpasse au jugement des connoisseurs ce qui a paru de meilleur sur la même matiere. Deux articles fort negligez dans les autres traitez de perspective, sont expliquez ici fort nettement. I°. Le moyen de trouver la représentation des figures qui sont refléchies sur des plans polis. II°. Le moyen d'examiner si les regles de la Perspective ont été observées dans un tableau, ou dans un dessein.

DE HOLLANDE, D'UTRECHT.

Il a paru ici un nouveau Commentaire sur la prophetie de Zacharie. C'est un *in* 4°. *Samuelis Szattmar Nemethi explicatio prophetiæ Zachariæ.*

DE PARIS.

On imprime *la vie du Bienheureux Jean François Regis de la Compagnie de JESUS.* Le Pere D'Aubenton, Confesseur de Sa Majesté Catholique, en est Auteur; il a été Procureur à Rome dans l'examen qu'on y a fait des vertus heroïques, & miracles nombreux & signalez de ce Missionnaire vrayement Apostolique; & il l'expose avec beaucoup d'onction & d'élegance.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1716.

ART. LXXIX. *Hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux & Militaires, & des Congregations ſéculieres de l'un & de l'autre ſexe, Tome IV.* Page 1223

ART. LXXX. *La vie d'Anne Stuart Reine de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois.* p. 1257

ART. LXXXI. *Mandement de S. E. Monſeigneur le Cardinal de Biſſy, par lequel il condamne le livre intitulé, Lettres Théologiques &c.* p. 1274

ART. LXXXII. *Les Oeuvres de Virgile, traduction nouvelle, avec des notes critiques & hiſtoriques, par le P. Catrou de la Compagnie de Jeſus.* p. 1297

ART. LXXXIII. *Lettre de ..... à Mylord Duc de .... ſur les Medaillons des Anciens.* p. 1322

ART. LXXXIV. *La Critique du Théatre Anglois comparé au Théatre d'Athenes, de Rome, & de France, Traduction de l'Anglois de M. Collier.* p. 1334

ART. LXXXV. *De la maniere de negocier avec les Souverains, de l'utilité des negociations, du choix des Ambaſſadeurs*

& des Envoyez, & des qualitez necessaires pour réüssir dans ces emplois. Par M. de Callieres. p.1350

ART. LXXXVI. *Le Spectateur, ou le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siecle, traduit de l'Anglois.* p. 1368

ART. LXXXVII. *La Cotterie des Antifaçonniers établie dans L. C. I. D. E. L. S. Premiere relation, où l'on traite de l'établissement de cette Cotterie.* p. 1382

ART. LXXXVIII. *Fragment d'une Lettre de M. Coste sur la durée de l'Action de la Comédie de Plaute, intitulée,* les Captifs. p.1388

ART. LXXXIX. *Description d'un Anneau d'Or trouvé depuis peu en Berry.* p.1399

ART. XC. *Réfutation d'une Calomnie insigne.* p. 1401

ART. XCI. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, De Brême. p. 1405

De Hall. p. 1406

De Bâle. ibid.

D'Italie, De Ferli. p. 1407

D'Angleterre. p. 1408

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement juſqu'à preſent, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1716.

ARTICLE XCII.

GALLIA CHRISTIANA in Provincias Ecclesiasticas distributa &c. C'est-à-dire, *La Gaule Chrétienne, divisée en Provinces Ecclésiastiques, qui contient la suite & l'histoire des Archevêques, des Evêques, des Abbez de France & des païs voisins, depuis l'origine des Eglises jusqu'à nôtre tems, avec les pieces autentiques pour servir de preuves, mises à la fin. Par le travail & l'étude de Dom Denys de Sainte Marthe, Prêtre & Moine de l'Ordre de Saint Benoît, de la Congrégation de S. Maur.* Tome I. A Paris, de l'im-

primerie de Jean-Baptiste Coignard, premier Imprimeur du Roi & de l'Academie Françoise. 1715. *In folio, 1330 colonnes pour le catalogue des Prélats, & 210 pages pour les pieçes justificatives.*

LE premier qui ait entrepris de faire connoître les Archevêques & les Evêques qui ont gouverné les Eglises de France depuis leur origine, a été Jean Chenu de Bourges, & Avocat au Parlement de Paris: son ouvrage parut *in* 4°. l'an 1621. comme un leger essai d'un grand dessein, que Claude Robert, grand Archidiacre de Châlons sur Saone, poussa plus loin dans un volume *in folio* imprimé en 1626. sentant néanmoins que les forces lui avoient manqué pour l'executer en sa perfection, il exhorta les deux celebres freres gemeaux, Scevole & Loüis de Sainte Marthe, de se charger d'un travail sous lequel il reconnoissoit avoir succombé.

Messieurs de Sainte Marthe avoient merité la réputation de veritables

Sçavans par leur hiſtoire généalogique de la Maiſon de France : & les doctes recherches qu'ils avoient faites pour la perfectionner, les avoient conduits à des découvertes utiles pour l'hiſtoire des Egliſes de France. D'ailleurs ils étoient en commerce avec les autres Sçavans de leur ſiecle, dont les ſecours ne leur manqueroient pas. Il leur convenoit donc, & ils étoient en état d'avancer un ſujet ſi important, & qui demandoit une érudition non commune. Ils expoſerent leur projet à l'Aſſemblée du Clergé de 1645, qui l'agréa, & les invita à en preſſer l'éxécution. Pendant qu'ils s'y appliquent, & dans le cours de l'impreſſion, la mort ſurvient, & enleve premierement Scevole en 1652, & puis Loüis en 1656, celui-là dans ſa 79^e^ année, & celui-ci dans ſa 83^e^. Les deux Sçavans freres, comme par avance de ſucceſſion, avoient fait part de leur travail à Pierre Scevole, Abel & Nicolas de ſainte Marthe, fils de Scevole & Neveux de Loüis : ils le leur laiſſerent à achever, avec l'honneur de le preſenter à l'Aſſemblée du Cler-

gé de 1656. Leur ouvrage eſt en quatre tomes, le premier des Archevêques, le ſecond & le troiſieme des Evêques, le quatrieme des Abbez.

Quelque applaudi qu'il ait été en ſon tems, dans la ſuite il s'eſt trouvé défectueux. Depuis Meſſieurs de ſainte Marthe on a fouillé avec plus de ſoin les recoins des bibliotheques, & on en a tiré une infinité de pieces anciennes qui ont été publiées ſous differens titres, de ſpicilege, mélanges, recueils, *ſpicilegium*, *miſcellanea*, *analecta*. Comme par là quantité de Prélats & d'Abbez ſont ſortis de l'oubli où ils étoient auparavant, il a fallu pour leur rendre la place qu'ils ont occupée, penſer à une nouvelle édition du *Gallia Chriſtiana*, ou plûtôt à le refondre. A qui cette entrepriſe pouvoit-elle appartenir à plus juſte titre, qu'au R. P. de ſainte Marthe, iſſu de la même maiſon que les premiers Auteurs, & connu par pluſieurs doctes ouvrages? Il y fut même engagé par l'Aſſemblée du Clergé de 1710.

Outre un grand nombre de corrections, & un plus grand nombre

d'additions, il donne à tout l'ouvrage un ordre plus convenable, & pour ainsi dire, plus Ecclesiastique, en le divisant par Provinces. Comme il y a un rapport plus particulier entre un Metropolitain & ses Suffragans, entre un Evêque & les Abbez de son Diocese, le P. de sainte Marthe commence par la liste des Archevêques d'une Province; d'où il passe à la liste des Evêques de la même Province, & en chaque diocese il met celle des Abbez dont les Monasteres y sont situez: enfin, il ajoute les noms qu'il a pû recouvrer des Doyens, des Prévôts & des autres premieres dignitez des Chapitres dans les Eglises Cathédrales. Il a encore eû soin de faire graver une carte géographique de chaque Province. Entre les Provinces & les Archevêques, afin d'éviter les contestations sur leur prééminence, il ne suit point d'autre ordre que l'alphabetique: & il en use de même à l'égard des Evêques sous chaque Metropole. Au reste, il avouë qu'il a été aidé par plusieurs de ses Confreres, & il marque sa

reconnoiſſance envers ceux qui lui ont fourni des memoires.

A la vûë de ces nombreuſes & longues ſuites de Prélats qui ſe ſont ſuccedé ſans interruption les uns aux autres, unis de communion avec le S. Siege Apoſtolique, où ils reveroient le Vicaire de JESUS-CHRIST & leur Chef, unis entre eux, & avec ceux du reſte du monde, reconnoiſſons le caractere propre de l'Egliſe Catholique, ſa perpetuité & ſon unité. Diſons avec Tertullien * aux Proteſtans, & generalement à tous les ſectaires, « Apprenez-nous quelle » eſt l'origine de vos Egliſes. Deve» loppez-nous la ſuite de vos Evê» ques ou de vos Paſteurs; enſorte » que par une ſucceſſion non inter» rompuë elle remonte juſqu'aux » Apôtres, ou aux Diſciples des Apô» tres, & que tous ceux que vous » nommerez, ayent perſeveré dans » une même communion.

Le P. de ſainte Marthe paroit perſuadé que S. Paul a prêché l'Evangile en Eſpagne; & il en infére, comme une choſe vraiſemblable,

* *L. de præſcript. c.* 32.

que l'Apôtre passant par les Gaules, laissa de ses Disciples pour être Evêques, S. Trophime à Arles, S. Crescent à Vienne, S. Paul, ou *Sergius Paulus* à Narbonne. Il cite les Peres, ou qui disent expressément, ou qui font entendre, que dès le tems des Apôtres, ou peu après, la prédication de l'Evangile a fait du progrez dans les Gaules : il ne croit pas que Gregoire de Tours soit absolument contraire à ce sentiment, & il compte pour peu l'autorité de Severe Sulpice.

A la verité plusieurs Eglises de France prétendent à la gloire d'avoir eû pour fondateurs des Evèques consacrez par la main des Apôtres, ou de leurs premiers Disciples; mais outre que quand il faut venir à la preuve, elles ne produisent aucun titre qui semble meriter une entiere créance, elles sont encore obligées, pour trouver des successeurs à ces hommes Apostoliques, de descendre vers le troisiéme siécle, & de laisser vuide un grand intervalle de tems. Mais qui empèche de dire, reprend le P. de sainte Marthe, que

les Egliſes formées dès le premier ſiecle du Chriſtianiſme, & bientôt diſſipées par la perſécution, ne commencerent d'avoir un établiſſement conſtant, qu'après que cette violence fut ceſſée? & qui ne ſçait pas, que les perſécuteurs étoient encore plus animez contre les livres Eccleſiaſtiques, que contre les perſonnes, afin de détruire juſqu'à la mémoire du nom Chrétien?

On ſe ſent fort incliné à penſer, qu'en ces premiers tems les Chrétiens, la plûpart gens ſimples & de bonne foi, n'étoient pas fort ſoigneux de tenir regiſtre du nom & de la vie de leurs Paſteurs. » Pluſieurs » nations entre les Barbares qui » croyent en JESUS-CHRIST, dit » S. Irenée l. 3. c. 4. ſans caractere & » ſans encre ont la parole du ſalut » écrite dans leurs cœurs, & gardent » fidellement l'ancienne tradition. Il n'eſt pars hors de vraiſemblance que ce paſſage de S. Irenée regarde nos Gaulois: & s'ils manquoient des livres de la ſainte Ecriture, en avoient-ils de moins neceſſaires? Peutêtre même qu'il s'écoula un aſſez long

tems, avant qu'ils fiſſent les catalogues de leurs Evêques : en effet, ce n'eſt pas par ces catalogues que s'eſt conſervée la mémoire des anciens Evêques ; mais par les hiſtoires particulieres où ils ont eû part, par les ſouſcriptions des Conciles où ils ont aſſiſté, & par de ſemblables monumens. Enfin, une preuve que les Catalogues qui ſe gardent dans les archives de quelques Egliſes, ne ſont pas de la premiere antiquité ; c'eſt qu'ils ſont défectueux, & manquent de pluſieurs noms qui ſont connus d'ailleurs.

Ce premier tome du nouveau *Gallia Chriſtiana* comprend la liſte des Prélats de cinq provinces ; ſçavoir, d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon & d'Auch. Ce n'eſt pas ſeulement un Catalogue ou une ſuite de leurs noms, mais une hiſtoire abregée ou un éloge de chacun. On dit que l'Auteur s'eſt laiſſé échapper quelques fautes ; mais un Lecteur équitable ſçait qu'il eſt impoſſible de les éviter toutes dans un ouvrage ſi vaſte : on dit qu'il diſpenſe les loüanges ſelon ſon affection ; & c'eſt ce qui eſt

plus difficile à corriger qu'un nom & qu'une datte.

Afin de donner quelque idée de l'ouvrage, on s'arrête aux Evêques & Archevêques d'Albi, en s'appliquant principalement à faire voir ce que cette édition ajoute à la premiere.

Albi, en Latin *Albia*, *Alba*, *Albiga*, *Albige*, est marqué dans la notice de l'Empire la quatrieme cité de la premiere Aquitaine sous la Metropole de Bourges, dont elle n'a été séparée que l'an 1676. Elle est dans le ressort du Parlement de Toulouse, située sur la riviere de Tarn, dans un païs très-fertile en blez & en vin, & qui produit d'excellent safran. L'Eglise Cathédrale, sous l'invocation de sainte Cécile, est une des plus belles de France; l'Evêché, un des plus riches, & plusieurs Evêques ont été honorez de la dignité de Cardinal. Le Chapitre étoit anciennement de Chanoines Réguliers, qui furent sécularisez en 1297. par une bulle de Boniface VIII. Il est composé d'un Prévôt, d'un Chantre, d'un Souschantre, de trois Archi-

diacres, d'un Théologal, & de vingt Chanoines. Le diocese comprend 317 parroisses. Par la Bulle d'érection d'Albi en Archevêché, les Evêques de Castre, de Mende, de Rhodez, de Cahors & de Vabre, ont été faits ses suffragants. Il y a dans le septieme tome du spicilége une chronique des Evêques d'Albi depuis 647 jusqu'à 1193. Alphonse d'Elbene Evêque d'Albi en 1589. a écrit l'histoire de ses predecesseurs. Le P. de sainte Marthe a fait d'autres recherches, & consulté les pieces originales; en quoi la Bibliotheque de Mr. Colbert lui a été d'un grand secours. L'Eglise d'Albi honore Saint Clair comme son premier Evêque, & celebre sa fête le premier jour de Juin: selon la tradition du païs il finit sa vie par le Martyre à Lectour. C'est tout ce qu'en disent Messieurs de sainte Marthe; & le P. de sainte Marthe ajoute que les Eglises de Bordeaux, d'Auch, de Limoge, de Perigueux, de Sarlat, & de Lectour, font aussi la fête de S. Clair le même jour; & que les Bollandistes qui rapportent les Actes de son mar-

tyre, avoüent qu'ils n'y voyent rien de certain.

Antimius fut le ſecond Evêque, & le diſciple de S. Clair.

Ce n'eſt qu'environ l'an 406. que l'hiſtoire commence à faire mention des Evêques d'Albi. Gregoire de Tours * a nommé Diogenien entre les Prélats qui en ce tems-là illuſtroient l'Aquitaine, Exupere de Toulouſe, Symplicien de Vienne, Amand de Bourdeaux. Les deux éditions s'accordent ſur les ſept Evêques ſuivans; mais la ſeconde remarque que S. Salvius, ſeptiéme Evêque d'Albi, aſſiſta au Concile de Braine en 1580, & que ſelon la chronique Conſtantius 9e Evêque alla du moins juſqu'à l'an 647.

Dans l'ancienne édition Conſtantius eſt ſuivi immédiatement de Loup, qui en 876 ſouſcrivit au Concile de Pontion; & par conſéquent elle laiſſe vuide un intervalle d'environ 229 ans; lequel eſt rempli dans la nouvelle par neuf Evêques. Comme on s'y eſt trouvé embarraſſé, il eſt à

* *L.* 2. *c.* 13.

propos de rapporter les termes du P. de ſainte Marthe.

Poſt Conſtantium ſedit Richardus, Fauſtini Caſtrorum Abbati Æqualis ab anno 673. ex Spicilegii tomo VII. & ex annalibus Benedictinis Mabillonii ad annum 647. Ce n'eſt là qu'une faute d'impreſſion, au lieu de *ab anno* 647 *ad annum* 673.

Citruinus ex eodem chronico, ut cæteri qui ſequuntur, ad Lupum III, eruitur: ibi enim legitur Epiſcopaſſe *anno* 692... *Porro Concilio Toletano XIII. anno Chriſti* 683. *inter Epiſcoporum Vicarios ſubſcripſit.*

1°. Dans le ſtyle de la chronique le mot *Epiſcopabat* ſignifie la fin de la vie & de l'Epiſcopat : toutefois une épitaphe de Citruin trouvée dans l'Egliſe de Caſtre, où il avoit été Abbé, & rapportée par le P. de ſainte Marthe, marque ſa mort au 30^e^ de Mai 698. 2°. Citruin étant encore Abbé & deputé d'Eſtienne Evêque de Carcaſſone, ſouſcrivit au Concile XIII. de Tolede en 683. il ne fut pas donc ſucceſſeur immediat de Richard, mort dix ans auparavant ſelon la Chronique, *anno* 673. *Richar-*

dus Episcopabat. 3°. Selon la Chronique, *anno* 869 *Lupus Episcopabat*, *anno* 870 *Lupus Episcopabat*, *anno* 879 *Lupus Episcopabat*; voilà les trois Evêques d'un même nom & de suite, *ad Lupum III.* Cependant le P. de sainte Marthe ne place entre les Evêques d'Albi qu'un unique Loup, & celui qui assista au Concile de Pontion. 4°. Il dit, *ex eodem chronico Lupus sedit ab anno* 869 *ad annum* 879, ce qui ne s'accorde ni avec *ad Lupum III*, ni avec la chronique; laquelle à la verité donne un épiscopat bien court à ces trois Prélats; mais en recompense elle prolonge celui de Jean. A Citruin succeda Hugue, qui fut suivi de Jean & de Verdat, *anno* 734 *Joannes Episcopabat*, *anno* 812 *Verdatus Episcopabat* : ainsi Verdat à compté 78 ans d'Episcopat : & comme les Canons demandoient trente ans pour l'ordination des Evêques, il est du moins arrivé à sa cent huitieme année. C'est une chose singuliére dans cette chronique, que toujours un Abbé de Castres repond à un Evêque d'Albi, soit que son Episcopat soit long, ou qu'il soit court.

Dans les deux éditions à Loup ſucceda Eloi, qui aſſiſta au Concile de Niſme l'an 886. Dans l'ancienne Eloi eut pour ſucceſſeur Frotard I, qui en 887 fut préſent à la tranſlation des Reliques de S. Antonin, & qui ſelon les archives de l'Egliſe d'Albi vivoit en 890. Après Frotard vient Bernard, qui ſelon les mêmes archives étoit Evêque l'an 967, du tems du Roi Lothaire. L'intervalle eſt de 77 ans.

La nouvelle édition inſére cinq Evêques entre Eloi & Bernard, du nombre deſquels elle efface Frotard. Le premier eſt Adolenus, dont il eſt fait mention dans une Chartre de Charle le Simple citée par Juſtel dans l'hiſtoire de la maiſon d'Auvergne, & ſelon le même Juſtel il ſouſcrivit à la lettre de Frotier Archevêque de Bourges l'an 883; mais parce qu'Eloi vivoit encore en 886, le P. Mabillon ramene cette lettre de Frotier à l'an 887. Le P. de ſainte Marthe attribuë à Adolenus d'avoir ſouſcrit au privilege accordé par Waltier Archevêque de Sens à l'Abbaye de ſaint Pierre le Vif l'an 891.

Les autres quatre Evêques ſont connus par des Actes de donations & d'échange, par les Archives d'Albi, par la Chronique ; de ſorte que les Archives ſont oppoſées aux Archives, & quant à la Chronique, on eſt obligé de remarquer qu'elle eſt plus ſouvent negligée & abandonnée, que citée & ſuivie.

Il n'eſt pas plus facile de démêler la chronologie des Evêques ſuivants. L'Auteur s'exprime ainſi : *Bernardus rexit Epiſcopatum regnante Lothario anno decimo, qui Chriſti erat annus 983, aut 964. Id autem liquet ex teſtamento Epraldi Præpoſiti. ...Invenitur adhuc Bernardi nomen in tabulis anni 967 ; ſeditque adhuc Guillelmo Comite Toloſano, in tabulis Albienſibus* Il dit de l'Evêque ſuivant, nommé Froterius, *Nomen Froterii invenitur in teſtamento Pontii Raimondi Comitis Toloſani, quod anno 960 conditum autumat Mabillonius l. 6. de re diplomatica, ſed fortaſſe citius. De eo in chronico legitur. Anno 972 Froterius Epiſcopabat Certè hoc anno à Froterio, præſente Fulcranno Epiſcopo Lodonenſi cum Regiſmundo ſeu Raimundo Comite Toloſano, dedicata eſt Eccle-*

ſia ſancti Michaëlis Galliacenſis, *ut probant ipſius Froterii litteræ*, *quarum exemplar ex archivo Albienſi deſcriptum contulimus ad aliud Galliacenſe.*

1°. Depuis l'année 967 il faut, ſelon Catel, venir à 1020, ou ſelon La Faille à 992, pour trouver un Comte de Toulouſe nommé Guillaume. Si Bernard donc eſt allé juſque là, *ſeditque adhuc Guillelmo Comite Toloſano*, que devient l'Epiſcopat de Froterius, & comment avec la qualité d'Evêque d'Albi a-t-il ſigné au teſtament du Comte Pons-Raimond? 2°. Bernard étoit encore Evêque en 967, & Froterius ſigne à ce teſtament en 960. 3°. Autre difficulté, Amelius I. ſuccéda à Froterius, & obtint de Pons Comte d'Albi la terre de Vioux, pour fonder un monaſtere, en 987. 4°. Après Amelius Ingelbin aſſiſta à l'élection de Gauſbert Evêque de Cahors en 990, & ſur le temoignage de la chronique Honorat mourut l'an 992. Comment produire ce temoignage; car il y a dans la chronique *anno* 972 *Froterius Epiſcopabat*, *anno* 992 *Honoratus Epiſcopabat*, *anno* 1020 *Amelius Epiſco-*

pabat; & ce n'est pas ainsi que le P. de sainte Marthe arrange ces Evêques?

Les deux éditions ne commencent à s'accorder que depuis Dominique de Florence, qui ayant pris possession de l'Evêché d'Albi en 1379, & été transferé à celui de S. Paul de Tomiers en 1382, retourna à Albi vers l'an 1392.

La premiere édition ne compte que soixante huit Evêques depuis S. Clair jusqu'à Gaspard de Daillon; la seconde en compte quatre vingt-six, quoi qu'elle retranche trois ou quatre de ceux à qui Messieurs de sainte Marthe avoient donné place. Neuf de ces Evêques ont été Cardinaux, avec cette difference remarquable, que les trois premiers par leur promotion laissoient l'Evêché vacant, le Cardinalat étant alors incompatible avec un Evêché qui n'est pas Titre de Cardinal : il n'en a pas été de même des six autres.

Après la mort de Gaspard de Daillon, arrivée en 1676, Albi fut érigé en Archevêché, & Jérôme Serroni, Romain de naissance, & de

l'Ordre de S. Dominique, en fut le premier Archevêque. Monſeigneur le Goux de la Berchere fut nommé ſon ſucceſſeur l'an 1687. Comme il fut transféré à Narbonne en 1703, Monſeigneur Henri de Neſmond lui ſucceda à Albi. Le grand merite de ces Prélats eſt connu de toute la France.

En décrivant la ſuite des Evêques cent choſes ſe preſentent qu'on apprend avec plaiſir. On y voit des titres pour juſtifier la généalogie de quelques grandes maiſons, & pour aſſurer la juriſdiction qu'exercent les Evêques dans Albi, où ils avoient droit de faire battre monnoye. L'an 1220 Guillaume VI. permit aux habitans de diſpoſer de leurs biens par teſtament, à condition que manque d'en avoir ainſi diſpoſé, ce qu'ils laiſſeroient, appartiendroit à l'Evêque. On y trouve des mémoires pour une hiſtoire de la Regale. On eſt étonné & ſcandalizé d'un traitté pour ſuccéder à Amelius environ l'an 1040, & encore plus d'une donation faite par Pons Comte d'Albi à ſa femme Majora de l'Evêché

d'Albi & de la moitié de celui de Nisme.

On ne regarde que comme une faute d'impression qui n'est point corrigée dans *l'errata* page 20 ligne 10. *Alphonsus filius S. Ludovici.* Alfonse étoit frere de S. Loüis, & il épousa Jeanne, fille unique de Raimond dernier Comte de Toulouse.

Ce volume est terminé par des tables chronologiques très-utiles en un ouvrage de cette nature, avec des tables generales des matieres, & d'autres particuliéres pour le nom des Prélats, des Abbez & des Abbesses.

ARTICLE XCIII.

LES OEUVRES DE VIRGILE, Traduction nouvelle, avec des Nottes critiques & Historiques, par le P. F. Catrou de la Compagnie de Jesus. Les Géorgiques, *Tome* 2. A Paris, chez Jean Barbou, ruë S. Jacques proche la fontaine S. Benoît, aux Cigognes *in* 12. *p*. 495.

ON ne conteste point que les Géorgiques sont l'ouvrage le

 plus

plus achevé de la versification Latine. *Virgile, il est vrai*, dit le P. Catrou, *nous présente encore ici une nymphe rustique, mais il l'orne des plus belles fleurs. Sa beauté est naturelle, mais ses parures sont recherchées dans leur simplicité.* Jamais Virgile ne parut plus profondement sçavant, que dans ce beau poëme didactique (c'est ainsi qu'on appelle ceux que la poësie consacre à donner des préceptes). Grand Philosophe, il entre dans tous les mystéres de la nature. Habile Astronome, il se transporte souvent au ciel, pour en décrire les mouvements. Sçavant Géographe, il parcourt presque tous les climats du monde connu de son tems. Profond Théologien dans sa religion, il traitte de la nature de Dieu, du culte des Dieux subalternes, & quelquefois du droit des Pontifes. Enfin, à parler sans exaggeration, ce livre seul fournit autant à l'érudition profane, qu'aucun autre ouvrage qui nous soit resté de l'ancienne Rome. Tel est le merite de l'Auteur Latin qu'on vient de traduire, & d'éclaircir. Celui du Traducteur &

de l'Interprete se fait sentir à son tour dans tout le corps de l'ouvrage. Quoi qu'en dise le P. Catrou, sa traduction ne fait rien perdre des graces de son original. L'harmonie de la versification, qu'il n'est pas possible d'égaler en prose, y est bien remplacée, par la netteté & par l'élégance de l'expression. Pour l'érudition du Poëte, elle est soutenüe, developpée, & quelquefois même reformée, par celle du Commentateur. Ce qui met de la distinction entre celui ci, & ceux qui l'ont précedé, c'est la brieveté, la précision, & la critique de ses notes marginales, les recherches curieuses de ses dissertations, & sur tout l'utilité de ses heureuses decouvertes. Le Pere Catrou vient d'éprouver, contre son esperance, *qu'il restoit encore à glaner dans le champ des Géorgiques, après l'ample moisson que les sçavants y ont faite avant lui.*

Rien ne repand un plus grand jour sur les faits historiques semez en divers lieux de ce poëme, que l'époque du tems où Virgile retoucha ses Géorgiques, où il y fit des

additions, & où il en donna comme une nouvelle édition. Il les avoit finies, & il en avoit fait la lecture à Auguste dès l'année 724. de Rome, immediatement après la bataille *d'Actium.* Dix ans après dans l'année qui précéda sa mort, en l'an 734. depuis la fondation de Rome, le Poëte reforma ses Bucoliques & ses Géorgiques. Ce fut alors qu'il mêla à ce dernier ouvrage les évenemens de l'année courante, qui tournoient à la gloire d'Auguste, son Maître & son Héros. Sous une autre datte, tous ces endroits du Poëte sont intelligibles, & les autres Commentateurs, faute de l'avoir apperçu s'étoient furieusement tourmentez à éclaircir ces passages, qui ne pouvoient avoir de verité en l'an 724, où ils supposoient que Virgile avoit terminé ses Géorgiques. Le P. Catrou a decouvert deux choses, qui rendent à son Auteur la clarté que la pénetration des Interpretes ses prédecesseurs n'avoit pû lui donner. 1°. Il est certain, dit-il, que Virgile retoucha ses Bucoliques & ses Géorgiques. L'Auteur de sa vie le dit en

ces termes, *Bucolica Georgicaque emendavit.* D'ailleurs, on sçait qu'à la premiere édition de ce dernier ouvrage, il avoit parlé de la ville de Nôle, & que dans la suite il en retrancha le nom, pour un mécontentement qu'il en avoit reçû. Enfin, il ôta, au quatriéme Livre de ses Géorgiques, par l'ordre d'Auguste, les vers qu'il y avoit inserez à la loüange de Gallus. Il y substitua la belle fable d'Aristée. Il est hors de doute qu'il n'eut ordre de faire ce changement à son ouvrage, que quand Gallus fut tombé dans la disgrace de l'Empereur. Selon l'Historien Dion, ce ne fut qu'en l'année 728. de Rome. Vraisemblablement cette correction faite aux Géorgiques deja repandües, ne devint publique que quand son Auteur en fit paroître quelque tems après une seconde édition. Il demeure donc établi, que Virgile a fait des changements & des additions à ses Géorgiques. 2°. Il n'est pas moins incontestable, que la nouvelle édition de l'ouvrage dont nous parlons se fit en l'année 734 de Rome. Tiberius Donatus

l'aſſûre par l'arrangement des faits qui compoſent la vie de Virgile. *Bucolica Georgicaque emendavit*, dit il ; puis il ajoute ſans interruption, *anno verò quinquageſimo ſecundo ſtatuit in Græciam, & Aſiam ſecedere.* Virgile avoit cinquante deux ans quand il entreprit le voyage de la Grece, & de l'Aſie, après avoir mis la derniere main à ſes Géorgiques. Or l'année cinquante deuxieme de Virgile tombe ſous l'an 734. de Rome, puis qu'il mourut âgé de 53 ans, en l'année 735.

Ce qui confirme, à n'en plus douter, que Virgile retoucha ſes Géorgiques l'année qui préceda ſa mort ; c'eſt le détail des faits hiſtoriques qu'il y ajouta en l'honneur d'Auguſte. Il ſemble qu'il ait pris plaiſir d'y tracer les nouvelles courantes de l'année 734. Dion, qui les raſſemble en Annaliſte ſous cette même année, devient un interprete fidelle de Virgile. On y trouve tous ces évenements avec une exactitude, qui éclaircit le Poëte, & qui honore l'Hiſtorien. L'un fait entendre Virgile, l'autre donne de la créance à

Dion. Nous marquerons le détail de ces faits, en ſuivant de livre en livre les remarques du P. Catrou. Nous avons compris qu'il a eû raiſon de dire, dans ſa preface, *qu'il a trouvé une clef pour introduire les Lecteurs du Poëte Latin dans des endroits obſcurs où l'on n'avoit pû pénetrer à la faveur des Commentaires.* On peut l'aſſurer que la Republique des Lettres doit lui ſçavoir gré de ſa découverte.

Sur le premier livre des Géorgiques.

Le Poëte l'a tout employé à donner des preceptes du labourage. Après une propoſition de tout ſon ouvrage, que l'on doit regarder comme très-exacte, il paſſe à une invocation des Dieux. Le P. Catrou, dans ſes notes, l'a trouvée un peu défectueuſe. Le Commentateur y juſtifie enſuite, contre l'amertume des critiques, l'apoſtrophe que fait Virgile à Auguſte Ceſar, où, par une maniere de dedicace, il l'invoque comme une Divinité. En expliquant dans un grand detail ces vers,

Anne novum tardis sydus te mensibus addas,
Quà locus Erigonem inter, chelasque sequentes
Panditur, ipse tibi jam brachia contrahit ardens
Scorpius, & cœli justâ plus parte relinquit,

Il sauve à Virgile le reproche que d'habiles censeurs lui ont fait, d'avoir donné dans un brillant galimathias. Il avoit paru étonnant, ajoute le nouvel Interprete, que Virgile eût rendu à Octavien, dès l'année 724. des honneurs divins, avant que le Senat l'eût mis, de son vivant même, au rang des Dieux. C'est que jusqu'au P. Catrou on ne s'étoit point avisé, que ce morceau fût ajouté par l'Auteur des Géorgiques en l'année 734, tems où l'on étoit en possession de faire des sacrifices à Auguste, comme à une Divinité. Horace en parle de la sorte, *Præsenti tibi divinos largimur honores.* Sans le secours du nouveau systeme, comment échapperoit-on à cette difficulté?

Dans la crainte de grossir trop cet extrait nous omettrons les diverses observations, sur l'astronomie, sur l'histoire naturelle, & sur la reformation du texte, dont les notes critiques & les dissertations du P. Catrou sont remplies. Autant qu'il est aisé d'abreger certains livres, où les Auteurs renferment peu de matiere sous beaucoup de paroles ; autant est il difficile de donner un raccourci de ces ouvrages, où la multiplicité des objets nous laissent dans l'indetermination du choix. Tel est le Commentaire que nous examinons.

Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence la belle note que fait le Pere Catrou sur ces deux vers de Virgile,

Ergo inter sese paribus concurrere telis
Romanas acies iterùm videre Philippi.

La ville de Philippes a-t elle donc vû deux batailles de Romains contre Romains? Il ne s'agit pas ici des deux actions consecutives, où Cassius, puis ensuite Brutus, périrent

devant Philippes. On démontre ici qu'il s'agit des batailles de Pharſale & de Philippes, l'une donnée par Jule Ceſar contre Pompée, l'autre par Antoine & Octavien, contre Brutus & Caſſius. Ces deux actions dis-je, ſe paſſerent-elles à la vûë de Philippes, *videre Philippi*? Certainement la choſe ne peut être ainſi, ſuppoſé, que par le mot de *Philippes*, on veuille entendre cette ville de Thrace ſi celébre, qui fut une Colonie Romaine. Entre cette ville de Philippes, & Pharſale, il y avoit plus de quatre vingt lieuës d'intervalle. Comment donc quatre Poëtes, Virgile, Manilius, Ovide & Lucain, ont-ils pû dire que la bataille de Pharſale, & celle de Philippes, ſe ſont données préciſément au même lieu? *Iterùm videre Philippi*, dit Virgile, *perque patris pater Auguſtus veſtigia vicit*, dit Manilius, *Emathii que iterum madeſient cæde Philippi*, dit Ovide; *ſceleriqne ſecundo præſtabis nondum ſiccos hoc ſanguine campos*, dit Lucain. Enfin, comment Florus a-t-il pû dire, qu'à la bataille de Philippes on avoit préciſément

choiſi le même terrein que celui où l'on avoit combattu à Pharſale; *eandem illam, quæ Enæo Pompeio fatalis fuit, arenam inſederant.* Pour reſoudre cette difficulté, le nouveau Commentateur a recours au Géographe Stephanus. Son autorité, jointe à celle de tant d'Auteurs Latins, doit être d'un grand poids. Stephanus donc met en Theſſalie, & dans le voiſinage de Pharſale, une autre Philippes que celle de Thrace. La premiere s'appelloit auſſi *Thebæ*, & la ſeconde portoit encore le nom de *Crenides*. Le P. Catrou pretend que les deux batailles ſe ſont données dans les plaines qui ſeparent Philippes, nommées *Thebæ*, d'avec Pharſale, & qu'ainſi cette ville de Philippes a vû deux fois les Romains ſe battre, & ſous Jule Ceſar, & ſous Octavien. Nous ne croyons pas que le P. Catrou veuille ſe donner pour le premier Auteur de ce ſentiment; auſſi ne ſe l'attribue-t-il pas. On ne peut lui refuſer du moins, qu'il l'a fort enrichi par des citations, & qu'il l'a rendu le plus plauſible.

Août 1716.

Sur le ſecond livre des Géorgiques.

Il traite de la culture des arbres. Virgile y fait une eſpece de dedicace à Mécéne. Mais quelle difference entre la maniere dont le Poëte adreſſe ſon ouvrage au Chevalier Romain, & celle de la conſecration qu'il en a faite à Auguſte, au premier Livre. Il a invoqué celui-ci comme une Divinité, il aſſocie celui-là aux travaux de la navigation qu'il va tenter. Virgile ne s'avilit point à l'égard du ſubalterne, & il borne ſon culte au ſeul maître. Enfin, il ne confond point les éloges, & il ne les égale pas. C'eſt à ces traits qu'on diſtingue un Ecrivain judicieux, dit le P. Catrou.

La diſſertation que ce Pere fait ſur les ſoyes, envoyées des Seres en Europe, a ſon merite. C'eſt ſur ce vers, *velleraque arboribus depectant tænia Seres.* Le nouveau Commentateur, après avoir placé le païs des Seres vers Pekin, & juſqu'à l'Ocean oriental de la Chine, conformement à Pline, & aux Cartes de

Samſon, qu'il auroit pû citer en ſa faveur, pretend que Virgile ne ſçavoit pas de ſon tems que les ſoyes apportées des Seres, étoient l'ouvrage de ces petits vers, que les Latins appellerent enſuite *Bombyces.* Il ſe perſuade que par le paſſage qu'il explique, & que nous venons de citer, Virgile n'a voulu dire autre choſe, ſinon que les Seres recueillent ce leger duvet, que la nature fait croître ſur les feuilles de certains arbres; qu'ils le cardent, qu'ils le filent; & qu'ils en font la ſoye. Il ajoute que Zonaras a marqué l'époque où l'on commença à connoître, pour la premiere fois, que la ſoye des Seres étoit produite par un petit animal. Zonaras aſſûre que ce fut ſeulement au tems de Juſtinien. Le P. Catrou veut même faire entrer Pline dans ſon ſentiment; cependant nous ſçavons qu'on a objecté à ce Pere, depuis l'impreſſion de ſon ouvrage, que Pline a reconnu des vers à ſoye, ſous le nom de *Bombyces.* Voici comme il en parle, ſur tout au livre onziême, *Et alia horum origo.* E *grandiore vermiculo, gemina protendente ſui ge-*

neris cornua, primum eruca fit: deinde vocatur Bombylius, ex eo Necydalus: ex hoc in sex mensibus bombyx, telas, aranearum modo, texunt, ad vestem luxumque fœminarum, quæ bombycina appellatur. Le P. Catrou, appuyé sur la suitte des expressions de Pline, & sur l'autorité du P. Hardouin, son sçavant Commentateur, pourroit repondre, qu'il ne s'agit point ici de la même espece de vers à soye, que ceux qui nous sont connus; quoique ceux-là ayent à peu près les mêmes mutations, & qu'ils fassent en quelque sorte les mêmes ouvrages que les nôtres. Mais sans s'en tenir là, voici ce qu'il a répondu. Il ne s'agit pas de sçavoir, a-t-il dit, si Pline a reconnu qu'en Assyrie, & dans l'Isle de Cée, l'on trouvoit de petits animaux qui produisissent une espece de soye. Ce qui fait l'état de la question est de sçavoir, si Pline a cru que la soye qui venoit des Seres, étoit l'ouvrage d'un petit ver. Il paroît, ajoute le P. Catrou, que l'Auteur de l'histoire naturelle a pensé, comme Virgile, que le genre de soye qui venoit des Seres étoit

composé de ce leger duvet qui croît sur les arbres. Ses paroles sont expresses, au l. 6. où il parle des Seres, & de leur soye. *Seres Lanicio sylvarum nobiles, perfusam aquâ depectentes sylvarum canitiem &c.* Là l'espece de soye qu'envoyoient les Seres n'est point attribuée à des vers. On ne reconnut que du tems de Justinien, quelle avoit été jusques là l'erreur des Européans, sur l'origine de la soye qu'on leur envoyoit de cette extremité de l'Asie. On peut dire encore qu'alors on leur apporta pour la premiére fois de la veritable espece de vers à soye, telle que nous l'avons encore aujourd'hui. Elle est bien dissemblable aux *Bombyces* d'Assyrie & de Cée, qui, au rapport de Pline, poussoient de leur sein un fil long & droit, comme nos araignées; & non pas un fil roulé sur un cocon, comme nos vers à soye. Ces derniers-là seulement meritent d'en porter le nom.

La dissertation que le Commentateur fait sur la baye de Lucrin, & sur le *Portus Julius*, donne une grande clarté à quatre vers de Virgile,

dont les expreſſions paroiſſoient embarraſſées, avant que le P. Catrou les eût éclaircies. Sa deſcription topographique de toute cette plage, formée ſur l'autorité des Anciens, raproche du Lecteur cette contrée, & donne bien du relief à l'Auteur qu'il traduit.

Une note du P. Catrou diſſipe les tenebres d'un paſſage de Virgile, qui a mis juſqu'à lui les Interpretes à la torture. Le voici,

Et te maxime Cæſar,
Qui nunc extremis Aſiæ jam victor in oris,
Imbellem avertis Romanis arcibus Indum.

En quelle année, diſoit-on, Virgile a-t-il pû écrire, dans ſes Géorgiques, qu'en ce tems-là même, *nunc jam*, Auguſte vainqueur aux extremitez de l'Aſie, empêchoit les Indiens d'entrer ſur les terres de l'Empire Romain? On ne lit point qu'avant la conquête de l'Egypte, & la mort de Cléopatre, tems auquel Virgile avoit fini ſes Géorgi-

ques, & même qu'avant dix ans après, Auguste soit allé aux extremitez de l'Asie, arrêter les courses des Indiens. La difficulté disparoît, en supposant le systeme qu'on a prouvé & exposé plus haut, que Virgile retoucha ses Géorgiques en l'année 734 de Rome. Au rapport de Dion, en cette année là même, Auguste fit deux choses, qui servent, ce semble, de Commentaire au passage que nous avons cité. 1°. *Auguste partit*, ce sont les termes de l'Historien, *au printems de l'année qu'Apuleius & Silius étoient Consuls.* (C'est justement l'an 734. de Rome) *pour aller en Asie..... Phraates lui renvoya les soldats & les étendarts que les Parthes avoient pris sur les Romains, & Auguste regarda cette expédition comme une victoire.* N'est-ce pas dire comme le Poëte, *Qui nunc extremis Asiæ jam victor in oris &c* ? Le même Dion ajoute ces paroles, *Les Indiens après avoir commencé par envoyer une Ambassade, pour demander la paix, l'obtinrent, & la jurerent.* N'est-ce pas là l'interpretation litterale de ce vers du Poëte, *Imbellem avertis Romanis arcibus In-*

dum? Voilà l'uſage de cette clef, que le P. Catrou a trouvée, pour faire entrer ſes Lecteurs dans les myſteres hiſtoriques de ſon Auteur.

Ajoutons encore un trait, par où l'on pourra juger de l'année où Virgile retoucha ſes Géorgiques. Il forme un ſouhait d'aller paſſer en Theſſalie le reſte de ſes jours, pour n'y être occupé que de la Philoſophie. Il l'exprime par ces paroles,

O! qui me gelidis in vallibus hæmi
Siſtat, & ingenti ramorum protegat umbrâ!
Felix qui potuit rerum cognoſcere cauſas, &c.

Tel fut le projet que Virgile forma la pénultieme année de ſa vie, en 734, au rapport de Tiberius Donatus, *Anno quinquageſimo ſecundo, ſtatuit (Virgilius) in Græciam ſecedere, ut in reliquâ vitâ tantum Philoſophiæ vacaret.* La decouverte du P. Catrou nous fait ſentir, que ce fut moins dans Virgile une ſaillie qui lui fit produire ces vers ſans reflexion,

qu'une expression sincére du dessein qu'il avoit pris d'aller en Grece.

On doit reconnoître encore ici une addition que fit le Poëte à ses Georgiques, en l'année 734 de Rome. Virgile loüe le bonheur des gens qui vivent à la campagne. Une partie de leur felicité, dit-il, c'est de s'inquieter peu des nouvelles publiques ; par exemple, si la discorde divise entre eux des freres perfides & ambitieux, *Et infidos agitans discordia fratres.* Jusqu'au Pere Catrou on étoit remonté, pour expliquer ce vers, jusqu'a Etéocle & Polinice, ou jusqu'à Remus & Romulus. Grande felicité pour les gens de campagne, d'ignorer les haines de ces Héros surannez ! Depuis que le nouveau Commentateur a rendu constant, que le Poëte a retouché ses Géorgiques en 734. on voit la raison pourquoi Virgile a parlé de deux freres ennemis. En effet, deux Princes, Artabaze & Phraates, selon Dion, se disputerent cette année là même la succession au Thrône paternel d'Arménie. C'étoit la nouvelle courante, sur laquelle on pre-

noit parti dans Rome. Les gens de la campagne ſeuls s'en mettoient peu en peine ; auſſi bien que de l'excurſion des Daces en deçà du Danube, *Et conjurato deſcendens Dacius ab Iſtro.* C'étoit encore une autre nouvelle de la même année 734. Par le principe qu'a établi le P. Catrou, tout ſe debrouille, tout s'éclaircit. Quel avantage pour la Littérature !

Sur le troiſiéme livre des Géorgiques.

Virgile l'employe, à donner des préceptes, pour elever des beſtiaux & des haras. Il n'oublie pas ici ſon Héros, & ne le perd pas de vûë. Il promet donc à Auguſte de bâtir un temple en ſon honneur, pourveu qu'il lui reſte aſſez de jours, dit-il, pour acquiter ſa promeſſe, *modo vita ſuperſit.* C'eſt qu'il écrivoit à la derniere année de ſa vie, lorſqu'il ſentoit ſes forces s'affoiblir. Autre preuve que Virgile ne parloit ainſi, qu'en l'année 734 de Rome. Le Poëte ne s'engage à Auguſte de lui faire bâtir un temple, c'eſt à dire, de publier ſon Enéïde, qu'à ſon retour de

la Gréce. *Aonio rediens deducam vertice Musas.* Qui ne reconnoît pas maintenant ici ce voyage que Virgile fit en Gréce? Mais en quel tems le fit il? Ce fut l'année qui précéda sa mort, lorsqu'il étoit déja âgé de cinquante deux ans, *anno quinquagesimo secundo statuit in Græciam & Asiam secedere.* Quel Interprete avoit expliqué jusqu'ici ce *rediens* du Poëte? Pour l'entendre, il falloit être entré dans le systême du P. Catrou. Mais tout naturel qu'il est, personne ne l'avoit même entrevû.

Un endroit encore plus marqué du Poëte, pour nous convaincre qu'il ajouta ce beau morceau de l'érection d'un temple à Auguste en l'année 734 de Rome, quand il retoucha ses Géorgiques, est renfermé dans ces deux vers, jusqu'ici si mal entendus,

In foribus pugnam ex auro, solidoque Elephanto,
Gangaridum faciam, victorisque arma Quirini.

Virgile promet à Auguste qu'il

fera ſculpter, ſur l'or & ſur l'yvoire, ſa victoire ſur les Indiens. Mais ſur quels Indiens encore? ſur ceux d'Affrique? Non ſans doute, mais ſur ceux qui habitent les bords du Gange, *Gangaridum.* Or, dans quel monument de l'hiſtoire trouve-t-on, qu'avant l'année 734 de Rome Auguſte ait dompté les Indiens d'Aſie, les habitans du Gange? S'il ne les ſoumit préciſément que cette année là, nous voilà ſûrs de nôtre époque. Dion, toujours ſi ſemblable à Virgile dans tous les faits que nous avons rapportez, met encore celui-ci ſous l'an 734. *Les Indiens*, dit il, *après avoir commencé par envoyer une Ambaßade, pour demander la paix, l'obtinrent, & la jurerent. Ils firent des préſens à Auguſte, & entre autres des Tigres, animaux juſques là inconnus aux Romains.* Tant de paſſages du Poëte, auparavant inexplicables, maintenant rendus clairs par l'époque du P. Catrou, forment en ſa faveur un gros de conviction, qui nous preſſe de nous rendre. Paſſons plus avant.

On ne peut guere entendre ces deux vers de Virgile,

Et duo rapta manu diverso ex hoste tropæa,
Bisque triumphatas utroque ab littore gentes.

On ne peut, dis-je, les entendre, dans toute la force que les termes présentent, sans convenir qu'ils sont une addition faite par son Auteur en l'année 734. On n'a pû dire d'Auguste, qu'il avoit triomphé deux fois, dans des climats tout-à fait opposez, & qu'il leur avoit fait deux fois, *bis*, la guerre en personne, que sous l'époque marquée par le nouveau Commentateur. Déja Auguste avoit vaincu en Occident les Cantabres & les Asturiens, & leur avoit enlevé des trophées de sa propre main, *rapta manu tropæa*; mais il ne dompta en personne les Parthes, qu'il combattit deux fois en orient, *bis*, qu'en l'année 734. C'est toujours Dion que le P. Catrou prend pour son garent; aussi c'est presque le seul Historien qui marque exactement les dattes en Analiste. Par là le nouvel Interprete éclaircit ce vers si peu entendu,

Bisque triumphatas utroque ab littore gentes.

Sur le quatrieme livre des Géorgiques.

Virgile le consacre à décrire les travaux, les mœurs, les combats, & les maladies des Abeilles. Son Commentateur trouve ici plus d'observations critiques à faire sur l'histoire naturelle, que sur l'histoire d'Auguste. Il examine ce que dit Virgile de la maniere dont les Abeilles perpétuent leur espece, *quod neque concubitu indulgent, nec corpora segnes in venerem solvunt.* Le sentiment du Poëte est puisé dans Aristote, qui le rapporte en doutant, & Pline le retrace après Aristote & Virgile, en marquant son incertitude. Les expériences d'aujourd'hui nous ont appris 1°. Que les abeilles se multiplient à la maniere ordinaire. 2°. Que le Roi des abeilles, qu'on en devroit appeller la Reine, est la seule femelle de sa ruche. 3°. Jean de Horn, dans la dissection qu'il en a faite, l'a trouvée pleine de petits œufs.

Août 1716.

Le P. Catrou fait remarquer, dans une autre note critique, que la fable d'Aristée fut ajoûtée par son Auteur à ses Géorgiques déja finies, & publiées depuis dix ans. Il fixe l'époque de cette addition à la pénultieme année de Virgile. Au style du Poëte, dans ce joli morceau, l'Interprete reconnoit une Muse déja exercée aux narrations épiques. Aussi Virgile le composa-t-il lorsqu'il avoit presque fini son Eneïde. Aristée, dit-on, fut le premier qui trouva l'art de reparer les abeilles, lorsque toute la race étoit éteinte. C'étoit d'en faire éclore des entrailles d'un jeune taureau, qu'on avoit assommé, & laissé mort sur la place.

Au sujet de l'art inventé, pour reparer les abeilles, Virgile fait la description des lieux où l'on en usoit de son tems. Il renferme cette topographie en huit vers, qui ont fait de tout tems la torture des Interpretes. Des Sçavans de profession se sont efforcez aussi de les expliquer. Le P. Catrou, après avoir combattu le sentiment du P. Lacerda, & rapporté avec éloge ceux de Monsei-

gneur l'ancien Evêque d'Avranche, du P. de la Rüe, & du P. Hardouin, ose, dit-il, mêler le sien à celui de tant de Héros de la litterature. Il est persuadé que Virgile n'a voulu parler dans ces huit vers que du cours du Nil, dans son entier, à le prendre depuis son origine en Ethiopie, jusqu'à son embouchure, dans la basse Egypte. Voici comme il expose son systeme, & comme il partage les vers embarrassez de son Auteur.

La basse Egypte.	*Nam quà Pellæi gens fortunata Canopi* *Accolit effuso stagnantem flumine Nilum,* *Et circum pictis vehitur sua rura phaselis,*
La haute Egypte.	*Quàque pharetratæ vicinia Persidis urget,* *Et viridem Ægyptum nigrâ fœcundat avenâ,*
La source du Nil en Ethiopie.	*Et diversa ruens septem discurrit in ora* *Usque coloratis amnis devectus ab Indis :*

Conclu-ſion. { *Omnis in hac certam regi jacit arte ſalutem.*

On reconnoit ſans peine, & ſans conteſtation, la baſſe Egypte dans les trois premiers vers. La ville & le canal de Canope ſont dans la baſſe Egypte. C'eſt là proprement qu'après les debordemens du Nil, on ſe promene ſur ſes campagnes, en des Gondoles peintes. La difficulté n'eſt donc à proprement parler que dans les deux vers qui ſuivent. 1°. Comment peut on dire du Nil, lorſqu'il coule dans l'Egypte ſuperieure, qu'il eſt preſſé des deux côtez (car c'eſt là la force du mot énergique *Urget*) par le voiſinage de la Perſe? 2°. Comment peut-on appeller l'Egypte ſuperieure la verte Egypte?

Le P. Catrou réſout ainſi la premiere difficulté. Deux Colonies Perſannes s'étoient établies, dit-il, l'une ſur le bord oriental du Nil, l'autre ſur le bord occidental. Sur le bord oriental, il en a pour garant Hérodote & Ctéſias. Ils aſſûrent l'un & l'autre, que Cyrus, que Darius,

& qu'Artaxerxes, établirent des Colonies dans la haute Egypte. Elles subsistoient encore, ces Colonies, au tems de Séneque le Philosophe. Celui-ci nous apprend que les Cataactes du Nil, dans la haute Egypte, aisoient un si grand bruit, qu'une nation établie là par les Perses, *gens ibi à Persis collocata*, n'en put souffrir e fracas. Sur le bord occidental du Nil s'établit une autre Colonie de Persans. C'est Saluste qui le rapporte, & qui l'avoit tiré d'un livre l'Hiempsal, écrit en langue Punique. Le P. Catrou expose dans toue son étenduë le passage de Salluste, & il en conclud invinciblement, qu'il eut une Colonie Persanne sur le ord occidental du Nil, dans l'Eypte supérieure. Mais, dira t-on, ne Colonie Persane doit-elle être ppellée la Perse, *vicinia Persidis*? Le ommentateur démontre, par des xemples bien choisis, que c'est l'orinaire de Virgile, de marquer les olonies, non pas par le nom actuel es païs qu'elles habitent, mais par nom des païs de leur origine. 2°. irgile a pû appeller l'Egypte supe-

rieure, la verte Egypte, *viridi[s]* *Ægyptum*, non pas par comparaiſo[n] avec la baſſe Egypte; mais par ra[p]port à l'Ethiopie, dont il va parle[r]. En effet, c'eſt de l'Ethiopie que cou[le] le Nil, pour ſe décharger enſui[te] dans la mer, par ſept embouchure[s]. Le P. Catrou n'eſt pas embarraſſé [à] prouver que les Ethiopiens po[r]toient le nom d'Indiens dans l'ant[i]quité. C'eſt un point, dit il, d'un[e] érudition commune. De là l'expreſ[ſ]ion du Poëte, *uſque coloratis amn[e]* *devectus ab Indis*. En finiſſant ſa diſ[ſ]ertation, il tire de ces mots, *omn[is]* *regio*, une preuve contre ceux qu[i] prétendent qu'il s'agit dans les hui[t] vers, en partie du cours du Nil, & en partie du cours de l'Indus. O[n] ſent, dit-il, par ces mots *tout le païs*, une vaſte région, unie par le cour[s] d'un même fleuve; c'eſt-à-dire, du Nil, pris depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure. Certainement ce ſentiment merite la préference que lui ont déja donnée des perſonnes diſtinguées par leur rang, & par leur érudition.

La crainte d'exceder les bornes

d'un extrait nous oblige à passer sous silence une infinité de notes singuliéres du nouvel Interprete. Qu'il nous suffise de dire, que la traduction a toute l'élegance que la prose peut donner aux plus beaux vers; que les notes marginales sont courtes, précises & critiques; & que les dissertations toutes remplies qu'elles sont d'érudition, sont tournées de maniere à ne point fatiguer les Lecteurs. A l'égard de cette multitude prodigieuse de corrections du texte Latin, le P. Catrou n'en a fait aucune, sans une autorité bien fondée. Par là, ou il a donné de la clarté à son Auteur, ou il lui a rendu toutes ses graces.

ARTICLE XCV.

GUIDE DES NEGOCIANS & Teneurs de livres, ou Traitté des livres de compte. Par le sieur de la Porte. A Paris, chez Jacques Piget quay des Augustins à l'image S. Jacques 1716. *in* 12. *pag.* 272.

MOnsieur de la Porte, preferant l'utilité publique à la sien-

ne propre, expoſe au grand jour un art dont il donnoit des leçons en particulier. Il s'eſt ſur tout appliqué à ſe rendre intelligible: & on voit dans ſon ouvrage un bon ordre, qui ſemble avoir du rapport à celui qu'il enſeigne à mettre dans les affaires. Si d'autres ont traité le même ſujet, ç'a été dans de gros volumes: celui-ci eſt portatif, & aiſé à conſulter dans les occaſions.

Il eſt de la derniere importance aux Negocians, Marchands, Banquiers, de ſe faire des livres de compte: mais il y a de l'habileté à les faire, & l'on n'y réüſſit pas ſans étude. Les Italiens, qui autrefois faiſoient preſque tout le commerce de France, en ont été les premiers maitres; l'on appelle encore la méthode Italienne de tenir les livres; & un grand nombre de mots particuliers aux Negocians ſont Italiens.

Avant que de s'ingerer à tenir les livres de compte, il faut être bien verſé dans l'Arithmétique, être inſtruit du change, ſçavoir faire la réduction des monnoyes, des meſures & des poids, qui ſont en uſage dans

les païs étrangers où s'étend le commerce. Ensuite c'est un art de porter sur les livres ce qui doit y être écrit.

L'Auteur distingue dix sortes de livres, dont trois sont principaux, & les sept autres sont *aides*, ou subsidiaires : il explique quel arrangement doivent y avoir les dattes, les marchandises, le prix, les choses semblables ; il donne les formules, & propose des modeles. Il enseigne ce qu'il y a à pratiquer à l'égard des bordereaux, des caisses des factures, des traittez & remises, des ventes & achats, des commissions, des lettres de négoce, & de la grosse avanture, des assûrances, des obligations entre Négocians, du Courtage, du stile des Banquiers, des lettres de change. Il compare les monnoyes, les mesures & les poids, des païs étrangers, avec les nôtres ; & il finit par un détail particulier du commerce de Hollande, avec l'ordre qui s'observe à la banque d'Amsterdam.

ARTICLE XCVI.

RELATION DU VOYAGE de la Mer du Sud aux côtes du Chily & du Perou, fait pendant les années 1712. 1713. & 1714. dediée à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume. Par Mr. Frezier, Ingenieur ordinaire du Roi. Ouvrage enrichi de quantité de planches en taille douce. A Paris, chez Jean Geoffroy Nyon, Quay de Conti, au Nom de Jesus, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques aux Armes de Dombes, vis à vis la fontaine S. Severin; chez Jacques Quillau, ruë Galande, aux armes de l'Université, 1716. *in* 4°. *pages* 298.

MOnsieur Frezier ayant obtenu du Roi la permission de visiter les côtes du Perou, fut ravi de pouvoir contenter l'inclination naturelle qu'il s'étoit toujours sentie pour les voyages. Dès le premier qu'il fait, on le voit plus Marin que ceux dont la vie est d'être Marins, & de parcourir les mers; plus juste

qu'eux dans l'eſtime de la route, qui eſt un point capital de navigation, plus exact à obſerver la ſituation des terres & la force des courants, plus habile à corriger les défauts des cartes. Ainſi l'homme ſçavant par étude égale bientôt l'homme experimenté, & ſurpaſſe celui qui n'a que la routine : ainſi Luculle par la lecture apprit à conduire les armées, & à vaincre un Roi qui avoit la réputation d'entendre parfaitement la guerre.

Comme le P. Feuillée, Minime, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Decembre de l'année derniere, & Mr. Frezier, ſont de profeſſions differentes, & qu'ils n'ont pas eû les mêmes vûës dans le voyage du Perou, ils ont auſſi tourné leur attention principale vers des objets différens. Celui-là s'eſt propoſé ce qui concerne l'hiſtoire naturelle & les Obſervations aſtronomiques, en quoi ſon ouvrage eſt excellent : celui-ci n'a pas negligé ces choſes, il s'étend même en des diſſertations phyſiques, & avec cela, il s'eſt attaché à lever le plan des villes & examiner les forces du païs.

Il s'embarqua à S. Malo sur un vaisseau de 36 canons, de 350 tonneaux de port, & de 135 hommes d'équipage ; lequel étant sorti du port le lundi 23^e de Novembre 1711, ne put se mettre en route qu'environ deux mois après, & au commencement de l'année suivante. Ce retardement causé par les vents contraires, & dans une saison fort rude, fut une espece d'apprentissage à Mr. Frezier, des incommoditez qu'il y a à souffrir sur la mer: & un vaisseau qui proche du sien fut jetté & se brisa sur les rochers, lui fit voir à quels dangers il alloit être exposé.

» Nous n'eûmes pas plûtôt atteint, » dit Mr. Frezier, la latitude de 32 » degrez, que nous commençâmes à » trouver la mer plus belle, & des » vents alisez de nord & nord est, » qui sans faire élever la mer nous » poussoient de leur agréable frais, » & nous faisoient faire tranquille» ment de belles journées. Nous » goûtions après un tems orageux & » sombre la douceur d'un beau cli» mat, & des jours clairs & sereins. Ce sont dans la suite des poissons volants, des dorades, & d'autres pois-

ſons avec des animaux, des arbres, des plantes, des fruits que nous ne voyons point ici, & que les habiles voyageurs ſe font un plaiſir de nous faire connoître.

Le 15^{e} de Février ils arriverent à l'iſle de S. Vincent, une de celles du Cap verd, habitée par quelques pauvres Negres qui s'enfuirent. Le 5^{e} de Mars ils paſſerent la Ligne, & ne manquerent pas d'obſerver la coûtume, qui s'appelle le baptême de la Ligne, & le dernier jour du même mois ils relâcherent à l'iſle de Sainte Catherine à la côte du Breſil, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal de 200 toiſes de large, & qui n'a que deux braſſes & demie d'eau : cette iſle s'étend du nord au Sud entre le 27^{d}. 22'. & 27^{d}. 50'. de latitude méridionale : elle n'eſt défrichée qu'en quelques endroits ſur le bord de la mer, par peu de familles Portugaiſes, qui vivent dans une grande diſette : cependant la chaſſe & la pêche y ſont abondantes, ſur tout la chaſſe des perroquets & des ſinges, qui ſont la nourriture la plus ordinaire des habitans ; avec quantité

d'orangers, de limoniers, citronniers, gouyaviers, choux palmiſtes, bananiers, cannes de ſucre, ſandics, melons, giraumonts, patates, meilleures que celles de Malgue ; & ce fut là que Mr. Frezier vit pour la premiere fois l'arbriſſeau qui porte le coton.

Après avoir pris des rafraîchiſſemens dans l'iſle de ſainte Catherine, ils mirent à la voile le 10e d'Avril. Le 8e de Mai ils reconnurent le détroit de Maire, où la violence des vents leur fit apprehender de perir : le tems ne leur fut pas plus favorable jusqu'à la fin du mois & juſqu'au 51e degré de latitude meridionale. » Alors, dit Mr. Frezier, je compa-» rois la tranquillité de la vie des » plus miſerables ſur la terre, avec » celle d'un honnête homme dans un » vaiſſeau en tems d'orage ; les beaux » jours que l'on goûtoit en Europe le » 27e de Mai, avec ces jours obſcurs » qui ne duroient que ſix heures, & » ne nous éclairoient guere plus » qu'une belle nuit ; la beauté des » campagnes ornées de fleurs, avec » l'horreur des flots qui s'élevoient

„ comme d'affreuſes montagnes ; le „ doux repos que l'on goûte ſur un „ gazon verd , avec l'agitation & le „ cahot perpetuel d'un roulis ſi vio- „ lent, qu'à moins de ſe tenir à quel- „ que choſe de bien amarré, on ne „ pouvoit être debout, aſſis, ni cou- „ ché, & qui nous tourmentoit de- „ puis près d'un mois ſans relâche. Il „ s'appliquoit ces vers d'Horace,

Orus , quando ego te aſpiciam , quandoque licebit ,
Nunc veterum libris, nunc ſomno & inertibus horis ,
Ducere ſollicitæ tranquilla oblivia vitæ !

Enfin, le 18^e de Juin ils entrerent dans la Baye de la Conception, dont Mr. Frezier fait une deſcription exacte, & qui ſera une bonne inſtruction pour les Navigateurs.

Un ſéjour de près de deux mois dans la ville de Penco, ou de la Conception , lui donna les moyens de s'informer exactement de tout. Cette ville, quoiqu'elle ſoit épiſcopale , n'eſt, dit-il, qu'un bon village, les forts ſont mal entretenus, & les ca-

nons en mauvais état; mais le païs eſt admirable, & pour ce qu'il produit, & pour ce qu'il renferme. Tous les grains, les legumes, les fruits de l'Europe, y viennent avec facilité & avec abondance : il ſuffit de grater la terre avec une charuë, faite le plus ſouvent d'une branche d'arbre crochuë & trainée par deux bœufs, pour recueillir le centuple; les pommiers y forment des forêts; les bœufs, les chevaux, les cabris, les moutons, s'y ſont multipliez d'une maniere incroyable : à quoi il faut ajouter les plantes, les arbres, les animaux propres du climat. Avec cette grande fertilité le nombre des Eſpagnols ne s'eſt pas beaucoup accru. Celui des hommes capables de porter les armes dans les dépendances de la conception, ne va qu'à mille ou douze cents hommes : & il y a dix Indiens contre un Eſpagnol, mais ils ſont timides & dociles.

Cette terre, qui pourvoit ſi abondamment aux beſoins de la vie, prodigue encore les richeſſes. L'or ſe trouve dans tous les environs de la Conception, particulierement à dou-

ze lieuës vers l'eſt, en un endroit appellé *la Eſtancia del Rey*, où l'on tire par lanage de ces morceaux d'or pur, qu'on nomme *pepitas*, quelquefois de huit & de dix marcs. En avançant juſqu'aux montagnes de la Cordiliére, on trouve des mines de toute ſorte de métaux & de minéraux : dans une de ces montagnes il y a une mine de cuivre pur ſi ſinguliere, qu'on en a vu des *pepitas* de plus de cent quintaux.

Les Indiens, anciens habitans de cette heureuſe contrée, étoient, dit Mr. Frezier, ſans aucune connoiſſance de la divinité, & ſans aucun ſentiment de religion ; & il en eſt encore de même des autres peuples tirant vers le détroit de Magellan, comme les Puelches & les Poyas, parmi leſquels, ajoute-t-il, les Jeſuites vivent non ſeulement avec ſeureté, mais même en une eſpece de vénération, ſans pourtant qu'ils y faſſent aucun progrès pour la religion, comme lui a avoüé de bonne foi le Pere Procureur de ces Miſſions. Si Mr. de Frezier avoit vû les choſes par lui même, & qu'il en parlât ſur ſon pro-

pre témoignage, on pourroit avec lui avoir quelque défiance de ce qui en eſt rapporté dans le tome 8e des Lettres Edifiantes. Il juge que la couleur rougeâtre des Indiens leur eſt auſſi naturelle, que la noire aux Negres: elle ne vient pas de la qualité de l'air, puiſque les Eſpagnols, qui ont obſervé de ne prendre alliance qu'avec des femmes de leur nation, tranſmettent à leurs enfants un ſang encore plus beau que celui d'Eſpagne. Il décrit les mœurs & les coutumes de ces Indiens: & il paroît perſuadé, ſur ce que diſent diverſes relations, que vers le détroit de Magellan il y a des hommes d'une ſtature giganteſque.

Nos navigateurs ſortirent de la Baye de la Conception le 30e d'Août, & entrerent dans celle de Valparaiſſo le 6e de Septembre, où ils s'arrêterent huit mois, en attendant un tems plus favorable, non pour continuer leur navigation, mais pour commencer leur commerce, qui n'auroit pas été avantageux, vû le bas prix où étoient alors les marchandiſes au Perou, par la quantité

qui y avoit été apportée. Valparaiſſo n'eſt qu'une citadelle fortifiée irrégulierement, avec de pauvres maiſons ſans arrangement ſur le rivage : de cent cinquante familles qu'il peut y avoir, à peine y en a-t il trente de Blancs, le reſte n'eſt que de Noirs, de Mulatres & de Meſtices. Ainſi le nombre des hommes pour la défenſe de la place, n'eſt pas conſidérable ; mais au premier ſignal les habitations voiſines fourniſſent ſix compagnies de cavalerie.

M. Frezier, ennuyé du village de Valpaiſſo, & autant preſſé par la curioſité, penſa à voir Santiago, ville capitale du Chili, de laquelle il ne ſe trouvoit éloigné que de vingt-huit lieuës : y aller ſans en avoir obtenu la permiſſion du Preſident, c'étoit s'expoſer à être jetté dans une priſon ; & la demander, lui qui eſt Ingénieur, c'étoit indubitablement s'attirer un refus. Il feignit donc de vouloir retourner en France, & de prendre l'occaſion d'un vaiſſeau François qui devoit partir de la Conception : le Capitaine du vaiſſeau, à qui le Gouverneur de Santia-

go avoit des obligations, y paſſoit, & M. Frezier ſe joignit à lui.

Cette ville eſt ſituée dans une vaſte pleine de plus de vingt cinq lieuës de ſurface, entre les montagnes de la Cordeliere à l'eſt, & de Prado & de Poanque à l'oueſt, & entre les rivieres de Colina & de Magpo, celle là au nord, & celle-ci au ſud. Les ruës ſont alignées, tirées du nord au ſud, & de l'eſt à l'oueſt, pavées proprement de petites pierres, & larges de cinq toiſes, avec un ruiſſeau de deux pieds & demi au milieu pour recevoir l'eau. Cette diſpoſition des ruës diviſe toute la ville en quarrez égaux & iſolez, dont les côtez ſont de ſoixante quatre toiſes. Les habitans ſont logez commodément, & il n'eſt preſque point de maiſon qui n'ait ſa cour au devant & ſon jardin derriere: mais elles ſont baſſes, & d'un ſeul étage, à cauſe des fréquents tremblemens de terre. Il y en eut un ſi violent en 1647, qu'il les renverſa preſque toutes, & accompagné de vapeurs ſi malignes, que tout le monde en mourut, à trois ou quatre cens perſonnes près.

Du côté de l'Eſt coule avec rapidité la petite riviere de Mapocho, que la fonte des neiges de la Cordeliere en été, & les pluyes en hyver font groſſir : pour ſe préſerver des inondations, on a élevé une digue, & au travers de la digue on a percé des canaux, qui portent l'eau dans la ville pour l'uſage des maiſons, pour laver & rafraîchir les ruës, pour arroſer les jardins qui ont beſoin de ce ſecours, parce qu'il ne pleut point pendant huit mois de l'année. Par ce moyen Santiago a toutes les utilitez & les agrémens de la campagne, les legumes & les fruits, la fraîcheur de l'ombrage pendant le jour, la ſuave odeur des Orangers & des Floripondios qui embaume les maiſons pendant la nuit.

A peu près dans le milieu eſt la place Royale, faite par la ſuppreſſion d'un quarré ou d'une Iſle avec la largeur de quatre ruës ; de ſorte qu'elle a de ſurface 5476 toiſes quarrées, ou 197136 pieds quarrez, & que huit ruës y aboutiſſent. Au côté de l'occident eſt l'Egliſe Ca-

thedrale & l'Evêché, à celui du Nord le Palais du Gouverneur & l'Audience Royale, celui du Sud eſt une ſuite de Porches uniformes pour la commodité des Marchands, avec une galerie au deſſus pour le ſpectacle des combats de taureaux; au côté de l'Orient ce ſont des maiſons particulieres. Au milieu de la place eſt une fontaine ornée d'un baſſin de bronze.

Les Egliſes ſont bâties de briques, & quelques-unes de moilons, d'une mauvaiſe architecture, excepté celle des Jeſuites, qui eſt une croix Latine, voutée ſur un ordre Dorique: en recompenſe elles ſont ornées de dorures. Il y a trois parroiſſes, huit Communautez de Religieux, & cinq de Religieuſes.

Le Gouverneur prend auſſi les titres de Préſident & de Capitaine General; quoi qu'il releve du Vice-Roi du Perou, l'éloignement fait qu'il eſt preſque abſolu, & comme un autre Vice-Roi dans le Chili. Cette grande Province eſt ſi peu peuplée, qu'en quatre cent lieuës on ne compte que cinq villes, qui ne

valent pas mieux que nos bons villages ; ſçavoir, Caſtro dans l'Iſle de Chiloe, la Conception, ou Penco, Chillan, Coquimbo ou la Serena, & Copiapo : le reſte ſont des bourgades & des *eſtancias*, c'eſt à-dire, des métairies. Tout le païs fourniroit à peine vingt mille Blancs pour la guerre : le nombre des Mulatres, des Meſtices, des Indiens, eſt trois fois plus grand.

Au retour de Santiago il paſſa par Tiltil, petit village ſur le penchant d'une haute montagne, où l'on travaille à des mines d'or. Ce ſont des pierres fort dures qu'on tire de la mine, & qu'on écraſe dans une auge de pierre par le moyen d'un moulin : dès qu'elles ſont un peu écraſées on y jette du vif argent, qui s'attache à l'or, & l'on y fait en même tems couler un fil d'eau avec rapidité, pour emporter la terre, tandis que l'or incorporé avec le vif argent tombe & s'arrête au fond par ſa peſanteur. On le ramaſſe enſuite, & le preſſant dans un noüet de toile, on en exprime autant qu'on peut le vif argent : alors c'eſt de l'or *en pigne*,

que le feu acheve de dégager du vif argent & de purifier. On moud ainſi par jour vingt cinq quintaux de ces pierres : ſi elles ne rendent qu'une once d'or, ce n'eſt que pour indemniſer des frais : les plus grands ne ſont pas à le ſeparer ainſi de la miniere ou du minerai, c'eſt-à-dire, de la pierre où il eſt engagé, mais à ſuivre la mine : celles d'or ſont les plus inégales, la veine s'élargit, ſe retrécit, ſemble ſe perdre, & cela dans un petit eſpace de terrain ; bizarrerie qui entretient les mineurs dans l'eſperance de trouver ce qu'ils appellent la Bourſe, qui ſont des bouts de veine ſi abondants en or, que c'eſt quelquefois pour enrichir un homme tout d'un coup. Cette eſperance eſt ſouvent trompeuſe : & il eſt moins ordinaire de voir les mineurs d'or faire une groſſe fortune, que ceux d'argent ou d'autres metaux : c'eſt pourquoi le Roi d'Eſpagne ne prend que le vingtieme de l'or.

M. Frezier fut auſſi trompé dans l'eſperance de voir à Tiltil ſéparer l'or ; car de cinq moulins qu'il y

avoit, aucun n'alloit lors qu'il y passa : afin de se dédommager, il alla à Palme à quatre lieuës de Valpaisso, où l'or se sépare par lavage en cette maniere.

Dans une coulée entre des montagnes, & dans le fond des angles rentrants, si l'on juge qu'il y a de l'or, & ce n'est point à l'œil qu'on en juge, car il ne paroit point d'or sur la surface, on fait couler un ruisseau pour dilayer & emporter la terre, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au banc de terre où est l'or. Alors on détourne le ruisseau, & à force de bras on tire cette terre, qu'on transporte dans un petit bassin, fait par son plan comme un soufflet de forge, & par lequel on fait couler avec rapidité un petit ruisseau, qui sert à dilayer, & à entrainer la terre, qu'on remuë avec un crochet de fer. L'or reste au fond parmi un sable noir & fin, qui le cache encore. Afin de continuer la separation, on met ce sable dans un plat de bois, au milieu duquel est un petit enfoncement de trois ou quatre lignes; on verse de l'eau, qu'on agite de la main en

tournant, de ſorte que la terre & le ſable ſe repandant par deſſus les bords, laiſſent l'or dans l'enfoncement, où il demeure en grains plus ou moins gros que du petit ſable de toutes ſortes de figures, pur, net, de ſa couleur naturelle, ſans qu'il ait beſoin d'aucun bénefice de l'art. On trouve ſouvent des grains plus gros qu'une lentille ; & à ce lavoir de Palme on en avoit vû de trois marcs.

Preſque toutes les coulées dans le Chili fourniſſent de la terre mêlée d'or, & il n'y a de difference que du plus & du moins. Elle eſt ordinairement rougeâtre, & mince en la ſuperficie à hauteur d'homme, elle eſt mêlée de gros ſable, & c'eſt là que commence le lit d'or : en creuſant plus bas, c'eſt un fond pierreux, comme d'un rocher pourri, bleüâtre, avec quantité de pailles jaunes qu'on prendroit pour de l'or, & qui ne ſont que des marcaſſites ſi minces & ſi legeres que le courant de l'eau les entraine. Au deſſous de cette couche pierreuſe il n'y a plus d'or, en ſorte qu'il ſemble

 ble

ble être retenu là, & être tombé d'enhaut.

Toutefois le grand commerce du païs n'eſt pas en or, mais en cuirs, ſuifs, viandes ſechées, chanvre, & blé. Pendant les huit mois que M. Frezier fut à Valparaiſſo, il en ſortit trente vaiſſeaux chargez de blé, dont chacun peut ſe reduire à ſix mille faneges, le fanege peſant 150 livres: malgré ce grand débit il demeura à très-grand marché, le fanege entre 18 & 22 reaux, qui reviennent à neuf ou dix francs de nôtre monnoye, ſomme très petite pour le païs, où la plus baſſe monnoye eſt une piece d'argent de quatre ſols & demi de France, qu'on peut comparer à deux liards.

Ils quitterent enfin Valparaiſſo le 11^{e} de Mai 1713, pour aller hyverner à Coquimbo, autrement appellé la Serena. Les ruës ſont alignées & diſpoſées comme à Santiago, le païs eſt agréable & fertile, avec des mines d'or & de cuivre aux environs, mais preſque abandonnées, parceque celles de Copiapo à cent lieuës au delà ſont plus riches, & at-

tirent les gens de Coquimbo, qui ainſi ſe dépeuple.

Comme M. Du Cheſne, Capitaine du vaiſſeau ſur lequel M. Frezier avoit fait le voyage, paroiſſoit déterminé à attendre que la paix fût publiée, pour commencer à vendre ſes marchandiſes, ſe flattant d'en avoir alors un plus grand prix, parceque le commerce ſeroit interdit aux François, M. Frezier, qui n'avoit ſon congé que pour deux ans, prit le parti de le quitter le 13[e] de mai, il s'embarqua ſur un vaiſſeau Eſpagnol qui partoit pour Callao. En paſſant il entra dans le port de la Caldera, le plus proche de Copiapo, à quatorze lieuës, par un chemin rude, & à vingt par un chemin plus commode. Le terroir de Copiapo n'eſt que mines; outre celles d'or il y en a de cuivre, d'étain, de plomb, de fer: celles de ſel gemme ſont ſi frequentes, qu'on a de la peine à trouver de l'eau douce; le ſalpêtre n'eſt pas moins commun, & en certains endroits il eſt épais d'un doigt ſur la terre, le ſoufre ſe tire d'une veine large de deux pieds,

ſans avoir beſoin d'être purifié.

Il relâcha enſuite à Arica, d'où il prend occaſion de parler des mines d'argent de la Paz d'Oraro, de la Plata ou Chaquizaca, de Potoſi, de Lipes dans le Perou : celles de Potoſi s'épuiſent, & de ſix vingt moulins pour écraſer la miniere, il n'en reſte pas quarante, & c'eſt encore trop de la moitié. L'année 1712 à Olleachea près de Cuſco on en découvrit une ſi riche, qu'elle donnoit 2500 marcs par *Caxon*, c'eſt-à dire, par cinquante quintaux de miniere. Les mines d'or ſont plus rares dans la partie du Sud du Perou. Toutefois à deux lieuës de la Paz, en un lieu que les Indiens appellent Chuguiago, c'eſt à-dire, Grange d'or, il y en a de ſi riches, qu'on y a trouvé une pepite, ou piece d'or, du poids de ſoixante quatre marcs & quelques onces, que le Comte de la Moncloa Vice-Roi du Perou acheta, pour en faire un preſent au Roi d'Eſpagne. Au reſte, tous ces endroits de mines ſont ſi froids & ſi ſteriles, qu'ils ne produiſent rien pour la vie, & ne ſont que lui nuire

par leurs mauvaiſes exhalaiſons : il ni a là ni herbes, ni arbres.

M. Frezier diſcoure en habile Phyſicien ſur l'origine des métaux, & paſſant aux tentatives pour faire de l'or, il rapporte des hiſtoires qui feroient preſque croire que quelquefois elles ont réüſſi. Il fait la deſcription des villes du Perou, des animaux, des plantes, & des autres ſingularitez.

Après avoir attendu un mois à Arica, il en partit le 10ᵉ d'Août ſur un petit vaiſſeau François qui le porta à Ylo, où il rencontra deux vaiſſeaux François venus de la Chine, & qui y avoient fait emplette de ſoiries : l'un étoit commandé par M. Ragaine Mareuil Lieutenant de vaiſſeau, lequel ayant pris la précaution de faire charger ſes ſoiries ſur un autre vaiſſeau, parcequ'elles ſont ſeverement défenduës dans le Perou, conduiſit M. Frezier à Callao, où ils arriverent le 23ᵉ de Septembre.

Callao eſt le port de Lima, qui n'eſt éloigné que de deux lieuës d'une belle plaine. La ville eſt flanquée de dix baſtions du côté de terre, &

de quelques redoutes & baſtions bas du côté de la mer, où ſont établies quatre batteries de canon pour commander le port & la rade. Le Roi d'Eſpagne y entretient des troupes de terre & de mer.

Enfin, M. Frezier arriva à Lima le 2^e d'Octobre, & y fit un ſéjour aſſez court de cinq ou ſix jours, puis qu'il partit de Callao pour retourner en France le 9^e du même mois. Le Pere Feuillée y demeura neuf mois entiers; & néanmoins M. Frezier le corrige ſur deux points; le premier, d'avoir mis le quartier nommé le Cercado hors de l'enceinte de la ville, quoiqu'il ſoit au dedans, le ſecond, de n'avoir compté que vingt cinq baſtions au lieu de trente quatre.

La ville de Lima eſt, comme celle de Santiago, percée de larges ruës & alignées, qui étant paralleles & perpendiculaires entre elles, forment des quarrez iſolez de ſoixante quatre toiſes pour les côtez. C'eſt encore la même diſpoſition pour la place Royale, laquelle eſt fermée par l'Egliſe Cathedrale & l'Archevêché,

par le Palais du Vice-Roi & l'Audience Royale, & des deux autres côtez par des portiques, pour exposer les marchandises. Au milieu de la place est une fontaine de bronze ornée d'une belle statuë de la Renommée & de huit Lions qui jettent l'eau, & elle est cantonnée de quatre autres petits bassins fort riches en métal. Hors de la ville & au delà d'un fauxbourg, nommé Malambo, s'étend un cours de deux cent toises de long, planté de cinq allées d'orangers. On peut compter à Lima vingt cinq à vingt huit mille ames, dont il n'y a que huit ou neuf mille Blancs. Comme les tremblemens de terre sont fréquens, & quelquefois très violens, on n'ose élever les maisons; & comme il ne pleut point, on se contente de les couvrir de nattes, avec de la cendre par dessus, pour arrêter l'humidité dont l'air est toujours rempli. M. Frezier tâche dans de sçavantes dissertations de découvrir les causes naturelles qui font trembler la terre, & qui empêchent le ciel de pleuvoir.

Pour concevoir une idée de la ri-

cheſſe de Lima, il n'y a qu'à rappeller la mémoire de ce qu'on y vit vers l'an 1682, à l'entrée du Duc de la Palata, nouveau Vice-Roi, les Marchands firent paver les ruës de la Merced & de los Mercaderes par où il devoit paſſer, de lingots d'argent, qui ſelon la ſupputation qu'on en fit, pouvoient aller à la ſomme de 80000000 écus, ou de 320000000 de livres de nôtre monnoye ſur le pied qu'elle eſt à preſent. On a auſſi ſupputé qu'alors il s'y faiſoit pour plus de ſix millions d'écus de dépenſe par an : il en faut beaucoup rabattre aujourd'hui, depuis que le commerce des François y a apporté des marchandiſes d'Europe à bon marché ; & que celui qu'ils font à Arica, à Ylo, à Piſco, détourne l'argent qui ſe portoit auparavant à Lima.

M. Frezier fait la deſcription de l'Etat politique & civil dans le Perou : le Vice-Roi, dit-on, en cas de beſoin peut mettre ſur pied cent mille hommes d'infanterie & vingt mille de cavalerie. Mais il permettra qu'on n'ajoûte pas une entiere crean-

ce à tout ce qu'il dit touchant l'Etat Ecclésiastique. Cette pieté des habitans de Lima, dont le P. Feuillée, qui y a demeuré neuf mois, fait l'éloge, n'est pas de son goût, & il s'en exprime en des termes qu'on s'abstient de rapporter. Ils ne conviennent pas non plus sur le chapitre des Religieux, qui y ont plusieurs communautez nombreuses, dans lesquelles, selon le P. Feuillée, ils observent une grande & édifiante régularité, & selon M Frezier ils menent dans l'oisiveté & dans l'ignorance une vie licentieuse à l'excès, sans pudeur & sans se cacher. On peut demander comment les Evêques tolerent un débordement si scandaleux, s'il étoit tel; eux, dont il fait profession de respecter la probité & les bonnes mœurs, & qui en qualité de commissaires du S. Siege ont le pouvoir & obligation de reprimer & de punir les desordres des Religieux, quand les Superieurs Reguliers manquent à leur devoir. Comment se peut-il faire que le severe tribunal de l'Inquisition n'en prenne pas connoissance? Que les peuples continuent

d'avoir autant de veneration que le dit M. Frezier, pour des gens qui se comportent si mal à leur sçû & à leur vûë ? Enfin, ces Religieux ont leurs Supérieurs en Europe, qui certainement ne conniveroient pas à leur mauvaise conduite.

„ Je dois ce témoignage à la veri-
„ té, dit M. Frezier, que ces remar-
„ ques ne touchent point les Jesui-
„ tes, qui étudient, prêchent & ca-
„ téchisent, même dans les places
„ publiques, avec beaucoup de zele:
„ & je crois que sans eux les fidelles
„ seroient à peine informez des prin-
„ cipaux articles de la foi.

Mais ils ont aussi leur tour, sur un sujet à la verité moins odieux & plus délicat ; car après avoir parlé des exactions que font les Curez, & des quêtes forcées que font les Religieux parmi les Indiens, “ Les Je-
„ suites dans leurs missions, ajoute-
„ t-il, en usent plus sagement &
„ plus adroitement, ils sçavent l'art
„ de se rendre maîtres des Indiens,
„ & par leurs bonnes manieres ils
„ trouvent le secret de les assujettir,
„ tellement qu'ils disposent d'eux

„ comme ils veulent; & comme ils
„ ſont d'aſſez bon exemple, ces peu-
„ ples en aiment le joug, & pluſieurs
„ ſe font Chrétiens. Ces Miſſionnai-
„ res ſeroient à la verité dignes de
„ loüange, s'ils n'étoient pas accuſez
„ de ne travailler que pour eux,
„ comme ils ont fait auprès de la
„ Paz chez les Yungos & les Moxos,
„ chez qui ils font quelques conver-
„ ſions à la foi, & beaucoup de ſu-
„ jets à la Compagnie, de ſorte qu'ils
„ n'y ſouffrent plus aucun Eſpagnol,
„ comme ils ont fait dans le Para-
„ guai. Le prétexte eſt ſpécieux,
„ continuë-t il, de préſerver les In-
„ diens de la dureté & du mauvais
„ exemple des Eſpagnols: mais l'e-
„ xemple du Paraguai ſemble dé-
„ couvrir une autre fin; car on ſçait
„ que cette Compagnie s'eſt renduë
„ ſouveraine d'un grand Royaume
„ entre le Breſil & la riviere de la
„ Plata, où ils ont établi un ſi bon
„ Gouvernement, que les Eſpagnols
„ n'ont jamais pû y pénetrer, quoi-
„ que les Gouverneurs de Buenoſai-
„ res ayent fait pluſieurs tentatives
„ par ordre de la Cour d'Eſpagne.

Août 1716.

„ En effet, outre la bonne discipline „ ils ont introduit chez eux des ou„ vriers Européans pour les armes, „ & toutes sortes de métiers neces„ saires à une Republique, lesquels „ en ont formé d'autres du païs. Ils „ élevent la jeunesse comme en Eu„ rope, en leur faisant apprendre le „ Latin, la Musique, la danse, & les „ autres exercices qui lui convien„ nent: ainsi que j'ai sçu de bonne „ part. Que pensera de ce récit, qu'on na pas jugé à propos de dissimuler, un Lecteur sensé, sinon qu'il appartient au Roi d'Espagne d'examiner avec son Conseil la conduite des Jesuites au Paraguai? Et quand il sçaura qu'elle a été examinée & approuvée, il se tranquillisera.

M. Frezier entre dans un grand détail des mœurs, des coutumes, de l'habillement des Espagnols & des Indiens, à Lima & dans le Perou: on a crû en le lisant devoir se précautionner, & se dire qu'en quelque point c'est comme si un étranger prétendoit juger des mœurs de Paris par la conduite de certaines personnes qui ne s'y rencontrent que trop.

On a au Perou un amusement, ou si l'on veut un soulagement pareil à celui du Thé ~~& du~~ Caffé, c'est l'herbe du Paraguai, laquelle y arrive si séche qu'elle est presque en poussiere. Ils ne la laissent point infuser & se précipiter, parceque la teinture devient noire comme de l'encre; mais l'ayant mise dans une coupe avec du sucre, ils versent dessus de l'eau chaude qu'ils boivent incontinent, ou plûtôt qu'ils succent avec un chalumeau, afin de se débarrasser de l'herbe qui nage dans la coupe. Le chalumeau est d'argent, & le bout qui trempe dans la liqueur, est fait en forme d'empoulle percée de plusieurs petits trous. Les plus pauvres même ne se passeroient pas de cette boisson, au moins le matin en se levant: ainsi il se fait une grande consommation de l'herbe du Paraguai dans le Perou. Il y en a de deux sortes, l'une appellée *hierba de Palos*, l'autre, *hierba de Camini*: celle ci est plus fine, & de meilleure qualité. Il sort tous les ans du Paraguai pour le Perou plus de cinquante mille avoves, c'est à-dire,

1250000 pesant de l'une & de l'autre herbe, dont le tiers au moins est de camini, sans compter vingt cinq mille avoves pour le Chili.

Comme M. Frezier voyoit le tems de son congé prêt à expirer, il se hâta de partir de Lima, ce fut le 9^e^ d'Octobre, & il fut de retour à la Baye de la Conception le 13^e^ de Novembre, où il trouva trois vaisseaux Maloins. Le 25^e^ du même mois ils apprirent la nouvelle de la paix entre toutes les Puissances de l'Europe, excepté l'Empire, & le 9^e^ de Decembre ils entendirent publier un ordre rigoureux à tous les François, de s'embarquer dans deux jours, avec défense aux habitans de leur donner des logemens & des vivres en ville, ou de leur loüer des chevaux, sous peine de cinq cens piastres d'amande. Après cet ordre il arriva encore sept vaisseaux François presque tous Maloins: & il s'y rendit plusieurs autres de divers endroits de la côte; de sorte qu'on vit ensemble à la Conception quinze bâtimens François, tant grands que petits, & deux mille six cens hom-

mes. Le Corregidor n'étoit pas affectionné à la nation, & agissoit avec dureté.

Ils mirent à la voile le 19^e^ de Fevrier 1714, en compagnie de trois vaisseaux Maloins, dans le dessein d'aller ensemble relâcher à la Baye de tous les Saints : mais bientôt les Maloins, usant de l'avantage qu'ils avoient d'être meilleurs voiliers, laisserent derriere eux le vaisseau Marseillois, où étoit M. Frezier, qui se plaint de leur infidélité, & encore plus de ce que par leur mauvaise manœuvre, & en avançant trop vers le Sud, ils avoient fait perdre plus de six jours de route. Il donne une connoissance plus particuliere de cette extrémité de l'Amérique, & il observe que les terres Australes marquées sur les cartes sont une chimére.

Le 26^e^ d'Août ils relâcherent à la Baye de tous les Saints; où les Maloins les avoient dévancez. Tandis que l'équipage s'occupoit à se fournir de vivres & de rafraichissemens, M. Frezier visita la ville & les fortifications, qu'il trouva en bon état.

Quoique les rües ſoient alignées & larges, la plûpart ont une pente ſi roide, qu'elles ſeroient impraticables à des caroſſes, & à des chaiſes à porteurs : les perſonnes riches s'y font porter comme dans un lit ſuſpendu à un long bâton, dont les bouts appuyent ſur les épaules de deux eſclaves Négres. Les hommes ſont d'un aſſez bel exterieur, pour ce qui regarde la politeſſe, la propreté, & la maniere de ſe mettre, à peu près à la Françoiſe : les femmes ne paroiſſent point, & à peine vont-elles à la Meſſe les Dimanches & les Fêtes. Pour un Blanc il y a plus de vingt noirs, qui ſont preſque nuds, en ſorte qu'il ſemble que ce ſoit une ville de Guinée. Le Roi de Portugal y défend les ſoiries & les galons d'or & d'argent, ainſi le luxe conſiſte en des ornemens d'or maſſif, on voit même des eſclaves Negreſſes parées de riches colliers faits de chaines à pluſieurs tours, de grandes boucles aux oreilles & de plaques ſur le front.

Etant partis le 7e de Mai en compagnie des trois Maloins qui les quit-

terent encore, ils mouillerent le 14[e] de Juillet à la rade de la ville d'Angra dans l'Isle de Tercere ; cette ville est assez agréable, mais pauvre. Ils mirent à la voile le 18[e], & entrerent dans le détroit de Gibraltar le 31 de Juillet, & au port de Marseille le 17[e] d'Août 1714.

ARTICLE XCVII.

JUS PASTORUM TITULARIUM & Ecclesiarum Parochialium ad oblationes, Primitias, Decimas, & maxime Novales, C'est-à-dire, *Le Droit des Curez Titulaires & des Eglises Paroissiales sur les offrandes, les Prémices, les Dixmes, & principalement les Novales. Ou Dissertation historique & Canonique contre la dissertation Canonique de Mr. Van-Espen, touchant les anciennes incorporations d'Autels. Avec un mémoire de Mr. le Baron Kargg, sçavoir, si les Curez de l'Ordre de Prémontré sont sujets à être révoquez. Par Mr. Nicolas Richard Bachelier en Theologie, & Curé de S[t]. Gille à Bruxelle, avec l'aide de Mr. Thomas Jamez, Avocat en la* Août 1716.

Cour supérieure de Brabant. A Liege, & se vend à Bruxelles, chez Joseph T'sertevens Libraire proche l'Eglise S. Jean, & à Paris chez Etienne Ganeau 1716. *Deux Tomes in 12. le premier de 229 pages, le second de 568.*

CEs deux volumes contiennent trois ouvrages différens, qui sont proprement des factums, à l'occasion de deux procès qu'on va rapporter briévement.

En 1129. Burchard Evêque de Cambray donna au monastere de Cortenberg les deux Autels, comme on parloit alors, de Hoombeeck & de Leest. Cortemberg est une Abbaye de filles de l'Ordre de S. Benoît, à mi chemin entre Bruxelles & Louvain, & Leest est un village à une lieuë de Malines : donner un Autel, c'étoit donner le patronage & les revenus d'une Eglise ; ainsi l'Abbesse de Cortenberg est Patrone, & recüeille les dixmes de la Paroisse de Leest. Le Vicaire perpétuel, ou Curé à qui elle cedoit une portion de dixmes pour sa subsistance,

aimant mieux avoir quelque chose de fixe, transigea en 1637 pour une pension congrüe de quatre cent florins, qui font cinq cens livres ; & l'Abbesse demeura en possession de lever généralement toutes les dixmes jusqu'en 1707, que le Vicaire perpétuel lui disputa les Novales. C'est le sujet du premier procès au Parlement de Malines, dans lequel sont intervenus tous les Curez du Brabant, autant pour leur propre intérêt, que pour celui de leur confrere : & ils ont chargé M. Richard d'écrire pour la cause commune, M. Van Espen prenant la défense de celle de l'Abbesse.

La question générale est de sçavoir, à qui les Novales appartiennent de plein droit, ou aux gros Décimateurs, ou aux Vicaires perpétuels & aux Curez ? car en France la chose est reglée par un édit de 1686, qui en considération des Novales, qu'il accorde aux Curez, fixe leur pension congrüe à la modique somme de trois cens livres. M. Van-Espen dans la dissertation sur les anciennes Incorporations des Autels & des E-

glises, c'est à-dire, sur les unions, semble démontrer que toute dixme, tant ancienne que novale, soit grosse, soit menüe, appartient de droit commun au Chapitre; ou au Monastére, auquel l'Eglise ou la Paroisse est unie, avec obligation néannoins de pourvoir à la subsistance du Prêtre, ou du Curé qui la dessert. Car enfin, selon les termes du Droit, cette Eglise est appropriée pour les revenus, *quoad temporalia*, au Chapitre, ou au Monastere, & par conséquent tout ce qui fait ces revenus, lui devient propre, & lui appartient. Innocent III, & Alexandre III, le supposent ainsi, [a] & c'est le sentiment des Canonistes [b]: Zypæus [c] observe que l'exception des Novales, c. 2. *de decimis in* 6°. s'entend des dixmes accordées par privilege, & dans une Paroisse qui n'est pas unie.

Tout ce qui reste donc au Curé à prétendre, c'est d'avoir sa subsistance, à laquelle on pourvoit, ou par une portion de dixme qui lui est

a *c. 7. de donat. & c. 12. de Præbendis.* b *In c. Congregat. de Decimis.* c *Consultat. de Decimis.*

abandonnée, ou par une penſion congrüe. Ce qui eſt ſi vrai, que dans la convention de cette penſion il eſt toujours fait mention du caſuel, & du logement, comme faiſant partie de la ſubſiſtance; au lieu qu'il n'eſt jamais parlé des novales, qui en effet ſeroient ſurabondantes à la ſubſiſtance, laquelle eſt uniquement dûë.

Voilà en ſubſtance ce que dit M. Van-Eſpen, & ce qui fait à la cauſe qu'il défend. On ajoutera une ou deux remarques. La premiere, Burchard Evêque de Cambrai, dans l'acte de donation des deux autels, s'exprime en ces termes: *Duo Altaria libera & abſque perſona concedimus.* C'eſt qu'à l'exemple de Charles Martel, Charlemagne, Loüis le Débonaire, & nos autres Rois, Princes qui au fond avoient de la religion, donnoient les Abbayes & les Egliſes à des perſonnes Laïques & ſéculieres, & même à des femmes, comme une eſpece de fiefs qui ſe vendoient & ſe tranſmettoient à des héritiers. Vers le onzieme ſiécle l'Egliſe s'éleva plus fortement contre un tel

ıbus, & répéta ſes biens. Les Papes
ɔrononcerent des anathemes, & les
-aïcs par un juſte remords de con-
ˋcience penſerent à la reſtitution :
nais ce fut ordinairement en faveur
les Chanoines Reguliers & des
Moines, dont la vie les édifioit. Peut-
:tre cette ſorte de reſtitution n'a-
;réoit pas toujours aux Evêques : &
lle eſt défendüe en pluſieurs Con-
iles de ces tems-là, à moins que
'Evêque y conſentît, ou que le Pa-
ɔe la confirmât. Les Evêques pri-
ent occaſion, de ce que leur con-
:ntement étoit requis, pour en pro-
ter. Ils établirent un Clerc, qui
toit juſtement ce qui s'appelle
omme vivant & mourant pour les
Gens de main morte; & ce Clerc
toit nommé *perſona*; & à ſa mort le
Chapitre, ou le monaſtere, étoit
bligé de payer une certaine ſomme
l'Evêque. Or Burchard par ſa do-
ation renonce à ce prétendu droit
'établir une Perſonne, droit qui
ans la ſuite fut univerſellement re-
rouvé, comme ſimoniaque.

La ſeconde. Le nom de Curez
rimitifs eſt récent; & il ne paroit

nulle part dans le Droit Canon, non pas même dans les Clementines, ni dans les Extravagantes. Ils joüiſſent ſeulement du revenu & du temporel d'une Parroiſſe, ſans en être les Paſteurs : & leurs Vicaires perpétuels n'ont à répondre qu'à l'Evêque pour ce qui regarde le ſpirituel, & le bien des ames.

M. Richard le prend d'un autre ton, comme il arrive ordinairement qu'une perſonne intéreſſée s'exprime plus vivement ſur ſa propre affaire, que ſon Avocat : il déclare pourtant qu'en parlant des unions de Bénéfices, ſon intention n'eſt pas de toucher à celles qui ſont faites en faveur des Evêques, des Chapitres d'Egliſes Cathédrales, & des Religieux qui travaillent dans la vigne du Seigneur & s'employent au ſalut du prochain. Il diviſe ſon ouvrage en quatre chapitres.

Dans le premier, il ſe propoſe de montrer que l'Evêque Burchard n'a pas été en droit de diſpoſer des Egliſes en queſtion. Car, dit-il, les biens de l'Egliſe appartiennent à JESUS-CHRIST, qui en eſt le veritable

poſſeſſeur. Les Evêques & les Bénéficiers ne ſont que des œconomes & des diſpenſateurs, ce n'eſt qu'un uſufruit, & comme un fidéïcommis entre leurs mains. Ils ne peuvent donc pas en diſpoſer à leur gré; & s'il s'agit de les aliéner, il faut qu'il intervienne de fortes raiſons, ou de neceſſité, ou d'utilité, ou de piété, non pas par rapport aux particuliers à qui l'aliénation ſeroit profitable, mais eû égard à l'Egliſe, à qui elle doit être avantageuſe. Et il ne voit aucune de ces raiſons dans la donation qu'il conteſte.

Quant à la reſtitution des dixmes poſſedées par les perſonnes Laïques & ſéculiéres, qui regardoit elle, ſinon les Curez? & ſi du conſentement de l'Evêque il a été permis de les tranſporter aux Chapitres & aux Monaſteres, ç'a été à cauſe de la dureté du cœur de ceux qui ne vouloient s'en déſaiſir qu'à cette condition. Il va plus loin, & il dit que les Moines, qui ne prennent pas part au travail envers le prochain, ſont incapables de poſſeder des dixmes, ou que s'ils en peuvent poſſeder, c'eſt

uniquement en qualité de pauvres, & qu'ainsi ils ne peuvent en retenir que la quatrième partie, & moins encore, afin qu'il y ait aussi de cette même quatrieme partie de quoi faire l'aumône aux pauvres nécessiteux. Enfin, il conclut que permettre de donner les dixmes aux Moines, n'étoit qu'un détour pour les faire retourner aux Curez. Pour ce qui est des dixmes, qui sont dans la possession actuelle d'une Eglise, il dit que l'Evêque même, avec le consentement de son Chapitre, ne sçauroit les transporter à une autre, vû qu'il n'en est pas le maître : & si quelque Canon semble lui accorder ce pouvoir, c'est touchant les dixmes propres de son Evêché, & touchant sa manse Episcopale. Il explique ainsi le Canon attribué au Concile de Troye en 1128, par lequel il est permis aux Evêques de donner des dixmes par charité aux Templiers. Le Concile 3^e^, & le 9^e^ de Tolede s'expliquent clairement sur cette matiere.

Si d'un côté Burchard n'a pû faire donation des Dixmes d'une Par-

roisse de son Diocese, de l'autre, dit-il, au ch. second, les Dames Religieuses de Cartenberg n'ont pû l'accepter; & elles sont à cet égard un sujet incapable. Pourquoi? Parce qu'elles sont incapables des fonctions Ecclésiastiques: & de cette incapacité aux fonctions Ecclésiastiques M. Richard conclut une incapacité à recevoir des dixmes, par ce raisonnement: c'est une hérésie simoniaque de diviser entre le spirituel & le temporel des Benefices, en sorte qu'à raison du temporel un benefice puisse être vendu: c'est renouveller la querelle des Investitures, de prétendre qu'un Bénéfice à raison du temporel puisse être accepté de la main du Prince. Or les Religieuses ne sçauroient accepter un Bénéfice, sans diviser le spirituel & le temporel; c'est-à dire, qu'elles prennent les dixmes & l'utile, & laissent les fonctions qui y sont attachées. Donc par l'acceptation d'un benefice elles s'engageroient dans une hérésie simoniaque.

M. Richard n'en demeure pas là; & il enveloppe les Moines dans le

même inconvénient d'héréſie ſimoniaque; parceque le droit les exclut du ſervice des Cures. Et afin de ſoulager les Curez dans l'obligation de faire l'aumône, il ajoute, que tous les biens acquis à un monaſtere, ſoit de fondation, ſoit par le propre travail des Moines, ou autrement, ſont ſujets à l'hoſpitalité & à l'aumône envers les pauvres néceſſiteux : ce qui va, dit il, notablement à la décharge des Curez. On voit que ce n'eſt plus les Novales, c'eſt le tout, qu'il ne prétend pas ſeulement arracher à l'Abbaye de Cortenberg, mais généralement à tous les Chapitres & à tous les monaſteres. Qui prouve trop, ne prouve rien; parce qu'il y a néceſſairement du ſophiſme, qui va au de-là de ce qui eſt en queſtion.

Il employe le 3e chapitre à prouver, qu'il y a dans les donations des dixmes d'une paroiſſe une injuſtice inexcuſable. Car premiérement, dit-il, elles ſont contre l'intention des fidelles, qui payent la dixme pour les fins que l'Egliſe s'eſt propoſées en l'exigeant, & c'eſt d'en faire qua-

tre portions égales entre l'Evêque, le Clergé, sa fabrique, & les pauvres. En Espagne l'Evêque en avoit un tiers, le second tiers étoit pour le Clergé, & le dernier tiers pour la fabrique & les pauvres. M. Richard ajoute que l'Evêque n'y a point de part, si d'ailleurs il ne manque pas de revenus suffisants. Et il ne dit pas qu'il y a peu de Curez à pension congruë, qui voulussent l'échanger contre la quatriéme partie de la dixme. Que seroit ce, s'ils étoient encore obligez de partager cette quatrieme partie avec ce qui s'appelloit le Clergé, ou les immatriculez de l'Eglise, c'est-à-dire, avec quelques Clercs, le maître d'Ecole, le Sacristain, le Fossoyeur?

Secondement, poursuit-il, la dixme est la dot de l'Eglise, qui par conséquent ne sçauroit légitimement en être privée: & à cette occasion il raconte fort au long ce qu'a fait l'Eglise par les Decrets des Papes, & par les Canons des Conciles, pour contraindre les Laïcs à restituer les dixmes qu'ils avoient usurpées.

Peut être n'y a-t-il rien de plus

ancien pour les dixmes, que le Canon 5^e^ du second Concile de Macon en 585. Les Peres de ce Concile semblent les regarder comme de droit divin, & dire que dès les premiers tems elles avoient été payées: mais comme, ajoutent-ils en se plaignant, presque tous les Chrétiens avoient négligé de s'acquitter de ce devoir, ils ordonnent que desormais tout le peuple s'y rende ponctuel. Charlemagne, dans son Capitulaire de l'an pour la Saxe, ordonne, sans parler de dixmes, pour la subsistance des Curez, que les habitans ou les païsans, *Pagenses*, leur donneront le logement, & vingt-quatre journaux de terre labourable, *curtem & duos mansos*, & qu'entre six-vingt Gentilshommes, ou personnes libres, ils leur entretiendront un valet & une servante.

En troisieme lieu, continue M. Richard, si les dixmes entiéres demeuroient à la Parroisse, il y auroit de quoi entretenir quelques Prêtres & d'autres Clercs; le service se feroit avec plus de décence, il ne faudroit pas charger les paroissiens de nou-

velles contributions pour les réparations de l'Eglise, pour les ornemens, pour le logement du Curé. Pour en bien juger, il faut consulter la pratique dans les Parroisses, où les Curez levent toute la dixme.

Il commence le ch. 4e par la prééminence & la dignité des Curez, qu'il éleve au dessus des Chanoines. Il passe aux Curez primitifs, & il dit que c'est un titre chimérique. Enfin, il vient au point dont il est question ; sçavoir, aux novales: & il cite en faveur des Curez les Canons des Conciles, & les decrets des Papes, le sentiment de quelques Jurisconsultes, & principalement de Rebuffe. Toutefois les novales sont un objet trop petit pour lui, & qui ne peut l'arrêter : il retourne aux dixmes en général ; les donner, c'est selon lui un sacrilége, une prévarication contre le droit divin & naturel : si les Papes les ont accordées à des Chapitres & à des monasteres, ce sont donations subreptices, & nulles de plein droit. Mais comme il paroît dur de condamner ainsi la conduite des Papes, M. Richard

invente deux expédiens pour la justifier : ou au défaut de Prêtres séculiers les Papes ont fait desservir des Cures par des Moines, qui alors levoient justement les dixmes : ou les Papes ont accordé les dixmes aux Moines seulement en fidéïcommis, afin que les retirant des mains des Laïcs, ils les restituassent aux Curez. Et il est remarquable, que M. Richard dit tout cela sérieusement.

Il attaque la donation de Burchard par un autre endroit, c'est qu'elle est au préjudice d'une tierce personne, *in damnum tertii*, c'est-à-dire, qu'elle fait tort au Curé : & il ajoute que les Canons & les loix défendent les aliénations des biens Ecclésiastiques. Il finit par une exhortation pathétique aux Evêques, pour les animer à interposer leur autorité, afin de faire casser toutes le donations de dixmes faites aux Monasteres.

Venons au second procès. Un Chanoine Régulier de l'Ordre de Premontré, & de l'Abbaye de Beauretour, *Belli reditus*, dans l'Evêché de Liege, présenté & instalé dans les

formes ordinaires, avoit desservi la Cure de Laverval dans le même Diocese pendant dixhuit ans, & dans un tems fâcheux de guerre & de mortalité, lors que son Abbé de pleine autorité, & sans avoir demandé le consentement de l'Evêque, le révoque pour l'employer ailleurs. Les Parroissiens, édifiez de la conduite de leur Curé, s'opposent à cette révocation, & ont recours à l'Electeur de Cologne leur Evêque, qui approuve leur opposition, & retient le Curé. Ensuite l'Abbé traite son Religieux de désobéïssant, prononce & fait afficher publiquement contre lui une excommunication. La question est de sçavoir, si les Curez de l'Ordre de Prémontré sont révocables au gré de leurs Supérieurs, & indépendemment des Evêques ? Le procès est porté à Rome, à la Congregation des Réguliers.

L'Abbé se fonde 1°, sur la raison générale, que les Papes Innocent III [a] & Innocent IV [b] ont déclaré que

a *c. Volentes. De privil. in 6°.* b *c. Porrecta. De confirm. in 6°.*

les Religieux, qui sont mis dans des Bénéfices, peuvent être révoquez. Charle-Quint, dans son Edit de Réformotion de l'an 1548. l'a déclaré de même ; & l'Edit fut l'année suivante reçu par les Conciles de Mayence & de Treves, & publié dans un Synode à Liége. A quoi il ajoute, que s'il est permis, comme il l'est effectivement, à un Curé seculier, d'abandonner sa cure sans le consentement de son Evêque pour se faire Religieux, il le doit être bien davantage à un Religieux Curé pour se retirer dans son monastere.

Il se fonde 2°, sur des raisons particulieres à l'Ordre de Prémontré. Gregoire XIII ne donne que le nom de vicariat aux cures qui y sont unies, & elles sont plûtôt des Obédiences, que des Bénéfices. De plus, les Religieux de cet Ordre, nommez à une cure, s'obligent par serment, selon un statut du Chapitre General de 1630, de retourner au monastere, quand ils y seront rappellez par leurs Supérieurs, ce qui a été approuvé par une Constitution d'Urbain VIII, & par un Bref d'Innocent

XI. Enfin, telle est la pratique de l'Ordre dans toute l'Allemagne & la Bohéme.

Comme l'Electeur de Cologne a jugé que ces révocations arbitraires donnent atteinte à l'autorité Episcopale, & qu'elles ne sont pas selon les Regles, M. le Baron de Kargg, Chancelier de son Altesse Electorale, a entrepris de les refuter; & il appuye principalement sur ce que les Chanoines Réguliers de l'Ordre de Prémontré sont veritablement Titulaires des Cures qui leur sont confiées, & que selon la régle du Concile de Trente tout Curé titulaire, est perpétuel & irrévocable. A la bonne heure, qu'un Religieux, qui au défaut de Prêtres séculiers est employé à desservir une cure, soit révocable au gré de ses Supérieurs: il n'en est pas de même d'un Religieux qui est capable de la posseder, & qui la possede en titre. Ce n'est pas de celui-ci, mais de l'autre, que les autoritez alleguées par l'Abbé de Beauretour doivent s'entendre. C'est le sentiment unanime des Canonistes, & en particulier de Sua-

rés,[a] & du P. le Page[b] Auteur de l'Ordre de Prémontré. En un mot, tout Curé choisi d'entre les Réguliers passe dans l'Ordre Hiérarchique, & partant dépend de l'Evêque, qui a inspection & sur les pasteurs particuliers qu'il institue, & sur les oüailles qu'il leur confie.

Quant à l'Edit de Charle-Quint, accepté par deux Conciles Provinciaux, outre qu'ayant été réprouvé par le S. Siege, il ne fait point de Loi, il regarde seulement les Religieux qui manque de Curez Titulaires desservent les Parroisses. Les tems n'étoient pas alors comme aujourd'hui, ils étoient stériles en bons Ecclésiastiques, & c'étoit nécessité que les Religieux mendiants y suppléassent.

M. le Baron de Kargg ne convient pas de ce qu'avance l'Abbé de Beauretour, qu'il est permis à tout Curé seculier d'abandonner son troupeau sans le consentement de l'Evêque pour se faire Religieux. Il soutient au contraire, que l'Evêque est en

a *De relig. tom.* 4. *l.* 3. *c.* 19. b *l.* 2. *Biblioth. Præmonstrat. c.* 15.

droit de répéter ſon Curé fugitif, ſi le bien de l'Egliſe le demande. Il n'y a que deux cas exceptez, l'incapacité du Curé, & le danger de ſon ſalut. Car prétexter une plus grande perfection, c'eſt ignorer combien l'état des Curez eſt parfait, & que chacun doit ſe rendre parfait en celui que la Providence lui a aſſigné.

Si néanmoins un Chanoine Régulier pourvû d'une cure en Titre, oubliant ſa profeſſion s'écartoit de ſon devoir, ce qui n'eſt pas arrivé à celui dont il eſt queſtion, il ſeroit du devoir de l'Abbé, après avoir conſulté l'Evêque & obtenu ſon conſentement, de rappeller le Religieux au monaſtere pour le châtier ſelon la Regle; comme les Papes Lucius III. & Urbain III. l'ont ordonné, défendant même aux Evêques d'accorder leur protection à d'indignes Religieux.

Pour venir en particulier à ce qui concerne l'Ordre de Prémontré, le Baron de Kargg obſerve, que ces Chanoines, comme les Moines, faiſoient par eux mêmes valoir de certaines terres où ils envoyoient

des Religieux pour veiller à la culture ; & c'est ce qui s'appella *Grangia, obedientia*, *cella*, Grange, Obédience, Celle : afin que ces Religieux pour la fréquentation des Sacremens ne se mêlassent point avec la foule du peuple, dans les Parroisses, il leur fut permis d'avoir entre eux des Prêtres & des Oratoires, ou des Chapelles. Dans la suite il fut accordé aux habitans du voisinage, quand l'Eglise Parroissiale étoit éloignée, d'aller à ces Chapelles, qui par ce moyen devinrent une espece de cure sans titre, & qui sont dites être unies de plein droit, *pleno jure*, au principal monastere. Or c'est précisément de ces Granges, ou de ces Obédiences, que les Religieux de Prémontré sont révocables à la volonté de leurs Supérieurs ; & comme quelques-uns s'y trouvoient bien & vouloient s'y perpetuer ; Honorius III, Alexandre IV, & Nicolas IV, confirmerent le droit des Supérieurs.

D'ailleurs, la plûpart des priviléges prétendus qu'allégue l'Abbé de Beauretour ont été annulez par Mar-

tin V, au Concile de Constance, & par le Concile de Trente, qui a si fortement établi la regle des Pasteurs non revocables, qu'il n'en a excepté que la necessité, & pour peu de tems. Les autres privileges portent expressément la clause, *sauf le droit des Evêques diocésains, & qu'il n'y ait rien de contraire aux sacrez Canons.* D'où il est aisé de conclurre, quelle est la force d'un statut fait par un Chapitre General de l'Ordre.

L'usage ne favorise pas davantage cet Abbé; car en France, où reside le Chef de l'Ordre, il lui est absolument contraire. Et pour ce qui est des Païs Bas, afin de prévenir l'abus que les Abbez auroient pû commettre à l'occasion de l'Edit de Charles-Quint, le Nonce present au Synode de Cambrai fit inserer ces termes, *En sorte que l'Evêque Diocésain y consente, & que les Supérieurs ayent exposé aux Evêques une cause légitime.* En 1711 l'Evêque de Namur écrivit au Conseil Episcopal de Liege, que les Abbez de Floref, & de Bonne-Esperance, n'avoient pas fait de difficulté de reconnoître qu'ils

étoient obligez à avoir cette ſoumiſſion envers les Evêques : & il y a environ vingt-ans, qu'il fut ainſi jugé contre l'Abbé de S. Nicolas de Furnes, qui avoit voulu s'en diſpenſer. Ces exemples qu'on vient de rapporter ſont arrivez depuis le Chapitre general de 1630, & c'eſt auſſi depuis, que le P. le Page a écrit ce qui a été cité de lui. Après tout, il n'y a pas plus d'inconvenient en ſoi que les Curez tirez des Monaſteres ſoient perpetuels, qu'il y en a que les Abbez & les Evêques le ſoient. A la verité ils ne ſont pas ſi choiſis, mais il eſt plus facile de les ramener à leur devoir.

ARTICLE XCVIII.

HISTOIRE DE PIERRE de Montmaur, Professeur Royal en langue Grecque dans l'Université de Paris. Par M. De Sallengre. A la Haye, chez Chr. Van. Lom. P. P. Gosse & R. Alberts, 1715. *in* 12. *deux Tomes. Tome I. p.* 316. *Tome II. p.* 312. *& se trouve à Paris chez Etienne Ganeau.*

IL appartient aux Muses de donner l'immortalité, *Musa vetat mori.* Avant Agamemnon & Achille il y eut des Héros ; cependant, faute d'un Poëte qui transmît leurs noms à la postérité, leur gloire fut ensevelie avec eux, dans le même tombeau, *Laude carent, quia Vate sacro.* Le Professeur Montmaur fut un Héros en ridicule. Dans l'étenduë de cette profession, en Allemagne, en France, en Hollande, &c. que d'originaux l'égalerent, ou l'emporterent même sur lui ! Leurs noms sont condamnez à un éternel oubli. Pourquoi ? C'est qu'ils ne se trouverent

pas aux mêmes circonſtances que Montmaur. Les Muſes ont éternifé le nom de celui ci. Je ne ſçai quel enthouſiaſme des Poëtes & des Orateurs François, ſoutenu par la jalouſie & par la vengeance ſe tourna ſur ſa perſonne. Il ſembla que tous les favoris d'Apollon s'étoient déchaînez à l'envi contre ce frêlon du Parnaſſe. Satires, épigrammes, madrigaux, métamorphoſes, longs poëmes, proſe, vers, en Grec, en Latin & en François; enfin, tout fut mis en œuvre, pour donner du relief au paraſite Montmaur. Comme la conſpiration des gens de Lettres fut alors preſque univerſelle, il y eut auſſi entre eux de l'émulation, à qui employeroit des couleurs plus vives pour le peindre. Ces jolis morceaux de poëſie & d'éloquence, ſi dignes de l'immortalité, ſeroient perdus, ſans les ſoins de M. De Sallengre. Faut-il que de Sçavans étrangers viennent apprendre aux François à éterniſer les agréables productions de leur patrie? M. De Sallengre les a recherchées avec un zele digne de ſa curioſité pour tous les monumens de

littérature. Il les a rassemblées en deux volumes, & y a joint une élégante préface. Ne diroit on pas, à la lire, qu'il fut élevé à la Cour de France, & qu'il apprit dans le commerce du monde le plus poli, à parler la langue des François? Le caractere d'honnête homme, qui regne dans sa longue Preface, est encore plus estimable que son bel esprit. Il a compassion du pauvre Montmaur. Il désaprouve les invectives trop vio-entes de ses persécuteurs. Non, dit-l, *il n'est pas permis d'étaller son érudi-ion & s.n éloquence aux dépens de son pro-hain.* On pourroit appliquer, conti-uë-t'il, à chacun des Ecrivains con-re Montmaur, ce joli vers de Mar-ial, *tanti non erat esse te disertum.*

Chaque piéce du recueil que M. De Sallengre vient de donner au pu-lic avoit besoin d'éclaircissemens. Nous les trouvons dans sa préface, nrichie de bien des anecdotes du ems, où l'on se déchaina contre Montmaur. En avoir fait l'extrait, 'est presque avoir fait connoître out le contenu des deux volumes. Nous commencerons par la vie de

Montmaur, dont le récit facilitera l'intelligence des ouvrages que la ſatyre la plus amére produiſit contre ce celebre ridicule.

Montmaur, au rapport de M. Baluze, naquit au village de Bétaille, dans le bas Limouſin, en l'année 1576. Sa naiſſance ne fut pas illuſtre; il eut un payſan pour pere. Montmaur fit ſes premieres études au College de Bourdeaux, chez les Jeſuites. Il s'y diſtingua par ſa mémoire, & ces Peres le reçurent dans leur Compagnie. Envoyé à Rome par ſes Supérieurs, il y enſeigna les Humanitez. La médiſance a publié que les Jéſuites le congediérent, comme un homme indigne de vivre parmi eux. O *fugitive, ſacræ pars quondam indigna cohortis*; lui dit un de ſes adverſaires. Il eſt plus vraiſemblable qu'il ſortit des Jéſuites par des raiſons de ſanté. On raconte qu'à ſon retour en France, il contrefit le ſeing du Pere General de la Societé, pour être favorablement reçu à ſon paſſage, dans les maiſons de l'Ordre qu'il avoit quitté. Quoiqu'il en ſoit, Avignon fut le lieu de ſon premier ſéjour.

Il y fit, dit-on, le métier de charlatan. Toulouse le reçut ensuite dans ses murs, & il y resta assez de tems, pour y avoir droit de bourgeoisie ; *dein magna Tolosa civem habuit*, dit Balzac, en parlant de Montmaur. Il changea cette demeure pour celle de Paris, où il s'appliqua au Droit. On le vit suivre quelque-tems le Barreau ; mais il n'y trouva pas son compte. Les gratifications que le Cardinal de Richelieu répandoit volontiers sur les bons Poëtes furent une amorce pour lui. Il composa des Anagrammes, des Acrostiches, & quelques élégies. Il nous en reste encore une de lui. Dès lors on l'appella *le Grec*, parcequ'il étoit sçavant dans la langue d'Athenes. Ce fut peut-être là ce qui le fit choisir pour Précepteur du jeune Roger de Choiseuil, fils du Marquis de Choiseuil, qui deux ans après fut fait Maréchal de France. Enfin, la chaire de Professeur en langue Grecque, que Jerôme Goulu lui résigna pour une somme dont ils convinrent, lui tint lieu d'un établissement.

Au reste, Montmaur ne fut pas

tout à fait aussi méprisable que ses ennemis l'ont publié. Les langues Grecque & Latine lui étoient familieres. Il avoit lû les bons Auteurs de l'ancienne Rome, & de la Gréce. On peut dire qu'il excelloit à en faire des applications ingénieuses; mais presque toujours avec malignité. Ce caractere satyrique le rendit à son tour l'objet de la satire. Il donnoit prise. Quoiqu'il eût du bien, son avarice étoit extrême, & parcequ'il aimoit la bonne chere, il ne mangeoit jamais chez lui. Par une érudition facile & amusante, aussi bien que par les traits vifs qu'il lançoit sans égard, contre les Ecrivains de son tems, il trouvoit de l'accez aux meilleures tables. Cependant cette vaste memoire, & cette grande érudition dont il avoit chargé sa tête, ne le rendoient pas plus propre à devenir un Auteur celebre. Il ne donna au public que de fort petits, & que de très médiocres ouvrages. Aussi étoit il de ces gens plus propres à briller dans la conversation, par les saillies soudaines d'une prompte reminiscence, qu'à soutenir la len-

teur de la composition. C'est l'ordinaire de ces hommes à grande memoire. La plume à la main ils se trouvent destituez de ce feu qui les embrase, lorsqu'il faut produire sur le champ. Le cercle qui les écoute, prêt à leur applaudir, réveille tout à la fois leur vanité, & leur imagination. Dans le silence du cabinet, ils languissent, & la peine qu'il faut prendre alors, pour être exacts & précis, engourdit leur veine, & tarit leurs pensées. Tel est le portrait, telles sont les reflexions, que les écrivains sans passion nous ont laissé au sujet de Montmaur. Il joignoit, ajoutent-ils, une grande impudence, & beaucoup de facilité pour parler, à beaucoup de lecture. L'impudence cependant l'emportoit dans lui sur l'érudition. Souvent même celle-là venoit au secours de celle-ci. Chez Mr. le Chancelier Seguier, dit Nicolas Bourbon, Montmaur avoit cité une longue liste de passages, pour appuyer un point contesté. Je me défiai des citations. Je consultai les Auteurs, & je n'y trouvai rien de conforme à la prétention de Montmaur.

Deux jours après, on fit renaître la question. On produisit les livres que Montmaur avoit citez, & on l'obligea de vérifier ses passages. Celui ci chercha des échapatoires, fit un lieu commun sur la difference des éditions; enfin, il donna lieu de conclurre qu'il avoit cité faux.

Montmaur se tira plus plaisamment d'affaire dans une contestation qui s'éleva entre les Evêques de France & le Recteur de l'Université de Paris, sur la préséance. Le Professeur, qui se trouva à la dispute, en bon partisan du Corps dont il étoit membre, prononça avec assûrance, que la question avoit été decidée par Gerson; *Rector Universitatis præcedere debet Episcopos*, lui fit il dire, sans hésiter. On le somma de montrer dans l'Auteur l'endroit qu'il en avoit cité; l'édition qu'on en apporta ne fut pas de son goût. Il demanda celle de Bâle. Par malheur Gerson n'avoit point été imprimé à Bâle. Il eut donc recours à l'édition des caracteres Gothiques. Il feuilleta longtems, puis il s'écria εὕρηκα, εὕρηκα, comme s'il eût trouvé le passage qu'il

cherchoit. Il mit ensuite le doigt sur un endroit d'une page, & le montra de loin à l'assemblée. A l'instant le livre lui comba des mains, & l'endroit se perdit sans qu'il pût le retrouver. Personne ne fut la duppe de la fourberie, & Montmaur fut traité comme il le meritoit.

Un Parasite est d'ordinaire un homme de bons mots. Outre que celui ci étoit fort sur les équivoques & sur les allusions, on dit qu'il avoit, par intervalles la repartie très-vive. Un Avocat, dont le pere étoit huissier, lui cria un jour, lorsqu'il entroit chez Mr. De Mesmes pour y dîner, *Guerre*, *Guerre*. Vous degenerez bien, repartit Montmaur à l'instant, vôtre pere ne crie que *paix-là*, *paix là*.

On comprend assez comme un médisant parasite, dont le mérite étoit plus brillant que solide, s'attira bien des ennemis, & qu'il succomba sous le nombre. « Sa mémoire le faisoit regner dans les compagnies, elle l'y erigeoit en tyran. Un homme qui sçait débiter avec facilité tout ce qu'il a lû, & qui se donne

„ des airs de maître, étonne dans une „ converſation les autres Sçavans. Ils „ paroiſſent petits comme des nains „ auprès de lui ; ils n'oſent l'empê- „ cher de tenir le dé ; ils ſoupçon- „ nent quelquefois qu'il ſe trompe ; „ mais ils n'ont pas l'aſſûrance de le „ contredire : ils ſe défient de leur „ memoire, & ils redoutent la ſien- „ ne, dans les choſes même où ils „ ſentent qu'il a tort. Enfin, la jalouſie fait ouvrir les yeux. On le decredite après l'avoir demaſqué. Telles furent les paſſions des Sçavans, & tels furent leurs procedez à l'égard de Montmaur. Moins forts que lui par la langue, ils eurent recours à la plume.

Balzac fut le premier qui ameuta les Poëtes contre le Profeſſeur, & qui lui porta des coups. Il imprima contre Montmaur, en 1621, une ſatire vive, ſous ce titre, *Indignatio in Theonem ludi Magiſtrum &c.* On la trouve à la page 151. au ſecond volume du recüeil. Par une lettre écrite à Mr. de Bois Robert, en beaux vers Latins ; Balzac l'anima contre Montmaur, & lui demanda la per-

aiſſion d'exciter l'Avocat Ferramus
ontre le paraſite. La lettre eſt au ſe-
ond volume p. 155. Le même Au-
eur fit dans la ſuite, contre le Pé-
ant, ce fameux ouvrage intitulé le
Barbon. Il ne parut qu'en 1648. On
ugea différemment de cette ſatire.
Les uns y trouverent de l'érudition
& du ſel ; les autres y apperçurent
rop d'art pour une badinerie. Là
on remarqua que les plaiſanteries
ne couloient pas de ſource, & que
out y étoit guindé, & amené de
rop loin avec peine. On pouvoit
jouter que le portrait du Héros de
a piéce étoit trop outré, pour qu'il
ût reſſemblant. C'eſt plûtôt l'idée
generale d'un pédantiſme imaginai-
e, & tel qu'il n'en fut jamais, que
e caractere de Montmaur. Cette
iece eſt à la page 88. du ſecond vo-
ume.

Ferramus entra dans les reſſenti-
mens de Balzac. C'étoit un Avocat
n Parlement. On peut dire qu'il fut
meilleur Poëte Latin, que grand
Orateur. Le poëme qu'il compoſa
ontre le Profeſſeur eut pour titre
Macrini Paraſitico grammatici HMERA;

c'est-à-dire, la journée de Macrin, ce Parasite Grammairien. Certainement le Poëte ne contrevint pas à la régle, qui fixe la durée des poëmes. Il renferma l'action du sien dans l'espace d'un seul jour. Encore ne fait-il commencer la journée de Montmaur qu'à midi. C'est la bonne heure pour les parasites. Dans le premier chant, le Pedant équippe son cheval : c'est une mauvaise haridelle, dont le harnois est facétieusement décrit. Aussi parasite que son maître, le pauvre animal ne trouvoit à manger que dans l'écurie d'autrui. Plaisamment monté, Montmaur court tout Paris. Il assiége les portes de ces maisons, où l'on admet les Sçavans à la table des maîtres. Il reçoit des rebufades chez le Chancellier Seguier, & chez M. De Bonel. Les Suisses ont partout des ordres bien contraires à la faim qui le presse. Admis enfin chez M. de Mesmes, il y mange comme une harpie, il y boit comme un lapythe, il y médit comme un satyre. Dans le second chant l'équitable M. De Mesmes le contraint à faire réparation d'honneur à tous les gens de Lettres

qu'il a déchirez pendant le repas. S'il le refuſe, ce grand Magiſtrat le menace, ou d'être exclus pour jamais de ſa table, ou de n'y boire que de l'eau. Une ſi terrible punition range le paraſite à ſon devoir: il ſe retracte dans les termes les plus ſoumis. Au troiſieme chant, Montmaur va ſe conſoler avec les laquais & les palfreniers, de l'affront qu'il a reçû. Il ſurvient à leur dîné, s'aſſiet avec eux, & mange de plus belle. Tous les reſtes de la table du maître diſparoiſſent devant ce gourmand. Il engouffre d'un trait les bouteilles que les laquais ont derobées au buffet. Enfin, il s'enyvre, & va cuver ſon vin ſur de la paille, dans l'écurie. Au quatriéme chant tous les valets de l'hôtel s'attrouppent autour de l'yvrogne endormi. On prend la réſolution de le berner. On l'étend donc ſur une couverture, & on l'élance en l'air. Cette cérémonie groteſque eſt pouſſée trop loin. Le Poëte la ſallit par des repréſentations trop libres, & par des circonſtances pleines d'ordures. Du reſte, le poëme eſt d'un ſtile & d'une verſifica-

tion vraiment antique. La Latinité en est exquise. Le peu que M. de Sallengre y trouve à dire, fait honneur à sa critique, sans diminuer la gloire de Ferramus. Ce joli poëme se trouve à la premiere page du premier volume.

M. Menage entra le troisieme en lice, pour combattre Montmaur. Quoiqu'il ait prétendu n'avoir donné qu'une idée abstraite d'un parasite en general, dans le livre qu'il publia, sous le titre de *vita Gargilii Mamurræ Parasito pædagogi*, tout le monde vit à qui il en vouloit. Ménage n'avoit que vingt-quatre ans lorsqu'il composa cet ouvrage, qui fut le premier, & peutêtre le plus achevé de ceux qu'il a fait paroître. L'érudition & l'esprit y marchent d'un pas égal. A l'égard de l'érudition, la vie de *Mamurra* en est si fort chargée, qu'elle a souvent besoin d'un commentateur, pour être entenduë. Mr. de Sallengre, par ses notes, a bien voulu lui servir de Saumaise. On pourra dire de son commentaire, tant qu'on voudra, *in tenui labor*; mais nous ajouterons, *at tenuis non gloria.* A *Août* 1716.

ſon tour Ménage ſonna le tocſin ſur Montmaur. Il le perça de cent épigrammes. La métamorphoſe qu'il fit de ce pédant, grand jaſeur, en perroquet, a toutes les graces & toute la pureté Latine du ſiécle d'Auguſte. La vie de *Mamurra* eſt à la page 49, & ſa métamorphoſe à la page 110, du premier volume. On ſoupçonne encore, avec fondement, que Ménage fut l'Auteur de *la requête de Montmaur à Noſſeigneurs du Parlement.* Elle eſt tout à-fait dans le goût de *la requête des Dictionnaires*, qu'on ſçait être de Ménage.

De ſon côté le ſçavant Hadrien de Valois ſe tourna contre Montmaur. Il en fit imprimer les ouvrages avec des notes. Ce fut peutêtre le meilleur moyen de faire connoître l'inſuffiſance du Profeſſeur, lorſqu'il avoit la plume à la main. Ces petits ouvrages du Forfante, qui n'excedent guere la valeur de ſix pages, ſont tournez en ridicule, & ils le méritent. On les trouve, avec les notes de leur commentateur, à la page 140 du premier volume. Mr. de Vallois y ajoûta quelques épigram-

mes de sa façon contre Montmaur.

Sarazin ne se tint pas. Il écrivit en prose & en vers, en Latin & en François. Le *Bellum parasiticum*, & le *testament de Goulu*, sont des ouvrages de ce Poëte ingenieux. Pour la guerre des parasites, c'est une jolie fiction, tracée en prose Latine, mêlée de vers. Dans un songe, *Atticus secundus*, (c'est Sarazin) fut transporté au Parnasse. Tous les habitans y étoient en allarme. Une armée de parasites venoit assiéger cette fameuse montagne. *Orbilius* (c'est-à-dire Montmaur) étoit à leur tête. La rage qu'il avoit conçûë contre les Poëtes ses agresseurs avoit fait prendre le parti à ce nouveau Titan, d'escaladèr, de piller, de ravager le sanctuaire d'Apollon & des Muses. Il menoit à sa suite les Gnatons, les Smindirites, les Apicius ; enfin, les plus fameux parasites, & les plus célébres gourmands de l'Antiquité. Armez des instrumens de cuisine, ils campoient au bas de la montagne. Apollon consterné prend un avis salutaire. Il ordonne qu'on aille chercher la famine dans l'antre qu'elle habite. Elle

n'a pas plûtôt fait ſentir ſa preſence à la troupe famelique, qu'elle ſe diſſipe, & qu'elle va chercher un azile contre une Déeſſe ſi formidable. Le *Bellum Paraſiticum* eſt à la page 87. du premier volume, & le *teſtament de Goulu* à la premiere page du ſecond tome.

La métamorphoſe de Montmaur en ſon cheval,& du cheval en Montmaur, ſous le titre de *Metamorphoſis in caballum*, eſt à la 260 page du premier volume. Le Sr. Ranaud, qu'on appella *Remi*, parcequ'il naquit au village de *Remi*, du côté de Compiegne, en fut l'Auteur. La fiction en eſt fade, mais la verſification eſt bien tournée. On pardonne aiſément à l'Auteur quelques fautes de Grammaire & de quantité, en faveur de certains vers heureuſement frappez. Celui qui repreſente en un ſeul hexametre le caractére des Hibernois de profeſſion, a été depuis à la bouche de tout le monde, *Gens ratione furens, & mentem paſta chimæris.* Auſſi Mr. Ménage avoit ſouhaité de l'avoir fait, eût-il dû lui en coûter le meilleur de ſes benefices. Ne ſe feroit il pas de-

dit, s'il eût été poſſible d'en venir à l'execution ?

Mr. Vyon, Sr. *de Dalibray*, ſe déchaîna bien vivement contre Montmaur. L'Antigomor eſt ſon ouvrage ; c'eſt un recueil de ſonnets, de rondeaux, & d'épigrammes contre le paraſite. Vous le trouverez à la page 17 du ſecond volume. Ces pieces ſont ſuivies de la métamorphoſe de Montmaur en *marmite*. On doit avoüer qu'elle eſt un morceau aſſez mediocre de poëſie ; mais tout doit entrer dans un recueil. D'ailleurs, l'idée ſeule de cette métamorphoſe a je ne ſçai quoi de réjouiſſant.

L'Abbé de la Mothe le Vayer ſe joignit aux conjurez contre Montmaur. L'eſprit & l'érudition ſont héreditaires dans ſa famille. Il étoit fils de ce celebre Auteur, connu par tant d'ouvrages, où le Pyrrhoniſme ſe fait ſentir. L'Abbé le Vayer fit paroitre en 1650. un livre, qui porte pour titre, *Le Paraſite Mormon, hiſtoire comique*. C'eſt le récit d'une avanture fabuleuſe, qui tombe ſur les mœurs de Montmaur de la maniere la plus violente. Le caractere

du *Pointu*, c'eſt-à-dire, d'un homme qui ne parle que par pointes, & que l'Auteur nomme *de la heriſſonniere*, y eſt aſſez bien imaginé. Cette ſatire eſt à la page 180 du ſecond tome.

Jean Sirmond fut auſſi un des plus acharnez contre Montmaur. Neveu du fameux P. Sirmond Jéſuite, il n'imita pas toujours ſa modération. Il eſt l'Auteur d'un petit poëme Latin, dont l'inſcription eſt *Julii Pomponii Dolabellæ in Pamphagum Gymnoſophiſtam.* On pourra le lire à la page 274. du premier tome. Quelques uns lui attribuent auſſi l'épigramme qui porte pour titre, *Marci Natalis in Suillium Cupiennionem.*

M. De Scarron lui-même trouva dans Montmaur un ſujet burleſque pour exercer ſa veine. *Sa requête de Fainmort Paraſite à un Préſident*, a tout l'enjoüement de ſa Muſe. On trouvera quelques-unes de ſes poëſies contre le Paraſite, dans la Preface de M. de Sallengre. Je ne parlerai point d'un grand nombre d'autres ouvrages, dont les Auteurs ſont inconnus, & que M. de Sallengre a tirez de la pouſſiere. Il ſemble qu'a-

lors, dès qu'on ſçavoit begayer le langage du Parnaſſe, on ſe faiſoit honneur de s'en ſervir contre Montmaur.

Un ſi violent orage ne déconcerta pas l'inſenſible Profeſſeur. Si l'on en croit quelques uns de ſes adverſaires, ils vinrent à bout de le faire refuſer à toutes les portes. D'autres plus ſinceres avoüent, qu'il ſçut tourner à ſon profit les traits dont on l'accabla. Il apprit par cœur les plus jolies Epigrammes qu'on avoit lancées contre lui, & les alla reciter aux bonnes tables. Par là il payoit ſon écot, ſans y mettre beaucoup du ſien. Cependant il demeura dans ſon fort, & ne combattit que de la langue. Il décocha mille bons mots contre ſes agreſſeurs. Ses amis l'exhortoient, par intervalles, à les donner au public. Soit qu'il redoutât l'impreſſion, ſoit qu'il fût trop pareſſeux pour rédiger ſes plaiſanteries, & pour les mettre en ordre, il prit le parti de mépriſer la ſatyre, & d'en tirer avantage. Railleur public, & objet de la riſée publique, Montmaur mourut le 7^e Septembre de

l'année 1648. âgé de 74 ans. A sa mort il trouva l'appareil de ses funerailles tout dressé, & son épitaphe toute faite. M. Rigault, Conseiller au Parlement de Mets, & Garde de la Bibliothéque Royale, dès l'an 1601. avoit fait imprimer une jolie piéce, sous le titre de *Funus Parasiticum, sive L. Biberii Curculionis Parasiti Mortualia.* L'ouvrage n'avoit pas été composé contre Montmaur; mais il s'ajustoit si naturellement au caractere du Parasite, qu'il a merité de lui être appliqué, & ensuite d'avoir place dans le recueil de M. de Sallengre. J'ose dire, en finissant, qu'il n'est guere d'ouvrage plus capable d'amuser les gens de Lettres, & qui soit plus digne de l'attention de ceux qui sont charmez d'avoir des assemblages de pieces fugitives d'un bon goût.

ARTICLE XCIX.

DU POUVOIR DES SOUVERAINS, & de la liberté de conscience. En deux discours, traduit du Latin de M. Noodt, par Jean Barbeyrac, Profes-

ſeur en Droit & en Hiſtoire à Lauſane, & membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin. Seconde édition, revûë & augmentée de pluſieurs Notes ; comme auſſi du diſcours de Jean-Frederic Gronovius ſur la Loi Royale, & d'un diſcours du Traducteur ſur la nature du ſort. A Amſterdam, chez Pierre Humbert, 1714. *In* 8°. *pages* 407.

LES deux diſcours de M. Noodt, qui dans le titre ont la premiere place, ſont rejettez à la derniere dans le livre. On n'a rien à ajouter ni à changer à ce qu'on en a dit en ces Memoires au mois de Mai 1709, lorſqu'on eut vû la premiere édition. A la verité M. Barbeyrac marque qu'il n'en eſt pas content : mais pouvoit-on mieux faire, que de le renvoyer au Baron de Pufendorf, qu'il avoit auparavant traduit, & dont on a parlé en ces Memoires au mois d'Octobre 1708. afin qu'il rappellât en ſon eſprit les leçons de ce ſage Politique ſur la ſoumiſſion que nous devons à nos Souverains ? D'ailleurs, on a de l'eſtime pour la capacité de

M. de Barbeyrac, & on reconnoit que ſes notes ſont ſçavantes.

On ne ſe propoſe ici que le diſcours de M. Gronovius ſur la loi Royale. „ Ce qui plait au Prince, „ a force de loi, diſent le Juriſcon-„ ſulte Ulpien [a], & l'Empereur Juſ-„ tinien [b], veu que par la loi Roya-„ le qui concerne ſon Empire, le „ peuple lui a tranſmis & à ſa per-„ ſonne tout ſon Empire & toute ſa „ puiſſance „. *Quod principi placuit, legis habet vigorem : ut potè cum lege Regia quæ de Imperio ejus lata eſt, populus ei & in eum omne ſuum imperium & poteſtatem conferat.*

Il eſt évident que l'épithéte de loi Royale ne marque nullement qu'elle ait été portée par un Roi, & ce ſeroit s'abuſer avec quelques Juriſconſultes de recourir aux premiers Rois de Rome, pour les en faire les Auteurs. C'eſt le peuple Romain qui ſe démet de ſon pouvoir ſouverain, & le tranſporte à la perſonne du Prince. Elle eſt appellée Royale, par rapport à ſon effet, en ce que le Prince eſt revétu d'une puiſſance vrai-

a *Digeſt. l.* 1. *tit.* 4. b *Inſtitut. l.* 1. *tit.* 2.

ment Royale : l'Empire & la Majesté dont avoit joüi le peuple Romain, tandis qu'il étoit en Republique, *imperium populi Romani Majestas que*, réside désormais en la personne de l'Empereur. Tite Live * rapporte que Caius Terentilius Arsa, Tribun du peuple, afin de mettre quelques bornes à la puissance des Consuls, demanda que cinq personnes fûssent députées pour faire des loix touchant le pouvoir des Consuls ; afin qu'un Consul n'en prît pas plus sur le peuple, que le peuple lui en auroit accordé, & qu'il ne prétendît pas n'avoir point d'autres loix que son caprice & sa volonté. *Ut quinque viri creentur legibus de imperio Consulari scribendis. Quod Populus in se jus dederit, eo Consulem usurum, non ipsos libidinem ac licentiam pro lege habituros.* Mais à l'égard de l'Empereur le Peuple lui confere sans limitation tout ce qu'il a de puissance, *cum lege Regia quæ de ejus imperio lata est, Populus ei & in eum omne suum imperium & potestatem conferat.*

Où est, demande-t-on, cette loi?

* *L. 3. c. 9.*

Quel eſt l'Hiſtorien ou l'Auteur qui en ait fait mention ? Comme il n'en paroit aucune formelle & expreſſe, quelques Juriſconſultes récents ne l'ont regardée que comme une fiction, & comme une flatterie d'Ulpien & de Tribonien. Manuce, Cujas, Hotoman, Gifanius, ont penſé que c'eſt la loi par laquelle ces gens ramaſſez qui furent les premiers habitans de Rome, ſe donnerent Romulus pour Roi : qu'ayant été abolie avec la Royauté, elle ſe releva en faveur des Empereurs, lorſque pour le bien de la paix, & pour aſſurer la tranquillité publique, il parut neceſſaire de remettre en un ſeul la puiſſance ſouveraine.

Le ſentiment de M. Gronovius ſemble très-bien fondé. Il dit, qu'il eſt inutile de chercher une loix expreſſe & formelle qui défere aux Empereurs la puiſſance Royale : les noms de Roi & de puiſſance Royale étoient trop odieux à Rome, & les premiers Empereurs étoient trop politiques, pour s'expoſer en les affectant à la haine publique. Au contraire, ces Princes en même tems qu'ils

attiroient à eux, & qu'ils exerçoient un pouvoir souverain, tâchoient de faire accroire qu'ils n'en usoient que sous le bon plaisir du Sénat & du Peuple : ils se le faisoient déférer, comme par parties, & par différents Sénatus-Consultes. Telle fut la conduite d'Auguste & de Tibere, comme tout le monde sçait. Il n'y eut donc point alors de loi appellée Royale : mais ce qu'ils sçavoient bien faire accumuler sur eux d'honneurs & d'autorité, égaloit la puissance Royale la plus absoluë.

Leurs successeurs ne firent pas tant de façon : à leur avenement à l'Empire, il intervenoit un Senatus-Consulte, ou un Arrêté du Sénat, qui lès combloit de tous les titres que Jule César, Auguste & Tibere, n'avoient pris que les uns après les autres. C'est ce que rapportent Dion & Suetone de l'avenement de Caius Caligula, de Claude, de Neron. Dion s'explique de même de Galba; Tacite d'Othon, de Vitellius, de Vespasien : & les Ecrivains de l'histoire Auguste ne manquent guere de faire mention d'une pareille cé-

rémonie pour les Empereurs ſuivans.

On a trouvé à Rome à l'endroit du Capitole une plaque de cuivre ſur laquelle eſt gravé ce qui fut décerné à Veſpaſien, & c'étoit vraiſemblablement la formule ordinaire pour tous les Empereurs. Le commencement y manque, mais ce qui reſte marque le pouvoir le plus étendu & le plus abſolu ; un pouvoir, dit M. Gronovius, plus que royal.

Ces Romains à qui le nom ſeul de la Royauté avoit paru chez eux intolerable, la voyant en effet paſſée à leurs Empereurs, s'y accoûtumerent, & leurs Hiſtoriens ne firent pas difficulté d'employer les expreſſions qui la marquent. Suetone dit qu'un Aſtrologue prédit à la naiſſance de Tibere, qu'un jour il regneroit ſans prendre le nom & les marques de la Royauté : le même Hiſtorien avoit dit que peu de mois avant la naiſſance d'Auguſte, il avoit paru un prodige à Rome, qui ſignifioit, que la nature enfantoit un Roi au peuple Romain. Tacite appelle la maiſon Regnante d'Auguſte, *do-*

mus Regnatrix ; le palais où les Empereurs faisoient leur demeure, palais Royal, *Regia* ; & enfin la puissance avec laquelle ils gouvernoient, puissance Royale, *Regnum*.

Dignité Royale, maison Royale, adoption Royale, ornemens Royaux, pompe Royale, siége Royal, funerailles Royales, sont des expressions ordinaires aux Ecrivains de l'histoire Auguste. S'ils ne donnent pas directement le nom de Rois à ces Princes, le Poëte Stace fut moins reservé qu'eux, en s'adressant ainsi à Domitien.

Longam que tibi, Rex magnè, juventam
Annuit, atque suos promisit Juppiter annos.

Jupiter vous accorde, Grand Roi, une longue jeunesse, & vous a promis ses années, une vie qui durera autant que la sienne.

Quant aux Historiens Grecs, ils appellerent les choses par leurs noms, les Empereurs Romains Βασιλεῖς, Αὐτοκράτορας, Ανακτας; leur puissance Βασίλειαν, Βασιλικὴν ἄρχην, Μοναρκίαν;

Rois, Souverains, Royauté, Monarchie. En effet, dit Dion[a], „ Tout „ le pouvoir du peuple & du Sénat „ passa en la personne d'Auguste. „ Les Empereurs, dit-il encore, „ sont de veritables Rois, au nom „ près qui seroit odieux à Rome. Appien[b] s'explique dans les mêmes termes.

On a traité de ce sujet avec un peu plus d'étenduë en ces Memoires au mois de Janvier 1710. à l'occasion d'une édition de Suétone.

On ne doit pas ici omettre que M. Barbeyrac corrige quelques fautes de Gronovius, soit pour les dattes des faits, soit pour des passages mal citez & mal entendus.

ARTICLE C.

TRAITE' DE LA CONSTRUCTION, *& des principaux usages des instruments de Mathématique, avec les figures necessaires pour l'intelligence de ce Traité. Dédié à Monseigneur le Duc d'Orleans, Régent du Royaume. Seconde édition, revûë, corrigée & augmentée par le Sieur Nicolas Bion,*

[a] L. 53. [b] Préface de la Guerre Civile.

Ingénieur du Roi pour les Instrumen de Mathématique, Quay de l'horlog du Palais, où l'on trouve tous ces ins trumens en leur perfection. A Paris chez la veuve Boudot, au Solei d'or, Etienne Ganeau aux Arme de Dombes, Claude Robustel à l'image S. Jean, Laurent Ronde au Compas ruë S. Jacques, 1716 *In 4°. pages 389.*

CONstruire des instrumens dan toute la justesse possible, en connoitre parfaitement tous les usages, s'en expliquer d'une maniere méthodique & claire, sont des talents souvent séparez, & qui se réünissent en M. Bion. La premiere édition de ce traité est de 1709, & on l'annonça dans ces Memoires au mois de Mars de l'année suivante: elle fut suivie de la troisiéme édition de son traité de l'usage des Globes célestes & terrestres, & des Sphéres, dont on parla aussi au mois de Mars 1711. Ces éditions réïterées sont une bonne preuve de l'approbation du public.

Dans celle dont il s'agit ici, l'Au-

teur a retouché quelques endroits, & fait quelques additions : les plus considérables sont deux chapitres entiers, l'un au livre 4^e^, & l'autre au livre 6^e^. Dans celui-là il explique l'usage des instrumens par rapport à la fortification des places : il en dit suffisamment pour apprendre à tracer sur le terrain, ou sur le papier, les principaux Ouvrages, & à en faire le toisé. Dans celui-ci il donne la construction des Horloges à pendules pour les Observations Astronomiques.

M. Bion dédie son livre à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans, Régent du Royaume, & il lui dit. « Quand le respectueux „ attachement que j'ai pour vôtre „ Altesse Royale ne m'auroit pas „ engagé à lui présenter cet ouvra- „ ge, la convenance seule m'en au- „ roit fait un devoir. Personne n'ig- „ nore, Monseigneur, à quel point „ vous possedez les Sciences ; & tou- „ te l'Europe ne parleroit encore „ que de vos lumierés, si vous n'at- „ tiriez aujourd'hui son admiration „ par un autre endroit. J'entends,

„ Monſeigneur, tous ces actes de ſa-
„ geſſe & d'équité, dont vôtre Al-
„ teſſe Royale a déja ſignalé ſa Ré-
„ gence„. Ce compliment eſt ſemblable à celui des Muſes à Pallas, quand cette Déeſſe guerriére & ſçavante les honora d'une viſite ſur le mont Hélicon.

O! niſi te virtus opera ad majora tuliſſet,
In partem ventura chori Tritonia noſtri.

ARTICLE CI.

TRAITE' DES FEUX D'ARTIFICES, dédié à Monſeigneur le Prince de Dombes, par le ſieur F... A Paris, chez Pierre François Giffart, Libraire & Graveur, ruë S. Jaques, à l'image de ſainte Thereſe, 1715. *In* 12 *pages* 394.

LA clarté & la vivacité ſont deux qualitez du feu, qui le font employer dans les pompes & dans les réjouïſſances publiques, où les illuminations & les feux d'artifice font un ſpectacle noble & agreable.

Les illuminations ſont d'un uſage très-ancien, & il n'eſt guere d'Auteurs, à commencer par Homere, qui n'en parlent, du moins par rapport aux nopces. Les Rois des Medes & des Perſes affectoient de faire de nuit leurs entrées dans les grandes villes, à la lueur des flambeaux & des lampes. Antiochus Epiphanés * fut ainſi reçu à Jéruſalem par le Grand Prêtre Jaſon. Auguſte imita en cela les Rois d'Orient, & l'Empereur Galien à ſes Décennales monta au Capitole éclairé d'une infinité de flambeaux & de lampes. On doit rapporter aux illuminations la fête des lampes que celebroient les Egyptiens, & en laquelle chaque particulier en allumoit le plus grand nombre qu'il pouvoit.

Les Chinois ont une fête bien plus magnifique, qu'ils appellent la fête des lanternes, dont ils allument une ſi grande quantité, que le Pere le Comte les fait monter à peut être plus de deux cens millions. C'eſt une eſpece de fureur, dit-il, plûtôt que de fête; & tel Seigneur pendant

* *2. Machab. c. 4. v. 22.*

toute l'année retranche de ſes autres dépenſes pour fournir à celle des lanternes ; en effet il en paroît qui coûtent plus de dix mille écus, où brillent la dorure, la ſculpture, la peinture, les riches étoffes de ſoye, le vernis. Il y en a qui avec tous ces ornemens ſont d'une grandeur énorme, de vingt cinq à trente pieds de diamétre, ce ſont des ſalles aſſez ſpatieuſes pour danſer des ballets, & les Chinois y en repréſentent par des marionnettes de grandeur humaine. On ne pouſſe pas ici les choſes à cet excès, & pour figurer les illuminations, on ſe contente d'arranger des lamperons avec la précaution de ne les expoſer pas au vent. Des lanternes peintes font un plus bel effet & plus ſûr, mais elles coûtent davantage. A la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin toute la ſurface du Palais d'Orleans étoit éclairée de plus de deux mille lanternes dorées, & peintes aux armes de France.

Quant aux feux de joye, c'eſt-à-dire, mettre le feu à un bucher en ſigne de réjoüiſſance, il ſeroit difficile de marquer le tems que la coû-

tume en a commencé, & l'on ne voit pas que ç'ait été celle des Anciens : ils paroient les ruës de meubles précieux, de branches de lauriers & d'autres arbres, de couronnes & de feſtons de fleurs.

Venons aux feux d'artifice qui ſont proprement le ſujet de ce traité, dont le public eſt redevable à M. Frezier, Ingénieur du Roi. Apparemment ils n'ont pas une origine plus ancienne, que l'invention de la poudre à Canon : toutefois M. Frezier croit en trouver une idée aſſez nette dans la deſcription des jeux pour le Conſulat de Manlius Theodorus, l'an 399 ; & il conclut que dès-lors on n'ignoroit pas ce que peut faire le mélange du ſalpêtre, du ſouffre & du charbon. Claudien qui fait la deſcription de ces jeux, s'exprime en ces vers,

Mobile ponderibus deſcendat pegma reductis,
Inque chori ſpeciem ſpargentes ardua flammas
Scena rotet : varios effingat Mulciber orbes,

Per tabulas impune vagus, pictæque citato
Ludant igne trabes, & non permiſſa morari
Fida per innocuas errent incendia turres.

Quoi qu'il en ſoit de la concluſion, voilà une eſpece de feu d'artifice ; & d'ailleurs, il eſt conſtant, que les Anciens faiſoient des compoſez de matieres inflammables, & qu'ils s'en ſervoient dans les ſieges des villes, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe.

M. Frezier s'étant fait une curioſité particuliére de ce qui regarde les feux d'artifices, ne s'eſt pas contenté de s'en inſtruire par les Artificiers les plus intelligents, il a voulu conſulter auſſi les Auteurs : Malthus, le plus récent, & celui qui ſe vante le plus, lui a paru le plus imparfait, en ce qu'au lieu de ſe fixer à des regles, il renvoye à l'epreuve ; Hanzelet dans la Pyrotechnie, & Henrion dans les Récréations Mathématiques, ont plus fait, & ont donné des regles pour les compoſitions : Simi-

nouvics Polonois, dans ſon grand Art d'Artillerie, les a ſurpaſſé, mais il rebutte par ſon ſtile métaphorique, & par ſes diſcours vagues & inutiles. De tous ces Auteurs M. Frezier n'auroit pû tirer qu'un abregé ſemblable à ce qui ſe voit dans les Récréations Mathématiques de M. O. Il a ajouté ce que l'expérience des plus habiles maîtres en cet Art lui a appris, ce que ſa propre experience & ſon genie lui ont fourni de nouvelles inventions. Son traité eſt complet & parfait, va droit à la pratique, ſans s'arrêter à des raiſonnemens qui ne contribuant de rien au ſuccès, ne cauſent que de l'ennuï. Il eſt viſible qu'on ne ſçauroit dans un extrait ſuivre un Auteur qui eſt tout en pratique : on eſt contraint d'en demeurer à quelques remarques & de renvoyer au livre.

Ce Traité eſt diviſé en trois parties. La premiere contient les differentes methodes de préparer les matieres qui entrent dans les compoſitions des feux d'artifice, comme ſont le ſoufre, le charbon, le camphre, le benjoin, l'huile de ſalpêtre

& de ſoufre, les fleurs de ſoufre, les méches, les étoupilles, la roche à feu.

Sur le chapitre de la poudre à Canon, il dit que pour cent livres on met cent une livres de matieres, ſçavoir 76½ de ſalpêtre bien rafiné & bien ſec, 12½ de ſoufre, 12½ de charbon : & il remarque que la bonté de la poudre ne dépend pas moins de la maniere de la faire, que de la doſe des matieres qui y ſont employées. Il s'agit principalement de les bien battre & de les bien mêler : & pour augmenter la violence on les arroſe d'eau où a trempé de la chaux vive.

Simienouvics marque les doſes ſuivantes pour la poudre

A Canon—à mouſquet—à piſtolet.

Salpêtre	100.l.	100.	100
Soufre	25.	18.	12
Charbon	25.	20.	15
		ou	
Salpêtre	100.	100.	100
Soufre	20.	15.	10
Charbon	24.	18.	8

Pour une petite quantité de pou-

dre on peut imiter les Cosaques, qui mettent leurs ingrédiens dans un pot de terre, avec de l'eau, qu'ils font boüillir à un petit feu jusqu'à ce qu'elle soit évaporée, & que la composition soit épaissie : d'autres la broyent seulement sur une pierre plate & polie, en l'humectant d'eau de tems en tems ; ensuite ils la font grener & sécher.

Dans la seconde partie l'Auteur enseigne à executer les feux d'artifice de toutes sortes en particulier, ceux qui s'élevent en l'air, ceux qui sont arrêtez & se consument sur terre, ceux qui brûlent dans l'eau.

Il n'en est point qui fasse tant de plaisir à voir que les fusées volantes, & le plaisir est beaucoup augmenté par les accompagnemens que l'adresse des Artificiers y a ajoutez, & qu'ils appellent garnitures ; lors qu'une fusée au bout de son vol en pousse d'autres plus haut, éclatte en petards, repand des étoiles, des étincelles, des balles luisantes, de la pluye de feu, des grains d'or, des serpentaux.

Quand on dit qu'une fusée est

d'une livre, de deux livres, de dix, de quinze, cela ne doit pas s'entendre qu'elle peſe ce nombre de livres; mais que le calibre du moule dans lequel elle eſt formée, reçoit une balle de plomb de ce poids; de même qu'on dit un canon de douze, de trente ſix, par rapport au poids du boulet de calibre.

Il eſt bon de remarquer la différence entre les petites fuſées & les grandes. 1°, Juſqu'à environ trois livres on donne de longueur au moule ſix fois ſon diamétre, au delà de trois livres la proportion de la longueur décroît. 2°, La compoſition des petites eſt plus forte: celle des fuſées de demie once & d'une once n'eſt preſque que de poudre avec peu de charbon: enſuite la doze de la poudre diminuë, & on y mêle du ſalpêtre & du ſoufre: depuis deux livres, il n'y a plus de poudre, & la quantité de charbon mêlé avec le ſalpêtre & le ſoufre va toujours en augmentant. La raiſon eſt évidente; car le feu eſt ſi grand dans ces groſſes fuſées, qu'elles ne manqueroient pas de crever, ſi elles étoient chargées

d'une composition violente. Et de ce que la composition dont elles sont chargées est moins forte, il s'ensuit qu'elles doivent à proportion avoir moins de longueur, parceque la flamme qui s'y excite s'amortiroit en parcourant un long cartouche, & ne sortiroit pas avec assez de force pour repousser l'air & pour faire monter les fusées.

C'est encore un agrément pour les fusées, de sçavoir varier les couleurs de la flamme qu'elles jettent : ce qui peut également s'appliquer à tous les autres feux d'artifice. Le camphre leur donne une couleur blanche & approchant du lait; la poix Grecque, une couleur de bronze; le sel armoniac, ou le verd de gris, une couleur verdâtre; l'antimoine, une rousse; la sciure de bois, une jaune; la raclure d'ivoire, une blanche & reluisante; la raclure d'ambre jaune, une citrine; le soufre une blüâtre, la limaille de fer & le verd pulverisé rendent clair le feu des fusées, & les font paroître avec une belle & longue queuë.

La troisieme partie est pour les

théatres sur lesquels se tirent le feux d'artifices; & M. Frezier donn divers desseins de décoration con formément aux sujets de réjoüis sance.

Article CII.

TRAITE' DE LA PREUVE par Temoins en matiere civile, contenant le Commentaire Latin & François de M. Jean Briceau, sieur de la Borderie, Avocat au Présidial de Poitiers, sur l'Article 54[e] de l'Ordonnance de Moulins; avec plusieurs nouvelles questions des plus célébres Jurisconsultes, & décidées par les Arrêts des Cours Souveraines. Par M. Danty, Avocat au Parlement. A Paris, chez François Montalant, sur le Quay des Augustins, ruë Hurepoix, près le Pont S. Michel, à la grande ville de Montpellier, 1715. *In* 4°, *pages* 674.

L'Ordonnance de Moulins, ainsi nommée, parce qu'elle fut portée en cette ville par Charles IX, l'an 1566, est conçuë en ces termes à

l'Article 54^e. « Pour obvier à la mul-
„ tiplication des faits que l'on a vû
„ ci-devant être mis en jugement,
„ sujets à preuve de témoins & re-
„ proches d'iceux, dont adviennent
„ plusieurs inconvenients & involu-
„ tions de procès, Avons Ordonné
„ & Ordonnons, que doresnavant
„ de toutes choses excedant la som-
„ me ou valeur de cent livres pour
„ une fois payer, seront passez con-
„ tracts pardevant Notaires & té-
„ moins, par lesquels contracts seu-
„ lement sera faite & reçüe toute
„ preuve desdites matieres, sans re-
„ cevoir aucune preuve par témoins
„ outre le contenu audit contract, ni
„ sur ce qui seroit allegué avoir été
„ dit ou convenu avant icelui, lors,
„ & depuis. En quoi n'entendons
„ exclurre les conventions particu-
„ lieres, & autres qui seroient faites
„ par les parties sous leurs seings,
„ sceaux & écritures privées.

Cet Article a encore été confirmé par l'Ordonnance de 1667, titre 20, Art. 2. « Seront passez actes par de-
„ vant Notaires ou sous signature pri-
„ vée de toutes choses excedant la

„ſomme ou valeur de cent livres,
„ même pour dépôt volontaire....
„ Sans toutefois rien innover pour
„ ce regard, en ce qui s'obſerve en
„ la juſtice des Juges & Conſuls des
„ Marchands. Art. 3. N'entendons
„ exclurre la preuve par témoins en
„ dépôt neceſſaire, en cas d'incen-
„ die, ruine, tumulte, ou naufrage,
„ ni en cas d'accidens imprévus, où
„ on ne pourroit avoir fait des actes;
„ & auſſi, lors qu'il y aura un com-
„ mencement de preuve par écrit.
„ Art. 4. N'entendons pareillement
„ exclurre la preuve par témoins
„ pour dépôt faits dans une Hôtele-
„ rie entre les mains de l'Hôte ou de
„ l'Hôteſſe.

L'Ordonnance de Moulins a été en ce point le modéle de l'Edit perpetuel des Archiducs pour les Païs-Bas. Et les ſtatuts de Bologne en Italie, de Milan, de Naples & de Portugal, contiennent une ſembla ble diſpoſition.

Comme l'Ordonnance introduiſit une Juriſprudence nouvelle, M. Boiceau entreprit de l'éclaircir par un traité compoſé en Latin, qui fut re-

çu avec applaudiſſement, & eſtimé un ouvrage parfait. En effet, on y voit un Juriſconſulte ſçavant dans les loix Romaines & Coutumieres, judicieux en ſes deciſions, & pour l'élégance du ſtile comparable aux anciens; avec cela il a une qualité qui n'eſt pas celle de tous ceux qui traitent des matieres de Droit, il va directement à ſon but, ſans s'amuſer en chemin à ramaſſer des antiquaires, & à ſe charger de citations ſuperfluës.

Depuis ſon tems il eſt ſurvenu des queſtions qu'il n'avoit pû prévoir, & il eſt intervenu des Arrêts qui ſont une plus ample explication, & qui fixent de plus en plus l'application de l'Ordonnance. Ce n'eſt pas une faute à imputer à Boiceau de n'en avoir pas fait mention, mais c'eſt un défaut, ou un manque à ſon Traité. M. Danty, Avocat au Parlement, & déja connu par de doctes ouvrages, y a ſuppléé par des additions qui relevent beaucoup le merite de ce volume, en ce qu'elles ne ſont pas de ſimples additions, mais un ſçavant Commentaire de Boi-

ceau, qui dans ſon ſtile précis ne fa ſouvent qu'indiquer les choſes & le Loix, & ne ſemble parler qu'au ſçavans. Outre que M. Danty donn plus d'étenduë aux matieres, qu ſon Auteur n'a fait que toucher, i en ajoute beaucoup d'autres qui y ont rapport, & ce qui eſt conſiderable, il rapporte le ſentiment de nos Juriſconſultes François, avec ce qui a été decidé par les Arrêts. De plus, il remarque la conformité de l'Ordonnance, avec ce qui a été ſtatué ſur le même ſujet dans les païs étrangers. Enfin, il donne une nouvelle traduction de ſon Auteur; dont il conſerve le Latin ſur une colonne.

Boiceau commence par le motif de l'Ordonnance, qui fut d'obvier à la multiplication des procedures, laquelle reſultoit preſque neceſſairement de la dépoſition des témoins: car ſi les témoins conviennent du fait principal, il n'arrive guére qu'ils s'accordent entiérement ſur les circonſtances; ce qui donnoit lieu à de nouvelles conteſtations. A ce motif, le ſeul énoncé dans l'Ordonnance,

il ajoute la crainte de la ſubornation des témoins. Mais eſt-elle moins à craindre dans les matieres criminelles, & la falſification des écrits n'eſt-elle pas auſſi à craindre ? Quoique le monde n'ait jamais été ſans faux témoins & ſans fauſſaires, il paroît pourtant qu'en certains ſiecles ils ont été plus frequents qu'en d'autres, & il ſemble qu'on doit rendre cette juſtice au nôtre, qu'en cela il eſt plus circonſpect que ne l'ont été quelques-uns de ceux qui l'ont précedé.

Quand cette Ordonnance de Charle IX. fut publiée, dit Boiceau, bien des gens ſe plaignirent qu'elle étoit dure, & qu'elle obligeoit à avoir toujours un Notaire ; qu'elle étoit odieuſe, & que c'étoit reprocher à tous les hommes qu'il ne reſte plus de bonne foi parmi eux ; qu'elle étoit contraire à la diſpoſition du Droit, qui admet la preuve par témoins, & qui la préfere même à celle par écrit. Toutefois, pourſuit il, il n'en eſt point de plus ſage par rapport à la fin que le Prince s'étoit propoſée, & il n'en eſt point qui ait été

reçuë plus favorablement du Parlement de Paris qui s'y est conformé en une infinité d'Arrêts.

Les termes de l'Ordonnance lui fournissent la division de son Traité en deux parties : dans la premiere il examine ce qui y est soumis, & dans la seconde ce qui en est excepté.

Par ces paroles, *de toutes choses excedant la somme ou valeur de cent livres*, il faut entendre toutes les conventions par lesquelles les hommes ont coutume de s'engager entre eux, pour des meubles, ou immeubles, & généralement pour tout ce qui entre dans le commerce. Il est clair que les contracts & les pactes sont le principal objet de l'ordonnance, comme ceux de donation, de vente, de bail à ferme, de société, de prêt, & semblables; mais il en est d'autres qui ont fait de la difficulté; sçavoir, s'ils y sont aussi compris. Et c'est de ceux-ci dont Boiceau traite dans seize chapitres de la premiere partie, qui sont du dépôt, du mariage, du mariage clandestin, des promesses de mariage, des contracts simulez, des contracts nuls en la forme,

des marchez faits dans les foires, des quasi contracts qui procedent du délict ou quasi délict, des actes faits en jugement ou hors de jugement, des obligations dont l'original ne se trouve pas, du Procureur qui n'a point charge par écrit & qui est désavoüé, des pactes tacites introduits par la Loi ou par le fait, des Titres perdus & consumez par le tems, des testaments, codicilles, donations à cause de mort, & autres actes de derniere volonté, des qualitez accidentelles des choses demandées en Justice, des demandes indéfinies & qui ne sont point fixées à une certaine somme.

Dans la seconde partie il explique en onze chapitres, ce qui concerne les écritures privées en general, les cédules & promesses, les écritures privées non causées, les contracts reçus par un Notaire qui a instrumenté hors de son ressort, la verification des écritures, les promesses signées par erreur, le prêt civil, les livres des Marchands, les Obligations qui ne sont pas redigées par écrit, & qui se contractent à raison

de choses prises en détail par de cer-
taines marques appellées vulgaire-
ment *coches*, *tailles*, *mereaux*, ce qu
se fait en execution des Contracts o
Obligations par écrit, les Quittances
C'est une grande habileté de sça-
voir distinguer les occurrences où
la preuve par témoins est admissibl
au défaut de la preuve par écrit : &
Boiceau dit qu'en cela il a vû faire
de grandes fautes, soit en l'accor-
dant, soit en la refusant. Comme les
regles qu'il donna parurent instruc-
tives & judicieuses, son Traité eut
un grand succès : & il est devenu en-
core plus utile par les additions de
M. Danty.

A cette idée generale du livre, on ajou
tera quelques remarques particulieres. Le
additions de M. Danty commencent pa
cette reflexion, que la justice & la verit
sont inseparables ; parce que si la Justice a
besoin d'être éclairée par la verité, c'es
elle aussi qui marque la voye la plus sûr
pour decouvrir la verité. Quand il n'es
question que du droit, & de la veritabl
intelligence de la Loi, qui paroît suscepti-
ble de divers sens, la Justice ordonne d
prendre celui qui est le plus conforme à
l'equité. Mais comme c'est ordinairemen

dans l'embarras des faits que se retranche ce pernicieux interêt qui suscite tant de procès iniques, il a été important que la Justice ne se contentât pas seulement de prescrire les moyens de s'assurer de la verité par la deposition des temoins, par la foi des écritures, par la sainteté des serments, par le poids des presomptions; mais qu'elle obviât, autant qu'il est possible, à la multiplication des faits, dont après tout il ne sçauroit y avoir de preuve absolument certaine, & à toute épreuve de la mauvaise foi. Or il est clair que le plus efficace & le plus court de ces moyens, est de reduire, comme a fait l'Ordonnance de Moulins, la preuve des conventions aux écritures, qui ne varient point en ce qu'elles contiennent, qui presentent toujours les mêmes expressions. Vrevin, dans ses observations sur cette Ordonnance, cite à propos un passage de Ciceron *. " Je ferai en sorte, dit cet illustre Orateur, & la gloire du Barreau de Rome, que vous n'ayez nul égard à ce que les temoins ont pû deposer, & je ne souffrirai pas que le succès d'une cause dont la verité est immuable, depende de leur volonté, sujette à se laisser aisément manier & tourner. *Equidem vos abducam à testibus: neque hujus judicii veritatem, quæ mutari nullo modo potest, in testium volun-*

* Orat. pro Cœlio.

tate collocari ſinam , quæ facillimè effingi nullo negotio flecti ac detorqueri poteſt.

On obſervera la ſignification de deux mots. Celui de Protocole eſt pris ordinairement pour minute des Notaires, au lieu qu'à Rome il ne ſignifioit que la marque du papier, ou du parchemin : cette marque étoit au haut de la page, & portoit l'année & le nom de l'ouvrier; ainſi dans la Novelle 44^e^ il eſt defendu de retrancher le Protocole d'un acte.

Chartæ paricla, ou *particulæ*, étoit anciennement une maniere de parler pour ſignifier deux copies pareilles du même acte. Et puis, afin de prévenir les fraudes, les deux copies furent écrites ſur le même parchemin en deux colonnes, avec les lettres de l'Alphabet, ou une ſentence de l'Ecriture, dans l'intervalle des colonnes du haut en bas : enſuite les parties intereſſées coupoient le parchemin par le milieu, & demeuroient ſaiſies d'une copie, qui ſe juſtifioit par le rapport d'une moitié des lettres avec l'autre moitié.

Sur le chapitre du mariage, Boiceau ſuit des principes qui ne ſeroient pas admis aujourd'hui, après les decrets du Concile de Trente & les Ordonnances de nos Rois. Par exemple, un riche Gentilhomme de Xaintonge prit chez lui une fille de baſſe condition, qu'il aima pour ſa beauté, & qu'il appelloit tantôt ſa femme, & tantôt ſeulement ſa maîtreſſe : il meurt, cette

femme prend la qualité de sa veuve, & prétend à tous les droits attachez à cette qualité, qui lui furent confirmez par Sentence. Alors il suffisoit, pour justifier un mariage & pour purger le vice de la clandestinité, de vivre publiquement ensemble comme mari & femme. Comme selon les notions communes un empêchement dirimant rend le mariage nul absolument & de plein droit, en sorte que ce n'est ni contrat valide, ni Sacrement, on a de la peine à comprendre la pensée de M. Danty, lors qu'après avoir dit que les Souverains ont le pouvoir de mettre des empêchemens dirimants, il ajoute, " Que si les Juges „ declarent les personnes qui contractent „ mariage au mepris de leurs Ordonnan„ces, incapables des effets civils, ils „ n'entreprennent point pour cela sur la „ loi divine qui a établi le mariage, & ne „ prétendent point delier ce que le Ciel a „ joint.

Il y a de la difficulté dans les conventions qui se consomment ordinairement par la simple tradition. Voici deux exemples. Un Gentilhomme a chez lui un cheval, qui a appartenu à un autre Gentilhomme mort depuis peu de jours: les heritiers de celui-ci demandent le cheval, comme ayant été seulement prêté; & celui-là soutient que c'est un present de son ami: il n'y a point d'écriture, & comment decider sans entendre des témoins? Caïus dans

une foire vend à Titius une paire de bœufs quarante écus à credit, l'acheteur emmene les bœufs, & prétend les payer d'une fin de non recevoir, parce qu'il n'y a point d'écriture du contract de vente : en ce cas Boiceau conseille à Caïus de demander que des temoins soient oüis ; non pas pour affirmer la vente & l'achapt, car il perdroit encore sa cause avec ses bœufs & son argent, mais contre Titius, comme contre un injuste détenteur de son bien, faisant connoître que les bœufs lui appartenoient, & que Titius les a emmenez, lequel s'il ne peut prouver qu'il les a à juste titre, sera condamné de les rendre, ou de les payer.

A propos de ces sortes de conventions, & de pactes qui se font de bonne foi & sans formalitez, on rapportera ce que raconte M. Danty, d'un prêt à usage, en Latin *commodatum.* Une Dame avoit prêté à une autre sa voisine son collier de perles, estimé cinq cens écus ; contrainte de recourir à la Justice pour le r'avoir, elle demanda, nonobstant l'Ordonnance de Moulins, d'être reçûë à faire la preuve du prêt par temoins, alleguant qu'entre femmes ces sortes d'ornemens se prêtent sur la bonne foi, & sans en tirer de reconnoissance. Elle obtint un Arrêt favorable au mois de Mars 1624, & ce n'est pas le seul qu'il y ait eû en cette espece.

Ce volume finit par un excellent Traité

de M. Le Vayer touchant la preuve par comparaiſon d'écritures, tant en matieres civiles qu'en matieres criminelles. Il obſerve que le Digeſte n'en fait nulle mention, & que l'Empereur Juſtinien, dans le Code *de fide instrument.* & dans les Novelles 49e & 73e, ou l'abolit, ou l'anéantit, à force de précautions pour la mettre en uſage; de ſorte que les Interpretes du Droit ont de la peine à lui laiſſer ſeulement la force de demie preuve en matieres civiles.

Quant aux matieres criminelles, M. Le Vayer ſoutient que la comparaiſon des écritures ne ſçauroit faire preuve contre l'accuſé. 1°, Jamais les Grecs, ni les Romains, ne l'ont employée, comme il paroît par les plaidoyez de Demoſthene & de Ciceron: Ariſtote, Ciceron, Quintilien, dans le dénombrement & dans les lieux communs des preuves, ne l'ont point comptée: & il y à plus, car aucune loi ne l'autoriſe. 2°, Toute accuſation capitale, dit l'Empereur Juſtinien *, doit être fondée, ou ſur des titres très évidents, ou ſur la dépoſition de témoins ſans reproche, ou ſur des indices indubitables, & plus clairs que le jour. Voilà les trois ſeules eſpeces de preuves qui ſe peuvent admettre, & la comparaiſon des écritures ne ſe reduit à aucune: les experts ne ſont pas témoins, & leur art eſt trop fautif & trop

* *C. De probat.*

peu assuré contre celui des faussaires, pour former un indice indubitable & plus clair que le jour. Encore faut-il remarquer que des indices, quelques clairs qu'ils soient, ne suffisent pas pour porter condamnation. 3°. Si le Droit * permet la comparaison des écritures, c'est à la décharge de l'accusé. Mr. Le Vayer va encore plus loin, & dit qu'elle ne fait pas même une demie preuve.

* *C. conc. de falso. l. Ubi.*

ARTICLE CIII.

DISSERTATION CRITIQUE sur un endroit de Clement d'Alexandrie.

IL y a quelque-tems que j'ai oüi dire qu'on travailloit en Angleterre à une nouvelle édition de Clement Alexandrin. J'ai tout lieu de croire qu'elle n'a pas encore paru en France, & je ne sçai même si elle est achevée. M. Potter, qui s'en est chargé, ne pouvoit choisir un Auteur plus capable de lui faire honneur, & de soutenir la réputation qu'il s'est acquise, d'homme sçavant & éclairé. On a toujours regardé Clement Alexandrin comme un Auteur très recommandable par son antiquité, & par les bons morceaux d'érudition sacrée & profane qu'il nous a conservez ; mais c'est un de ceux auxquels il y a le plus à travail-

let. Outre que son style est obscur, & qu'il n'y a pas beaucoup d'ordre dans les diverses matieres qu'il traitte, c'est que le texte n'est pas correct en bien des endroits, & que l'on ne peut pas même esperer de grands secours des manuscrits pour le mettre dans un meilleur état. Eusebe * nous assure que de son tems les manuscrits des stromates de Clement Alexandrin étoient fort communs, & ils sont aujourd'hui fort rares. Pierre Victorius, qui eut soin de l'édition Grecque de Florence en 1650. n'eut qu'un manuscrit. Gentien Hervet, qui en fit imprimer la traduction l'année suivante, ne se servit que d'un autre manuscrit fort peu correct, qui ne contenoit que les Stromates, & cette traduction fut réïmprimée à Bâle sans aucun changement considerable en 1560. D. Le Nourri, sçavant Benedictin de la Congregation de S. Maur, a trouvé très-peu de manuscrits de Clement Alexandrin, après en avoir fait une recherche fort exacte, & s'est contenté de ramasser les leçons variantes d'un manuscrit de la Bibliotheque du College de Loüis le Grand, que le P. Hardoüin lui a prêté, & qu'il a trouvé plus complet & plus exact que ce qu'il a vu dans la bibliotheque Royale.

Les remarques & conjectures des sçavans Critiques seront de plus grand usage

* *Præpar. Evang. l.* 10. *c.* 2. *p.* 462.

que les manuſcrits de Clement Alexandrin. Sylburge le fit imprimer en Grec chez Commelin en 1592, & ajouta ſes notes à celles qu'il avoit ramaſſées des écrits de pluſieurs habiles gens. Daniel Heinſius mit les ſiennes, qui ſont d'un fort bon goût dans l'édition Grecque & Latine de 1616. on y en a joint de nouvelles dans les éditions ſuivantes, ſur tout dans celles de Paris en 1619, & 1641; cette derniere eſt la plus eſtimée. On y trouve un recueil des remarques que les Sçavans avoient fait juſqu'alors ſur Clement Alexandrin. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que ces remarques, qui pour la plûpart ſont fort bonnes, fuſſent miſes à leur place au bas des pages, comme on a fait dans les *variorum* de Hollande: mais elles ſont toutes à la fin du livre, & elles n'y ſont pas même de ſuite. Il y en a de repanduës dans la table Latine & dans la table Grecque. Les notes de Daniel Heinſius, celles de Sylburge, celles de l'Editeur, qui a ramaſſé ce qu'il a trouvé dans pluſieurs ſçavans Critiques par rapport à Clement Alexandrin, ſont ſéparées les unes des autres; & il auroit fallu réünir tout cela pour la commodité du Lecteur. Celui qui a juſqu'ici travaillé le plus utilement ſur cet Auteur eſt ſans contredit Dom Jean le Nourry, qui dans ſon apparat pour la grande bibliotheque des Peres a corrigé bien des endroits du texte, reformé la verſion, & ſur tout éclairci pluſieurs paſſages

 qui

qui regardent les dogmes de la foi, & la diſcipline des premiers tems de l'Egliſe.

Pour moi, ſans m'arrêter aux remarques que j'avois faites, & ſur leſquelles je me ſuis apperçû que d'autres m'avoient prévenu, je me contenterai de donner mes conjectures ſur quelques autres, & je commence par un endroit qui fera tout le ſujet de cette diſſertation.

Clement Alexandrin, dans le ſecond livre de ſes Stromates p. 421. de l'édition de 1641, après avoir rapporté aſſez au long ce que Platon, Democrite, Epicure, les Stoïciens, les Peripateticiens, ont penſé ſur le mariage, conclut en diſant, que parmi ces Philoſophes, ceux même qui parloient de la vertu dans les termes les plus magnifiques, étoient eſclaves des plaiſirs, & s'abandonnoient aux vices les plus infames; puis il ajoute, ἡ σοφὴ δὲ ἐκείνη τετρακτὺς ἐν τῷ κήπῳ μετὰ τῆς ἑταίρας ἔργοις ἐκύδαινεν τῶν ἡδονήν; c'eſt-à-dire, ſelon la traduction, *Sapiens autem ille quaternio in horto cum meretrice factis voluptatem colebat.* Le R. P. Dom Le Nourri dans ſa table [a] & dans deux endroits de ſon apparat [b] applique cela à Pythagore, & prétend que c'eſt lui dont Clement Alexandrin ſe mocque ici, & qu'il accuſe d'incontinence, en le nommant τετρακτὺς, *quaternio*, parceque les Pythagoriciens avoient un grand

[a] *V. Pythagoras.* [b] *P.* 486. & 1152.

respect pour le nombre de quatre, & l'employoient même dans leurs sermens, comme un nombre sacré & plein de mysteres.

Je n'ai point d'engagement particulier à deffendre l'honneur de Pythagore, mais pour le seul interêt de la verité je prens la liberté de dire, qu'il s'agit ici d'Epicure, & non pas de Pythagore.

I. On ne s'est gueres avisé dans l'antiquité d'accuser Pythagore d'incontinence; ceux qui se sont le plus declarez contre lui, l'ont attaqué par d'autres endroits, & l'ont épargné sur cet article. Il a toujours passé pour un homme très-sage, & qui donnoit dans la vertu austere, plûtôt que dans le relâchement. En particulier Clement Alexandrin parle avec éloge [a] de la modestie & de la sagesse des femmes Pythagoriciennes. Au contraire, rien n'est si décrié que l'école d'Epicure. Je sçai bien qu'elle n'a pas manqué d'Apologistes parmi les anciens & parmi les modernes, mais sans examiner le motif qui leur a fait prendre une telle cause en main, il ne paroit pas qu'ils ayent réüssi à justifier ni les maximes d'Epicure, ni même ses intentions, ou sa conduite personnelle. Encore aujourd'hui, comme du tems de S. Jerôme [b] on oppose la continence de Pythagore à la débauche d'Epicure. Ce saint Docteur s'adresse à la

[a] *Strom. l.* 1. *p.* 319. *& l.* 4. *p.* 522. [b] *L.* 1. *adv. Jovin. p.* 146. *& l.* 2. *p.* 228.

ville de Rome, en finiſſant ſes deux livres contre Jovinien, & lui parle ainſi, *Adhuc ſub Regibus & Numa Pompilio facilius majores tui Pythagoræ continentiam, quam ſub Conſulibus Epicuri luxuriam ſuſceperunt.*

2°. Il eſt certain que ce Pythagore, dont parle S. Jerôme, eſt le Philoſophe celebre par le ſejour qu'il a fait dans la grande Grece, & par la ſecte Italique dont il a été le fondateur. S. Jerôme ne pouvoit pas ignorer que ce Philoſophe avoit vécu pluſieurs années après le Roi Numa, ſelon le ſentiment des meilleurs Hiſtoriens; la Chronique d'Euſebe, qu'il avoit traduite, le lui auroit appris en cas de beſoin; mais il s'eſt attaché, comme beaucoup d'autres, à une opinion reçûë, & qui venoit bien à ſon ſujet; *Vulgatæ opinioni quâ creditur Pythagoræ auditorem fuiſſe Numam; mendacis probabili accommodata fide*, comme dit Tite-Live [a] d'un ancien Hiſtorien, qui avoit avancé que des livres qu'on avoit trouvez dans le ſepulchre de Numa, étoient les livres de Pythagore: ainſi Marianus Victorius, ſur cet endroit de S. Jérôme, pouvoit s'épargner la peine d'aller chercher un autre Pythagore de Sparte, dont il croit que le Roi Numa ſe fit le diſciple. Dom Martianay paroît avoir eû la même penſée, puiſqu'il a mis en marge de cet endroit [b]

[a] *Decad.* 1. *l.* 10. *c.* 29. [b] *L.* 2. *adv. Jovin. p.* 228.

spartiatæ. Ils ont voulu par là sauver à S. Jérôme un anachronisme sur lequel il étoit parfaitement instruit. Clement Alexandrin a parlé comme les autres. Il ne fait point de difficulté d'assurer [a] que le Roi Numa a été Pythagoricien, & c'est peutêtre pour rendre ce fait plus probable, qu'au lieu de suivre l'opinion commune, qui regarde Samos comme la patrie du fameux Pythagore, il aime mieux [b] se ranger de l'avis de quelques Auteurs, qui le font originaire d'Italie. Ciceron nous apprend une raison assez naturelle de cet anachronisme, qui avoit déja prévalu de son tems. On sçavoit en general que le Roi Numa s'étoit rendu recommandable par la sagesse de son gouvernement, & par l'équité de ses loix, & que le Philosophe Pythagore avoit répandu de beaux principes de morale dans cette partie de l'Italie qu'on appelloit la grande Grece : sur ce fondement, sans examiner si les tems de l'un & de l'autre s'accordoient exactement, on avoit supposé que la sagesse de Numa étoit un fruit de l'école philosophique de Pythagore. *Nam cum Pythagoræ disciplinam & instituta cognoscerent, Regisque ejus æquitatem & sapientiam à majoribus suis accepissent, ætates autem & tempora ignorarent, propter vetustatem, eum qui sapientia ex-*

a L. 1. Stromat. p. 304. b Ibid. p. 401. & 402.

telleret, Pythagoræ auditorem fuisse crediderunt.

3°. Il y a bien de l'apparence que c'est le mot τετρακτὺς, *quaternis*, qui a trompé les habiles gens, qui ont crû que Clement Alexandrin parloit de Pythagore dans l'endroit que nous examinons. Dom Le Nourry avoit déja parlé assez au long du nombre quaternaire dans ses notes sur S. Ambroise, [a] auquel il nous renvoye, & on y trouve une érudition qui nous fait plaisir. Mais parceque les Pythagoriciens avoient un grand respect pour le nombre de quatre, & qu'ils honoroient Pythagore comme un homme divin, qui leur avoit appris tous les secrets de ce nombre mystérieux, il ne s'ensuit pas que Pythagore ait jamais porté le nom de τετρακτὺς, *quaternio*, & l'on ne produit aucun Auteur sacré, ou profane, ami, ou ennemi, qui l'ait jamais ainsi nommé. Il est donc bieu plus croyable que Clement Alexandrin a employé ce mot pour désigner quatre personnes en Latin *quadriga*, comme nous disons en François dans le stile badin un couple, un trio, une partie quarrée, un attelage, &c. C'est ainsi que l'Historien Socrate [b] a appellé par mépris κακολογίων τετρακτὺς la bande de quatre Auteurs; sçavoir, Methodius Evêque de la ville d'Olympe dans la Lycie,

a *L.* 2. *de Abrah.* §. 80. *p.* 349. b *L.* 6. *c.* 13. *p.* 319.

Eusthate d'Antioche, Apollinaire, & Theophile d'Alexandrie, qui avoient écrit contre Origene, comme le P. Petau l'a remarqué dans ses notes sur S.Epiphane [a]. Le texte Grec de Clement Alexandrin, tel qu'il est, met cela hors de doute : car il porte dans tous les imprimez que j'ai vûs, & dans tous les manuscrits connus que j'ai fait consulter, ἐκύδαινον, *colebant*, *honorabant*, & non pas ἐκύδαινεν, *honorabat*, *colebat*. Ce verbe mis au plurier, & construit avec le singulier τετρακτὺς, marque avec évidence, que ce mot est pris ici pour un terme collectif, c'est à-dire, pour une societé de quatre personnes.

4°. On ne manquera pas de me dire que si *quaternio* doit désigner quatre personnes, & par cette raison ne peut pas être pris pour Pythagore, il ne peut pas non plus être pris pour Epicure. Ma réponse est aisée, c'est qu'Epicure avoit trois freres qui s'étoient retirez avec lui pour étudier sa Philosophie, & pour vivre conformement à ses maximes. Diogenes Laerce [b] les nomme Neocle, Cheredenne & Aristobule, & fait mention [c] de quelques livres d'Epicure qui portoient leur nom. Suidas dit aussi [d] qu'Epicure avoit trois freres, & il faut suppléer le nom d'Aristobule, qui manque dans l'édition de Geneve 1619,

[a] *P. 260. ad hær. 64. n. 12.* [b] *L. 10. p. 267.* [c] *Ibid. p. 273.* [d] *In Epicuro.*

qui est la seule que j'aye pû consulter en écrivant ceci. Par conséquent les quatre personnes dont parle Clement Alexandrin, étoient les quatre freres; Epicure, Neocles, Cheredeme & Aristobule. Pythagore n'avoit pas trois freres qui fissent profession de sa Philosophie, ni même trois personnes qui fussent liées avec lui d'une maniere assez particuliere, pour faire ce que Clement Alexandrin appelle une partie quarrée, *τετρακτὺς*, *quadriga*.

5°. Tous les autres termes de la phrase de Clement Alexandrin concourent à désigner Epicure avec ses trois freres, & à exclure Pythagore. Il les appelle sages *ἡσοφὴ δὲ ἐκείνη τετρακτὺς*, & l'on voit bien que ce n'est que par ironie qu'il les appelle ainsi. Or personne ne merite moins que Pythagore une telle raillerie, & personne ne la merite mieux qu'Epicure. Pour ce qui est de Pythagore, tout le monde sçait qu'il fut le premier qui se contenta du nom de Philosophe, c'est-à-dire, amateur de la sagesse, & qu'il ne voulut point qu'on l'appellât sage, parce que ce nom lui parut plein d'une vanité & d'une arrogance outrée, *Quoniam sapientem profiteri arrogantissimum videbatur*, dit S. Augustin [a]. Clement Alexandrin [b] dit aussi que Pythagore fut le premier qui se fit appeller Philoso-

[a] *L. 8. de civit. c. 2.* [b] *L. 1. strom. p.* 300.

phe, & il ajoûte même une chose qui feroit beaucoup d'honneur à Pythagore, si elle étoit bien vraye, sçavoir, [a] que Pythagore ne voulut point être appellé sage, parceque ce nom ne convient qu'à Dieu seul, & qu'en se contentant du nom de Philosophe, il faisoit profession d'aimer Dieu, qui est la vraye sagesse. Laerce dit [b] presque la même chose au commencement de son ouvrage, il assure que Pythagore a reconnu que la Sagesse ne convient qu'à Dieu, & qu'il n'appartient point aux hommes de se faire appeller Sages. Après cela on auroit mauvaise grace d'employer le nom de sage dans les railleries qu'on pourroit faire de Pythagore, comme on auroit tort d'appeller *Marquis* par raillerie, un honnête homme qui par modestie auroit toujours très-sérieusement défendu qu'on lui donnât cette qualité, à laquelle cependant il auroit plus de droit que bien d'autres, qu'on en laisse joüir paisiblement.

Au contraire, cette ironie tombe fort bien sur Epicure & sur les gens de sa secte. Ciceron, qui a parlé plus judicieusement que personne des Philosophes de la Grece, a remarqué que de tous ceux dont il avoit connoissance, Epicure étoit le seul qui ait osé se donner à lui-même le nom de Sage [c], *se unus, quod sciam, sapientem pro-*

[a] Ibid. l. 4. p. 477. [b] L. 1. p. 3. [c] L. 1. de fin. n 3.

fiteri eſt auſus. C'eſt pour cela que Ciceron par ironie [a] appelle les ſentimens d'Epicure des oracles de la ſageiſe, *quaſi oracula edidiſſe ſapientiæ dicitur*, & qu'il nomme Metrodore le collegue de la ſageſſe d'Epicure, [b] *Epicuri collega ſapientiæ.* Les Meſſeniens dans le decret qu'ils firent pour chaſſer les Epicuriens de leur territoire [c] appellerent leur philoſophie une ſageſſe effeminée & honteuſe, comme Horace [d] l'appelle une ſageſſe folle, *inſanientes ſapientiæ conſultus.* Je ſuis perſuadé que c'eſt dans le même eſprit d'ironie que Suidas, & l'ancien Auteur qu'il a copié, après avoir rapporté le teſtament d'Epicure appelle ce Philoſophe le ſage comme par excellence, ὁ σοφός.

6°. Mais ce qui devoit ſurtout faire reconnoitre Epicure dans la phraſe de Clement Alexandrin, c'eſt qu'il le déſigne parfaitement en parlant *du jardin* ἐν τῷ κήπῳ. Car les Philoſophes, & en particulier les Pythagoriciens, au rapport de S. Jerôme [e], quittoient ordinairement les villes peuplées & les jardins délicieux pour ſe retirer dans la ſolitude & dans les deſerts. Les Stoïciens avoient leur portique, les Platoniciens leur lycée, les Académiciens leurs forêts. Les Pythagoriciens appelloient ὁμακοεῖον le lieu de leurs aſſemblées, qui ſelon

[a] *Ibid. n. 7.* [b] *L. 1. de nat. Deor. n. 40.* [c] *Suidas in Epic.* [d] *L. 1. od. 34.* [e] *L. 2. adv. Jovin. p. 202.*

Clement Alexandrin [a] ressembloit en quelque chose à l'Eglise des Chrétiens. Mais les Epicuriens tenoient leur Ecole dans les jardins : c'est par là qu'on les désignoit. Un des plus grands soins d'Epicure en faisant son testament fut de recommander à Hermachus [b] l'entretien de son jardin, qui lui avoit coûté 60 mines ; & qui devoit être dans la suite à l'usage de ceux qui feroient profession de sa Philosophie. Celui qui étoit le chef de la secte avoit l'intendance du jardin, & cet établissement dura 237 ans sous quatorze chefs jusqu'au tems de Jule Cesar, au rapport de Suidas [c]. Pomponius Atticus ami de Ciceron avoit fait une étude particuliere de sa chronologie, & comme d'ailleurs il étoit Epicurien fort zelé, Ciceron s'adressa à lui [d] pour sçavoir le nom de celui qui étoit chef de la secte dans le tems que Carneades vint en Ambassade à Rome ; *quis eo tempore nobilis Epicureus fuerit, qui præfuerit hortis*, ce que Ciceron appelle ici *nobilis Epicureus qui præfuerit hortis*, me paroît être précisément la même chose que ce que Diogene Laerce [e] a nommé κηποτύραννος ἐλλόγιμος. Et je crois qu'on se trompe, quand on prétend que Laerce donne ce nom à Apollodore comme un nom qui lui fût propre &

[a] *L.* 1. *Strom. p.* 302. [b] *Diogen. Laert. l.* 10. *p.* 271. [c] *In Epicuro.* [d] *L.* 12. *ad Attic. epist.* 23. [e] *L.* 10. *p.* 273.

particulier. Ciceron en bien d'autres endroits désigne les Epicuriens par leurs jardins, & S. Augustin pour ne rien dire des autres Auteurs désigne les Stoïciens par leur portique, [a] *Zeno & tota illa porticus*, & les Epicuriens par les jardins, *ille convocata de hortulis in auxilium quasi libera turba temulentorum &c.* S. Jerôme pour faire le rapport contre Jovinien & Epicure ne manque pas à placer Jovinien dans les jardins, [b] *Epicurum nostrum in hortulis suis.* Ainsi Clement Alexandrin sans nommer Epicure l'a assez marqué en le plaçant dans le jardin ἐν τῷ κήπῳ.

7°. Il associe aux prétendus sages dont il parle, une femme débauchée, qui est sans doute la fameuse Leontium connuë par son libertinage, autant que par son esprit, par la politesse de son langage Attique, & par la hardiesse qu'elle eut d'écrire un livre même contre le grand Theophraste, *tantum Epicuri hortus habuit licentiæ*, dit Ciceron [c]. On trouvera des particularitez sur cette Leontium dans Diogene Laerce & presque dans tous les Auteurs qui ont parlé d'Epicure.

C'est donc Epicure avec ses freres que Clement Alexandrin a voulu taxer d'incontinence, & ce n'est point du tout à Pythagore qu'il en veut. Ce qui le fait voir

[a] *L. 3. contra Acad. c. 7. n. 16.* [b] *L. 2. adv. Jovin. p. 226.* [c] *L. 1. de nat. Deor. n. 33.*

encore bien clairement, c'eſt que Clement Alexandrin conclut ici par une ſage réflexion tout ce qu'il avoit dit auparavant des différents ſentimens que la plupart des anciens Philoſophes avoient eû ſur le mariage. Or, dans tout ſon expoſé il n'avoit rien dit de Pythagore, & il avoit parlé d'Epicure : par conſéquent dans ſa concluſion il pouvoit & même il devoit parler d'Epicure, & ne pouvoit ni ne devoit parler de Pythagore.

J'ai déja dit, & je le repete volontiers, que Dom Le Nourry a travaillé très utilement ſur Clement Alexandrin, qu'il en a ou retabli le texte, ou expliqué le vrai ſens en bien des endroits, & qu'il a ſur tout éclairci la penſée de cet ancien Auteur ſur pluſieurs points importants. C'eſt une faute bien legere d'avoir pris Pythagore pour Epicure ; c'en eſt une encore bien plus legere & plus pardonnable à des gens de nôtre profeſſion, de ne pas diſtinguer aſſez exactement certaines femmes dont les Auteurs ont parlé, & de prendre par exemple [a] Helene pour la femme de Telemaque, & [b] Corinne, rivale de Pindare en fait de poëſie, pour celle dont Ovide parle ſi ſouvent comme de ſa maitreſſe, & à laquelle il donne le même nom.

Je renfermerai dans la prochaine diſſer-

[a] *In appar. l. 2. p. 438.* [b] *Ibid. l. 3. n. 1252.*

tation ce qui me reste à dire sur douze ou treize endroits de Clement Alexandrin A. C. le 30 de Juillet 1716.

ARTICLE CIV.

EPHEMERIDES DES MOUVEMENS Celestes pour les années 1715, *jusqu'en* 1725 ; *où l'on trouve les mouvemens diurnes des Planetes en longitude, leurs latitudes, aspects & médiations ; celles des étoiles, leur lever, coucher, apparitions & occultations, les immersions & émersions du premier satellite de Jupiter pour les mêmes années ; avec une introduction pour l'usage & utilité des Ephemerides. Pour le méridien de la Ville de Paris. Par le Sieur Des Places.* A Paris, chez Jacques Collombat, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, Maisons, Bâtimens, Arts & Manufactures de Sa Majesté, ruë S. Jaques au Pelican 1716. *In 4°, pages* 95 pour l'introduction, & 279 pour les Ephemerides.

„ DE toutes les parties de Mathemati-„ que, dit M. Des Places dans la pré-„ face, l'Astronomie est universellement la „ plus estimée, & c'est sans contredit celle „ qui merite le plus de l'être. Soit qu'on „ considere la beauté, la varieté, la certi-„ tude, ou l'utilité de ses connoissances, „ quelle autre partie pourroit-on lui com-

„ parer : L'Art de la navigation, qui apporte la richeſſe & tant de commoditez, doit ſa perfection à l'Aſtronomie, elle eſt le fondement de la Géographie & de la Chronologie, ſans leſquelles l'hiſtoire ne ſeroit qu'un cahos confus de lieux & de faits.

Ainſi les Nations civiliſées ſe ſont dès les premiers tems appliquées à cette ſcience. Ptolemée s'y eſt diſtingué parmi les Anciens, il la reduiſit à des hypotheſes, & la ſoumit au calcul : Copernic & Tycho-Brahé ouvrirent une route plus aiſée : le P. Riccioli l'a renduë plus ſimple, & y a apporté de nouvelles facilitez. Mais elle attendoit de Meſſieurs de l'Academie des Sciences ſa derniere perfection ; & c'eſt ſur les principes qu'ils ont établis que ces Ephemerides ſont calculées.

Le nom d'Ephemeride vient du Grec, & ſignifie un Journal ; de ſorte que les Ephemerides Aſtronomiques ſont des Journaux du mouvement & de la ſituation des aſtres dans le ciel.

M. Des Places commence par une introduction aux Ephemerides, & il la diviſe en deux parties. Dans la premiere il traite du Calendrier, & il marque les principales époques.

Ces Romains, qui ſont pour nous l'objet d'une admiration continuelle, n'avoient pas pourvu à ſe faire une connoiſſance exacte des tems ; car marquant les années

par le nom de leurs Consuls, c'étoit se mettre dans l'impossibilité de se representer la suite des affaires & des évenemens; quelle memoire est assez heureuse pour pouvoir garder en ordre cette multitude de noms ? D'ailleurs, leur Calendrier étoit tellement en desordre, que les mois, pour ainsi dire, erroient dans l'année, & ne repondoient plus aux saisons. Ce fut à ce second inconvenient que Jule Cesar remedia : par son ordre Sozigenes, habile Astronome, qu'il avoit fait venir d'Alexandrie, reforma le Calendrier, & le mit à peu près en l'état où nous l'avons; de là viennent les années Juliénes, du nom de Jule. Sozigenes ne commença pas l'année précisément au solstice d'hyver, mais il attendit la nouvelle lune suivante, qui huit jours après arriva à minuit, afin que l'année solaire & la lunaire commençassent alors au même point, & ce fut le premier jour de Janvier. L'année qui préceda fut de 15 mois & de 445 jours, & pour cela appellée année de confusion. Les Pontifes ne comprirent pas ce que Sozigenes avoit reglé touchant les bissextes; & ils les insererent de trois ans en trois ans, au lieu de quatre ans en quatre ans; faute qu'Auguste fit corriger.

Le Calendrier a eû besoin d'être touché de tems en tems : la plus celebre reformation a été celle qui fut faite en 1582, par les ordres & sous l'autorité du Pape Gre-

goire XIII. Comme l'Equinoxe du printems étoit marqué dès le 10^e^ de Mars, dix jours plûtôt qu'il n'arrive, ces dix jours furent retranchez de l'année; & le lendemain du 4^e^ d'Octobre fut compté pour le 15^e^. En France ce fut du 9e de Decembre qu'on passa au 20e.

L'Auteur explique avec briéveté, mais avec clarté, tout l'artifice du Calendrier, ce qui concerne le Nombre d'Or ou le Cycle Lunaire, le Cycle Solaire, ou des lettres Dominicales, l'Epacte, l'Indiction, Pâques & les fêtes mobiles.

De là il passe à quelques époques principales, & à la methode de reduire les années qui en dépendent à celles de Jesus-Christ.

Il ne compte que 3950 ans depuis la création du monde jusqu'à nôtre Ere commune, & selon cette opinion le monde a été créé l'an 763 de la période Julienne.

La premiere Olympiade commença 776 ans avant J. C. la 3938^e^ année de la période Julienne, le cycle du soleil étant 18, celui de la lune 5, & l'indiction 8.

La fondation de Rome se fit 753 ans avant Jesus-Christ, sur la fin de la 3e année de la 6e Olympiade, la 3961^e^ de la période Julienne, le cycle du soleil 13, de la lune 9, Indiction 1.

L'Ere de Nabonassar commence l'an 747 avant Jesus C. Ptolemée la met à midi du premier jour du mois Thoth,

qui eſt le premier mois de l'année Egyptienne, & qui répondoit au 26e de Fevrier de l'année Julienne. C'étoit la 3967e de la période Julienne, le cycle du ſoleil 19, de la lune 15, indiction 6; la premiere année de la 8e Olympiade.

L'époque de la mort d'Alexandre eſt placée par les Aſtronomes au 12e jour de Novembre, qui étoit le premier de Thoth des Egyptiens, 424 ans après l'époque de Nabonaſſar, 324 avant J. C. en la premiere année de la 114e Olympiade, & la 4390e de la période Julienne.

L'époque de Syrie & du regne de Seleucus Nicanor eſt poſterieure de deux ans, & près de deux mois, à celle de la mort d'Alexandre: elle commença au premier jour du mois Tiſrin premier, qui convient avec le 1. d'Octobre, & étoit un Lundi.

La premiere année Julienne, ou de la reformation du Calendrier par les ordres de Jule Ceſar, concourt avec la 45e avant J. C. avec la 3e de la 182e Olympiade, la 708e de la fondation de Rome.

L'Ere Eſpagnole commence à la 7e année complete de l'époque Julienne, 38 ans avant celle de J. C.

La premiere année de J.C. eſt la 4714e de la période Julienne, le cycle du ſoleil 10, celui de la lune 2, l'indiction 4.

L'Ere de Diocletien, ou des Martyrs, de laquelle ſe ſervent communément les Chrétiens d'Egypte & d'Ethiopie, com-

mence du 21e d'Avril, l'an 284 de Jesus-Christ.

Les Mahométans ont leur Ere particuliere, qu'ils nomment de l'Hegire, c'est-à-dire, de la fuite de Mahomet, en la 622e année de Jesus C. le 16e de Juillet; elle est toute composée de mois lunaires, sans nul rapport au mouvement du soleil.

Dans la seconde partie l'Auteur explique l'usage des Ephemerides, qui consiste proprement à trouver le lieu des Planetes, leur situation dans le Ciel, par rapport aux étoiles & entre elles. Il donne des tables exactes des arcs diurnes & nocturnes, pour reduire les parties & les tems en parties de l'équateur, de l'équation du tems, de la difference de méridiens entre plusieurs villes dans toutes les parties du monde, de la declinaison du soleil à toutes les minutes de l'écliptique.

M. Des Places promet des Ephemerides pour les dix années suivantes, c'est-à-dire, depuis 1725 jusqu'à 1735, avec la solution de plusieurs problêmes d'Astronomie.

ARTICLE CV.

GEORGII ERNESTI STALHII opuſculum Chymico Phyſico-Medicum &c. *Petit ouvrage de Chymie, de Phyſique & de Medecine, par George Erneſt Stalhius, Docteur & Profeſſeur de Medecine à Hall.* A Hall de Magdebourg, de l'Imprimerie & aux frais d'Orphelin Trophe, 1715. *In 4°, pages* 856.

UN ſi gros livre ne ſembloit pas meriter le titre de petit ouvrage, & en le liſant il a paru long: peut-être l'Auteur a-t-il conſideré que c'eſt un recueil de pluſieurs pieces, mais quelques unes ont encore aſſez d'étenduë pour faire ſeules un juſte volume.

Ce qui ſe preſente d'abord, eſt je ne ſçai quelle Metaphyſique abſtraite ſur les cauſes par rapport à la Chymie.

Suivent deux Programmes, ou deux harangues, pour l'ouverture des Ecoles de Medecine, où l'Auteur à l'ordinaire rejette le peu de ſuccès de cet Art, ſur la mauvaiſe maniere de l'enſeigner & de la pratiquer. Il lui deplaît que dans les démonſtrations des parties du corps humain, les Anatomiſtes, ſur de ſimples conjectures, leur attribuent des fonctions que peut-être elles n'ont pas; & que les Medecins bâtiſſent des ſyſtêmes, non ſeulement de ſpecula-

tion, mais de pratique, sur des choses dont ils ne sçauroient avoir nulle connoissance, sur la structure interne des parties, sur les esprits, le ressort & l'œconomie du corps humain : les yeux les plus perçans aidez des meilleurs microscopes ne vont pas jusque là.

Après ces especes de préliminaires vient un long traité divisé en vingt & un chapitres, avec ce titre, *Zymotechnia fundamentalis, seu f rmentationis theoria generalis*; c'est-à dire, les fondemens de la théorie generale de la fermentation. L'expression de théorie generale convient bien à la maniere dont l'Auteur manie son sujet; c'est encore en Métaphysicien qui employe des discours qui paroissent vagues. En substance il dit, que les corps propres à fermenter, sont ceux qui sont composez de molecules, c'est-à dire, de petites parties insensibles, & qui neanmoins sont encore composées chacune des plus petites parties terrestres, grasses, ou hüileuses, & salines. Lorsque de tels corps sont plongez dans un dissolvant aqueux, ou liquide, les parties de l'eau ou du liquide s'attachent aux molecules par le moyen de leurs parties salines, & son mouvement naturel les emporte & les agite en tout sens; d'où il arrive que les parties huileuses & terrestres par leurs chocs se debarrassent & se separent. Au reste, l'Auteur soutient que les sels & les esprits ardens qui resultent

de la fermentation, n'étoient pas auparavant dans le mixte ou dans le corps dont ils sont tirez, & qu'ils sont une nouvelle production.

Quoique l'air, dit-il, ne soit pas l'agent & le principal mobile de la fermentation, il ne laisse pas pourtant d'y contribuer par la congeneïté & l'alliance qu'il a avec le soufre, ou les parties huileuses, dont il entretient le mouvement. Mais il faut observer de donner l'air à propos & de le menager; car il arrive quelquefois que tout s'évapore. Par exemple, l'esprit volatil de vitriol, qu'il a le premier enseigné à faire en grande quantité; cet esprit volatil qui frape l'odorat aussi fortement que la fumée du soufre vif, s'il est exposé à l'air, s'exhale en fort peu de tems, & ne laisse qu'un phlegme insipide. C'est pourquoi, ajoute-t-il, le vin à cuver est enfermé dans des tonneaux, qui ne donnent d'entrée & d'issuë que par la bonde, afin que la liqueur repoussée de toutes parts augmente & continuë son mouvement. Il parle d'un vin *concentré*, dont il ne donne pas encore le secret; qui perdant les trois quarts de sa partie aqueuse, acquiert une odeur de vin d'Espagne, ou de Canarie, & retient à peu près son premier goût.

Comme M. Stalhius a eû part à un ouvrage qui s'est debité à Hall en Brandebourg, sous le titre d'*Observations choisies sur des matieres de Litterature*, & dont on

a parlé dans ces Journaux de 1704, 1708, 1709, il remet ici onze Obſervations qu'il avoit fournies. On touchera ſeulement ici quelques endroits, auxquels on ne s'étoit pas arrêté.

Dans la 2^e^ & 3^e^ Obſervation il attribuë les differentes hauteurs du barometre à la rarefraction des petites parties mêlées dans l'air. Par exemple, un vent de nord amenant de ces parties d'eau dans un climat plus chaud, elles ſe dilatent & ſe rarefient ſubitement, compriment l'air, qui conſequemment force le vif argent à monter plus haut. Au contraire, les parties d'eau apportées par un vent du Sud en un climat moins chaud, ſe reſſerrent, ſe joignent les unes aux autres, & tombent en pluye; en ſorte que l'air étant moins preſſé, laiſſent baiſſer le vif argent. Enfin, il dit avoir obſervé que les vents d'Eſt & d'Oüeſt ne font pas un effet ſi prompt & ſi remarquable.

Dans la ſeptieme Obſervation il ſe complaît à décrire un eſprit volatil de vitriol, dont il ſe forme un ſel ſec, blanc, & qui donne peu de cryſtaux, ou qui n'en donne point quand il eſt bien fait, qui reſiſte aſſez fortement au feu, & ne ſe laiſſe diſſoudre qu'avec beaucoup d'eau. Quoique cet eſprit volatil ſoit en effet l'eſprit ordinaire & acide de vitriol, qui eſt ainſi changé, & que par la ſimple évaporation il retourne à ſa premiere forme, il ne laiſſe pas

de causer quelque effervescence avec l'esprit fixe ou commun de vitriol, & avec l'esprit de sel marin; mais il en excite une prompte & forte avec les Alkalis, tant fixes que volatils.

Il est ordinaire aux Chymistes, dit l'Auteur en l'Observation suivante, de donner un grand nom à des choses qui ne le meritent pas. Ainsi ils appellent *Arcanum duplicatum*, un sel qui n'est qu'un composé de l'acide du vitriol, & de l'alkali du nitre, & qui se prepare en cette maniere. Après avoir poussé dans la cornuë égales parties de vitriol & de nitre, pour en tirer de l'eau forte, ce qui reste étant lavé dans l'eau chaude, ou mis à boüillir dans l'eau, & puis filtré & évaporé, laisse un sel blanc, qui doit ensuite & à diverses reprises être calciné, dissout dans l'eau, & filtré, jusqu'à ce qu'il soit entierement purgé d'une crasse ou d'une poussiere metallique & vitriolique. C'est enfin cet *Arcanum duplicatum*, ce double secret; & ce sel va en crystaux clairs & à huit facettes, d'un goût salé & tenant de l'amer.

Dans l'Observation onzieme sous le titre, *De soupçons du manque de Jugement des Historiens*, l'Auteur traite deux points, *Qui sont les Zabiens ? & si les Carthaginois ont navigé en Amérique* ?

Mahomet est le premier qui ait fait méntion des Zabiens. *Tous les Croyans*, dit cet imposteur au second ch. & au cin-

quieme de l'Alcoran, *soit Juifs, soit Chrétiens, ou Zabiens, quiconque croit en Dieu & le dernier jour, & fait de bonnes œuvres, aura sa recompense de son Seigneur, il peut être sans crainte, & s'assûrer qu'il ne sera pas malheureux.* Mahomet met donc les Zabiens au nombre de ceux qui croyent un seul Dieu : sans cette condition, lui qui se declare si fortement contre l'idolatrie, ne les auroit pas assûré de leur recompense. Toutefois le Rabbin Maïemonide, 400 ans après Mahomet, les depeint comme des gens d'une superstition & d'une idolatrie abominable, & pretend que Moïse a prescrit plusieurs ceremonies par opposition aux pratiques impies des Zabiens. Spencer, dans son livre des loix des Hebreux touchant les Rits, suit le Rabin, & M. Stalhius demande à l'un & à l'autre la preuve de ce qu'ils avancent, sur quels memoires ils imputent aux Zabiens l'idolatrie, dont Mahomet les decharge. Pour lui, il donne comme une conjecture vraisemblable, que les Zabiens sont les Abyssins, qui étoient parvenus à la connoissance du vrai Dieu, & l'avoient conservée depuis la visite que la Reine de Saba fit à Salomon; Jesus-Christ l'appelle la Reine du midi, nom qui convient mieux à l'Abyssinie, qu'à l'Arabie, celle-ci étant plus orientale que meridionale à l'égard de la Judée.

M. Stalhius conjecture aussi, que ce fut

 l'Amé-

l'Amerique, cette Isle si agreable & si abondante, que les Carthaginois decouvrirent, & dont la navigation, comme le rapporte Diodore de Sicile, leur fut interdite dans la suite, de peur que les habitans de Carthage n'abandonnassent leur propre patrie pour s'aller établir dans cette heureuse contrée. Il se mocque de l'imagination de Radbeck, qui pretend que c'est la Suede & la Norvege. Les Carthaginois, dit-il, eussent été d'étranges gens, de preferer ce rude climat au plus beau païs de l'Afrique qu'ils possedoient, à la Phenicie dont ils étoient sortis, à l'Italie, la Sicile, l'Espagne, où ils frequentoient.

Une autre sorte d'ouvrage contenu en ce volume, a pour titre, *Observationum Chymico-Physico Medicarum curiosarum, singulis mensibus, bono cum Deo, continuandarum*, " Observations curieuses de „ Chymie & de Medecine, qui avec le se„ cours de Dieu seront continuées tous les „ mois. M. Stalhius commença à les publier au mois de Juillet 1697. & la premiere est l'invention du soufre factice, qui ne differe en rien du soufre naturel. Il se fait avec l'acide, ou de vitriol, ou de soufre, & avec du charbon dans un creuset, où il faut jetter un peu de nitre, ou de sel de tartre, ou seulement des cendres grenelées. Il s'étend beaucoup sur ce sujet, qu'il paroît avoir à cœur.

Il ne s'étend pas moins pour la seconde,

qui est pour le mois d'Août, & qui enseigne à tirer avec facilité & en une grande quantité l'esprit volatil de vitriol : le soufre fournit aussi le même esprit volatil.

Pour les mois suivans, c'est une invention de former des miniéres abondantes d'un fort beau fer, avec l'ocre ordinaire dont se servent les Peintres pour enduire la toile sur laquelle ils veulent travailler : la maniere de concentrer le vin & les autres liqueurs fermentées & salines : la malignité d'un febrifuge preparé avec de l'arsenic, l'antimoine. En tout cela il y a des remarques assez curieuses & des raisonnemens de Chymie.

Quant à la concentration du vin, l'Auteur dit, que le vin consiste essentiellement en des parties salines, visqueuses & huileuses, ou grasses : *liquor salino-mucido-oleginosus*, lesquelles parties s'étendent dans beaucoup d'eau, ou de phlegme, qui n'est pas proprement de la nature du vin. Or il s'agit de separer les parties essentielles du vin de cette abondance de phlegme qui affoiblit leur action, & de les separer en évitant de rien changer, ou en ce qu'elles sont d'elles mêmes, ou en l'union qu'elles ont entre elles : c'est ce qu'il ne faut pas tenter par le moyen du feu & de la chaleur : c'est au froid à operer cet effet. M. Stalhius ordonne donc de prendre une bonne quantité de vin, & du meilleur, & de l'exposer à l'air dans un tems de gelée :

il trouva qu'en une nuit environ le tiers du plegme s'étoit gelé, il verſa ce qui reſtoit en état de liqueur, & l'ayant expoſé de même, ce fut encore de nouveaux glaçons; enfin il reduiſit le vin à la quatriéme partie de ſa premiere quantité; & c'eſt ce qu'il appelle un vin concentré, qui a, dit-il, une couleur plus foncée, plus de corps, & comme un ſyrop, plus d'odeur & de goût, au lieu que les glaçons ſe fondent en une eau preſque inſipide & ſans odeur. La forte biere peut ainſi être concentrée.

L'Auteur continua ſes Obſervations de chaque mois juſqu'en Juin de l'année ſuivante 1698; & il y traite du ſafran de Mars, ou de fer; de la nature & de l'uſage du nitre dans la Medecine, du Veau d'or reſout en poudre par Moïſe, ou de la reſolution de l'or en poudre, d'une fievre epidemique. Touchant la reſolution de l'or, il propoſe une methode aiſée & prompte. Il prepare d'abord un foie de ſoufre avec égales parties de ſel alkali & de ſoufre commun: ce foie de ſoufre n'eſt pas plutôt en fuſion avec l'or, qu'il bouillonne & brille, comme fait l'antimoine avec des bouts de cloux: le ſel diſſout l'or incontinent, & ſe attache ſi fortement qu'il ne le lâche point, ni par les precipitations, ni par les lotions. C'eſt peut-être ainſi, ajoute M. Stalhius, que Moïſe reduiſit en poudre le Veau d'or.

M. Stalhius a jugé que de petits diſcours

qu'il a composez pour des ouvertures de Theses de Medecine, meritoient d'être conservez : & il en a placé un assez long recüeil dans ce volume, qui est enfin terminé par deux dissertations chymiques, avec ce titre, *Biga dissertationum Chymicarum.*

C'est un paradoxe en Chymie qu'une liqueur alkali puisse servir à dissoudre le fer, & il est pourtant vrai ; c'est à quoi l'Auteur destine sa premiere dissertation. Qu'on prenne, dit-il, de l'huile de tartre, ou une eau bien abbrevée des sels de la cendre grenelée, & qu'on observe la juste proportion, où ces alkali cessent de boüillonner avec une certaine quantité de bonne eau forte. Si ensuite dans une égale quantité de la même eau forte on fait dissoudre autant de fer qu'il se peut, & que sur la solution on verse trois fois plus de la liqueur alkali, qu'il n'en est necessaire par rapport à l'eau forte & à la precipitation du fer, il est évident que les acides du dissolvant étant, pour parler chymie, rassasiez d'un tiers de l'alkali, laissent les autres deux tiers en leur entier. Or ceux-ci agissent sur le fer precipité, qui par la premiere solution n'avoit été divisé qu'en ses parties integrantes, & prennent une couleur foncée de sang. M. Stalhius ajoute dans la même dissertation, que le soufre commun est un composé d'une matiere qui s'enflamme aisément & d'un acide.

Dans la ſeconde, qui a pour titre *Metallurgiæ pyrothecnicæ & docimaſiæ metallicæ fundamenta* ", Les fondemens de l'art „ d'appliquer le feu par rapport aux metaux „ & de les purifier, „ Il traite des diverſes preparations & de la fuſion des metaux, & des differentes manieres de les ſeparer les uns des autres. Il dit qu'une riviere dans le Comté de Schwartzbourg, & qui ſe jette dans celle de la Sale, eſt abondante en or, lequel ſe trouve ſur les bords, & qu'un des Comtes de Schwartzbourg gardoit par rareté un morceau d'or de la grandeur d'une feve, mais moins épais, qui avoit été trouvé dans le ventre d'une Dorée pêchée en cette riviere. A la page 844 il aſſûre que depuis quatre cens ans il s'eſt tiré des mines d'Allemagne quarante mille millions d'argent, & il demande ce que tout cela eſt devenu?

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1716.

ART. XCII. GAllia Christiana in Provincias Ecclesiasticas distributa &c. *La Gaule Chrétienne divisée en Provinces Ecclesiastiques, &c. Par Dom Denys de sainte Marthe Benedictin.* Page 1409

ART. XCIII. *Les Oeuvres de Virgile, traduction nouvelle du P. Catrou Jesuite.* p. 1428

ART. XCV. *Guide des Negocians & teneurs de livres, par le sieur de la Porte.* p. 1457

ART. XCVI. *Relation du voyage de la mer du sud aux côtes du Chily & du Perou, par M. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi.* p. 1460

ART. CXVII. Jus Pastorum titularium & Ecclesiarum parochialium ad oblationes &c. *Le droit des Curez titulaires & des Eglises parroissiales sur les offrandes &c. Par M. Richard.* p. 1492

ART. CXVIII. *Histoire de Pierre de Montmaur, par M. de Sallengre.* p. 1515

ART. CXIX. *Du Pouvoir des Souverains & de la liberté de conscience, en deux discours, traduit du Latin de M. Noodt, par Jean Barbeyrac Professeur en Droit.* p. 1535

TABLE.

ART. C. *Traité de la construction & des principaux usages & instrumens de Mathematique.* p. 1563

ART. CI. *Traité des feux d'artifices, dedié à Monseigneur le Prince de Dombes, par le sieur F...* p. 1566

ART. CII. *Traité de la preuve par témoins en matiere civile. Par M. Danty.* p. 1556

ART. CIII. *Dissertation critique sur un endroit de Clement d'Alexandrie.* p. 1570

ART. CIV. *Ephemerides des mouvemens celestes pour les années* 1715, *jusqu'en* 1725; *où l'on trouve les mouvemens diurnes des planetes &c. Par le sieur des Places.* p. 1585.

ART. CV. Georgii Ernesti Stalhii Opusculum Physico-Chymico-Medicum. *Petit ouvrage de Chymie, de Physique & de Medecine, par George Ernest Stalhius, Docteur & Professeur de Medecine à Hall.* p. 1591.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	9. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement juſqu'à preſent, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteße Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1716.

ARTICLE CVI.

COMMENTARIUS IN LIBRUM Prophetiarum Isaïæ &c. C'est-à-dire, *Commentaire sur le livre des Prophéties d'Isaïe, dans lequel on cherche exactement le sens de son discours, & les veritables hypotheses de ses visions, où l'on confirme & l'on éclaircit par l'histoire ancienne les explications qu'on en donne; avec des Prolégomenes. Premiere partie. On a inseré la notice des nations étrangeres, des Babyloniens, Philistins, Moabites, Syriens de Damas, Egyptiens, Arabes, Cuthéens, Tyriens. Par l'ap-*

plication & l'étude de Campege Vitringa, Professeur de Théologie & de l'Histoire sacrée. A Leuvarden, de l'Imprimerie de François Halma, 1714. *in folio pages* 716. Se vend à Paris, chez Montalant, sur le quay des Augustins, proche le pont S. Michel.

QUoique les livres prophétiques soient obscurs, dit Mr. Vitringa dans la préface, ils ne sont pas pourtant inintelligibles ; & personne ne se persuadera que le Saint Esprit les ait dictez, afin qu'ils ne soient point entendus. Il est donc possible d'en découvrir le veritable sens, en les lisant avec des dispositions convenables d'esprit & de cœur, sans avoir négligé les secours necessaires de la connoissance des langues, de la Critique, de l'Histoire, de la Chronologie. Le succès qu'a eû son commentaire sur l'Apocalypse l'a animé à entreprendre celui-ci : dans lequel il s'est proposé trois choses ; 1°. de chercher & d'établir le veritable sens des paroles & des expressions du

Prophete. 2°. De marquer le propre ſujet, auquel ſe rapportent les paroles du Prophete, celui dont il parle. 3°. De comparer ce propre ſujet avec ce qui eſt connu par l'hiſtoire ; & par ce moyen d'éclaircir & de vérifier les Propheties.

Quant aux expreſſions d'Iſaïe, c'eſt un ſtyle incomparable pour l'élegance & la force, une diction mâle, nerveuſe, ſublime, compoſée de mots choiſis, ornée de figures. Cela même le rend plus difficile à entendre, & au ſentiment de Mr. Vitringa, l'homme le mieux verſé dans la langue Hébraïque, & de la plus grande ſagacité, n'en viendroit jamais à bout ſans le ſecours des Maſorethes, qui par le moyen des points ont conſervé la maniere de lire qu'ils avoient reçuë de la Tradition. L'Auteur de la traduction Grecque, ſous le nom des Septante, manque d'en avoir été inſtruit, lui qui travailloit à Alexandrie, n'a pû atteindre à ſuivre les penſées d'Iſaïe, & il lui a ſubſtitué les ſiennes. Euſebe, S. Cyrille, Theodoret, ſont donc bien à plaindre, pourſuit M.

Vitringa, de s'être proposé un si mauvais guide, pendant qu'ils avoient Aquila, Symmaque & Theodotion, dont il louë extrêmement les traductions, sur les fragmens qui en restent. Origenes, S. Jerôme, Mr. Huet, en ont connu le merite: & Procope de Gaze a bien sçu en profiter. Toutefois la maniere de lire n'est pas tellement fixée par les Masorethes, que le sens soit invariable: les Interpretes Juifs, Jarchi, Aben-Ezra, Kimchi, Abarbanel, n'en conviennent pas toujours entre eux; & une pareille diversité de sentimens se trouve entre les Interpretes Chrétiens, dont les plus renommez sont Espagnols & Portugais. Mr. Vitringa répond de son application à rechercher le sens des paroles: en quoi, dit-il, il a surpassé tous ceux qui l'ont précedé.

De l'intelligence des paroles il faut passer à la recherche du sujet, pour lequel elles sont employées, & qu'elles marquent. Quand Isaïe, par exemple, prophetise de Jerusalem, de l'Egypte, de l'Idumée, ces mots doivent ils se prendre en leur sens

propre, ou en un ſens figuré & myſtique? Quand il ne nomme pas le ſujet par un nom propre, mais qu'il le déſigne ſeulement par quelques attributs, comment le reconnoître? C'eſt là où les Interpretes ſe partagent, & ſe forment divers ſyſtemes.

Grotius a pris une route à laquelle aucun Interprete Chrétien avant lui n'avoit penſé. Il reſtreint les Propheties au tems même où elles ont été faites: ſelon lui Iſaïe n'a parlé que de l'expédition de Sennacherib contre la Judée, de la felicité du regne d'Ezechias, du fruit de ſes predications & de celles des autres Prophetes, des maux dont Dieu punit alors les Aſſyriens, les Babyloniens, les Egyptiens, les Philiſtins, les Tyriens; en ſorte que ſi quelques paroles du Prophete s'appliquent à Jesus-Christ, ou à l'Egliſe, ce n'eſt que myſtiquement & par allegorie. Le Rabbin Aben-Ezra avoit eû une ſemblable penſée, & n'oſant s'en déclarer l'Auteur, il ne l'avoit rapportée que comme celle d'un Moyſe Haccachin. Quelque eſtime

qu'on ait d'ailleurs pour l'érudition de Grotius, on n'en doit pas moins condamner sa temerité, le voyant s'élever ainsi contre le témoignage des Apôtres, & contre celui de JÉSUS-CHRIST, qui assûrent expressément & à plusieurs reprises, que Moïse & tous les Prophetes rendent témoignage à JESUS-CHRIST, qu'ils l'ont prédit, sa naissance, sa prédication, sa mort, sa résurrection, le succez de son Evangile parmi les nations, & l'établissement de son regne. Lui même instruisant à Emmaüs ses deux Disciples qui chanceloient dans la foi, [a] *Commença par Moyse, & continua par les Prophetes, à leur expliquer ce qui le regardoit dans les Ecritures.* Et dans la Synagogue de Nazareth, après avoir lû un passage d'Isaïe, il se l'appliqua, & dit [b] *ces paroles de l'Ecriture sont accomplies aujourd'hui que vous les entendez.*

Au contraire, Cocceïus ne reconnoit point d'autre sens litteral des Prophetes que par rapport à JESUS-CHRIST, le veritable Messie, & à son Eglise: & ne s'arrêtant jamais à

[a] *Luc* 24. 27. [b] *Luc* 4. 21.

la ſignification naturelle des noms, il les prend tous comme typiques. Les Aſſyriens, & les Chaldéens, ſont toujours les Romains, ou même les Turcs; la ruine de Jeruſalem par les Chaldéens eſt la derniere par les Romains; le rétabliſſement de cette ville eſt la propagation de l'Evangile; Babylone eſt l'idolatrie, ou l'Antechriſt; les guerres, ſont les perſécutions, ou les hereſies.

Quoiqu'Origenes ait été amateur de l'allegorie, il n'a pas laiſſé de reconnoitre dans les propheties un ſens hiſtorique & prochain; & en cela il a été ſuivi par les anciens Interpretes.

M. Vitringa s'eſt preſcrit deux regles dans ſon commentaire. La premiere, de ſuivre le ſens propre & grammatical qui reſulte de la ſignification naturelle des mots, eû égard aux circonſtances & au deſſein du diſcours; ſi ce n'eſt que de fortes raiſons l'obligent à recourir à un autre ſens plus relevé & ſpirituel, lorſque les attributs ne ſçauroient convenir au ſujet qui paroit être exprimé. La ſeconde, de chercher l'ac-

complissement dans les tems voisins; & s'il ne l'y trouve pas, ou entier, ou en partie, de passer aux tems suivans & plus éloignez, en le vérifiant par l'histoire. Au reste, il est bien éloigné de la pensée de ceux qui frappez de la magnificence des promesses qui se lisent dans Isaïe, les rapportent toutes à la fin du monde: il leur reproche de n'avoir pas une idée assez relevée des opérations de la grace, & de ce que Dieu a fait jusqu'à present pour son Eglise. A la verité l'Eglise, entendant les personnes qui la composent, n'est pas arrivée au dernier degré de perfection, & elle est divisée par des schismes: mais en comparaison de l'état déplorable d'aveuglement, où auparavant étoient les nations, qu'elle est florissante & admirable! Or c'est, dit-il, plûtôt dans cette vûë, que par rapport à une perfection absoluë, que les Prophetes l'ont considerée.

Dans les prolégomenes il examine divers points. 1°. Selon une tradition des Juifs, Amos pere d'Isaïe étoit frere du Roi Amasias, & Isaïe cousin germain du Roi Osias: il fut beau-

pere du Roi Manaſſes, & par le commandement de ce Roi ſon gendre il fut ſcié en deux avec une ſcie de bois de cedre. Cette tradition, en ce qui regarde la naiſſance d'Iſaïe, ne paroit pas bien fondée à Mr. Vitringa: & il lui ſemble que l'Ecriture n'auroit pas manqué de nous faire connoitre ce degré de parenté du Prophete avec les Rois. Il rejette abſolument la ſeconde partie de la tradition touchant la mort d'Iſaïe, comme contraire à l'Ecriture, qui ne fait pas vivre Iſaïe au délà du regne d'Ezechias.

2°. Le prologue des Propheties d'Iſaïe eſt conçu en ces termes, *La Viſion d'Iſaïe fils d'Amos, qu'il vit ſur Juda & ſur Jéruſalem du tems d'Ozias, de Joathan, d'Achaz, & d'Ezechias, Rois de Juda.* Ces quatre Rois ont regné cent douze ou treize ans: & il n'eſt pas vraiſemblable qu'Iſaïe ait exercé le miniſtere du Prophete durant tout ce tems. En effet, peu de ſes propheties appartiennent au regne d'Ozias: on y rapporte ordinairement les cinq premiers chapitres, mais ce n'eſt pas une choſe certaine;

& d'ailleurs l'Ecriture * parle d'un Prophete nommé Zacharias, dont Ozias ſuivoit les conſeils, ſans faire mention d'Iſaïe. Enfin, il paroit conſtant par le commencement de la prophetie d'Iſaïe, qu'alors le royaume d'Iſraël étoit déchu de l'état floriſſant où Jeroboam II. l'avoit mis; ce qui n'arriva qu'après la quatorzieme année du regne d'Ozias. D'un autre côté, rien n'oblige de croire qu'Iſaïe ait vécu pluſieurs années après la 14e d'Ezechias, qu'il lui annonça de ſe préparer à la mort. Ainſi ſon miniſtere prophetique peut avoir été renfermé entre les dix dernieres années d'Ozias, & les quinze ou ſeize premieres d'Ezechias, qui avec les ſeize de Joathan & les ſeize d'Achaz font 57 ou 58 ans. S'il en avoit trente, quand il commença à prophetiſer, il aura vécu 88 ans, qui eſt un âge aſſez grand. Au ſentiment de Mr. Vitringa, Joël, Amos & Ozée, l'avoient devancé.

3°. Iſaïe ne manque pas de reprendre avec force les vices; mais ſa fin principale eſt de conſoler par de

* 2. *Paralip.* 26. 5.

magnifiques promesses, & Abarbanel en compte quinze très-évidentes, touchant le bonheur des derniers tems, & qui doivent être accomplies par le Messie: Mais ce Rabbin s'est aveuglé pour ne pas voir le Messie JESUS-CHRIST nôtre Seigneur qu'Isaïe dépeint avec des traits si lumineux, & qu'il annonce en termes si clairs, qu'il en a parlé plûtôt en Evangeliste qu'en Prophete.

4°. Mr. Vitringa pense qu'Isaïe avoit laissé plusieurs discours separez qui après sa mort, & sans doute par l'ordre d'Ezechias, furent ramassez, & réünis dans un livre. Quelques-uns de ses discours se distinguent assez par des titres qui marquent le sujet de sa prophetie, & quelquefois la datte : il est plus difficile de distinguer ceux qui sont sans titre depuis le chapitre quarantiéme jusqu'à la fin : il semble que c'est un discours continu, & il n'est pas pourtant sûr que le Prophete l'ait publié de suite & en même tems.

Le Commentateur compte vingt-cinq discours, seize dans les trente-neuf premiers chapitres, & neuf

dans les ſuivans : ce qui eſt hiſtorique eſt compris depuis le chapitre trenteſixieme juſqu'au quarantieme.

Il rapporte une autre diviſion, qui eſt une Analyſe. Tout le livre peut, dit il, être conſideré par rapport aux propheties, ou à l'hiſtoire. 1°. Dans les treize premiers chapitres il y a cinq diſcours adreſſez aux peuples de Juda & d'Iſraël pour les reprendre, les exhorter & les conſoler. 2°. Enſuite juſqu'au chap. 24^e^, ce ſont huit diſcours prophetiques ſur ce qui devoit arriver aux Babyloniens, Philiſtins, Moabites, Syriens, Aſſyriens, Ethiopiens, Egyptiens, Arabes, Tyriens. 3°. Dans les chapitres ſuivans juſqu'au 36^e^, le Prophete annonce en trois diſcours la vengeance que Dieu prendra des Juifs rebelles, & des ennemis de l'Egliſe. 4°. Depuis le chap. 40^e^ juſqu'au 49^e^, ce ſont quatre diſcours de conſolation, fondée ſur l'avenement du Meſſie, où il marque ce qui doit le preceder, & entre autres la delivrance de la captivité de Babylone. 5°. Les derniers chapitres en cinq diſcours regardent JESUS-

CHRIST & ſon Egliſe. Enfin, ce qui concerne l'hiſtoire de ce tems-là, eſt compris depuis le chap. 36ᵉ jusqu'au 49ᵉ.

Venons au commentaire, qui paroit être un de ces livres qui ſont faits, non pas pour être lûs de ſuite, mais pour être conſultez ſelon le beſoin. Un lecteur s'étonne & s'arrête à la vûë d'un ſi gros volume, & d'une impreſſion aſſez ſerrée, qui ne lui offre que l'explication des vingt-trois premiers chapitres, c'eſt-à-dire, du tiers d'Iſaïe : mais Mr. Vitringa, dont le ſtyle eſt déja aſſez diffus, a cru devoir paſſer par deſſus cet inconvenient, pour avoir de ſa part la ſatisfaction de rapporter toutes ſes lectures & toutes ſes penſées, les conjectures des autres Commentateurs, & les ſiennes propres.

Il commence par une longue diſſertation ſur le titre, *La viſion d'Iſaïe fils d'Amos, qu'il vit ſur Juda & ſur Jeruſalem du tems d'Ozias, de Joathan, d'Achaz & d'Ezechias, Rois de Juda.* Il dit que les Interpretes ſuppoſent ordinairement que ce titre eſt general pour tout le livre d'Iſaïe ; mais

que les Rabbins Jarki & Abarbanel veulent qu'il appartienne particulierement au premier discours du Prophete, parcequ'il est au singulier, *la vision*; & parceque le chap 2[e] porte un autre titre, *la parole que vit Isaïe fils d'Amos sur Juda & sur Jerusalem.* Ensorte que c'est comme s'il y avoit, *la vision d'Isaïe, lequel prophetisa pendant le regne d'Ozias, & des trois Rois suivans.* Le nouveau Commentateur juge que cette explication est forcée, & qu'il est plus naturel d'entendre *la vision que vit Isaïe*, que *la vision d'Isaïe, qui vit ou prophetisa.* D'ailleurs le terme singulier *la vision* peut fort bien s'appliquer au recüeil entier de ses propheties, & en effet, il y est appliqué au livre 2[e] des Paralipomenes chap. 32. v. 32. Celles d'Abdias commencent de la même maniere, *la vision d'Abdias.* Il conjecture que le titre étoit premierement particulier au premier discours, & qu'afin de le rendre general, les Scribes qui firent un corps de toutes les propheties, y ajouterent, *dans les jours, ou du tems d'Ozias, de Joathan, d'Achaz, & d'Ezechias.*

Septembre 1716.

Il remarque que le terme de *vision* se prend generalement pour toutes les manieres d'illustrations prophetiques, soit que ce soit pendant le sommeil, ou pendant la veille, par des images, & des figures dans l'imagination, ou par des voix intérieures. Mais Dieu s'est communiqué, dit-il, à Isaïe pendant la veille, sans images & sans figures, & lui éclairant l'entendement dans des extases, & par des paroles interieûres. Dans toute la suite de ses propheties, il ne paroit rien où l'imagination ait eû part, que l'admirable vision qu'il décrit au chap. 6[e]. En cela, dit Abarbanel, Isaïe est supérieur à tous les autres Prophetes, à qui Dieu n'a revelé ses volontez que pendant le sommeil & par des songes.

Puisque le titre de la prophetie marque expressément Juda & Jerusalem, & que ce que nous sçavons par les autres livres sacrez des mœurs & de l'état de ce peuple en ce tems-là, merite les reproches que lui fait Isaïe, c'est à quoi il faut s'arrêter, sans la ramener aux tems posterieurs, & à celui de J. C. comme ont fait

les anciens Interpretes Chrétiens, S. Jerôme, S. Cyrille, Theodoret, Procope, & avant eux S. Justin & Tertullien, dont Sanctius rapporte simplement le sentiment, sans témoigner qu'il l'approuve. Il y a plus; car le Prophete parle du païs de Juda, comme d'un païs mis en proye & desolé, ce qui n'est pas vrai pour le tems de J. C. & il parle de ses habitans, comme étant le peuple de Dieu; ce qui n'est pas vrai non plus pour le tems d'après J. CHRIST. C'est donc aux Juifs de son tems, conclut M. Vitringa, c'est à dire, à ceux du Royaume de Juda, & principalement aux habitans de Jerusalem, qui en étoit la capitale, qu'Isaïe adresse sa prophetie.

Comme dans le livre elle est à la tête de toutes les autres, est-elle aussi la premiere selon l'ordre du tems, & la premiere qu'Isaïe ait prononcée & publiée. Le commun des Interpretes le croit ainsi, & Mr. Vitringa est d'un avis contraire. La maniere dont s'exprime le Prophete, dit-il, touchant le fâcheux état des affaires des Juifs, ne convient

pas au regne d'Ozias, pendant lequel elles furent florissantes, & puis elles allerent toujours en décadence sous les regnes de Jonathan & d'Achaz. Le saint Roi Ezechias ne pût pas les rétablir aussi promptement qu'il bannit l'idolatrie : & il ne se put pas faire, que son Royaume ne ressentît le contre-coup de la ruine du Royaume voisin de Samarie. Ce fut environ ce tems-là, c'est à-dire, environ la sixieme année d'Ezechias, ou peu après, qu'Isaïe fit ce discours, ou cette prophetie, où il ne taxe point Juda & Jerusalem d'idolatrie, parcequ'elle y étoit exterminée, mais il s'éleve contre la corruption des mœurs. C'est aussi le sentiment de Nicolas de Lire après le Rabbin Jarki, qui asseure que ses anciens maîtres, sans avoir égard à l'ordre des propheties d'Isaïe dans le recueil qui en a été fait, regardent comme la premiere de toutes, celle du chap. 6e. Il s'ensuivroit de là que l'esprit prophetique ne commença à se manifester dans Isaïe qu'à la derniere année d'Ozias : ce qui ne s'accorde pas avec le calcul de Mr. Vi-

tringa, qui obſerve auſſi qu'il y a du dérangement dans les propheties de Jeremie, & qu'elles ne ſont pas diſpoſées ſelon l'ordre des tems.

Sur le verſet 11ᵉ & les quatre ſuivans il dit, que c'eſt comme ſi les Juifs avoient voulu ſe juſtifier devant Dieu, en lui repreſentant que puis qu'ils obſervoient ce qu'il leur avoit preſcrit touchant les ſacrifices, & les autres ceremonies, ils ne meritoient pas la ſeverité de ſes reprimandes & les châtimens dont il les menaçoit; & que Dieu leur reproche que tout ce culte de religion qu'ils affectoient de garder, n'étoit en eux qu'hypocriſie.

Il explique le verſet 25ᵉ & les deux ſuivans du rétabliſſement du peuple Juif, après leur retour de Babylone, en forme de République, & ſur le modele de gouvernement que Moïſe avoit établi : & Dieu leur promet qu'alors il leur donnera des Juges ſages & juſtes.

Enfin, il dit que Dieu ſe ſervira des Romains pour executer ce qui eſt prédit dans les derniers verſets, de la vengeance dont il menace les Juifs incredules & obſtinez.

On ne voit pas que le ſyſteme de Mr. Vitringa ſur ce premier chapitre ſoit bien ſuivi & bien ſoutenu ; car pourquoi tant d'efforts pour prouver que la prophetie ne doit point s'expliquer des tems éloignez & de celui de J. C. s'il faut enfin revenir à ces mêmes tems? Pourquoi s'arrêter plûtôt au rétabliſſement de la République Judaïque après le retetour de Babylone, que venir à la veritable délivrance par J. C. le Sauveur des Juifs & des Gentils?

Sur le chap. 2^e^ il remarque que le ſecond verſet, à le prendre grammaticalement, peut être entendu en trois manieres : Que la montagne du Seigneur élevera ſa cime au deſſus de toutes les montagnes du monde: Que toutes les montagnes du monde ſeront accumulées ſous elle, & qu'elle ſera poſée deſſus : Que toutes les montagnes du monde accumulées ſous elle ſerviront à l'affermir, & ſeront ſon fondement. Comme aucune de ces explications n'eſt recevable, il faut avoir recours à un ſens myſtique, en conſervant pourtant au ſujet ſa ſignification naturel-

le, & en entendant par la montagne du Seigneur, Jerusalem, avec toutes ses parties, sçavoir, la montagne de Sion, où étoit la citadelle, celle de Moria, où étoit le Temple, & la colline sur laquelle la ville étoit située. C'est donc à l'attribut que convient le sens mystique, selon lequel l'élevation promise à la montagne du Seigneur, ou à Jerusalem, est une école ou une academie de la doctrine celeste du salut, que J. C. le Messie y enseigneroit, & que toutes les nations de la terre recevroient avec soumission. Mr. Vitringa, afin de continuer, autant qu'il lui est possible, dans le sens naturel & propre, dit que ces montagnes au dessus desquelles s'élevera la montagne de Sion, sont celles qui étoient destinées particulierement par les Gentils, au culte de leurs fausses Divinitez, comme l'Olympe, le Capitole, le mont Casius, le mont Emus, & les autres : il loüe la remarque de Cocceïus, que la montngne du Seigneur s'élevera aussi au dessus de celle de Sinaï, en ce que la loi nouvelle qui sortira de Sion, abolira l'ancien-
 ne

ne, qui avoit été promulguée sur le mont Sinaï.

Le Prophete au verset 4^e^ prédit, *qu'alors les peuples changeront leurs épées en socs de charrües, & leurs lances en faux, qu'une nation ne tirera pas l'épée contre une autre nation, & qu'elles ne s'exerceront point à la guerre.* C'est là paix que le Christianisme commande, la charité & l'union des cœurs entre ceux qui sincérement & sans hypocrisie ont reçû la doctrine de J. C. Mr. Vitringa la resserre entre ceux qui se reconnoissent les uns les autres pour veritables disciples de J. C. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer ici une paix qui exclue toutes les guerres; car outre que les Princes infidelles ne sont point compris dans la prophétie, nos Princes Chrétiens ne laissent pas de se faire la guerre: si c'est injustement, dès-lors ils ne ne sont pas veritables disciples de J. C. si c'est avec justice, & pour la conservation de leurs Etats, eux mêmes, & ceux qui combattent pour leurs ordres, peuvent encore conserver la charité, de même que dans les guerres civiles, les parens

& les amis, engagez dans differens partis, n'oublient pas leurs premieres liaisons, & sçavent distinguer ce qu'ils doivent au parti qu'ils ont pris, & ce qu'ils doivent à la parenté & à l'amitié.

Mr. Vitringa a reconnu le Messie, & les effets de sa venuë, dans la premiere partie de la prophetie, & il ne voit plus dans la seconde que la prise & la ruine de Jerusalem par l'armée des Chaldéens : c'est alors, dit-il, que les habitans de Judée seront confus d'avoir abandonné le Seigneur, qu'ils auront honte de leur idolatrie, qui leur aura attiré une si grande calamité, & qu'ils y renonceront à jamais.

On n'omettra pas une excellente remarque que l'Auteur rapporte de Jean Buxtorf, neveu des fameux Buxtorf, sur le verset 2^e^ du chap. 4^e^, où il est prédit que *le germe du Seigneur sera dans la magnificence & dans la gloire*. C'est le même, dit Buxtorf, que Jeremie chap. 23. v. 5. appelle *le germe de David* : & comme cette derniere expression marque qu'il est veritablement fils de David,

il faut aussi convenir qu'il est veritablement fils de Dieu. C'est encore le même qu'Isaïe chap. 28^{e}. v. 5. appelle simplement *Jehova*, le Seigneur.

Au chap. 7^{e}. v. 14^{e}. Mr. Vitringa met au present les paroles d'Isaïe, *Ecce virgo concipiet & pariet filium, & vocabit nomen ejus Immanuel* : mais il démontre qu'elles ne peuvent s'entendre que de la naissance miraculeuse de J. C. & quant à ce terme *Immanuel*, ou Emmanuel, qui signifie Dieu avec nous ; il remarque que ce n'est pas seulement parce que Dieu conversera avec les hommes, qu'il les secourera & les délivrera de leurs pechez ; mais parcequ'il sera veritablement homme, & que la nature divine & la nature humaine seront unies en une seule personne. On a du plaisir de le voir entrer dans une pensée dont S. Cyrille a fait un si fréquent usage, en combattant l'heresie de Nestorius.

Il ne voit point de mystere dans le verset suivant, qu'il traduit ainsi, *Butyrum & miel comedet, donec noverit spernere malum & eligere bonum.* « Il » mangera du beurre & du miel jus-

„ qu'à l'âge de discerner ce qui est „ mauvais & ce qui est bon. Le fils de la Vierge, dit il, sera dans son enfance nourri de lait & de miel, comme le sont les autres enfans ; le terme Hebreu de beurre signifiant également la crême, & le lait avec sa crême. S'il dit, comme on croit qu'il le dit, que l'ame de J. C. étoit aussi assujettie aux foiblesses de l'enfance, c'est une grande erreur. Sa traduction du verset 16ᵉ est conçûë en ces termes, *Nam antequam hic puer sciverit reprobare malum & eligere bonum, deseretur terra illa, propter cujus duos Reges ægrè tibi est.* « Car avant que cet „ enfant soit en âge de discerner en„ tre le mal & le bien, cette terre „ qui vous fait souffrir & que vous „ detestez à cause de ses deux Rois, „ sera abandonnée de ses habitans „ qui seront menez en captivité. Les deux Rois sont Rasin de Syrie & Phacée d'Israël, qui assiegeoient alors Jerusalem & reduisoient le Roi Achaz à de grandes extremitez : ils furent pourtant contraints de lever le siege, & peu de tems après Theglat-Phalazar Roi d'Assyrie, qu'A-

chaz appella à son secours, prit Damas, tua Rasin, ruïna cette Capitale de Syrie, transporta les habitans en Assyrie & en Médie : il en fit autant à une grande partie des sujets de Phacée, & Phacée fut tué dans une conjuration.

Si c'est là l'évenement annoncé par le Prophete, & qui devoit arriver avant que l'enfant nommé Emmanuel eût atteint l'âge de discernement, comment dire que c'est Jesus fils de la Vierge Marie, qui n'est venu au monde que plus de sept cens ans après ? Mr. Vitringa soutient que c'est toûjours le même enfant Jesus-Christ en ce verset 16^e^ & dans le 14^e^ *Hic puer*; & il répond à la difficulté proposée, qu'Isaïe dans son extase le voit comme déja conçu & né, ensorte que commençant à compter dès ce moment, il prédit un évenement qui n'étoit pas éloigné, comme s'il disoit, je vois la naissance du fils de la Vierge, & en moins de tems qu'il ne lui en faudroit pour parvenir à l'âge ordinaire auquel les enfans apprennent à distinguer ce qui est mauvais & ce qui

eſt bon, vous verrez la déſolation de Damas & de Samarie.

Les verſets 6[e] & 7[e] du chap. 9[e], ſont une prophetie très-claire de J. C. voici la traduction de Mr. Vitringa, *Quia puer natus eſt nobis, filius datus eſt nobis, & impoſitus eſt principatus humeris ipſius, & appellatum eſt nomen ejus Mirabilis, conſiliarius, Deus fortis, præpotens, pater æternitatis, Princeps pacis. Amplitudini Principatus & paci nullus eſt finis, ſuper thronum David, & ſuper regnum ejus, ad confirmandum illud & fulciendum illud per judicium & juſtitiam, ab hoc tempore & uſque in ſæculum. Zelus Jehovæ, Dei exercituum, efficiet hoc.* „Parce qu'un enfant nous eſt né, & „qu'un fils nous a été donné, & la prin„cipauté lui a été impoſée ſur les é„paules: & ſon nom ſera admirable, „le Conſeiller, Dieu fort, très puiſ„ſant, le Pere de l'éternité, le Prin„ce de la paix. L'étenduë de ſa prin„cipauté ſera ſans bornes, & la paix „n'aura point de fin: il ſera aſſis ſur „le Thrône de David, & poſſedera „ſon Royaume, afin de l'affermir „& de l'appuyer par le jugement & „par la juſtice. Le zele du Seigneur

„ Dieu des armées executera ce que
„ je dis.

Le Commentateur remarque en premier lieu, que la version des Septante s'est fort éloignée du texte original, en mettant Καὶ καλεῖται τὸ ὄνομα αὐτοῦ μεγάλης βουλῆς ἄγγελος ἄξω γὰρ εἰρήνην ἐπὶ τοὺς ἄρχοντας, καὶ ὑγίειαν αὐτῷ. Son nom sera l'Ange du grand conseil, car j'amenerai la paix à ceux qui gouvernent, & je lui donnerai la santé. Toutefois dès les premiers tems, & avant Origenes, les Chrétiens avoient redressé cette infidelle traduction, comme il paroit par S. Irenée [a], & par Clement d'Alexandrie [b]. Aquila, Symmachus & Theodotion, tous trois de la secte des Ebionites, ont à dessein omis le nom de Θεὸς, *Dieu* : les deux premiers ont omis ἰσχυρὸς, δυνατὸς, *fort*, *puißant*, & le dernier a omis ἰσχυρὸς δυνάστης, *fort*, *Prince*, *ou Seigneur*.

En second lieu la paraphrase Chaldaïque, quoiqu'elle s'écarte du texte, reconnoit néanmoins qu'il s'y agit du Messie. « Le nom, porte-t-el-
„ le, dont il sera appellé devant le

[a] *L.* 3. *c.* 18. [b] *Pædag. l.* 1. *c.* 5.

„ conseil admirable, devant le Dieu „ fort & éternel, est celui du Messie : & en son tems la paix sera multipliée sur nous.

Raimond Martin, dans son livre du poignard de la foi, cite plusieurs passages des anciens Rabbins, qui conviennent du même sens.

Troisiémement, les Talmudistes & les nouveaux Rabbins, afin de nous arracher cette excellente prophetie, tâchent de l'appliquer malgré elle à Ezechias. Jarchi Kimchi, & d'autres disent que le verbe Hebreu ויקרא étant actif, doit se rendre *appellabit*, *vocabit*, il appellera ; en sorte que le sens du passage soit, *l'admirable, le Conseiller, Dieu fort & puissant, le Pere, l'Eternel, nommera Ezechias Prince de la paix.* Ils rapportent donc à Dieu l'attribut d'admirable & les suivans, & reservent à Ezechias le dernier de *Prince de Paix*, parceque pendant son regne Dieu comblera la Judée des biens de la paix. Mr. Vitringa refute solidement cette interpretation forcée & Rabbinique, que Grotius n'a pas eû honte d'adopter.

Septembre 1716.

Il obſerve que c'eſt contre l'uſage & contre le génie de la langue Hébraïque que les Rabbins ont inventé le tour de Phaſe ; *nomen ejus appellabit admirabilis* ..... *Principem pacis* : « Son nom lui ſera donné par » l'Admirable, & ce nom ſera Prince » de paix ; puiſqu'en cent autres endroits ſemblables de l'Ecriture la perſonne qui nomme eſt exprimée avant le nom qu'elle donne, comme en la Geneſe chap. 3ᵉ. v. 20ᵉ. Adam appella ſa femme Eve. Et dans le paſſage qui eſt en queſtion leur interpretation eſt purement arbitraire, ſans qu'ils puiſſent produire aucune raiſon du changement de cas, pourquoi ils mettent les premiers noms au nominatif, & le dernier *principem pacis* à l'accuſatif. Car quant à ce qu'ils prétendent, que le verbe eſt actif, & qu'il doit gouverner un accuſatif ; que s'enſuit-il, ſinon que *admirable* & tous les noms ſuivans ſont à l'accuſatif ? Et par là nous gagnons évidemment nôtre cauſe contre eux. En effet, le verbe eſt pris imperſonnellement, & comme le Prophete diſoit *Quiſque vocabit*,

tous l'appelleront. Enfin, ils vont directement contre la ponctuation des Masorethes. Leur interpretation est encore plus contraire au bon sens: car il est manifeste que l'expression d'Isaïe est emphatique : or quelle emphase y auroit-il à dire de Dieu, qu'il est admirable, qu'il est Conseiller, & le reste? Tout ce qu'on y sent d'élevation & de sublime, n'est que par rapport à l'enfant qui nous est né, qui nous est donné : c'est lui qui sera l'admirable, le conseiller, Dieu très-fort, très-puissant, & enfin le Prince de paix.

Ces raisons tirées de la Grammaire, & de la seule inspection du texte, ont forcé les Talmudistes & Aben-Ezra à avoüer que les huit noms exprimez dans la prophetie sont dans le même régime, & se rapportent à l'enfant dont Isaïe avoit parlé : mais ils soutiennent que c'est au Roi Ezechias, & non pas au Messie : foible retranchement, où ils ne sçauroient se défendre contre la force des paroles, qui marquent que cet enfant est Dieu fort, très-puissant, éternel, que l'étenduë de sa puissance est sans

bornes, & que la paix qu'il apportera, n'aura point de fin : ce qui certainement ne sçauroit convenir à Ezechias, dont le Royaume fut resserré dans d'étroites bornes ; & retomba bientôt dans des guerres presque continuelles, qui ne finirent que par la destruction entiere.

L'expression du Prophete est d'autant plus remarquable, que dire de cet enfant, qu'il sera appellé Dieu fort, très puissant ; c'est selon le style Hebreu, comme selon le Grec, dire & affirmer qu'il l'est veritablement. Michée, qui prophetisoit en même tems qu'Isaïe, s'explique nettement sur la divinité du Messie au chap. 4^e^ v. 7^e^. JEHOVA, *Dieu sera leur Roi en la montagne de Sion d'ici jusqu'à l'éternité.*

Mr. Vitringa s'attache ensuite à l'explication de chaque mot de la prophetie, & il montre qu'elle a eû son accomplissement parfait en J. C. Entre diverses autres reflexions il fait celle-ci, qu'Isaïe par le mot PUER, *enfant*, a désigné la nature humaine, & par le mot Filius, *fils*, la nature divine.

On eſt obligé de finir. Un Auteur qui s'épargne la peine de la compoſition, rejette ſur le Lecteur celle de l'entendre. Il abonde en érudition Hebraïque ; & il a lû les Commentateurs, tant Catholiques, que Proteſtans, qu'il cite plus volontiers, quoique ceux-là meritent ſans contredit la preference, comme étant plus judicieux, ayant plus de préciſion & de juſteſſe, inſpirant la pieté. Quelle honte d'adopter le fanatiſme de Coccéïus, & de venir nous dire avec prolixité & ſérieuſement en plus de ſix grandes pages, que Tyr eſt Rome ſous les Empereurs, & principalement ſous les Papes ! Tyr fourniſſoit la Pourpre, & Rome donne un habit de pourpre aux Cardinaux : Mr. Vitringa appelle cela un ſens ſpirituel, & il en a quantité de ſemblables. Ainſi avant que Paul II. l'an 1464. donnât l'habit rouge aux Cardinaux Tyr n'étoit pas Rome.

Septembre 1716.

ARTICLE CVII.

LES ANECDOCTES DE SUEDE, ou Histoire secrette des changemens arrivez dans ce Royaume sous le regne de Charles XI. A Stokholme, 1716. *in* 12. *pages* 231. A Paris, chez Montalant, sur le Quay, près le pont S. Michel.

UN lecteur ne peut-il pas justement soupçonner que ces Auteurs qui copient de Procope le tître d'Histoires Anecdotes ou secrettes, l'imitent aussi dans ses médisances? Peut-on même s'empêcher de ne le penser pas, quand on ne voit point dans les actions qu'ils racontent d'autres ressorts qu'une ambition criminelle, la vengeance, la mauvaise foi, des intentions malignes? Quelques faits notoires qu'ils rapportent, ne sont pas des garens assez seûrs de tout le reste qu'ils avancent sur leur seul témoignage.

Ce qui augmente le soupçon à l'égard de ces Anecdotes de Suéde, c'est que l'Auteur se cache: il y a

néanmoins lieu de croire, qu'il a passé du tems en Suede, & il assure qu'il parle de ce qu'il a vû. S'il a vû ce qui s'est passé aux yeux du public, a-t-il pénétré les motifs, les intentions & les intrigues secrettes de ceux qui manioient les affaires? Il avouë que non; en assurant qu'il a été bien instruit du gros des évenemens. En effet, il seroit difficile de se persuader qu'il ait eû leur confiance intime, étant étranger; car l'élegance de son style, & sa maniere aisée de s'exprimer, découvrent un François: & s'il est permis de conjecturer, il a été en Suéde à la suite du Marquis de Feuquieres, Ambassadeur du Roi auprès de Charles XI. L'Imprimeur se cache aussi, & Stokolme n'est pas un lieu à débiter des Livres en nôtre langue; outre que celui-ci est écrit avec une liberté qui vrai-semblablement n'y auroit pas été soufferte. L'Imprimeur dit que c'est après la mort de l'Auteur, que son manuscrit lui a été remis entre les mains, par des personnes qui l'ont assuré, qu'à l'égard des circonstances secret-

tes qui y ſont revelées, on ne court plus de riſque de nuire à qui que ce ſoit en les divulguant.

Ce que l'Auteur ſe propoſe de décrire, eſt le changement qui ſe fit en Suede dans le corps du Senat & de la Nobleſſe, ſous le regne de Charles XI. le Senat perdit la plus grande partie de ſon autorité, & la Nobleſſe ſe vit privée de ſes grands biens ; les donations & conceſſions que les Rois de Suéde lui avoient faites à tître de fiefs, de rentes, ou d'engagemens, ayant été révoquées. Pour donner plus de jour à ſon récit, il juge à propos de prendre les choſes de plus haut, & d'examiner quels étoient les revenus des Rois de Suéde dans les ſiécles précedens, juſqu'où s'étendoit leur pouvoir, de même que l'autorité du Sénat & de la Nobleſſe, & en quoi conſiſtoient les richeſſes de ces deux corps.

Il remonte donc juſqu'à l'origine du Royaume, & à la premiere colonie qui s'établit d'abord dans l'Uplandie ; laquelle uſant de ſa liberté s'élut un Roi à telle condition qu'il lui plut, borna ſon autorité par de

certaines loix, & lui donna un Conſeil, composé des principaux du peuple, pour l'avertir de ſon devoir. Comme il étoit neceſſaire de lui aſſigner un fond pour ſoutenir ſa dignité, ce fut ce qui s'appelle *Upſala Oede*, c'eſt à-dire, Patrimoine, ou Domaine d'Upſal, d'un très petit revenu, mais qui ſuffiſoit dans un tems où la Cour étoit ſobre, ſans luxe & ſans faſte; joint que le Roi n'étoit obligé qu'à entretenir un petit corps de Cavalerie, la Nobleſſe & les païſans étant prêts de prendre les armes dans la neceſſité, & les Provinces fourniſſant pour leur ſubſiſtance une certaine quantité de grains, nommée *Giorde*.

Dans la ſuite les revenus du Roi & de la Nobleſſe augmenterent conſiderablement. Le païs étoit couvert de vaſtes forêts, & les Nobles s'enrichirent en les detruiſant, pour les changer en champs, ou en prez: il ſemble même que la Suede en tire ſon nom; car *Suedia* ſignifie couper & brûler les forêts, afin de mettre la terre en état d'être enſemencée. Le Domaine du Roi s'accrut à l'occa-

sion d'une terrible peste qui éteignit plusieurs familles nobles, dont les heritages caducs lui furent adjugez: & la confiscation des biens de la famille des Folcungers, les plus puissans de la Suede, fut encore une grande augmentation. Mais comme la condition des Rois s'estime plus par le pouvoir qu'ils ont dans leurs Royaumes, que par les fonds qu'ils y possedent, celle des Rois de Suede n'en devint pas meilleure. Le Senat & la Noblesse, pour élever leur autorité au préjudice de celle du Roi, saisirent l'occasion de la guerre entre les Descendans de Charle Suercher & de S. Eric, qui se disputoient la Couronne.

Enfin, la Royauté renduë hereditaire dans la maison de Vasa, en devint plus respectable, & la Noblesse privée du droit de s'élire un Roi, & de l'esperance de le devenir, perdit beaucoup de son lustre. Ce fut toutefois cette Noblesse qui consentit d'abord à la proposition que fit Gustave, d'un changement où elle paroissoit si interessée, & que les trois autres Ordres du Royau-

me, ſçavoir, le Clergé, les Bourgeois & les Païſans, n'admirent qu'après trois ans de reſiſtance. Au reſte, la complaiſance n'alla pas juſqu'à éteindre dans les cœurs le deſir de revenir à l'élection, ſi l'occaſion s'en preſentoit.

L'Auteur décrit enſuite les revolutions qui arriverent en Suede après la mort de Guſtave ; la Couronne transferée d'Eric ſon fils aîné à Jean ſon ſecond fils, & enlevée par la perfidie de Charle ſon troiſieme fils à Sigiſmond fils de Jean. La fidelité que temoignerent le Senat & la Nobleſſe envers leur Roi legitime, devint un moyen à Charle de s'enrichir par les confiſcations, condamnant les uns à la mort, & les autres au banniſſement, forçant pluſieurs à ſauver leur vie par un exil volontaire : cruel aux Grands, & favorable aux païſans. Guſtave Adolfe ſon fils, d'un naturel tout different, clement, liberal, aimant à ſe faire aimer de ſes ſujets, rejetta les conſeils de Jean Skyt ſon Precepteur, d'achever l'ouvrage de ſon pere, & de detruire la nobleſſe. Il ſe laiſſa ai-

émeńt perſuader par Axel Oxenſ-
iern, qu'il étoit de ſa gloire & de
on avantage de prendre une route
ppoſée : il r'appella ceux que ſon
ere avoit bannis, & qui n'avoient
as changé de Religion ; il rendit les
iens confiſquez aux enfans de ceux
ue Charles avoit fait mourir, il
vança ceux en qui il reconnut du
nerite, & le fameux Capitaine Jean
Baneer, ou Banier, fut de ce nom-
re. Il donna aux familles les plus
onſiderables des terres, dans les
aïs nouvellement conquis, dans la
Carlie, l'Ingrie, la Livonie ; & par là
l les engagea plus fortement à la dé-
enſe de ces Provinces. Oxenſtiern
livisa la Nobleſſe en trois claſſes : la
oremiere fut compoſée des Comtes
& des Barons, la ſeconde de ceux
qui comptoient des Senateurs entre
leurs ancêtres, la derniere des ſim-
ples Gentilshommes.

Ce vaillant Roi eut bientôt ſujet
de s'applaudir d'en avoir uſé ainſi :
& ſa nobleſſe ſeconda parfaitement
ſon grand courage, dans ſes glorieu-
ſes guerres contre les Moſcovites &
les Polonois, & dans celles d'Alle-
magne.

Après sa mort, & pendant la minorité de la Reine Christine, les affaires de Suede se conduisirent sur un plan que le Chancelier Oxenstiern envoya d'Allemagne, comme ayant été medité & formé par le Roi même pour être perpetuel. Ce plan avoit ses avantages & ses inconveniens ; mais il gênoit l'autorité Royale, & en 1660 il fut reduit au tems seulement des minoritez.

Le malheureux succès de la bataille de Nordlingue obligea à aliéner une partie du Domaine, pour subvenir aux frais de la guerre. Et puis la Reine Christine, sortie de tutelle ; ne mit point de bornes à ses largesses, elle honora du titre de Comtes & de Barons plusieurs Gentils-hommes issus des anciennes familles, & qui s'étoient distinguez dans les guerres d'Allemagne, & pour soutenir cette noble dignité, elle leur accorda des terres appartenantes à la couronne. Elle fut encore plus liberale en annoblissemens : ils ne coûtoient que de les demander, & se donnoient sans dicernement à ceux qui n'avoient rien fait,

comme à ceux qui les avoient meritez par leurs ſervices. Ces profuſions de la Reine furent la ruine de ceux qui y eurent part, & qui au lieu de prévoir une revocation qui ne pouvoit pas manquer d'arriver, uſérent indiſcretement du preſent pour augmenter leur depenſe.

Chriſtine recherchée en mariage par Frederic Guillaume Electeur de Brandebourg, à qui ſon pere l'avoit deſtinée, par un des Princes de Danemarc, & par Charle Guſtave Prince Palatin qui étoit ſon couſin Germain & fut ſon ſucceſſeur, ſe détermina au celibat : elle abdiqua le Royaume, & ſe declara Catholique. Jacque de la Gardie, Grand Treſorier, & ſon fils Magnus, detournoient la Reine du mariage; & en cela ils pouvoient avoir diverſes vûës; comme de ſe conſerver ſes dons, & le credit qu'ils avoient auprès d'elle : on leur en attribuë encore une autre; Magnus avoit tout pour plaire, & les occurrences pouvoient arriver qu'il plairoit à la Reine. Ils diſſuadoient auſſi la Reine d'abdiquer; dans l'aſſemblée des

Etats, ou elle proposa Charle Gustave pour lui succeder, Jacques de la Gardie parla comme un homme qui n'avoit pas oublié que le Royaume avoit été éléctif. Toutefois, pour se cacher, il insista sur la necessité qu'il y avoit que la Reine épousât le Prince, sçachant bien qu'elle n'en feroit rien : & il étoit soutenu du plus grand nombre des Senateurs, & des principaux de la noblesse, qui s'opposoient, comme lui à l'abdication, sur tout le Chancelier Oxenstiern, qui refusa même d'assister à l'assemblée où l'affaire fut concluë, disant qu'il ne vouloit pas voir la fille de Gustave descendre du Trône.

Charle Gustave y étant monté, ne garda aucun ressentiment de toutes ces oppositions; il donna de grandes marques d'affection au Chancelier, jusqu'à l'appeller son pere, & il le gratifia de la survivance de la charge de Chancelier pour son fils Eric Oxenstiern. Comme les revenus de la Couronne étoient extrêmement diminuez par la dissipation qui en avoit été faite sous le regne

précedent, & qu'il falloit penser à les retablir, la Noblesse étoit dans l'apprehension de se voir enlever ce qu'elle possedoit des domaines Royaux. En effet, ce fut le moyen que proposerent les trois autres Ordres; mais le Roi usa de moderation, & se retranchant aux metairies & aux possessions de païsans qui avoient été de son domaine, aux biens anciennement destinez à l'entretien des écuries, de la chasse, des armées, des flottes & des mines, n'en redemanda que la quatrieme partie; & eut encore cette consideration pour Christine, de la prier d'y donner son consentement. Outre cela il exempta de la revocation plusieurs personnes qui avoient rendu de grands services à l'Etat : & ayant été averti que le Comte de Torstenson possedoit de ces sortes de biens, il repondit, *Que quand même ce seroit dans la cour du Château il n'y toucheroit pas.*

Ce Prince avoit étudié les intérêts de la Suede : il sçavoit que jusqu'à Gustave Adolphe elle n'avoit pas eû une grande consideration dans le

reste de l'Europe, & qu'elle ne s'étoit mise en credit que par la disposition où se trouverent alors plusieurs Princes d'Alemagne, que ses armées n'étoient presque composées que d'Alemans, qui obéissoient mal, & qui pouvoient enfin se dégoûter de servir des étrangers contre leur propre patrie ; que la France, sa principale ressource pour l'argent, la tenoit dans la dependance, & que cette ressource pouvoit manquer dans des tems où la France elle-même s'épuiseroit en ses propres guerres. Il forma donc le dessein de mettre son Royaume en état de se soutenir par lui-même, & principalement de n'avoir point besoin de l'argent de ses Alliez ; ce fut de s'assujettir toute la mer Baltique : il voulut commencer par se rendre maître des ports de la Prusse & de la Curlande ; & jugeant l'occasion favorable, en ce que les Polonois étoient occupez contre les Moscovites & contre les Cosaques, il porta la guerre en Pologne. Cette premiere tentative lui réüssit mal ; & puis ayant tourné ses armes contre le Danemarc,

marc, il mourut dans la ſuite de cette guerre.

Charles XI. ſon fils lui ſucceda, âgé ſeulement de quatre ans. Le gouvernement du dedans du Royaume fut reglé, la paix faite avec les ennemis, & l'alliance renouvellée avec la France. Cette tranquillité, jointe à une longue minorité, étoit le tems propre de retablir les finances, & de payer les dettes de l'Etat; auſſi les affaires prirent d'abord un bon tour: mais ceux qui les adminiſtroient ſe relâcherent, ſur la confiance que leur donnoit ce qui paroiſſoit du génie du jeune Roi.

Son eſprit ne s'ouvroit point, & il n'approuvoit rien. Il fut plus aiſé à Matthieu Biornelo, homme ſçavant, de tracer pour lui un plan d'études à en faire un grand Docteur, qu'à Edmond Grypenhielm ſon Précepteur, de l'exécuter avec quelque ſuccès: le Roi, vif & ardent quand il s'agiſſoit de monter à cheval, ou de faire des armes, s'endormoit auſſi tôt qu'il falloit venir aux livres; il s'ennuyoit de la lecture, le Latin & le François lui étoient un tourment.

Le Precepteur s'excusoit du peu de succès de ses leçons, sur ce que le Roi ne les prenoit qu'après qu'on lui avoit servi un gros déjeuner, & qu'on lui avoit chargé l'estomac de trop de viandes à son dîner, ce qui causoit son assoupissement : d'autres rejettoient la faute sur le Précepteur, qui manquoit, disoient ils, d'une certaine adresse pour se faire écouter ; qui s'occupoit plus d'avancer ses bâtimens à la campagne, que du progrez du Roi dans ce qu'il lui convenoit de sçavoir, & qui peut-être le laissoit dans l'ignorance, afin de se rendre necessaire dans la suite auprès de sa personne. Toutefois Grypenhielm disoit, que c'étoit se tromper, de croire que le Roi n'eût pas d'esprit.

Le Gouverneur que la Reine sa mere lui donna du consentement du Senat, fut Christiern Horn, dont tout le merite étoit de n'être pas méchant, & de bien boire, & qui du reste n'avoit pas les qualitez necessaires pour un emploi de cette importance. Tous les soins de la Reine se reduisoient à conserver son

fils, plûtôt qu'à faire instruire un Roi. Magnus de la Gardie s'étant enhardi à lui representer la negligence des personnes à qui l'éducation du Roi étoit commise, elle en fut huit jours irritée : & elle disoit que ses freres n'avoient rien appris, & qu'ils ne laissoient pas d'être de bons Princes. Quelques Senateurs qui avoient projetté une protestation par écrit contre cette même negligence, furent écartez sous divers pretextes.

Le Roi, qui ne se plaisoit qu'aux exercices du corps, écoutoit volontiers Martin Reuterkrantz, son maître à monter à cheval, & de jeunes gens de son humeur, comme Woldemar Wrangel, Jean Meerner, les trois freres Adam, Jean, Axel Wachmeister, & recevoit d'eux des impressions de haine contre le Senat, qui pretendoit, disoient-ils, le dominer : & il se plaignoit que les Senateurs lui manquoient de respect en sa presence, qu'ils le traitoient d'enfant, & l'appelloien Gosse, nom qui en Suede se donne aux enfans du commun peuple.

D'ailleurs, la diviſion ſe mit entre les Tuteurs du Roi & les Senateurs, ceux-là ayant l'appui des Comtes, comme étant de leur corps: elle continua juſqu'au tems que le Roi prit le gouvernement de ſes Etats, & il déſapprouva également les deux partis.

Il parut tout autre qu'on ne devoit l'eſperer: & laiſſant ſubſiſter le Senat, il lui ôta la connoiſſance des principales affaires, dont il décidoit lui-même, avec les miniſtres qu'il ſe choiſit; ſçavoir, Grypenhielm, comme directeur de ce Conſeil ſecret, François Joël, Oernſted pour les affaires d'Allemagne, Henri Hoghuſen pour les étrangeres, Eric Lindeſchild pour celles du dedans du Royaume. Grypenhielm, manquant de la capacité neceſſaire pour ſon emploi, fut ſupplanté par Lindeſchild, qui étoit néanmoins ſa creature, & qui lui devoit d'avoir été introduit à la Cour. Il l'emporta auſſi ſur le Chancelier Magnus de la Gardie, qui briguà cette place. Lindeſchild étoit fort ſuperieur en génie à ſes deux Collegues; dont l'un

n'étoit qu'un Courtiſan ſoumis & complaiſant, qui ſe regardoit plus que le public ; & l'autre pour ſe menager plus de tems à boire, en donnoit le moins qu'il pouvoit à la diſcuſſion des affaires. Son premier metier fut d'être maître d'école, qui à peine lui fourniſſoit de quoi vivre : & le premier pas qu'il fit vers la fortune, fut d'être mis auprès de Guſtave Carlſon, fils naturel du Roi Charles Guſtave, qu'il accompagna dans ſes voyages. Il avoit quelque érudition, & quelque talent pour la poëſie. Son livre favori étoit l'Argenis de Barclai : il le ſçavoit preſque tout par cœur ; & en avoit tiré les principes de la politique par rapport à la Monarchie abſoluë : il en avoit même traduit quelques endroits en Suedois, qu'il liſoit au Roi. Il concevoit & prenoit ſon parti promptement, il écrivoit avec facilité ; infatigable, & toujours gai ; de ſorte que dans l'accablement des affaires, & parmi la foule de ceux qui s'adreſſoient à lui, il les recevoit tous avec honnêteté, & ſe faiſoit un plaiſir de les obliger. Comme il ai-

moit la depenſe, qu'il entretenoit une table ſomptueuſe, & qu'il faiſoit bâtir des maiſons ſuperbes, bien loin d'amaſſer des richeſſes, il ne laiſſa à ſes enfans que le titre de Comte, avec une ſucceſſion chargée de dettes. Dans ſa baſſe condition il étoit né avec de l'ambition, & avec le deſir de s'élever : il diſoit que les anciennes familles avoient aſſez long-tems tenu les premieres places, & que c'étoit le rang des nouvelles d'y parvenir. Il falloit donc pour cela abaiſſer l'ancienne Nobleſſe, & il ne s'oublia pas ſur ce chapitre auprès du Roi, quand il poſſeda ſon eſprit.

Cependant le Roi de Suede, pour ſatisfaire à ſon Traité d'alliance avec la France, s'étoit engagé dans une guerre dont le ſuccès ne repondit pas à la valeur qu'il fit paroitre dans toutes les occaſions, & tandis qu'il étoit en campagne, les affaires s'expedioient à Stockholme par les trois perſonnes dont on vient de parler. C'étoit pour le Senat une rude mortification ; & il délibera de demandander au Roi la ſuppreſſion de ce

Conſeil du Cabinet. Jean Gyldenſtiern s'offrit d'aller lui faire leurs remontrances; mais on ne ſe perſuadera jamais que ce fut avec le deſſein criminel de le precipiter à ſa perte, abuſant de ſon grand courage pour l'engager en des actions d'où apparemment il ne reviendroit pas. On laiſſe donc l'Auteur ſubtiliſer ſur les meſures que prit Gyldenſtiern, pour faire perdre la bataille de Lunden, dont le Roi ſortit victorieux & brillant de gloire. On ne le croit pas non plus, quand il dit que Gyldenſtiern roulant toujours ſon noir deſſein dans ſa tête, & n'ayant pû y réüſſir parmi les hazards de la guerre, ſe mit à chercher les moyens de l'executer pendant la paix; que dans l'apprehenſion d'être penetré par Lendenſchild, il fit diſgracier ce Miniſtre, dont la fortune dependoit de la conſervation du Roi, & le fit remplacer par Renſchild, homme de petites lumieres; qu'il s'efforça de pouſſer le Roi à la debauche, afin de le rendre mépriſable, & enſuite de le faire dépoſer; que dans cette vûë il forma des oppoſitions au ma-

riage du Roi avec Ulrique Eleonore fille de Frederic III. Roi de Danemarc; que n'ayant pû l'empêcher, il parvint au moins à inspirer au Roi de la froideur pour sa nouvelle épouse; qu'il augmenta, autant qu'il lui fut possible, la defiance & le mécontentement entre le Roi & le Senat.

L'Auteur ajoute que Gyldenstiern, poussant toujours son premier projet, jusqu'à même mediter un coup hardi, & voyant qu'en ce cas il faudroit se mettre en assurance, se fit donner le Gouvernement de Scanie, de Holland & de Blekinge, qu'il prétendoit remplir de gens de guerre qui seroient à lui: fit transporter en Scanie les atteliers pour la fabrique des armes, & les moulins à poudre, & afin de pouvoir disposer de la flotte, la fit passer du port de Stocolme, où elle étoit sous les yeux du Roi, à Lyckeby, qu'on a depuis appellé Carlscron. Il se fit encore nommer Ambassadeur auprès du Roi de Danemarc, non pas qu'il pensât à y resider, mais pour se procurer un prétexte plausible de

s'abſenter de la Suede, quand il ſe jugeroit à propos, & afin de pouvoir traiter ſans ſoupçon avec les Danois, qu'il eſperoit ſe rendre favorables, en leur promettant les Provinces que la Couronne de Suede poſſede en Alemagne.

Sur ces mêmes principes, & pour rendre le Roi odieux, il lui propoſa de revoquer generalement toutes les donations faites au préjudice de ſon Domaine, & toutes les alienations, comme l'unique moyen de groſſir les finances, & de ſe mettre en état de ſe paſſer déſormais de l'argent de France, à l'alliance de laquelle il lui conſeilla de renoncer, la lui repreſentant comme une indigne dépendance, & de s'unir plus étroitement avec le Danemarc. Il partoit de Scanie pour mettre ce dernier projet à execution, lorſqu'il fut ſaiſi d'une fiévre chaude qui l'emporta. Le Roi le regretta comme un habile & fidelle Miniſtre, témoignage glorieux, & ſans doute preferable aux ſpéculations du faiſeur d'hiſtoire anecdote!

Sa mort ne changea rien aux diſ-

positions qu'il avoit faites ; & le Roi qui les avoit fort agréées, en pressa l'execution. Il convoqua les Etats à Stocolme en 1680, & prit de justes précautions, afin que tout s'y passât à sa volonté. Il fit entrer dans la ville le regiment des Gardes, composé de deux mille hommes, & commandé par un Colonel Livonien, avec la plûpart des Capitaines aussi Livoniens, que les interêts de la Noblesse Suedoise touchoient peu ; & il fit approcher le regiment d'Uplande de Cavalerie. Il interdit les assemblées au Chancelier Magnus de la Gardie, qui par son crédit & son éloquence auroit pû se rendre maître des suffrages ; il éloigna sous divers prétextes les Senateurs qui dans les occasions parloient avec liberté, & tels étoient Rolamb, Sperling, Falkercberg ; il refusa la permission de s'y trouver à Otton Guillaume Koningsmark, & lui ordonna de demeurer en son Gouvernement de Pomeranie. Il nomma pour Orateur Claude Flemming, qui avoit herité des sentimens de vengeance que son pere avoit conçûs contre la Nobles-

ſe, pour avoir été depoſſedé de la charge de Tréſorier, & de ſes Memoires en détail touchant les biens alienez. Pour s'aſſûrer de la pluralité des ſuffrages de la premiere Claſſe de la Nobleſſe, il honora du titre de Barons pluſieurs Officiers qui l'avoient bien ſervi dans la precedente guerre : pour contenir la ſeconde Claſſe, il y mit Axel Wachmeiſter, homme de grand bruit & violent, qui naturellement ne devoit pas y avoir ſéance : quant à la troiſiême Claſſe, on lui fit entendre qu'il n'étoit queſtion que des biens aliénez, qui excedoient trois cents écus de rente ; & c'étoit au deſſus de ce qu'ils pouvoient en avoir. Les trois autres ordres, qui ne voyoient aucune léſion à apprehender pour eux, & qui au contraire en eſperoient du ſoulagement n'avoient qu'à applaudir.

Ainſi il n'y eut point d'autre regle dans les Etats que la volonté du Roi, qui commença par abbattre l'autorité du Senat, lequel prétendoit être un Ordre ſéparé entre le Roi & les Etats, avec le droit d'avertir le Roi de ſon devoir, de ramener les autres

Citoyens au leur, & de décider dans les differends entre le Roi & les Etats. Les Etats interrogez de la part du Roi sur ce point répondirent qu'ils ne connoissoient point cet Ordre separé du Senat, qu'à la verité le Roi, selon les loix du Royaume, étoit obligé de gouverner ses sujets avec le conseil du Senat; mais que cela devoit s'entendre sauf l'autorité Royale. Le Roi confirmant cette décision par un Edit, déclara qu'il vouloit laisser en son entier la loi qui oblige à gouverner le Royaume avec le conseil du Senat: mais que c'étoit à lui de juger quelles affaires il devoit lui communiquer; & il fit défense aux Senateurs de se qualifier désormais de Conseillers du Royaume, mais Conseillers du Roi.

Ensuite le Roi fit établir, au nom des Etats, une Chambre de Justice, nommée *La grande commission*, pour rechercher & punir les malversations dans les finances pendant la minorité. Elle fut composée d'un certain nombre de Députez des quatre Ordres: & s'ils furent tels que l'Auteur les décrit tous, il faut dire

qu'on s'appliqua à choisir les plus mauvais sujets, & les plus incapables. Ces gens sans s'arrêter aux subtilitez du Droit, condamnoient irrémissiblement : tous ceux qui avoient eû part au maniement des affaires, furent contraints de rapporter avec les interêts, non seulement ce qu'on les accusa d'avoir détourné à leur profit, mais ce qui de leur aveu, ou même en leur presence avoit été accordé à qui que ce fût, & pour quelque cause que ce fût. De sorte que plusieurs Senateurs, après avoir satisfait à leur taxe, se trouverent n'avoir pas de quoi vivre.

La petite Noblesse, qui avoit tant crié contre la Haute, eut son tour en 1682. desorte que tous les biens aliénez, quoiqu'ils ne rapportassent pas trois cents écus de rente, furent réünis au Domaine.

Au reste, cette réünion se poussa avec vigueur, & sans nulle exception, à commencer dès les tems les plus reculez. Elle passa aussi en Scanie, avec peu de profit, parce que les Rois de Dannemarc ont fait peu d'aliénations. Mais elle alla si loin

en Livonie, où les biens de la Noblesse n'étoient guére que des donations ou faites anciennement par les Chevaliers Teutoniques, ou depuis la conquête par Gustave Adolphe, qu'il fallut se laisser toucher aux lamentations des Gentils-hommes, à qui il ne seroit pas resté une maison pour se retirer. Après avoir acquis à ce prix des fonds considérables au Roi, il fut question de l'acquitter de ses dettes, qui étoient grandes, & accumulées des derniers regnes. Ses Ministres y travaillerent si habilement, que par des imputations d'interêts en capital, & par d'autres voyes, que ceux qui avoient prêté leur argent, ou le virent entierement absorbé, ou se virent eux-mêmes devenus débiteurs.

L'Auteur s'applique ensuite à faire le portrait du Roi, jusqu'à peindre les traits de son visage. Charles XI. dit-il, avoit le front médiocrement élevé, les yeux petits & doux, le nez médiocre & droit, les joües rouges, les lévres grosses & vermeilles, les cheveux noirs & frisez : il étoit d'une taille au dessous de la me-

diocre, mais bien prise ; & son air n'avoit rien de majestueux. Il étoit robuste, & souvent il a couru en un jour sur des chevaux de relais vingt lieuës de Suede, c'est-à-dire, cinquante des nôtres : néanmoins il n'étoit pas d'une bonne santé, mais sujet à de grands saignemens de nez, à des maux de tête & d'estomac. Il n'étoit point délicat sur le manger, preferant les grosses viandes aux meilleurs ragoûts : il dormoit peu, se couchant tard, & se levant à quatre heures du matin : il haïssoit l'yvrognerie, quoiqu'il se rejoüît dans les occasions : si chaste que selon le témoignage de ses valets de chambre, il ne connut jamais que la Reine son épouse ; & un jour qu'un de ses gens, le laissant seul avec une fille dans sa chambre, tira la porte, il courut l'ouvrir. Il n'aimoit, ni le luxe, ni le jeu, ni les spectacles, ni la chasse, que moderément : son occupation étoient les affaires. Il se rendoit familier avec ceux qu'il connoissoit, les embrassant, leur serrant la main, leur frappant sur l'epaule. Quoiqu'il n'eût pas l'esprit excellent,

il l'avoit bon, & qui auroit pû être perfectionné par une meilleure éducation : mais à peine ſçavoit-il écrire ſon nom ; incapable de répondre avec quelque élegance à un compliment, de dicter une lettre un peu étudiée, de s'entretenir avec des étrangers des choſes qui ſont le ſujet ordinaire des converſations : outre qu'il n'entendoit que le Suedois & l'Aleman, & qu'il avoit la langue embarraſſée. Après avoir donné des preuves de ſon courage pendant la guerre, quand la paix fut faite, il ne penſa plus qu'à l'entretenir.

Comme il avoit beſoin d'un premier Miniſtre, les deux freres Jean & Axel Wachmeiſlers, qu'il honoroit de ſes bonnes graces, lui ſuggererent Benoît Oxenſtiern, qui avoit épouſé leur ſœur. Oxenſtiern avoit aſſiſté aux conferences pour la paix à Nimegue, & en avoit rapporté de l'averſion contre la France : ſa femme avoit été jalouſe des preferences que la Marquiſe de Crouſſy avoit eûës pour l'Ambaſſadrice d'Eſpagne : & il s'étoit chagriné de ce que le Marquis de Croiſſy avoit refuſé

de lui avancer quelque ſomme, à valoir ſur les ſubſides que la France payoit à la Suede. Il ſe conforma donc au deſſein de Gyldenſtiern, à qui il ſuccedoit dans le miniſtere, d'éloigner le Roi ſon maître de l'ancienne alliance avec la France. Le Marquis de Feuquiere, Ambaſſadeur de France à Stokholme, & affectionné aux interêts des Suedois, malgré les chagrins qu'il avoit eûs à eſſuyer pendant la guerre, ſentit les effets de ſa mauvaiſe volonté: il ne put obtenir d'être accompagné par deux Senateurs à ſon Audience de congé, qu'il fut obligé de prendre ſans ceremonie. M. Bazin, qui alla pour le relever, fut obligé de revenir ſans avoir pû parvenir à avoir une Audience.

Mais au lieu que Gyldenſtiern tendoit à une alliance avec le Danemarc, Oxenſtiern tourna du côté de l'Empereur, au grand étonnement de ceux qui connoiſſoient les interêts entierement oppoſez des deux parties. Il fit plus, car il forma un Traité, qu'il nomma d'*Aſſociation*, pour ſoûlever toutes les Puiſ-

ſances contre la France, & le fit preſenter à toutes les Cours ; mais inutilement, car l'Angleterre refuſa d'y entrer ; & le Danemarc, comme il l'avoit longtems ſouhaitté, s'allia avec la France.

Le Roi, qui dans la derniere guerre avoit vû que les levées ordinaires de ſoldats ne lui fourniſſoient que deux mille cinq cents hommes, penſa aux moyens de les rendre & nombreuſes & faciles. 1°. Pour la paye des Officiers, il leur donna des champs & des terres à cultiver. 2°. Afin d'avoir toujours quatorze mille hommes de Cavalerie, bien montez, habillez & armez, il aſſigna auſſi à chaque Cavalier un champ à faire valoir, qui à la verité n'étoit eſtimé qu'à ſeize écus de revenu pour le Roi, mais qui en pouvoit rapporter cent aux particuliers. Ce fut l'emploi qu'il fit des biens qu'il avoit ôtez à la Nobleſſe : de douze cent mille écus de revenu, à quoi on les faiſoit monter, il n'en reſta pas un à entrer dans le Tréſor Royal. 3°. Pour l'Infanterie, il ordonna que ceux qui poſſedoient deux ou trois

champs de païſans, nourriroient un ſoldat, lui payeroient trente dalers de cuivre par an pour ſa ſolde ; & ſix autres dalers pour ſon habillement ; qu'on bâtiroit pour chaque ſoldat une maiſon, à laquelle ſeroit jointe une partie de champ à y ſemer une tonne de blé, avec autant de pré pour nourrir une vache. Ainſi les ſoldats vivant aſſez commodément, trouvent à ſe marier, & c'eſt une pepiniere de ſoldats, ſans qu'il ſoit beſoin d'en venir à des enrollemens forcez.

ARTICLE VIII.

VELLEI PATERCULI QUÆ super sunt, &c. C'est-à-dire, *Les Ouvrages qui restent de Velleius Paterculus, revûs, & éclaircis par un commentaire. Par Jean-George Walchius.* A Lypsic, aux frais de Jean-Loüis Gleditsch & de M. G. Weidmann, 1712. *In* 12. *pages* 450, *sans compter de longs prolegomenes & une longue table.*

AU lieu que M. Walchius s'excuse de n'avoir pas consulté les manuscrits de Welleius Paterculus pour cette édition, sur ce qu'ils sont rares en Allemagne, il pouvoit dire qu'il n'avoit pû les consulter, n'y en ayant point peut-être au monde. On ne sçait ce qu'est devenu celui sur lequel Beatus Rhenanus fit la premiere édition de cet Historien, & l'on n'en connoit point d'autres. Paterculus n'est pas le seul Auteur qui se soit sauvé d'un oubli éternel à la faveur d'un exemplaire unique; mais le voilà assûré de ne perir pas;

& les éditions qui se multiplient tous les jours, le vangent du peu de soin que les anciens ont eû de le décrire.

Celle-ci n'est pas une des moins estimables, par rapport aux notes de M. Walchius, qui a profité habilement de celles de plusieurs autres Commentateurs qui l'ont precedé. Elles sont claires, ordinairement assez courtes; elles expliquent la propre signification & la construction des mots que Paterculus a employez, quelques usages des Romains, quelques points d'histoire & de Géographie.

Il n'est plus tems de faire l'éloge de Velleius Paterculus, de son style serré, élegant, ingenieux, de son habileté à faire des caracteres & des portraits; mais comme aujourdhui on dispute tant du merite d'Homere, on mettra ici le jugement qu'il en porte. *Clarissimum deinde Homeri luxit ingenium sine exemplo maximum. Qui magnitudine operum & fulgore carminum solus appellari Poëta meruit. In quo maximum est, quod neque ante illum, quem imitaretur, neque post il-*

lum, qui eum imitari possit, inventu est. Homere brilla alors, le plus be esprit sans comparaison qui ait paru : qui par la grandeur de ses ouvrages, & par l'éclat de ses vers, a seul merité le nom de Poëte. Ce qui releve sa gloire, c'est qu'il n'a eû personne avant lui à imiter, & qu'après lui personne n'a pû l'imiter.

ARTICLE CIX.

M. HENRICI SCARBAU, Tractatus de Parallelismo cum Hæreticis &c. C'est à-dire, *Traité du Parallele avec les Heretiques. Par Henri Scarbau, du consentement de la Faculté de Théologie.* A Rostoc, de l'Imprimerie de Nicolas Schwiegerovius, 1714. *In* 4°. *pages* 117. *se vend à Paris, chez Montalant, sur le quay des Augustins proche le pont S. Michel.*

L'Auteur n'a rien perdu à ne point faire la Preface de son livre : M. Fechtius y a suppléé obligeamment, & lui a donné des loüanges, qu'apparemment sa modestie l'au-

roit obligé de ſupprimer, comme de dire qu'il eſt homme d'une rare érudition & d'un jugement droit. On ne doit pas lui refuſer celle d'avoir une grande lecture : & le Catalogue des Auteurs qu'il cite groſſiroit notablement le volume.

Il diviſe ſon Traité en deux ſections. La premiere eſt generale, & le premier chapitre eſt employé à expliquer les mots de parallele & d'hereſie. Les Géometres, dit-il, appellent deux lignes paralleles qui ſont tracées vis-à-vis l'une de l'autre, & s'alongent du même côté: ainſi mettre en parallele deux perſonnes, ou deux opinions, c'eſt les conſiderer par le rapport qu'elles ont entre elles, & en quoi elles conviennent. C'eſt ainſi, continuë t-il, que Plutarque a fait le parallele des grands hommes de la Grece & de Rome, que le Pere Rapin a fait la comparaiſon de pluſieurs Auteurs celebres, que Bentlei a comparé le ſçavoir des Anciens & des Modernes, que Junius a compoſé trois livres de paralleles Sacrez. Quant à l'héreſie, il la définit une doctrine,

ou une pensée de l'esprit humain contraire à ce que Dieu a revelé par sa parole, concernant le salut; laquelle par consequent empêche la pratique du veritable Christianisme, & tend à rompre l'union des Ministres de l'Eglise.

Dans le second chapitre il promet d'examiner la maniere de faire le parallele, & il fait toute autre chose. Les heresies, dit il, sont des enfans illegitimes, dont le pere est le Demon, & la mere est l'ambition. S. Polycarpe, dans cette pensée, répondit à Marcion, qu'il le reconnoissoit pour le fils aîné du Demon; & S. Jerôme en plus d'un endroit nomme Arius le Demon du Midi, *Dæmonium meridianum*. S. Paul en la premiere Epître à Timothée, chap. 4[e]. v. 1. avertit que dans les derniers tems quelques uns embrasseront des doctrines diaboliques. Mr. Scarbau n'approuve pas la conjecture de Witsius & de Vitringa, que S. Paul en cet endroit désigne Appollonius de Tyane, cet insigne magicien: & il en avance une folle, qu'il s'agit là de l'invocation des Saints. S. Jean au 2[e]

 chap.

chap. de l'Apocalypſe appelle les héreſies la ſynagogue & les profondeurs de Satan.

Sur les exemples conſacrez par les Apôtres, les Peres & les Théologiens ont ſouvent traité les héretiques en termes durs, que Theophile Rainaud a ramaſſez dans un long Catalogue en ordre alphabetique. L'Auteur renvoye à ce que Botſac & Ittigius ont écrit touchant la maniere dont les Peres ont agi avec les héretiques. « Ces Herauts qui annonçoient la paix, devenoient des ſoldats armez de toutes pieces, & de vaillans combatans, comme les ſoixante braves qui faiſoient la garde devant la chambre de Salomon.

Il ſe propoſe une queſtion à laquelle on ne s'attendoit pas, & qu'il ſemble n'oſer décider : Sçavoir ſi apeller quelqu'un héretique, c'eſt lui faire affront ? Pour la ſolution, il n'avoit qu'à retourner à ſa définition de l'hereſie. Au reſte, il ne deſapprouve pas que les differentes ſectes ſe diſtinguent par le nom de leurs Auteurs, de même que les ſectes de

Philoſophes ; c'eſt qu'il a oublié ce que diſent les Peres ſur ce ſujet.

L'ignorance, dit-il au chap. 3[e], les preventions, la haine, la chaleur de la diſpute, l'envie, ſont autant de cauſes de faire de mauvais paralleles, & d'imputer aux gens des héréſies dont ils ſont innocents. Ainſi le ſçavant Vitringa, * afin de dire quelque choſe de nouveau, traite de Dialectique l'éloquence d'Appollo, qu'il charge encore de toute la diviſion qui arriva dans l'Egliſe de Corinthe. Il eſt échappé en cet endroit à Mr. Scarbau d'attribuer à S. Polycarpe l'Epitre de S. Clement aux Corinthiens. Il ſoûtient que Hunnius a eû raiſon de reprocher à Calvin de judaïſer.

Selon l'Auteur la ſeconde partie de ſon traité eſt hiſtorique : mais il n'arrête ſur rien, ſe contentant de citer les autres Auteurs qui ont examiné les matieres qu'il ne fait qu'effleurer. Il dit que Simon le Magicien pouvoit avoir pris ſes erreurs des Platoniciens ; que les Cérinthiens, les Ebionites, & les Naza-

* *Obſervat. ſacr. l. 3. c. 21.*

réens, avoient pris les leur du judaïſme ; que la Philoſophie de Platon, celle d'Ariſtote & des Stoïciens, ont contribué à corrompre la ſaine doctrine de l'Egliſe. Il ſemble entrer dans le ſentiment du P. Baltus, que c'eſt à tort que les Peres ſont ſoupçonnez de Platoniſme ; toutefois il accorde qu'ils n'en ſont pas tout-à-fait exempts, non plus que de quelques opinions des Peripateticiens & des Stoïciens. Enfin, il aſſûre que la doctrine des Peres avant le Concile de Nicée n'eſt nullement favorable à l'héreſie d'Arius.

Le ſecond chapitre eſt un amas confus de mille choſes diverſes, touchant Tatien, S. Denys d'Alexandrie, S. Athanaſe, le Martyr Lucien, Jean de Jéruſalem, les Manichéens, le Neſtorianiſme, le Semipelagianiſme, Jean Philoponus, & le Monotheliſme.

Le chap. 3^e^ eſt un tas d'injures contre l'Egliſe Romaine, & dont une partie tombe à plomb ſur les Jéſuites. Des Catholiques l'Auteur va aux Calviniſtes & aux Sociniens.

On ne ſçait à quoi tend le chap.

4^e : on y voit le nom des Tolerans, des Anabaptistes, des Millenaires, des Trembleurs, des Spinosistes. Ensuite Mr. Scarbau dit un mot des disputes entre des Théologiens Catholiques. Il dit que les Calvinistes en ont eû de plus grandes entre eux : & il déplore les continuelles contestations de ses Lutheriens, particulierement celles que le Pietisme excite & entretient.

ARTICLE CX.

DICTIONNAIRE PRATTIQUE du bon Ménager de campagne & de ville &c. Par le Sieur L. Liger, le prix est de dix livres. Deux tomes in 4°. le premier tome 436 pages, le second tome 400 pages. A Paris, chez Pierre Ribou, quay des Augustins, à l'image S. Loüis.

IL y a des modes dans la litterature, comme dans les habits, & les Dictionnaires sont devenus à la mode. On les multiplie aujourd'hui sur tous les sujets des sciences & des arts. On ne peut disconvenir qu'ils ne

ſoient d'un grand uſage ; la méthode ſur laquelle ils ſont dreſſez, facilite au Public la recherche des matieres qu'ils comprennent. Quelle aiſance de pouvoir trouver tout-à-coup dans un Dictionnaire de Géographie, d'hiſtoire &c. ce qu'il ſeroit penible de chercher dans une infinité de volumes, dont les tables ſont ſouvent, ou fauſſes, ou défectueuſes, ou peu détaillées. Les Dictionnaires ſont ſur tout utiles aux demi-Sçavans. Ils y puiſent de quoi briller à juſte prix. Tandis que les Auteurs des Dictionnaires ne s'acquiérent ſouvent que la réputation peu illuſtre de bons Compilateurs ; ceux qui les étudient, ou qui les tranſcrivent dans leurs ouvrages, en remportent quelquefois plus d'honnèur, que les compilateurs qu'ils ont pillez. Après tout, ces legeres conſiderations du point d'honneur ne détourneront jamais de la compoſition des Dictionnaires les Aùteurs qui ne cherchent que de ſervir a la commodité publique. Ils ſacrifieront volontiers juſqu'aux interêts de leur reputation à l'avantage de la

litterature. En-bonne Philoſophie ne ſont-ils pas eſtimables ?

Mr. Liger, qui nous a donné *le Dictionnaire du bon ménager de la campagne & de la ville*, avouë franchement qu'il a tiré des meilleurs livres, en ce genre, ce qu'il redige dans un ordre alphabetique. Je ne doute pas qu'on n'y trouve bien des reflexions, & grand nombre d'inſtructions qui lui ſont propres. Quoi qu'il en ſoit, ſon Dictionaire a un avantage ſur tous les autres, ceux qu'on a donné juſqu'ici ne renferment guere que des matieres de ſpeculation, dont on peut aiſément ſe paſſer dans l'uſage ordinaire de la vie, *le Dictionnaire du bon ménager &c.* eſt un Dictionnaire *prattique.* Il eſt beau par exemple, de ſçavoir la ſignification propre d'un mot; s'il peut être employé dans le ſtyle ſublime, ou s'il n'eſt d'uſage que dans le ſtyle familier : mais il eſt neceſſaire de n'ignorer pas quelles préparations il faut donner à la terre avant que de l'enſemencer; quelles façons on doit faire à la vigne; la maniere de ſe connoître en chevaux,

en bœufs, & en moutons; par quels soins on engraisse de la volaille; quels remedes on peut faire aux maladies des animaux domestiques; en quel tems on doit semer les legumes, tailler les arbres, les greffer; comment on doit cultiver les jardins à fleurs, & les potagers; l'art de faire toutes les sortes de confitures, des pâtes, des glaces, des liqueurs factices, des eaux rafraichissantes, des ratasias &c. quels apprêts on doit faire dans la cuisine au gibier, aux poissons, aux viandes de boucherie, aux légumes &c. Ces connoissances, & mille autres encore d'une egale utilité, qui sont réünies dans le Dictionnaire de Mr. Liger, & facilitées par sa methode, rendent son livre un des plus interessans qu'on ait présentez au public. Tout le monde doit être sur cela du goût de ce bourgeois sensé de la comédie. Il parloit juste, lorsqu'il parloit ainsi de sa cuisiniere, ignorante en tout le reste, & écorchant les oreilles pas un mauvais jargon.

Qu'importe qu'elle manque aux loix de Vaugelas,

Pourvû qu'à la cuisine elle ne manqu
pas !
J'aime bien mieux, pour moi, qu'en éplu
chant ses herbes,
Elle accommode mal les noms avec le
verbes,
Et redise cent fois un bas ou méchan
mot,
Que de brûler ma viande, ou saller tro
mon pot :
Je vis de bonne souppe & non de bea
langage ;
Vaugelas n'apprend point à bien faire un
potage,
Et Malherbe & Balzac, si sçavans en
beaux mots,
En cuisine peut-être auroient été des sots.

Ce n'est pas que le Dictionnaire prattique peche souvent contre les regles du langage. On y trouve le genre d'éloquence qui lui convient ; c'est-à-dire, beaucoup de netteté, des termes propres, & bien de l'arrangement. Pour en convaincre, il suffira d'en rapporter quelques morceaux, qui serviront à faire juger du reste.

Sur la lettre A, on trouve à son

ang le mot ABRICOT & ce qui
uit. « C'eſt un fruit preſque rond,
„ charnu, rouge du côté où donne
„ le ſoleil, & jaune de l'autre quand
„ il eſt mûr, ayant la peau tachetée,
„ de bonne odeur, & fort agréable
„ au goût. On en compte de trois
„ ſortes; ſçavoir, *l'abricot précoce*,
„ qui eſt mûr au commencement de
„ Juillet; *l'abricot ordinaire*, qui ſe
„ mange au quinzieme de ce mois;
„ & *l'abricot muſqué*, qui ſe ſert en
„ même tems. L'abricot eſt un fruit
„ qui ſe deguiſe en confitures de
„ pluſieurs manieres. Nous commen-
„ cerons par les mettre en liquide.

„ Les abricots verds, confits en
„ liquide, ſe font ainſi. On prend
„ des abricots verds bien tendres, on
„ les péle, & à meſure qu'ils ſont
„ pelez on les jette dans l'eau fraî-
„ che. Enſuite on fait chauffer d'au-
„ tre eau, dans laquelle on les jette.
„ On les met après ſur un petit feu
„ juſqu'à ce qu'ils commencent à
„ verdir. On les tire enſuitte de deſ-
„ ſus le feu, & on les laiſſe refroidir
„ dans leur eau. Etant refroidis, on
„ les remet dans l'eau fraîche, puis

„ou fait cuire du sucre à lissé. On
„met les abricots après qu'on les
„laissé égoutter ; après quoi on le
„fait un peu boüillir. On les tir
„pour les laisser refroidir ; on les re
„met sur le feu, & on les y laiss
„bouillir, jusqu'à ce que le syrop
„soit cuit à perlé. Après cela, &
„lors qu'on juge que la cuisson en
„est parfaite, on les dresse dans des
„pots de grais, ou de fayance, qui
„doivent être nets, crainte que ces
„confitures ne contractent un mau-
„vais goût. Les Abricots verds se
„confisent aussi avec leur peau. Voici
„comment &c.

Sous la lettre B. on trouve le mot BOEUF. Nous transcrirons d'autant plus volontiers ce qu'en dit le Dictionnaire, que par là nous donnerons une idée, & de ce qu'il prescrit par rapport à la ménagerie, & de ce qu'il enseigne par rapport à la cuisine. « Bœuf ; est un taureau qu'on a
„châtré pour l'engraisser, ou pour
„le rendre plus docile au labourage.
„Un bon bœuf doit avoir le poil
„luisant, non obscur & mal uni. Un
„poil épais marque encore le bon

tempérament d'un bœuf ; au lieu que quand il eſt ras c'eſt mauvais ſigne. Lors qu'au manîment on ſent ce poil fort doux, c'eſt ſigne d'un bon bœuf.

„Il y a des bœufs ſous pluſieurs poils ; ſçavoir, poil noir, poil rou-„ge, poil bay, poil moucheté, blanc, „gris, ou brun. De tous ces poils le „rouge & le noir ſont les meilleurs, „pour le travail. Le blanc vaut mieux „pour la graiſſe.

„Les bœufs ſe connoiſſent auſſi à „l'âge. Ils ne peuvent rendre de „bons ſervices qu'à trois ans, & paſſé „dix ans ils ne vallent plus rien, „qu'à être engraiſſez, pour être ven-„dus au boucher. Un bœuf vit juſ-„qu'à quatorze ans.

„Pour dompter un bœuf au tra-„vail, il faut d'abord uſer de dou-„ceur, le flatter, le careſſer, puis on „lui lie ſimplement les cornes. Après „cela, on lui met ſimplement le „joug ; une autrefois on y ajoute la „charüe, & on l'accouple avec un „bœuf tout dreſſé, qui le tient en „devoir. Le jeune bœuf s'accoutu-„me aiſément au joug, pour peu

„ qu'on ait la patience de l'y soume-
„ tre. Il est bon néanmoins de lu
„ faire sentir l'aiguillon ; mais à pro-
„ pos. Lors qu'on accouple les bœufs,
„ il faut toujours qu'ils soient d'é-
„ gale force, & de même taille, au-
„ trement le plus foible ruine le plus
„ fort, qui traîne tout le fardeau.

„ Il faut ménager les bœufs qu
„ travaillent, si l'on veut en tirer de
„ longs services. Il est vrai qu'il y a
„ de ces animaux qui ont des deffauts
„ qu'on ne peut corriger qu'à peine,
„ tels que sont ceux qui sont rétifs
„ paresseux, & peûreux.

„ Pour le premier défaut, vous le
„ dompterez si vous prenez un bâton
„ tiré tout chaud du feu, & brûlé
„ au bout, & que vous en battiez
„ les fesses du bœuf. On reveille un
„ bœuf de sa paresse, en lui appli-
„ quant de tems en tems l'aiguillon
„ Pour se mettre en seureté contre
„ celui qui prend peur, il n'y a qu'à
„ avoir souvent l'œil sur lui, & l'ar-
„ rêter quand la peur lui prendra.

„ Il y a maniere de nourrir les
„ bœufs qui travaillent. En hyver
„ qu'ils ne font rien, c'est assez de

leur donner de la paille, & un peu de foin de tems en tems, pour les maintenir en bon corps. Mais quand ils traînent la charrüe, il faut les nourrir de foin. Chaque repas doit durer une heure. Avant que de les mettre sous le joug, il est bon de leur donner un picotin de son sec, ou bien deux bonnes jointées d'avoine. Si c'est en été, on leur donne de l'herbe fraîche, ou des feuilles d'orme &c.

„La maniere d'engraisser les bœufs „est telle qu'on le va dire. Il ne faut „point qu'ils soient trop vieux pour „cela ; car alors ils n'engraissent „qu'avec peine. Si c'est depuis le „mois de mai jusqu'à la S. Martin, „on les nourrit sans travailler, & „dès la pointe du jour on les mene „paître l'herbe, avant que la rosée „soit tombée dessus. C'est ce qui „leur donne beaucoup d'enbon-„point. On les laisse au pâturage „jusqu'à ce que les chaleurs les in-„commodent, & pour lors on les „ramene à l'étable. La chaleur étant „passée, on les reconduit aux pâtu-„res, d'où on les ramene encore à „l'étable, pour y passer la nuit.

„ Vous obſerverez ſi ces animaux „ mangent toute la nourriture qu'on „ leur a donnée avec appetit. S'ils ne „ font que la tâtonner, c'eſt ſigne „ qu'ils ſont degoûtez. Pour y reme- „ dier on leur lave la langue avec du „ vinaigre & du ſel, & on leur jette „ dans la gueule une poignée de ſel, „ &c.

„ Le bœuf eſt une viande non „ moins neceſſaire dans les repas „ qu'elle y eſt commune. Il ſe dé- „ guiſe dans la cuiſine en bien des „ manieres. On fait une entrée *du* „ *derriere du cimier* en cette maniere. „ Prenez cette piéce de chair; lardez „ là de jambon, & de lard, aſſaiſon- „ né de poivre, perſil, rocambolles; „ le tout bien mêlé enſemble. Etant „ ainſi lardée, mettez là en caſſerol- „ le, pour la faire mariner pendant „ deux heures, & faites la cuire dès „ le ſoir pour le lendemain. Vous la „ mettrez enſuite dans une ſerviette „ avec des bardes de lard. Serrez „ bien la ſerviette, afin qu'il n'y en- „ tre point de graiſſe. Cela fait, ayez „ une marmite aſſez grande, mettez „ quelque choſe au fond crainte que

» la ſerviette ne brûle ou la viande,
» & pour aſſaiſonnement mettez y
» de la panne de porc, ou graiſſe de
» bœuf bien fraiche, environ trois
» livres. Ajoutez-y du verjus, du
» vin blanc, des tranches de citron,
» des oignons, perſil, laurier, ſel &
» poivre, & un peu de baſilic. Le tout
» étant dans la marmitte, vous la cou-
» vrirez. Laiſſez bieu cuire vôtre
» piece de bœuf, juſqu'à ce que la
» ſauſſe ſoit preſque conſommée.
» Etant cuitte, vous la laiſſez refroi-
» dir dans ſa graiſſe. Vous faites en-
» ſuitte un grand godiveau, que
» vous mettez dans le plat, où vous
» voulez ſervir vôtre piece de bœuf,
» que vous couvrez de vôtre godi-
» veau, & la mettez au four pendant
» une heure. Puis vous la tirez, &
» avant que de la ſervir, vous faites
» un rond au deſſus du godiveau,
» dans lequel vous jettez un coulis
» de bœuf, pour nourrir vôtre ra-
» goût, & un jus de citron par deſ-
» ſus, puis vous ſervez.

Nous tirerons de la lettre C un exemple des préceptes que le Dictionnaire donne par rapport à la

chasse. Sur le mot chevreuil. Voici comme il s'exprime. « La chasse du » chevreuil a beaucoup de rapport à » celle du cerf. Le premier fait ses » viandes des mêmes nourritures, & » dans les mêmes païs, où on le quê- » te comme le cerf. Quand il s'agit de » le détourner, & même quand on » veut le donner aux chiens, il tient » alors les mêmes païs, & ruse de la » même maniere, excepté qu'il ne » songe pas tant, & ne se dépaïse pas » comme les cerfs.

» On chasse le chevreuil aux » chiens courants d'entre deux tail- » les, bien rablez, & pourvûs d'a- » bord des qualitez qui leur convien- » nent. Les *clabauts* n'y vallent rien, » ainsi que les chiens *carnaux*, parce » que quand même ils tournent, c'est » toujours hors de la voye, & en » prenant un grand tour, ce qui est » sujet à faire bondir le change &c.

Nous ne pouvons omettre ce que M. Liger enseigne de la culture des orangers. C'est un article détaillé sur la matiere des Jardinages, dont nous donnerons un précis.

» Les Orangers nous viennent ou

» en motte, ou ſans motte. Dans le
» premier cas on ne ſe trompe gue-
» re, à cauſe qu'aux orangers qu'on
» tranſporte ſans motte, il reſte tou-
» jours des branches auxquelles ſont
» attachées des feuilles, qui par le
» plus ou le moins de fermeté qu'on
» remarque lorſqu'on les manie don-
» nent des marques bonnes ou mau-
» vaiſes de l'état où ſont ces oran-
» gers. Plus les feuilles ſont fermes &
» caſſantes, plus on doit augurer de
» la bonne conſtitution du corps qui
» les porte.

» Dans le ſecond cas, comme les
» Orangers qu'on tranſporte ſans
» motte ne ſont que des eſpeces de
» bâtons, & qu'on ne peut juger de
» leur bonté que par leur écorce, on
» ſçaura qu'il faut toujours qu'elle
» ſoit ferme, & qu'en inciſant une
» branche à quelque endroit, elle ſe
» detache du bois. Lorſqu'elle y ad-
» hére, c'eſt un ſigne infaillible d'u-
» ne altération au dedans de l'oran-
» ger &c.

» A l'égard des terres propres aux
» orangers, ceux qui en ont écrit ont
» fait là deſſus des raiſonnemens ſi

» vagues & si peu plausibles, qu'il ne
» faut avoir qu'un peu d'experience
» dans la culture des Orangers, pour
» juger qu'ils ont dit beaucoup de
» choses sans rien prouver.

» L'Oranger naît naturellement
» dans une terre humide ; mais sous
» un ciel qui par sa grande chaleur
» en fait corriger les défauts. Pour
» s'accommoder donc en d'autres
» climats au génie de cet arbre, le
» bon sens veut qu'on lui donne une
» terre composée de telle maniere,
» qu'au deffaut de cette chaleur,
» l'humidité qui doit y être ne de-
» vienne point une humeur grossiere
» & trop froide, deux qualitez peu
» propres aux arbres qui sont deli-
» cats, & qui demandent de la cha-
» leur. Mais on doit prendre garde
» que cette terre ne soit trop legere,
» à cause que l'oranger se trouveroit
» depourvû de beaucoup de substan-
» ce, dont il a besoin pour se nour-
» rir. Pour éviter ces deux extremi-
» tez, il est sûr que dans les climats
» les plus temperez, tels que sont les
» environs de Paris, & les autres
» qui sont sous le même degré de

»chaleur, la terre qui convient le »mieux aux orangers est celle que »voici.

»Faites choix d'une terre bien »substantielle, telle que pourroit »être celle d'un gros sable noirâtre, »ou une terre grisâtre, qui ne soit »ni trop legere, ni humide. Criblez »la bien. Mettez y deux tiers d'un »terreau de couche, ou du fumier »de vache bien consumé. Mêlez »bien le tout ensemble, puis quand »vous aurez planté vos orangers, »comme on le dira ci après, couvrez »seulement la superficie de vôtre »terre de trois doigts d'epaisseur »d'une autre terre, composée moitié »de celle qui est naturelle, & moi-»tié de terreau pur, &c.

L'Auteur donne ensuite des leçons utiles aux Jardiniers, sur la maniere & sur le tems de planter les orangers pour la premiere fois, sur l'industrie de les rencaisser; sur le labour qu'on leur doit faire, sur les arrosemens, sur la façon de les tailler, sur leur ébourgeonnement; enfin, sur les accidents qui leur arrivent.

Septembre 1716.

Nous n'avons pû qu'effleurer ce grand nombre de matiéres dont l'ouvrage de M. Liger est rempli. Afin que l'érudition ancienne ni manquât pas, outre le nom Latin de chaque mot du Dictionnaire, on y a ajouté certaines remarques, tirées la plûpart de la fable & de l'histoire. Ces additions sont peut être les endroits qui conviennent le moins à un *Dictionnaire prattique*, & ceux dont le public sçaura le moins de gré à l'Auteur.

Article CXI.

COMMENTATIO Philologica de Tyro & Navi ejus &c. *Pensées Philologiques touchant la Ville & le Vaisseau de Tyr; où par les monuments de l'Antiquité, & avec le secours des langues Orientales, on explique les paroles de l'Ecriture Sainte que les Interpretes ont ou passées, ou mal entenduës; & où l'on examine mathématiquement ce Vaisseau. Par M.* Edmann *Geoffroi Camentius.* A Vitemberg, de l'Imprimerie de Chrestien Schroeder, 1714. *in* 4°. *pages* 68.

C'Est proprement un Commentaire sur les premiers versets du chapitre 27e d'Ezechiel, où le Prophete décrit le grand commerce, les richesses, le luxe de la ville de Tyr. Et comme il passe aussi-tôt à la description d'un superbe vaisseau, plusieurs Interpretes ont pensé que sous cette figure il continuë à parler de la magnificence de la ville; mais bien que l'expression d'un vaisseau

ſoit au ſingulier, il eſt pourtant plus naturel de l'entendre de la multitude, de la grandeur, de la force & de la beauté des vaiſſeaux qu'elle avoit en mer.

M. Camentius ne conſidere qu'un vaiſſeau plus magnifique que les autres, & dont Tyr ſe faiſoit honneur, comme nous avons veu le Soleil Royal, & le Royal Loüis, comme ſont le Britannia en Angleterre, & le Bucentaure à Veniſe. Si les Tyriens n'épargnerent rien pour l'embellir, & pour le faire admirer, M. Camentius de ſon côté, pour nous expliquer ſa conſtruction & ſes ornements, fait une grande dépenſe en érudition, qui miſe dans ſon jour ſe liroit plus agréablement, c'eſt-à-dire, s'il s'étoit rendu plus intelligible.

Il commence par la ville de Tyr. On ſçait qu'il y eut deux villes de ce nom dans la Phenicie, l'ancienne en terre ferme, à trois ſtades de la mer, avec un port; la nouvelle ſur un rocher, dans la mer, à huit ſtades de la terre ferme. Il eſt fait mention de l'ancienne au ch. 19^e^, v. 29^e^ du livre

de Josüé, & elle tomba dans le partage de la Tribu d'Aser, qui ne pût s'en mettre en possession : l'autorité de Joseph, qui ne met la fondation de Tyr que deux cens cinquante ans avant que Salomon entreprît de bâtir le Temple, ne sçauroit obliger à entendre cet endroit de l'Ecriture par anticipation ; comme ce n'est que sur un passage mal entendu du Géographe Scylax, que Bochart a prétendu distinguer quatre villes de Tyr dans la même Province : la nouvelle fut bâtie par les habitans de l'ancienne, qui chercherent un azile sur un rocher dans la mer pour éviter Nabucodonosor, qui toutefois alla les y chercher.

C'est de l'ancienne Tyr dont parle Ezechiel, & qu'il dit être placée à l'entrée de la mer : il dit aussi qu'elle est au cœur de la mer, ce qui paroit d'abord se rapporter à la nouvelle. Mais cette expression hebraïque, selon une remarque de Jarki, signifie la force, & que Tyr étoit puissante sur mer. L'Auteur s'étend ici à montrer que les Orientaux donnent des épithetes de distinction aux villes considerables.

Venons au vaisseau. Selon la Vulgate il étoit construit de sapin de Sanir. Comme la signification du mot Hebreu, qui est traduit par des sapins, est assez incertaine, sçavoir, si c'est du sapin, du pin, du buis, une espece de cedre, du ciprès, M. Camentius, eû égard à la montagne de Sanir, & à l'usage auquel ce bois étoit employé, paroit persuadé que c'est du ciprès. Sanir est le mont Hermon, renommé par les grands ciprès qui y croissoient, mêlez avec les cedres, comme le témoigne de tout le Liban Diodore de Sicile. D'ailleurs, c'étoit une matiere propre à la construction des vaisseaux, sur tout à celle d'un vaisseau destiné à demeurer en parade, parce que le ciprès se conserve sans corruption.

C'est donc de madriérs de ciprès dont les côtez du vaisseau étoient construits, & dont les ponts & les tillacs ou les étages du vaisseau étoient aussi faits. D'où l'Auteur prend occasion de rapporter ce que dit Athenée * du magnifique vaisseau de Ptolemée Philopator, dans lequel le

* *L.* 5.

plancher étoit de pieces rapportées, qui représentoient la guerre de Troye. C'est là parler de vaisseau, mais il passe au plancher du Sanedrin, & à d'autres planchers.

Le mas du vaisseau étoit de cedre ; ample matiere à M. Camentius pour debiter de la doctrine sur le cedre, & sur le mont Liban. Il va jusqu'en Ethiopie, où il y a un monastere nommé le mont Liban, & dont le nom a imposé à Loüis de Dieu, qui a cru que les éditeurs de S. Mathieu en Ethiopien étoient Maronites, parce qu'ils se disent Moines du mont Liban.

Les rames étoient de chesne de Basan, ou peut-être de châtaigner ; car les Interpretes ne conviennent pas, & ils s'accordent beaucoup moins touchant les sieges des rameurs. Selon Mr. Camentius ils étoient d'un yvoire qui avoit été enfoüi en terre & foulé aux pieds ; c'est ainsi qu'il explique ce que nous lisons en la Vulgate, *Prætoriola de Insulis Italiæ* : ce qui peut paroître singulier, c'est qu'il tire cet yvoire de l'isle de Cor-

ſe, parce qu'elle étoit couverte de forêts.

Les voiles étoient de fin lin, ou de coton, & d'un tiſſu de differentes couleurs. Les Egyptiens, qui trouvoient en abondance chez eux & le lin & le coton, inventerent l'art de faire ces ſortes de toiles ouvragées. Le Prophete ajoûte que la toile pour couvrir la poupe étoit d'hyacinthe & de pourpre : Mr. Camentius ne doute nullement que ce ne ſoit un tiſſu de cette eſpece de filamens déliez qui naiſſoient autour de certains coquillages, que les Anciens nommoient auſſi *byßus*, & qu'ils eſtimoient beaucoup : on en a parlé en quelques endroits de ces Memoires. La pourpre étoit apportée des iſles d'Eliſe, c'eſt à-dire, ſelon Bochart, du Peloponneſe, où étoit la ville d'Elis.

L'Auteur ajoute un petit trait de Géometrie ſur la fabrique du vaiſſeau, & ſur la courbure de la voile.

Il finit par les grands vaiſſeaux dont l'hiſtoire a conſervé le ſouvenir, comme furent celui de Hieron,

celui de Ptolémée Philadelphe, celui de Cleopatre.

ARTICLE CXII.

M. JOANNIS CHRISTOPHORI Wendleri de libris à Pontificiis aliisque Hæreticis in præjudicium Doctrinæ purioris nostrâ & superiori ætate suppressis & corruptis, schediasma, &c. C'est-à-dire, *Ouvrage jetté à la hâte touchant les livres que les Papistes & les autres hérétiques ont supprimez, ou alterez, au préjudice de la doctrine la plus pure, tant de nôtre tems, qu'au tems passé. Par Jean-Christophe Wendeler, associé à la Faculté de Philosophie de Iene.* A Iene, aux dépens de la veuve Meyer, 1714. *In 4°. pages 52 pour la Préface & 66 pour l'ouvrage.*

L'Aveu d'un Auteur que son ouvrage est precipité, car c'est ce que veut dire le mot *schediasma*, ne previent pas favorablement le Lecteur : en effet, celui-ci se sent de ce que Mr. Wendler l'a composé à la

hâte, & ſans ſe donner le tems de reflêchir.

Il commence par excuſer legerement les Proteſtans, de leur peu de reſpect envers les Peres; & il ſe jette ſur quelques Critiques Catholiques qui n'en ont pas parlé avec plus de reſerve. Il dit qu'auſſi-tôt que des Proteſtans eurent fait imprimer la vie de l'Empereur Henri IV. écrite par Otbert, le Commentaire de Druthmar ſur S. Mathieu, la Meſſe à l'ancien uſage des Gaules, la chronique de Naucler, l'hiſtoire de Mathieu Paris, les Catholiques ſe recrierent que ces livres étoient, ou ſuppoſez, ou alterez; ce qui pourtant n'étoit pas vrai. Le traitement, ajoute-t-il, qui a été fait à Richer & à quelques autres dans la Communion Romaine, doit apprendre aux Proteſtans quel eſt leur bonheur de penſer à leur gré, & de parler avec liberté. Cet endroit peut être compté entre ceux qui ont coulé de ſa plume ſans reflexion, & ſans ſe ſouvenir des plaintes de tant d'Auteurs de ſon parti, qu'ils ont ſeulement changé de tribunal, & qu'au lieu d'être

ſoumis à celui de Rome, ils ſont contraints de relever d'un autre : ſelon qu'une ſecte prévaut, elle écraſe ſi elle peut les autres. Eſt il permis à un Miniſtre d'être Calviniſte à Vitemberg, & Lutherien à Geneve? Tant de Miniſtres dépoſez & maltraitez à cauſe de leurs ſentimens particuliers rendent ils témoignage à cette liberté ſi vantée? Le Synode de Dordrecht reconnut il que les Arminiens devoient en joüir?

Daniel Francus & Gaſpar Loeſcherus ont traité le même ſujet: mais ils ne l'ont pas épuiſé, dit l'Auteur, & ce qu'il preſente ici eſt un ſupplément de ce qu'ils ont omis. Il fait deux ſections, la premiere des livres que les Catholiques ont ſupprimez, ou tâché de ſupprimer; la ſeconde, de ceux qu'ils ont alterez, ſoit en ajoûtant, ſoit en retranchant.

Afin de donner quelque idée du jugement de M. Wendler, il ſuffiroit de rapporter ſon premier reproche & ſa preuve. Il prétend, ſur le témoignage de Galé, qu'Alcuin à la priere des Egliſes d'Angleterre

écrivit une lettre contre le culte des Images ; & il se plaint que les Catholiques sont venus à bout de la faire absolument disparoître dans les manuscrits, en sorte qu'elle n'existe plus. Et cela, poursuit-il, est d'autant plus croyable des Catholiques ; que la Reine Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, & sœur d'Edoüard VI, fit soigneusement rechercher, & fit brûler tous les actes passez contre les Catholiques sous les deux regnes precedens. S'il eût fait reflexion que ces Catholiques ont conservé les livres Carolins, même dans la bibliotheque du Vatican, & qu'ils ont été les premiers à les publier, il les auroit sans doute déchargez de l'accusation d'avoir supprimé une lettre d'Alcuin, & il se seroit épargné la honte d'un mauvais raisonnement.

Il ne raisonne pas mieux, quand il se plaint que les Peres de l'Oratoire de Rome n'ont pas fait paroitre trois tomes des annales de Baronius, que ce sçavant Cardinal, dit il, avoit laissé prêts à être imprimez, & que les Jesuites ont caché au public,

autant qu'ils ont pû leurs constitutions. S'est il imaginé que les Lutheriens eussent tiré quelque avantage de ces sortes d'ouvrages ? On remarquera en passant qu'il donne le titre de Cardinal à Bzovius, continuateur des annales Ecclesiastiques. Il dit que cet Auteur avoit inseré dans sa continuation l'histoire du Concile de Trente, comme elle a été écrite par Fra-Paolo, & qu'il avoit déja obtenu l'approbation de ses premiers Examinateurs : mais d'autres plus éclairez, que le Pape lui donna, l'obligerent à la retrancher.

Un grand fond à Mr. Wendler de reproches à faire aux Catholiques, sont des livres, ou supprimez par les Magistrats, ou mis à *l'indice*. Il n'oublie pas ceux des Jansenistes; lui, qui étant Lutherien, n'est pas interessé à leur défense : il n'oublie pas non plus une autre espece de livres, comme celui contre les flagellations, & un autre, dont on ne doit pas même nommer le titre, du même Auteur.

Il reproche aussi à Burnet une fal-

ſification notable dans une lettre de Luther, dont l'original eſt gardé dans la bibliotheque du College du Corps de Chriſt à Oxford. Les termes de Luther ſont, *cum hactenus diſſenſerimus, quod illi ſignum, nos corpus Chriſti aſſeruerimus plane contrarii in ſacramento : nihil minus mihi videtur utile, quam ut mediam & novam ſententiam ſtatuamus, qua & illi concedant Chriſtum adeſſe verè, & nos concedamus panem ſolum manducari.* Burnet en change le ſens, mettant *nihilominus*, au lieu de *nihil minus.*

Luther dit qu'après ces conteſtations avec les Sacramentaires, rien ne lui paroit plus inutile que de ſe reduire de part & d'autre à un ſentiment mitoyen & nouveau, en ce qu'ils conviendront que JESUS-CHRIST eſt preſent, & qu'il avoüera que le pain ſeul eſt mangé. Burnet lui fait dire au contraire, qu'il faut enfin s'arrêter à ce ſentiment mitoyen & nouveau.

On ne doit pas omettre que l'Auteur, malgré ſes défiances ſur ce qui vient des Catholiques, préfere les éditions de Paris à celles de Franc-

fort & de Bâle, & à toutes les autres.

ARTICLE CXIII.

NOUVEAU DICTIONNAIRE *Civil & Canonique de Droit & de Pratique, contenant les étymologies, définitions, divisions & principes du Droit François, & de la Procedure sur les matieres Civiles, Criminelles & Beneficiales. Par Me.*** Avocat au Parlement. Nouvelle édition, revûë, corrigée, & augmentée.* A Paris, chez Nicolas Gosselin, dans la Grande Salle du Palais à l'Envie. *In 4°. pages 901.*

DAns les extraits qu'on donne on s'étudie à exposer en substance ce que les livres contiennent; & l'on tâche d'imiter l'habileté des Chymistes à tirer les essences. Mais à l'égard d'un Dictionnaire, il n'est pas possible de faire autre chose que d'en parler en general.

C'est ici la troisieme édition de ce Dictionnaire. La premiere ne fut, pour ainsi dire, qu'un essai, qui

néanmoins fut bien reçu du public : la seconde emporta son approbation; & cette troisieme est beaucoup plus parfaite, & contient quantité d'additions considerables.

Au reste, ce seroit lui faire injustice, que de le regarder comme un simple Dictionnaire, ne comprenant que des mots avec leur étymologie & leur définition : l'Auteur sur chaque mot explique les principes & les maximes de nôtre Droit, ce qui concerne la Jurisprudence & la Procedure ; de sorte qu'il paroît très-utile à tous les Praticiens. En vain se flatte-t on d'avoir bien lû les meilleurs Auteurs qui ont traité des matieres à fond : un Dictionnaire ne laisse pas encore d'avoir son usage, & d'être souvent d'un bon secours, témoins ceux de Brisson, d'Hotoman, de Chauvin.

Si la matiere le comporte l'Auteur remonte au Droit Romain, il expose ce qui se pratiquoit autrefois en France, & enfin il vient aux maximes auxquelles il faut se conformer aujourd'hui, comme étant établies par des Edits & Declarations;

par les Coutumes, par les Arrêts & Reglemens.

ARTICLE CXIV.

LA CONDUITE DU DUC D'ORMONT pendant la Campagne de 1712. en Flandre, où l'on voit par les lettres des Lords Oxford & Bulinbroke, & des Generaux Villars & Ormond, toute l'intrigue du dernier ministere d'Angleterre, pour parvenir à une cessation d'armes, pour tromper les Hollandois & les autres Alliez, pour se mettre en possession de Dunquerque, & pour obtenir une paix séparée au préjudice des Alliez. Traduit de l'Anglois. A la Haye, chez Henri Scheurléer, 1715. *in* 12. *pages* 156. Se vend à Paris, chez Montalant à l'entrée du quay des Augustins, proche le pont S. Michel.

LA Reine Anne d'Angleterre eut la solide gloire determiner une longue guerre, qui à la verité étoit heureuse, mais onereuse & infructüeuse à sa nation, par une paix très-avantageuse. Ce qu'on lit dans le

titre de ce livre, *pour tromper les Hollandois & les autres Alliez*, eſt d'une main ennemie de la paix, qui en impute le deſſein comme un crime au Conſeil de la Reine, ſans trop condamner le Duc d'Ormond qui fut employé à l'executer.

Le Duc d'Ormond partit de Londres le 9e d'Avril avec des inſtructions qui ne portoient rien, ſinon de voir le Penſionnaire de Hollande à La Haye, de l'aſſurer des bonnes intentions de la Reine pour continuer la guerre avec vigueur; juſqu'à ce que l'ennemi acceptât les conditions d'une paix ſûre & honorable; de l'aſſurer auſſi de ſes propres diſpoſitions à entretenir une bonne & parfaite intelligence avec tous les Generaux des Alliez. Etant arrivé à l'armée il devoit faire de ſemblables proteſtations au Prince Eugene, aux Députez des Etats, & aux autres Generaux.

Dans la converſation qu'il eut avec le Penſionnaire, s'étant enquis du plan qu'on avoit formé de la campagne prochaine, celui-ci lui répondit qu'on n'en avoit formé aucun par-

ticulier, & qu'on s'en étoit remis à la prudence des Generaux & des Députez. Il les trouva à Tournai tout irrésolus sur l'ouverture de la campagne; tantôt le Prince vouloit incessamment entrer en action, & tantôt il proposoit d'attendre pendant quelques jours l'issuë des Négociations. Il avoit déja été prévenu par le Marechal de Villars, dans le dessein d'aller camper à Oisi, afin de s'assurer le passage de l'Escaut, & de se faciliter le siége de Cambrai, dont le succès paroissoit immanquable à Mr. Cadogan. C'étoit à ce dessein qu'il avoit tiré les Troupes Angloises de leurs quartiers, & les avoit fait cantonner le long du chemin entre Tournai & Lille.

Enfin, il fut resolu de partager l'armée entre le Prince Eugene & le Duc d'Ormond, de passer la Scarpe, & d'aller le 21^e de Mai camper entre Douai & Marchiennes. Outre les troupes Angloises, consistant en vingt-deux bataillons, & dix neuf escadrons, quarante huit bataillons & cent dix-neuf escadrons, fournis par divers Princes & payez en par-

tie par la Reine. étoient aux ordres du Duc.

Vers ce tems-là il reçut deux lettres de M. saint Jean, Secretaire d'Etat de la Reine, l'une du 10e, l'autre du 15e d'Avril, qui portoient en substance, que selon les Correspondans qu'on entretenoit en Hollande, les Hollandois prenoient de la défiance de leur nouveau General, parcequ'il étoit Papiste, & Alleman par attachement; que d'ailleurs une bataille gagnée seroit une occasion à la Maison d'Autriche de pousser plus loin ses prétentions, & une bataille perduë ne manqueroit pas de prolonger la guerre; qu'ainsi l'intention de Sa Majesté étoit, qu'il ne s'engageât pas aisément dans une action: qu'enfin, le grand article pour prevenir l'union des deux Monarchies, n'étoit pas encore entierement reglé, parce que c'étoit un morceau de dure digestion aux estomacs François; mais que celui-là passé, il resteroit peu de difficultez. Le Duc dans ses réponses convint qu'une bataille gagnée, ou perduë, apporteroit du retardement à la paix,

ajoutant néanmoins qu'il ne pourroit se dispenser d'agir ; si le Prince Eugene alloit à l'ennemi ou s'il tentoit d'entrer en France par la Champagne.

Le 26e les deux armées, dans le dessein de s'approcher de l'ennemi, passerent l'Escaut ; le Prince avec la droite se posta à Neuville, le Duc avec la gauche à Solemes : ils firent réparer les vieilles lignes des François entre Denain & Wallers. Un détachement de trente escadrons & de treize bataillons commandez par Mylord d'Abbemarle fut mis à Denain pour la garde des lignes jusqu'à la Scarpe, & pour la fureté des convois de Marchiennes à l'armée. Cependant par une lettre de M. de S. Jean du 10e de Mai le Duc d'Ormond reçut un ordre exprès de la Reine d'éviter tout engagement, soit pour un siege, soit pour une bataille ; veu qu'il y avoit lieu de croire que l'article important pour prevenir l'union des deux Monarchies seroit conclu aussitôt après le retour du Courier de Versailles à Madrit, & que sa Majesté avoit horreur de sa-

crifier ſes ſoldats, au moment qu'elle avoit les plus belles eſperances d'obtenir ſes demandes par une autre voye. M. de S. Jean recommandoit le ſecret, dont néanmoins, diſoit il, le Maréchal de Villars étoit auſſi informé. En effet, il reçut un billet du Maréchal, qui lui mandoit qu'ils n'étoient plus ennemis, & il y répondit de la même maniere.

C'étoit un extrême embarras pour le Duc, qui en même tems étoit reſolu de rendre une parfaite obéïſſance aux ordres de la Reine, & fortement preſſé par le Prince Eugene, auquel il n'avoit à alléguer aucun prétexte apparent. Les quartiers Maiſtres ayant été envoyez le 27^e^ reconnoître l'armée Françoiſe, & ayant rapporté qu'elle étoit dans un païs plat, ſans avoir pris la précaution de ſe retrancher, en ſorte qu'elle pouvoit être attaquée en flanc & en queuë; le Prince Eugene & les Deputez allerent dîner chez le Duc, & lui propoſerent de profiter d'une conjoncture qui leur étoit ſi avantageuſe. Il ne trouva rien à leur repondre, ſinon que le prompt retour

de Mylord Strafford en Angleterre ſignifioit quelque choſe de la derniere importance, dont il pourroit être inſtruit en quatre ou cinq jours ; & qu'il demandoit ce délai pour recevoir les ordres de la Reine.

Alors ils lui dirent nettement, que c'étoit les confirmer dans les ſoupçons qu'ils avoient, & qui étoient bien augmentez par la conduite preſente du Maréchal de Villars, qui s'étant toujours montré ſi vigilant dans les occaſions, n'avoit en celle-ci ni envoyé un ſeul homme pour les obſerver, ni pris le ſoin de mettre ſon camp hors d'inſulte. Ils ajouterent qu'ils étoient obligez de rendre compte à leurs maîtres des délais qu'il leur cauſoit.

Les choſes demeurerent en cet état juſqu'au 4^e^ de Juin, que deux Deputez rendirent viſite au Duc, & ſur le ſoir lui envoyerent un long mémoire ; où après avoir rapporté ce qui s'étoit paſſé dans les conferences qu'ils avoient eûës avec lui, ils lui repréſentoient l'étonnement

où il jettoit leurs maîtres par une telle conduite, que l'occaſion ſe perdoit, les fourages ſe conſumoient, l'ennemi ſe fortifioit; qu'au reſte les troupes qui étoient ſous ſes ordres n'étoient pas toutes nationales de la Reine, mais pour la plus grande partie payées conjointement par ſa Majeſté & par les Etats Généraux, enſorte que ſon autorité ſur elles n'alloit pas juſqu'à pouvoir les retenir dans l'inaction; que le traité de la grande alliance & les aſſurances réïtérées de la Reine l'obligeoient d'agir offenſivement; qu'au cas qu'il perſiſtât à ne vouloir pas le faire, ils demandoient, s'il voudroit du moins couvrir un ſiege qu'ils entreprendroient; qu'enfin s'ils n'obtenoient rien, ils proteſtoient contre une conduite qui ruinoit les affaires des Alliez; & qu'ils proteſtoient publiquement & par écrit, afin que la poſtérité en eût connoiſſance. Comme ce mémoire ne contenoit que ce qu'ils avoient dit dans les conferences particulieres, le Duc d'Ormond y fit auſſi la même reponſe.

Cependant la Reine, impatiente

de sçavoir comment il éxécutoit ses ordres du 10^e^ de Mai, lui fit écrire par M. S. Jean le 17^e^ du même mois: & le Duc reçut la lettre le 7^e^ de Juin. En y repondant, il marqua la situation embarrassante en laquelle il étoit engagé, & que s'il pouvoit sans préjudicier au service de sa Majesté, il demanderoit la permission de retourner en Angleterre: il donna avis que si les Alliez s'obstinoient à rejetter une paix si avantageuse pour eux, & qu'il fût obligé d'en venir à se separer de leur armée, il prévoyoit qu'il ne seroit maître que des troupes Angloises.

Toute l'armée des Alliez passa la Selle dans le dessein d'assieger le Quesnoi: le Prince campa à Haspres, le Duc entre S. Pithou & Casteau Cambresis, & ainsi entre les assiégeans & l'armée Françoise, & il ne put se dispenser de fournir sept bataillons & neuf escadrons à la demie paye d'Angleterre, pour renforcer le detachement qui investit la place. Cette disposition donna lieu à quelques lettres secrettes entre lé Maréchal de Villars & le Duc

d'Ormond. Il reçut deux lettres de M. S. Jean, qui lui mandoit que la Reine n'étoit nullement émûë des bruits qui ſe repandoient en Hollande, ni des Adreſſes du Parlement pour la porter à donner ſes ordres pour pouſſer la guerre avec vigueur: & quant à l'occurrence preſente, ſa Majeſté vouloit qu'il entrât en action, ſi le Prince Eugene étoit attaqué. Sous l'enveloppe de la ſeconde lettre, qui étoit du 28ᵉ, il y en avoit une pour le Marquis de Torci, laquelle devoit être communiquée au Maréchal de Villars. M. de S. Jean écrivoit, que les remontrances des Etats Généraux n'avoient eû d'autre effet ſur l'eſprit de la Reine, que de lui faire renouveller ſes mêmes ordres au Duc d'Ormond; que le Duc ne concoureroit point au ſiege, mais qu'il ſouhaitoit que le Maréchal de Villars n'entreprît rien contre les autres Alliez; qu'enfin ſa Majeſté attendoit au plûtôt, par la médiation du Roi très Chrétien, une derniere reponſe du Roi Philippe. Le Maréchal ayant lû cette lettre, repondit au Duc en ces termes.

„ Quoi qu'il fût très- mortifiant de „ voir un ennemi entreprendre un „ ſiege, ſans lui donner la moin„ dre inquietude, il étoit cepen„ dant reſolu de ne rien entrepren„ dre contre l'armée du Prince Eu„ gene.

Dans ces conjonctures on eut avis de bonne main que les Hollandois avoient fait propoſer par M. Petkun à la Cour de France une paix particuliere pour eux, & à l'excluſion de l'Angleterre, & qu'ils n'avoient pas été écoutez.

Vers le même tems le Duc d'Ormond reçut une lettre de l'Evêque de Briſtol du 17[e] de Juin, qui n'ayant pû amener les Hollandois à concourir à faire la paix ſelon un même plan, faiſoit ſçavoir au Duc que la volonté de la Reine étoit que Sa Grandeur profitât de la premiere occaſion favorable pour declarer que Sa Majeſté ſe croyoit libre de tous ſes engagemens avec eux.

Par une autre lettre de M. de S. Jean reçüe le 21[e], le Duc apprit que la Reine étoit reſoluë à ne laiſſer pas davantage traîner les affaires, &

qu'elle avoit envoyé des articles au Marquis de Torci touchant la Renonciation du Roi Philippe à la Couronne de France, & la ceſſion de Dunquerque ; que Sa Majeſté vouloit qu'auſſi tôt que ces articles ſignez de la main du Marquis de Torci lui ſeroient remis, il ne fît plus un myſtere de ce qui ſe paſſoit. Sous l'enveloppe de ſa lettre étoit une copie de ces articles, & de deux lettres au même Marquis.

Le 25ᵉ de Juin ayant reçu par le Maréchal de Villars une copie des articles dont l'original avoit été ſigné, il lui récrivit qu'il eût été plus regulier que cette copie fût auſſi ſignée ; mais que ſans s'arrêter ſcrupuleuſement à cette formalité, il ſe diſpoſoit à faire une viſite au Prince Eugene & aux Députez, dans laquelle il feroit ſon poſſible pour leur perſuader d'abandonner le ſiege du Queſnoy, & que ſur leur refus il leur declareroit qu'il étoit obligé de ſe ſeparer d'eux avec les troupes de la Reine. En même tems il commanda le Comte d'Orkney, avec dix bataillons, pour aller prendre poſſeſſion de Dunquerque.

A la propoſition que fit le Duc au Prince & aux Députez, ils demanderent cinq jours de délai pour conſulter leurs maîtres ; & il les leur auroit accordez, s'ils avoient voulu deſiſter du ſiege, ou le moins preſſer ; il les reduiſit donc à trois jours : de leur part ils lui firent entendre qu'ils ne donneroient paſſage dans leurs villes au detachement fait pour Dunquerque ; & ils ſe plaignirent que retirant les troupes nationnales & les autres à la ſolde de la Reine ; c'étoit les laiſſer à la merci des François ; quoiqu'ils fûſſent aſſurez que les étrangers ne ſuivroient pas Sa Grandeur.

En effet, le Général Bulaw, qui commandoit les troupes d'Hanover, & qui auparavant avoit promis de ſe conformer fidellement aux ordres de la Reine, s'en excuſa alors : & il en fut de même de tous les autres Généraux des troupes auxiliaires, à l'exception de Meſſieurs Barner & Walef, qui commandoient l'un les troupes de Holſtein, l'autre les Dragons de Liege. Le Duc, ſans s'arrêter à ce qu'ils prétendoient, inſiſtoit

uniquement ſur les ordres de la Reine : & leur reſiſtance l'obligea à contremander le détachement deſtiné pour Dunquerque.

Il ſe crut d'autant plus obligé d'en donner avis par un trompette au Maréchal de Villars, qu'il avoit ſujet de douter qu'une place ſi importante fût livrée aux Anglois pour une ſuſpenſion d'armes qui ſe borneroit à eux ſeuls. La reponſe du Maréchal par le même trompette fut, qu'il avoit envoyé un courrier en Cour touchant cet incident, que les ordres étoient donnez au Commandant de Dunquerque de livrer la place ; mais que pour lui, il étoit ſurpris que les Hollandois euſſent plus de pouvoir ſur des hommes qu'ils ne payoient pas pour leur faire hazarder leur vie, que la Reine qui les payoit depuis douze ans, n'en auroit pour les perſuader de ne s'expoſer plus à aucun danger. Le 29^{e} le Maréchal de Villars lui envoya une reponſe du Marquis de Torci à M. de S. Jean, qui portoit en ſubſtance, que ſelon qu'on étoit convenu, la ſuſpenſion d'armes devoit être

générale pour les armées qui étoient alors dans les Païs-Bas, & que Dunquerque ne devoit être livré qu'à cette condition ; qu'il arriveroit par la distraction des seules troupes Angloises, que le Prince Eugene n'en deviendroit que plus hardi à entreprendre & à sacrifier des gens qui n'appartenoient pas à l'Empereur. Les considerations que fit là dessus le Duc d'Ormond, lui faisoient encore plus approuver le délai qu'il avoit pris. D'ailleurs les Alliez, occupez au siege, n'étoient pas en état d'aller attaquer l'armée Françoise.

M. de S. Jean lui fit sçavoir par deux lettres que la Reine étoit pleinement satisfaite de la France, & qu'elle avoit fait dire aux Ministres des Princes, qui avoient des troupes à sa solde, qu'elle ne payeroit que celles qui suivroient son Général ; & qu'il pouvoit parler le même langage à leurs Généraux particuliers. M. de S. Jean avoit joint la copie d'une lettre qu'il avoit écrite par commandement de la Reine à M. de Torci, & qui contenoit plus au long les mêmes choses.

Le nombre des troupes nationnales d'Angleterre n'étoit pas aſſez grand, pour qu'il convint de les diminuer en envoyant une partie prendre poſſeſſion de Dunquerque: & en les retenant toutes enſemble il paroiſſoit encore de la difficulté à les garentir du reſſentiment du Prince Eugene & des Hollandois. Il fut donc jugé à propos d'en faire paſſer de nouvelles d'Angleterre à Dunquerque: & le Duc d'Ormond prit auſſi le parti de s'y rendre comme dans le lieu le plus ſûr, ayant là la mer, pouvant loger ſon Infanterie dans la ville & dans les Forts dependans, & tenir ſa cavalerie ſous le Canon de la place. Mais il ſouhaitta que Mylord Strafford vint faire un dernier effort ſur l'eſprit des Généraux des troupes auxiliaires, & l'aider de ſes conſeils.

Le 12^e^ de Juillet il eut avis par une lettre de M. de S Jean dattée du 27^e^ de Juin, que le Chevalier Abercombil & le Colonel King avoient été depêchez à Dunquerque, afin d'y diſpoſer tout pour l'évacuation des François & pour la reception

des Anglois ; qu'au commencement de la ſemaine ſuivante la flotte qui devoit y apporter des troupes, ſeroit prête à faire voile, que Mylord Strafford n'arriveroit pas ſitôt à l'armée, parce qu'il paſſeroit par la Haye, afin d'obtenir des Hollandois, s'il étoit poſſible, une ſuſpenſion d'armes générale ; qu'au reſte ſi ſa Grandeur apprenoit du Chevalier Abercombil & du Colonel King que le Commandant de Dunquerque avoit reçu ſes ordres pour en faire ſortir les François & y recevoir les Anglois, elle devoit ſans perdre un moment publier la ſuſpenſion d'armes, & ſe retirer avec ſes troupes, ſuivant le commandement de la Reine envoyé à ſa Grandeur le vingtiéme.

Les Deux Officiers envoyez d'Angleterre écrivirent peu après au Duc ; & le Maréchal de Villars joignit une lettre à leur pacquet, par laquelle il le prioit de fixer le jour de la ſuſpenſion d'armes, & il lui marquoit qu'il avoit avis que le Prince Eugene & le Général Dopff avoient été le jour précédent recon-

noître Lendrecies. Par une autre lettre le même jour 12ᵉ le Maréchal lui mandoit encore de fixer le jour de la reddition de Dunquerque, & de la publication de la ſuſpenſion d'armes ; le tout dépendant de ſa Grandeur. Mylord Strafford arriva au camp le ſoir, & les jours ſuivants il y eut encore quelques lettres entre le Maréchal & le Duc ſur le même ſujet.

Le 15ᵉ le Prince Eugene fit ſçavoir au Duc par un de ſes Aydes de camp qu'il marcheroit le lendemain au matin : à quoi le Duc repondit qu'il étoit d'autant plus ſurpris de cette nouvelle, que le Prince n'avoit rien concerté avec lui, ni ſur le chemin, ni ſur le terme ; qu'il ne devoit attendre aucun ſecours de l'armée de la Reine, principalement pour l'éxécution d'un deſſein pris en cette maniere. En effet, le Prince decampa le 16ᵉ, & fut ſuivi de toutes les Troupes auxiliaires à la ſolde d'Angleterre, excepté de celles de Holſtein & des Dragons de Liege. Le Colonel Lloyd, que le Duc avoit envoyé à Dunquerque,

revint, & apporta une lettre du Maréchal de Villars, qui entre autres choses disoit, « Voici une conjonc-
„ ture bien vive, & l'armée Hollan-
„ doise me paroît bien hardie, de
„ mepriser ainsi l'amitié & l'alliance
„ de la Reine; & les Imperiaux sont
„ bien ingrats, de reconnoître si mal
„ les secours qu'ils ont eûs de l'An-
„ gleterre. „ Il demandoit aussi quelles troupes étoient restées, quoiqu'il eut la satisfaction de voir les François delivrez de leurs plus formidables ennemis, les braves Anglois.

Le Duc jugea à propos pour la seureté de son armée, de decamper le 17^e^. Et ce jour là il fit publier la suspension d'armes dans son armée au son des trompettes, comme le fit dans la sienne le Maréchal de Villars; à qui il manda qu'il prendroit la route de Varneton; afin de subsister sur les Chastelenies de Lille & d'Ipres; & le Maréchal lui offrit le passage sur les terres de France avec toutes les commoditez. La nuit il envoya à M. de S. Jean une relation de ce qui s'étoit passé, & il témoigna de l'incertitude du parti qu'il avoit

à prendre, d'aller à Dunquerque, ou à Gand. Mais comme le commandant de Bouchain refusa d'y laisser entrer le Comte de Strafford & quelques Officiers qui dans la marche s'y étoient presentez, & que celui de Doüai en fit autant quoique la Reine eût des munitions en cette ville, il se resolut de marcher à Gand, pour la seureté des troupes Angloises qui y étoient.

Cette marche allarma tellement le Prince Eugene & les Députez, que le 19ᵉ ils envoyerent le Comte de Nassau lui faire des excuses de ce qu'avoient fait les Commandans de ces deux places, protestant qu'ils n'y avoient aucune part; que bien loin de vouloir mettre quelque obstacle à sa marche, ils avoient donné ordre à toutes les Châtelenies de lui fournir tout le pain dont il auroit besoin. Si cet ordre fut veritablement donné, il fut mal éxécuté: & ce furent mêmes difficultez à Tournai, à Oudenarde & à Lille. Ce fut pis à l'égard du Capitaine Hart, que le Duc dépêchoit en Angleterre: il fut arrêté à Haspres par les Impe-

riaux, & contraint de retourner, un guide qu'il prit à Courtrai pour le conduire à Bruges, l'égara de huit lieuës, & confessa que ç'avoit été pour obéïr à ses maîtres: à Bruges le Bourgmestre le fit attendre deux heures à la porte, & puis deux ou trois autres heures pour avoir des chevaux.

Le 23^e^ le Duc se rendit à Gand, où il fut reçu avec toute la civilité qu'il pouvoit souhaiter, cette ville & celle de Bruges s'offrant de recevoir de lui telle garnison qu'il lui plairoit. Il fit camper son armée à une demie lieuë; la droite sur le canal de Bruges, la gauche sur la Lys: & par cette disposition il se mettoit en état de contenir ces deux villes, & d'avoir une communication libre avec Dunquerque.

Le 26^e^ il reçut des dépêches d'Angleterre, par lesquelles Mylord Bulingbroke l'assûroit de la part de la Reine, que nul service ne pouvoit être plus agreable à sa Majesté, que celui qu'il venoit de lui rendre; qu'elle l'en remercioit, & qu'elle n'oublieroit jamais l'obéïssance exac-

te qu'il avoit eû pour ses ordres: mais que le plus grand chagrin qu'elle pût avoir, étoit de voir les Impériaux & les Hollandois obstinez à de telles extremitez; qu'il falloit esperer qu'ils en reviendroient, en reprenant les conferences à Utrecht; que Sa Majesté approuvoit qu'il se retirât à Dunquerque, où il seroit soutenu plus aisément & à moins de frais; qu'il y mandât les troupes, & y fit transporter l'artillerie & les munitions qu'elle avoit à Gand; que les extravagantes menteries qui se repandoient de Hollande ne meritoient que du mépris.

Le même jour vint par Bruxelles la nouvelle de la défaite de Mylord Albemarle à Denain, & le lendemain un trompette du Maréchal de Villars apporta une lettre au Duc, dans laquelle le Maréchal lui disoit que les ennemis du Roi avoient déja senti qu'ils n'avoient plus avec eux les braves Anglois, & que leur separation leur étoit fatale, puisque les troupes de la Reine ne les avoient pas plûtôt quittez que la fortune les

avoit abandonnez. Mylord d'Albemarle, qui avoit été fait prisonnier, eut recours aux bons offices du Duc pour obtenir de n'être point mené en France, & qu'il lui fût permis de se retirer avec sa famille ou à Voorst, ou à Aix la Chapelle. Cet évenement, joint à la consideration de l'importante situation de Gand & de Bruges, confirma le Duc dans la pensée de s'y établir: & il en fut extrêmement approuvé par la Reine, veu que par la reddition de Dunquerque elle s'assuroit des François, & par le moyen de ces deux villes des Imperiaux & des Hollandois, qui desormais la respecteroient davantage. C'est ce que lui écrivit Mylord Bulingbroke, lui réïterant les remercimens de Sa Majesté, & le loüant de sa sage conduite. Mylord Bulingbroke ajoutoit que le Marquis de Torci lui écrivant sur l'affaire de Denain, avoit insinué que la Reine, avec l'avantage que Gand & Bruges lui donnoient sur les Hollandois, pouvoit imposer la Loi à ce peuple; ce qui signifioit, qu'elle joignît ses armes à celles de

la France. A quoi il avoit repondu, que Sa Majesté ne se departiroit jamais du projet que l'honneur & l'équité, qui étoient ses seules regles, lui avoient fait prendre pour surmonter l'obstination des Alliez, & pour les porter à consentir à une paix générale. Il reçut aussi un beau compliment du Comte d'Oxford, Grand Trésorier.

Le 9^e de Septembre le Duc d'Ormond envoya à Mylord Bulingbroke la relation d'une conference qu'il avoit eûë avec M. Vigelin; un des Députez des Etats, & qui l'étoit venu trouver pour lui proposer plusieurs questions: si les troupes Angloises demeureroient à Gand & à Bruges pendant tout l'hyver, ou combien de tems? s'il consentoit que les Etats y missent quelques-unes des leurs pour asSûrer leurs convois? s'il voudroit permettre à une partie des troupes Danoises de prendre leur quartier d'hyver à Bruges, comme elles avoient coutume? A la premiere demande le Duc repondit, qu'il ne pouvoit pas prévoir précisément jusqu'à quel

tems ſes troupes s'y tiendroient; mais que ce n'étoit pas encore celui de les retirer : & aux deux autres demandes il repondit, qu'il ne laiſſeroit point entrer de troupes étrangeres, & que d'ailleurs les Etats n'avoient rien à craindre pour leurs convois. Il pouvoit ajouter que s'y maintenir c'étoit faire le bien des Etats, parce qu'après ce qui s'étoit paſſé à Denain, les François s'en ſeroient certainement emparez, & devenus maîtres de l'Eſcaut & de la Lys, ils auroient arrêté les convois de Hollande, & fait périr l'armée des Alliez.

Quoi qu'il en ſoit, les reponſes du Duc, qui étoient fermes, agréerent beaucoup à la Reine, comme elle lui temoigna par une lettre de Mylord Bulingbroke, en lui recommandant de s'aſſurer la poſſeſſion de ces deux villes, qu'elle regardoit comme des gages entre ſes mains pour ſe faire faire raiſon de pluſieurs mauvais traitemens que ſes ſujets avoient ſoufferts dans leur commerce aux Païs Bas.

Un ſuccès en fait eſperer d'au-

tres : les Alliez ayant réüssi dans une entreprise sur la Knocque, formerent le dessein de surprendre encore Nieuport, ou Furnes ; & il étoit de l'interêt de la Reine qu'ils y échouassent, parce qu'ils auroient rompu la communication entre Dunquerque & Gand. Le Duc fit donc aussitôt part de l'avis qu'il avoit eû à Mylord Bulingbroke, afin qu'il jugeât, s'il n'étoit pas à propos d'en avertir le Maréchal de Villars, qui de son côté n'avoit pas laissé de donner des avis utiles.

Ensuite il s'appliqua à faire des reglemens par rapport à l'armée : il fit diminuer considerablement le prix du pain au profit des soldats. Et après que les armées de part & d'autre furent entrées en quartier d'hyver, il partit avec la permission de la Reine pour l'Angleterre, où il arriva le premier de Novembre.

On a fait d'un assez petit livre un long extrait, dans la pensée que ce detail a son utilité, & ne seroit pas désagréable.

ARTICLE CXV.

ANALYSE DES INFINIMENT petits, pour l'intelligence des lignes courbes. Par M. le Marquis de l'Hôpital. Seconde édition. A Paris, chez François Montalant, à l'antrée du quai des Augustins du côté du pont S. Michel, 1716. *in* 4°. *pages* 181.

LA premiere édition de cet excellent ouvrage est de 1696. de l'imprimerie Royale, & il fut reçu avec un si grand applaudissement, qu'il ne fut plus question parmi ceux qui étoient déja habiles en Géometrie, ou qui prétendoient le devenir, que d'infiniment petits. Il inspira l'amour de la belle Géometrie à mille personnes, qui par curiosité pour les infiniment petits, & pour y parvenir, tenterent de passer par la Géometrie ordinaire, par l'Algebre, par les sections coniques ; car ce sont autant de démarches necessaires, & qui ne laissent pas de coûter beaucoup.

Ceux qui sont entrez dans cette

route, conviendront aiſément que les autres études ne ſont qu'un délaſſement pour l'eſprit, en comparaiſon de la contention où il ſe voit engagé en celle-ci. Mais auſſi c'eſt celle où l'eſprit apprend le mieux à ſe connoitre, qu'il ſent avec admiration ſa ſubtilité, ſa ſagacité, l'étenduë & la juſteſſe de ſes connoiſſances, qu'il eſt capable de penetrer avec aſſûrance juſques dans l'infini, de le ſoumettre à ſes raiſonnemens & le renfermer dans ſes concluſions. Etonné de lui-même, il ne ſçauroit ne s'eſtimer pas, & ne ſe dire pas qu'il eſt une ſubſtance ſpirituelle.

Quant aux infiniment petits, c'eſt une eſpece d'enchantement, en ce qu'on travaille ſur une quantité feinte qui n'eſt point, & qu'on abandonne enſuite comme nulle, pour en tirer la démonſtration d'une quantité réelle. Mr. le Marquis de l'Hôpital attribuë la découverte de ce merveilleux ſecret à Mr. Leibnits : s'il eſt vrai que Mr. Neuton y a fait attention le premier ; comme l'ont jugé Meſſieurs de l'Academie Royale de Londres, en faveur de leur pa-

trie & de leur Societé, il est du moins constant que Mr. Leibnits l'a developpé, & qu'il en a formé la méthode la plus aisée qu'il est possible en des matieres aussi abstraites.

C'est aux lignes courbes que cette méthode s'applique : elle va & s'attache à leurs veritables principes, considerant les courbes comme des polygones d'une infinité de côtez infiniment petits, & ne les distinguant les uns des autres, que par la difference des angles que ces côtez infiniment petits font entre eux : par ce moyen elle découvre leur nature & leurs proprietez, & en donne l'intelligence parfaite.

Archimede en a vû quelque chose, lorsque par des polygones inscrits & circonscrits il a cherché la dimension du cercle. Mais outre que les Anciens en sont demeuré à peu de figures courbes, ils n'ont pas eû l'art d'une analyse & d'un calcul : de sorte que manque d'une route certaine, & marchant toujours dans l'obscurité & comme à tâtons, ils n'ont pû aller bien loin. Mr. le Marquis de l'Hôpital leur fait la justice de dire,

qu'ils ont avancé autant qu'il étoit possible de leur tems, qu'ils ont fait ce qu'auroient fait nos bons esprits en leur place ; & que s'ils étoient venus de nôtre tems, ils auroient eû les mêmes vûes qu'on y a. Tout cela, dit-il, est une suite de l'égalité des esprits, & de la succession necessaire des découvertes. Ce qui l'étonne, c'est que pendant une longue suite de siecles tant de Geometres, qui ne cedoient pas en esprit aux Anciens, se soient bornez à les copier & à les commenter, sans chercher rien au delà.

Enfin, M. Descartes parut, & repandit sur la Géometrie une nouvelle lumiere, qui est toujours allée en croissant. Mr. Descartes, qui avoit dit de sa méthode pour les Tangentes, que c'étoit le problême le plus utile & le plus general, non seulement qu'il sçût, mais qu'il eût jamais desiré de sçavoir en Géometrie, avoua pourtant qu'une autre méthode inventée par Mr. Fermat étoit en certaines rencontres plus simple que la sienne. Mr Barrow la rendit encore plus simple, & inventa une espece de calcul propre à cette méthode.

Ainſi les choſes s'acheminoient à l'invention du calcul differentiel, ou de l'Analyſe des infiniment petits, qui a mené en des païs juſqu'alors inconnus, & fait des découvertes qu'on n'auroit auparavant oſé tenter.

Mr. le Marquis de l'Hôpital s'eſt diſtingué dans cette ſublime Géometrie, & ſon Analyſe des infiniment petits eſt un chef d'œuvre : mais ce n'eſt pas la matiere d'un extrait. Après avoir donné les regles du calcul différentiel dans la premiere ſection, il en montre l'uſage dans les ſuivantes, pour trouver les Tangentes de toutes ſortes de lignes courbes, pour les queſtions de *maximis & minimis*, pour trouver les points d'inflexion & de rebrouſſement, pour les développées, pour les cauſtiques par réflexion & par réfraction, pour trouver les points des lignes courbes qui touchent une infinité de lignes données de poſitions droites ou courbes, pour les roulettes ; & il finit par une comparaiſon de cette nouvelle méthode avec celle de Meſſieurs Deſcartes & Barrow.

Septembre 1716.

On a parlé dans ces Memoires au mois de Janvier 1708. d'un autre ouvrage de cet admirable Géometre touchant les sectionsConiques & les Lieux Géometriques.

ARTICLE CXVI.

OBJECTION CONTRE L'ESSAI *historique sur l'antiquité du Comté d'Eu, qui a été inseré dans les Memoires de Trevoux du mois de Mai dernier.*

MOnsieur le Curé de Muscent, Auteur de cet essai, veut après quelques Géographes que les *Esui* de César fussent les peuples du Comté d'Eu; il conjecture que ce nom leur venoit de ce qu'ils auroient adoré plus particulierement que les autres Esus, *Dieu favori des Gaulois*; & il croit que leur capitale, qui devoit alors à cause d'eux être appellée *Essia*, ou *Essua*, n'a été nommée *aucia, aura, auga, augum, aucum, ou*, & enfin *Eu*, que par corruption de cet ancien nom, & seulement depuis l'établissement des François dans les

Gaules au V^e^ ſiecle. Mais ſans doute qu'il ne ſçait pas qu'il a là-deſſus à combattre un redoutable adverſaire, l'illuſtre Mr. Huet, ancien Evêque d'Avranche.

Ce ſçavant Prélat prétend au contraire dans ſes origines de Caen p. 243. que les derniers noms, de même que ceux d'*auge*, d'*o*, & pluſieurs autres; ſont formez des mots Allemands *au*, *aur*, *aure*, *ou*, qui ſignifie un pré, & que le mot d'*Auge* ſe trouve employé en ce ſens dans une charte de S. Etienne de Caën, où ſont ces paroles, *cum ſylva & algiæ & cum terris*. Mr. Du Cange eſt du même ſentiment dans ſon Gloſſaire Latin ſur le mot Aur, & le P. Mabillon en a auſſi reconnu la verité dans ſes annales tome 2. p. 83. en parlant de la celebre Abbaye de Richenaw, bâtie dans une iſle du Rhin dont le nom Latin eſt *Augiæ divus*. D'ailleurs Eu eſt effectivement dans une prairie, auſſi bien qu'O proche de Scez, qui a donné le nom à la maiſon d'*O*, & qui eſt appellée *Ou* dans le Catalogue des fiefs imprimé à la fin des Hiſtoriens La-

tins de Normandie p. 1037. Le païs d'Auge consiste aussi principalement en pâturages, & c'est ce qui est vrai encore de beaucoup d'autres lieux dont les noms commencent ou finissent par ces mots *au*, *ou*, *Eu*, selon la remarque de Mr. d'Avranche ; ainsi comment pouvoir contester cette étymologie ?

Il seroit de plus assez facile de faire voir que les *Essui*, chez qui César envoya une Legion hyverner sous le commandement de Roscius, n'étoient point dans le Comté d'*Eu*, & c'est ce qui est clair par cet endroit du Ve livre de ses commentaires. *Atque harum tamen legionum hiberna* (præter eam quam L. Roscio in pacatissimam & quietissimam partem ducendam dederat) *millibus passuum C. continebantur.* Le Boulonnois, le Liegeois, le Remois, le Beauvoisis, faisoient partie de cette étenduë, & par consequent le Comté d'*Eu*, qui est entre le premier & le dernier de ces païs. Il faut remarquer qu'Amiens, que César choisit pour lui, étoit comme le centre de tous les differens quartiers. Qu'on lise bien

ce V^e^ livre ; c'eſt ce qu'on reconnoîtra, comme auſſi que le Comté d'*Eu* étoit compris dans le païs que Céſar appelle *Belgium*, qui étoit borné par la Seine, & où il envoya trois Legions. La premiere que commandoit Craſſus occupa le Beauvoiſis ; la ſeconde, qui étoit ſous les ordres de Plancus, devoit être vers le Pariſis, puiſqu'elle ſe trouva la plus proche du païs Chartrain, où Ceſar la fit marcher auſſitôt ſur l'avis qu'il eut qu'on s'y ſoulevoit ; & la derniere, qui avoit pour chef Tribonius, pouvoit être dans le païs de Caux. Il faut donc ainſi chercher une autre ſituation pour les *Eſſui*, qui étoient hors ces limites & plus éloignez que les autres. On n'oſeroit pourtant pas dire qu'ils fûſſent au delà de la Seine, quelque vraiſemblance qu'il y ait que les peuples des villes Armoriques qui allerent chez eux pour attaquer la Legion de Roſcius étoient ceux des côtes de Bretagne & de baſſe Normandie, mais on peut encore moins le nier abſolument, ainſi que fait le ſçavant Curé, dont les raiſons ſont très foibles à cet égard.

Septembre 1716.

Au reſte, quoique la ville d'*Eu* ne leur doive point ſon nom, elle pourroit néanmoins avoir été bâtie de leur tems, le mot *Au* d'où il eſt tiré pouvoit être auſſi de la langue Gauloiſe, ſur tout s'il eſt d'origine Hebraïque, comme le croit Mr. d'Avranches, & quand même ce nom lui auroit été donné par les François, ce ne ſeroit point encore une conſequence neceſſaire qu'ils en fuſſent les fondateurs : car comme le même Prelat l'a auſſi obſervé, en faveur de la ville de Caën ſa patrie, les lieux changeoient ſouvent de noms par le changement de Maîtres, ce qui étoit en uſage dès le tems de Joſuë. Mais au fond, il eſt bien inutile de recourir à des conjectures ſi éloignées & ſi incertaines. Il n'y a de réel pour prouver l'antiquité de la ville d'*Eu* que le ſecond Archidiacre de l'Egliſe de Rouen qui en a pris ſa denomination, encore eſt-ce ſuppoſé que le nom d'*Eu* ne fût pas d'abord ſeulement celui du païs qui dépend de cette ville, parce qu'on a auſſi bien pû dire le païs d'*Eu*, ſans une ville d'*Eu*, qu'on dit bien actuellement

dans le *païs d'Auge*, ſans une ville d'*Auge*, & il y a pareillement une archidiaconé de ce dernier nom dans l'Egliſe de Lizieux.

Mr. le Curé de Muſcent fera tout autrement plaiſir à ſes Lecteurs, quand dans ſon hiſtoire il ſera parvenu aux ſiecles où il y aura de bons titres: car on voit bien qu'il les ſçait manier, & il ſera alors en état de ne leur repreſenter que des faits bien atteſtez. Peutêtre ne ſera-t-il pas fâché d'être encore averti que c'eſt ſur une fauſſe leçon des actes de S. Loup Archevêque de Sens, & de S. Valleri, qu'il aſſure que la riviere de Breſle ſur laquelle eſt *Eu*, étoit appellée Aure au VII^e^ ſiecle. Le P. Mabillon, qui a donné ceux de S. Valleri dans ſon ſecond ſiecle de S. Benoiſt page 84. y a lû *aura*, & non *eura*, & il remarque dans ſes annales pages 307. que cette riviere eſt nommée *aucia* dans les Actes de S. Guenebaud, Abbé de S. Loup de Troies, publiez par Camuſat, lequel Abbé étoit ami de S. Loup de Sens. Il croit de plus que c'eſt le nom de la même riviere ſur laquelle eſt *Eu* qui a paſſé

à cette ville, mais c'eſt ce qui reviendroit également à l'opinion de Mr. d'Avranche, puiſque cette riviere auroit toûjours tiré le ſien de cette prairie où elle a ſon cours ; *aucia* & *aura* ne ſignifiant qu'un pré. A l'égard du nom de Briſule, ou de Breſle, qu'elle porte aujourd'hui, & que Mr. le Curé de Muſcent eſtime lui avoir été donné à cauſe qu'elle briſe, ou ſepare la Normandie d'avec le Ponthieu, on laiſſe à d'autres à juger ſi c'en eſt la veritable étymologie.

Article CXVII.

LA CLEF DE NOSTRADAMUS, Iſagoge, ou Introduction au veritable ſens des propheties de ce fameux Auteur; avec la critique touchant les ſentimens & interpretations de ceux qui ont ci-devant écrit ſur cette matiere; ouvrage très curieux, & même très utile à toutes perſonnes qui veulent lire ou étudier avec progrès ces ſortes de propheties. Par un ſolitaire. A Paris, chez Jacques Piget, Quay des Auguſtins, entre la ruë pavée & celle des Auguſtins, à S. Jacques 1716. *in* 12. pages 469.

L'Auteur preſente cette clef de Noſtradamus à la France, la felicitant de ce que nous ſommes enfin arrivez au tems promis par Noſtradamus même, auquel il auroit un fidelle interprete de ſes prédictions. L'Auteur eſpere donc de voir inceſſamment les beaux eſprits ſe mettre promptement en campagne; & entrer dans la lice, pour faire à qui mieux, & en remporter

„ le prix “. Mais apparemment il n'aura pas parmi eux de concurrens, & il ne s'attend pas d'en avoir ; lui „ qui ſçait bien que c'eſt aſſez qu'un „ livre porte le titre ou le nom de „ Noſtradamus pour être auſſitôt re- „ jetté & ſifflé de preſque toutes les „ perſonnes d'eſprit, de capacité & „ de merite “. Il dit encore *page* 295 „ que ce mepris qui s'eſt toujours „ accru juſqu'à aujourd'hui, eſt de- „ venu ſi général, que les perſonnes „ même les plus habiles & les mieux „ ſenſées ne ſçauroient s'empêcher „ de ſe mocquer, par un eſprit de „ préoccupation des propheties de „ ce grand homme.

Quoiqu'il en ſoit de Noſtradamus avec ſes prophéties, ou ſon galimathias, ce que l'interprete ſolitaire, qui eſt l'ancien Curé de Louvicamp au Dioceſe de Roüen, employe d'érudition, de traits de belles lettres & d'hiſtoire, merite de l'eſtime.

L'inquiétude de quantité de gens ſur l'avenir cauſe en eux une credulité dont d'autres abuſent, en les flattant par de vaines promeſſes, de leur découvrir un ſecret ſi caché.

L'histoire de tous les tems & de tous
es peuples fait souvent mention de
evins, mais de devins dont les pré-
ictions se bornoient aux évenemens
articuliers: & il en est peu qui ayent
rétendu porter leur vûë sur une
ongue suite d'années, & jusqu'aux
ems éloignez. Les livres fameux des
Etruriens ou des Toscans, ne con-
enoient que l'art de prédire *.

Tum quis non artis scripta ac monumenta volutans,
oces tristificas chartis promebat Etruscis?

Mais les Veïens, peuple voisin &
nnemi de Rome, avoient des livres
e prédiction, où la prise de Rome
ar les Gaulois étoit marquée. Il en
ouroit aussi à Rome secretement
endant la seconde guerre contre
es Carthaginois, & le Senat ordon-
a au Préteur M. Atilius d'en faire
recherche & de les faire bruler;
ndis qu'il respectoit & conservoit
uperstitieusement les vers de la Si-
ylle. L'Auteur de ceux que nous
ons a eû dessein d'y comprendre

* *Cicero l. I. de divinat.*

tout ce qui devoit arriver juſqu'à la fin du monde ; toutefois il ne va pas loin, car il la croyoit fort proche.

Noſtradamus donne une étenduë plus longue à ſes prédictions, depuis l'an 1557 que ſon imagination s'échaufa, juſqu'à 3797, où il fixe la fin du monde. Ces perſonnes *les plus ſenſées qui ne peuvent s'empêcher de s'en mocquer*, ſont de deux eſpeces : les uns le rejettent avec indignation, & ne ſçauroient en entendre parler ; les autres ſe divertiſſent à voir des expreſſions vagues, embarraſſées & jettées au hazard, s'appliquer à des faits particuliers. Le ſolitaire n'eſt pas certainement des premiers : on aime mieux croire qu'il eſt des ſeconds, que de penſer qu'il ait quelque créance au devin de Salon, qu'il nomme l'oracle de la France.

Dans la préface il rend compte des ſoins qu'il a pris pour recouvrer les plus anciennes & les meilleures éditions de Noſtradamus, avec les éclairciſſemens d'un auteur qui ne s'eſt point nommé, & les interpretations de M. Guynand.

Septembre 1716.

Comme il n'eſt pas poſſible de pénetrer le ſens d'un Auteur, qu'on ne ſçache auparavant ſon langage, & qu'on ne ſoit fait à ſon ſtyle, le Solitaire employe le premier chapitre à expoſer la Grammaire de Noſtradamus; il examine ſon Orthographe, ſa ſyntaxe, ſes figures; & il y trouve beaucoup de conformité avec ce qu'écrivoit vers le même tems François du Bois, *Franciſcus Sylvius*, habile Grammairien, dont l'ouvrage ſe trouve ordinairement à la fin de l'Apparat de Ciceron. Ce chapitre eſt le plus long, & rempli de ſçavantes obſervations ſur la Grammaire.

Noſtradamus ne voyoit pas aſſez clair dans l'avenir pour indiquer par leurs noms les perſonnes qui viendroient après lui, il a laiſſé à ſes interpretes à les reconnoitre ſous des deſcriptions ambiguës: c'eſt ce que le Solitaire appelle noms de convenance, dont il fait le ſecond chapitre.

Dans le 3^e^ il montre que ſon devin fait ſouvent alluſion à la fable, à l'hiſtoire, & même à l'Ecriture ſainte.

Dans le 4^e^ il avance & ſoutient quatre paradoxes. 1°, la lettre de Noſtradamus à ſon fils Ceſar ne s'adreſſe pas à ce fils, mais à celui qui ſera ſon veritable interprete. 2°. Un merveilleux paradoxe, c'eſt que le nom de Henri II, qui paroît à l'Epître dédicatoire, eſt une fiction de Noſtradamus, qui entendoit Loüis le Grand, auquel il dédioit ſes prédictions. Les deux autres paradoxes tendent à prouver que quelques quatrains & ſixains qui paſſent pour avoir été contrefaits & inſérez, ſont veritablement de Noſtradamus.

Le dernier chapitre eſt deſtiné à expliquer le calcul de Noſtradamus: ſelon lequel, dit le Solitaire, juſqu'à la fin du regne de Loüis le Grand, il s'eſt accompli un plus grand nombre de prédictions, qu'il n'en reſte à accomplir juſqu'à la fin du monde. Ce n'eſt pas toutefois que Noſtradamus ait été plus éclairé ſur nôtre ſiécle que ſur un autre : comme à chaque évenement certains eſprits ont recours à ſes prédictions, des eſprits du même tour y auront auſſi recours dans la ſuite, & trouveront

les applications qu'ils en feront plus justes que les précédentes ; ce sera un fond inépuisable. Le Solitaire dit encore, que l'époque la mieux marquée est l'avenement de Henri le Grand à la couronne, laquelle néanmoins y est fixée à l'an 1585, au lieu de 1589.

ARTICLE CXVIII.

HISTORIA PESTIS, quæ ab anno 1708 ad 1713. Transylvaniam, Hungariam, Austriam depopulabatur, &c. C'est-à-dire, *Histoire de la peste qui depuis l'an 1708. jusqu'à 1713. a ravagé la Transylvanie, la Hongrie, l'Autriche, les villes de Prague & de Ratisbone, avec les Provinces voisines. Par Jean Baptiste Werloschnig de Perenberg, Chevalier du saint Empire, & Antoine Loigk, Docteurs en medecine & Medecins d'Autriche.* A Steyr, de l'Imprimerie de Joseph Grunenwald, *in* 8°, pages 497. se vend à Paris chez Montalant, sur le Quay près le Pont S. Michel.

CEs deux Auteurs declarent qu'ils ont composé cette histoire sur ce qu'ils ont vû de leurs yeux, & sur ce qu'ils ont appris par leur propre experience, *ex Antopsia & Experientia propria.* Leur Ouvrage est divisé en trois parties.

La premiere est une longue lettre

Septembre 1716.

de M. Werloſchnig, qui exerce la Medecine à Vels, écrite à M. Loigk, qui l'exerce à Vienne, en laquelle il inſére pluſieurs autres lettres qui lui ont été écrites par des Medecins qui s'expoſoient au ſervice des Peſtiférez à Neuhoſten, Rokeſane, Ratiſbone, Breſlau. Quoiqu'il ſoit d'une ſi grande importance au genre humain; dit M. Werloſchnig, de connoître la nature de la peſte avec les remedes propres, ſoit pour la prévenir, ſoit pour la guerir, on n'y a pas encore réüſſi: il ne faut pas pourtant déſeſperer; & à force de chercher ce grand ſecret, il pourra enfin ſe laiſſer découvrir. Mais on ne doit pas l'attendre du raiſonnement ſeul, c'eſt principalement de la pratique parmi les malades: & l'on s'inſtruit plus ſûrement, quand on voit les choſes & qu'on les traite par ſoi-même.

Il dit que la peſte, dont il parle, ſe fit premierement ſentir à Leopol dans la Raſſie, où elle avoit été apportée par des Arméniens, & que les Juifs l'aporterent dans la Pologne, la Pruſſe, la Sileſie, la Boheme,

l'Autriche, & juſqu'à Ratiſbone. Un jeune tailleur qui s'enfuit de l'hôpital des peſtiferez de Vienne, infecta Prague ; & un Maſſon qui s'enfuit de même avec un oreiller, communiqua le mal à Ried, d'où il ſe repandit dans les autres villes de la haute Autriche. Des Juifs auſſi ſortis de Vienne arriverent en batteau à Ratiſbone, & eurent défenſe de la part des Magiſtrats de deſcendre à terre : ce n'étoit là qu'une demie précaution, & il falloit encore faire défenſe à ceux de la ville d'approcher de leur batteau ; mais quelques habitans y allerent, partie par curioſité, partie pour trafiquer, & gagnerent la peſte, qui bientôt déſola la ville, & fit périr plus de ſept mille perſonnes.

Le mal, écrit le Medecin de Roxeſane, attaque toutes ſortes de perſonnes, ſans diſtinction d'âge, de temperament, de forces, de condition : toutefois les pauvres y ſont le plus ſujets, & il épargne moins les femmes que les hommes, ſur tout celles qui ſont enceintes, ou nouvellement accouchées. A peine y ré-

ſiſte-t-on quatre ou cinq jours: & néanmoins les malades paroiſſent ſans fievre, ſans altération dans le pous, ſans changement dans les urines, & quelques-uns marchent preſque juſqu'au dernier ſoupir; mais le vomiſſement eſt un ſigne funeſte. Dans le tems ſec la maladie ſe communique davantage.

Le même Medecin eut le courage de diſſequer trois ſujets morts de la peſte: il leur trouva les poumons livides, & tirant ſur le violet, avec du pourpre & des taches noires dans leur ſubſtance, le cœur vicié de la même ſorte, & contenant dans ſes ventricules un ſang tellement empoiſonné, que quelques gouttes qu'il fit tomber ſur la peau, y laiſſerent des marques comme de brûlure. Si la maladie ne pouſſoit au dehors que du pourpre, c'étoit le pronoſtique d'une mort inévitable: peu encore de ceux en qui il ne paroiſſoit que des bubons, évitoient la mort: il ne reſtoit d'eſperance que dans les charbons qui apoſtumoient. Ce qui fut fatal à quantité de gens, c'eſt qu'ils cacherent leur mal, par la crainte d'être renfermez, & le laiſſerent ainſi ſe fortifier.

M. Werleſchnig dit qu'à Wels depuis la mi-Août que la peſte ſe manifeſta, juſqu'au mois d'Octobre, il ne parut ni char-

bons, ni bubons, ni puſtules : le froid les amena. Les premieres attaques étoient un mal de cœur, une peſanteur dans le bas ventre, la perte de l'appetit & des forces, quelquefois le vomiſſement, une peſanteur de tête, un ſaignement de nez, un flux ou un reſſerrement de ventre. Les ſymptômes étoient differents, ſelon la diverſité des tempéramens.

Il fallut enfin recourir à Dieu, par l'intercesſion de la ſainte Vierge, pour arrêter un mal contre lequel tous les efforts de la Medecine étoient impuiſſants. Et quoi qu'en un tems comme celui là il fallût éviter le concours du peuple, toutefois les Magiſtrats ordonnerent une procesſion generale pour le ſeptieme de Novembre : le Pere Gardien des Capucins prêcha avec tant de zele ſur la confiance en la protection de la Mere de Dieu, qu'il tira les larmes de toute l'aſſemblée ; M. Verloſchnig rapporte une grande partie du ſermon. Dès ce même jour l'air s'éclaircit, la plûpart des malades guérirent, & le mal ceſſa de ſe communiquer.

La ſeconde partie eſt un traité de M. Verloſchnig ſur la peſte, diviſé en treize chapitres. Dans le premier, il dit que la cauſe de la peſte eſt un ſel volatil repandu dans l'air, composé d'un ſoufre puant & d'un ſel âcre, qui s'uniſſent par une humidité mercurielle ; en ſorte que ce ſel composé participe de la nature du ſel ar-

moniac. Il le prouve par l'odeur âcre & puante qui se fait sentir dans les chambres & les hypocaustes où il y a des pestiferez. C'est donc une erreur, poursuit-il, de s'imaginer que l'air soit corrompu en sa substance ; il n'est que le véhicule de ce sel venimeux, qui assez souvent ne s'étend pas fort loin. Ainsi l'on évite la peste en s'éloignant des lieux contagieux ; on s'en préserve même en se retirant dans le jardin de la maison où la peste s'est fait sentir, & seulement en changeant de chambre & d'habits, selon que le poison est plus ou moins dilaté. Il cite pour son sentiment Sylvius, Hoffman, Wedelius, Fascius, Berger, Loéscherus & Helvetius.

Il sçait par l'experience de tant de centaines de personnes qu'il a vûës & traitées, que la peste n'est point une fievre ; & que si la fievre survient, c'est un accident : il a vû des pestiferez manger & boire avec appétit, & dormir tranquillement, marcher & agir. S'il est arrivé quelquefois qu'ils se plaignissent d'une chaleur intolérable, c'étoit l'effet du poison qui les rongeoit au dedans.

Or ce sel pestilentiel, dit-il au ch. 2°, s'attache aux humeurs & aux parties du corps les plus arrosées : il y cause des fermentations, & les dissout : il se dépose principalement dans les glandes aux envi-

rons des oreilles, ſous les aiſſelles, aux aines, aux glandules miliaires.

Comment ſe forme-t-il dans l'air? C'eſt ſouvent, répond l'Auteur au chap. 3e & 4e que Dieu veut châtier nos pechez par ce terrible fleau, & nous forcer à rentrer en nôtre devoir. Mais naturellement la peſte tire ſon origine du corps de l'homme mal affecté par la mauvaiſe nourriture dans les tems de famine, & dans les années que les fruits de la terre ne viennent pas à maturité, par la déſolation dans les tems de guerre, & par les autres calamitez publiques: les corps laiſſez ſur la terre après un combat, ou entaſſez & couverts legerement dans une foſſe, & d'autres ſemblables infections, peuvent auſſi cauſer ce pernicieux levain. A ce ſujet l'Auteur remarque, après Donckers, que les corps de ceux qui ont été tuez y contribuent davantage que les corps de ceux qui ſont morts de maladie; parceque les uns tombent avec tout leur ſuc, & que les autres ſont déja extenuez & deſſéchez.

Au reſte, le ſel peſtilentiel n'agit pas également ſur toutes les perſonnes qu'il rencontre; & s'il ne trouve pas certaines diſpoſitions, il ne les empeſte pas. Marſile Ficin rapporte qu'une fille de douze ans, attaquée de peſte, porta un enfant pendant un jour entier, & lui mit dans la bouche de ce qu'elle avoit mâché, ſans que l'enfant prît le mal, qui ſe communiqua neau-

moins à des personnes qui n'avoient osé approcher ; & l'Auteur dit qu'il a vû beaucoup d'exemples à peu près semblables.

Dans les deux chapitres suivans il parle des indices de la peste; dans le 7e & le 8e des précautions qu'il y a à prendre ; & il donne de belles preuves de sa pieté en exhortant de s'adresser particulierement à Dieu ; après cela l'avis le plus salutaire qu'il donne, est compris en ces deux vers,

Sunt tria , quæ prorsus pellunt adverbia pestem,
Mox , longè, tardè , cede , recede , redi.

Ces trois adverbes, promptement, loin, tard, préservent de la peste ; fuyez promptement, allez loin, retournez tard.

Quant à la Medecine, Mr. Werloschnig avoüe de bonne foi au chap. 9e, qu'elle n'a aucun preservatif assûré : il n'en connoit point ; & il rapporte le témoignage de plusieurs habiles Medecins, qui declarent comme lui qu'ils n'en sçavent point. Mais comme on attend d'un Medecin qu'il dise quelque chose, voici trois regles qu'il propose à ceux qui s'exposent au tems de peste, soit en qualité de Pasteurs & de Confesseurs, ou de Medecins & de Chirurgiens, ou pour rendre les autres services aux malades : regles également utiles à ceux qui sont dans la necessité fâcheuse de demeurer en des lieux contagieux.

La premiere, de ne traiter avec les pestiferez qu'en plein air, & d'entrer plûtôt dans leurs chambres, que de leur parler par la porte, ou par la fenêtre ; ensuite de changer leurs habits & de les exposer au feu ; de ne sortir point à jeun, & sur tout de s'armer de courage & de confiance.

La seconde, de purger l'air, autant qu'il est possible, & dans le public & dans les maisons particulieres, par le moyen du feu ; & il préfere le feu ordinaire & fait seulement de bois, il ne desapprouve pas les fumigations, pourveu qu'elles soient agreables à l'odorat, comme le storax, de meiisse, de mirthe, de lavande, de laurier, de geniévre, & de semblables matieres : mais il se mocque de ceux qui en font de puantes, lesquelles n'ont point d'autre effet que d'empester l'air de plus en plus.

La troisieme de ne pas négliger les preservatifs, n'usant que de ceux qu'on prend agréablement, ou du moins sans repugnance : ainsi les personnes qui n'ont point d'aversion du mithridate, de la theriaque, & de pareils opiats, en peuvent faire usage. Celui qu'il recommande davantage est le vin pris sobrement ; parce qu'avec ses autres bonnes qualitez, il entretient la gayeté, & chasse la crainte : de la mie de pain trempée dans du vinaigre de vin est un bon antidote ; & Sylvius dit que c'est le seul dont il se servoit avant que de visiter ses malades : enfin, il est bon d'avoir dans la

bouche de l'angelique, de l'écorce de citron, de la pinprenelle.

Si la medecine, dit l'Auteur au chap. 10^e^, manque de préservatifs certains contre la peste, elle ignore aussi les remedes propres à la guerir. Tout dépend de la force & des facultez de la nature à pousser le venin vers les parties extérieures. Quel soulagement y-a-t-il donc à attendre des Medecins ? C'est qu'ils remedient aux symptômes qui accompagnent le mal, & qui énervent la nature, aux vomissemens, aux flux de ventre, aux chaleurs immoderées, aux douleurs de tête, aux insomnies, à l'assoupissement, à la soif. Du reste il est inutile de se consumer en frais pour ces remedes où entrent les bezoars & les perles, qui n'ont pas plus d'efficace que les cailloux sur lesquels nous marchons ; & c'est aussi se tromper de prétendre chasser le poison pestilentiel par les sueurs & par les urines. Il s'arrête donc à prescrire quelques recettes contre les symptômes, & quelques cataplâmes pour amollir les charbons & les bubons, avec des onguens pour les guerir quand ils sont apostumez.

Dans le ch. 10^e^ il rejette les sudorifiques, les émetiques, les purgatifs, la saignée : & il ne conseille que les cordiaux, les alcalis & les absorbants. Le 12^e^ chap. comprend plusieurs de ses observations sur des malades de peste, & sur la maniere de les traiter. Enfin, il employe le dernier chapitre en

diverſes recettes, ſoit de préſervatiſs, ſoit de remedes.

La troiſiéme partie eſt une hiſtoire détaillée, ſçavante & judicieuſe de la peſte, qui enleva à la Hongrie plus de trois cent mille de ſes habitans. Mr. Loigk, Medecin des armées de l'Empereur, en eſt l'Auteur, & l'a écritte en forme de lettres à Mr. Verloſchnig. Il dit que le mal commença à paroitre dans la Tranſylvanie en 1708, & qu'il y fut cauſé par une troupe de vagabonds Valaques & Moldaves, qui pour paſſer l'hyver ayant campé ſur des montagnes couvertes de bois à quelques lieuës de Cronſlad, y perirent la pluſpart de faim & de miſeres : ce furent d'abord des fiévres contagieuſes ; l'année ſuivante les bubons & les charbons ſe montrerent, mais en ſi grand nombre, que tel malade étoit couvert de cent charbons; enſuite les ſymptômes devinrent encore plus terribles.

D'autre part la garniſon de Mongats, qui étoit un ramas de Coſaques, de Tartares & de Polonois, forcée enfin de rendre cette place au General Heiſter, après y avoir ſouffert les plus grandes incommoditez, délivra la Hongrie des maux de la guerre, & la plongea dans de plus funeſtes, par la peſte qu'elle y répandit, non ſeulement parmi les hommes, mais parmi les animaux, tant domeſtiques & privez, que ſauvages & farouches, ſans en excepter les oiſeaux. Le poiſon ſe dilatoit avec d'au-

tant plus de furie, que l'air, toujours chargé de brouillards & de nuages, étoit tranquille, sans être agité par les vents: les fruits de la terre ne venant point à maturité, ne donnoient qu'une mauvaise nourriture, & l'on étoit dans un continuel danger de manger des chairs empestées: une quantité prodigieuse de sauterelles & de chenilles dévoroient & empoisonnoient tout: enfin, on ne pouvoit rien preserver des vers, qui fourmilloient même dans les eaux du Danube; en sorte que tout contribuoit à augmenter & à entretenir la corruption.

L'Auteur décrit quatre sortes de fiévres, avec leurs symptômes; qui alors eurent cours, toutes dangereuses, mais à divers degrez: des fiévres tierces, de malignes, de pestilentielles, & enfin la peste: laquelle commençoit, comme il arrive dans les fiévres tierces ou quartes; par le froid & le tremblement, qui étoit suivi de chaleurs, quoi qu'en quelques-uns elle fût imperceptible.

Selon M. Loigk, comme selon M. Verloschnig, la cause prochaine de la peste est un sel volatil, âcre & ensoufré. Ce composé est tout propre à se dilater & à causer des fermentations, comme on le voit dans la poudre à canon; en laquelle le salpêtre & le soufre sont mêlez ensemble.

Il confirme son sentiment par l'exemple de diverses injections d'esprit de vitriol,

d'eſprits urineux, de teintures de cantarides, qui coagulent ou diſſoudent le ſang dans les veines : il ajoute celui de la morſure des aſpics & des autres eſpeces de ſerpents, dont le venin, qui conſiſte dans un ſuc oleagineux & impregné de ſels âcres & cauſtiques, cauſe des effets ſemblables à ceux de la peſte.

N'eſt-ce pas oublier les vagabonds Valaques & Moldaves, & la garniſon de Montgats, lorſqu'il dit que le poiſon peſtilent s'exhale des mines. Il eſt conſtant, aſſûre-t-il, que d'environ trente ans en trente ans les mines d'or ſe réparent en Hongrie, celles de vif-argent en Carniole, de fer en Styrie, d'étain en Boheme : or quand les matieres dont les métaux doivent ſe former, s'accumulent, ſe digerent & fomentent ; elles pouſſent des vapeurs malignes qui empeſtent l'air. C'eſt pourquoi, ſelon une obſervation de Sydenham, l'Europe eſt ſujette à ſentir la peſte en ces mêmes intervalles de tems. Pour ſe rendre à cette raiſon, on devroit penſer que les mines conviennent entre elles de ſe remplir enſemble.

Il explique phiſiquement les differens ſymptômes de la peſte, & il finit par les préſervatifs & les remedes. Entre ceux-là, il donne la préference au vinaigre fait de vin, & dans lequel on peut mettre en digeſtion de la ſcorſonnelle, de la tormentille, de la graine de laurier & de geniévre,

des noix, de la ruë, de la sauge, de la vervenne, de la betoine, de la semence ds chardon benit, de la myrre, du camphre. Entre les remedes il n'en connoit pas de meilleur qu'une poudre inventée par Sorbaith, Professeur de Medecine à Vienne, & Medecin de l'Imperatrice Eleonore : la base de cette poudre sont la myrrhe & le camphre, avec des fleurs de soufre, du nitre, de la corne de cerf, & de l'unicorne minerale. Du reste, il avouë aussi qu'il n'y a point de remedes certains : & vouloir en user quand la nature se décharge par les charbons, afin de précipiter son operation, c'est risquer un malade, & souvent le tuer ; c'est lui préparer l'épitaphe *per star meglio, sto qui.*

On ne sçauroit omettre un évenement singulier. En 1705. un Dragon Bavarois du Regiment de Preiner, d'un temperament bilieux-sanguin, se trouvant en Hongrie, & charmé d'y avoir du vin au lieu de biere, en buvoit avec excès. Son intemperance lui coûta cher : il se sentit saisi de froid & de lassitude, avec une pesanteur & une douleur de tête, des nausées & des vomissemens, une oppression de poitrine & une difficulté de respirer, la fiévre continuë. Au commencement du mal le Chirugien lui donna de l'émétique, & puis chaque jour deux prises de la poudre de Sarbaith contre les poisons. Le 5^e^ jour Mr. Loigk ayant éte appellé, vit le malade

couvert de pourpre au viſage, au col, ſur les côtez & aux jambes ; le viſage livide, dans un profond aſſoupiſſement, le ventre reſſerré : il lui ordonna une décoction ſudorifique, en laquelle il mêla de la confection d'hiacinthe, de la poudre contre le poiſon, de l'antimoine, & du tartre : il la lui fit prendre chaude, & la réïtera le lendemain. L'effet fut une ſueur ; & le ſeptiême jour tous les grains de pourpre s'ouvrant par leur ſommet, il coula de chacun un petit ruiſſeau de ſang qui continua ainſi juſqu'au quatorzieme jour. Cette criſe extraordinaire emporta la maladie, & excita la curioſité de tout le Camp.

ARTICLE CXIX.

OBSERVATIONS POUR LA conjonction de Mars & de Venus, commencées le 11e de Mars au ſoir à l'Obſervatoire de ſainte Croix à Marſeille. Par le P. Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal d'Hydrographie.

LE 11e Mars 1716, ſoir.

Tems non corrigé.

$7^h. 23'. 42''$. Mars au vertical dans le bas de la lunette.

23. 43. Venus au centre des ſoyes en ſuivant le parallele du centre qui fait un angle de 45^d. avec le vertical.

25'. 25". Mars au 2e oblique, qui est l'horaire faisant un angle droit avec le parallele que Venus suivoit toujours fort exactement.

Hauteur apparente de Venus à fort peu près 11d. 35'. 0".

L'horloge avançoit à midi du 13e Mars, de 10'. 20".

suivant les hauteurs correspondantes prises ces jours-là, & tardoit par jour d'une seconde sur le tems moyen, ce qui servira pour réduire ces observations au tems vrai, si on le souhaite.

Le 13e Mars 1716. à Midi.

Hauteur apparente du bord supérieur du soleil. 44d. 13'. 30".

Vraye hauteur du centre du soleil. 43. 56. 21.

Latitude de l'observatoire. 43. 18. 39.

A 1h. 49'. 5". Tems vrai, Venus arrive au méridien.

Hauteur apparente de Venus. 55. 10. 30.

51. 37. Venus sortie de sa lu-

——— nette... Refraction 41

2. 32 tems de la sortie, ———

vraye hauteur Merid. de Venus 55. 9. 49.

Vraye hauteur de l'Équinoctial. 46. 41. 0

Declinaison septentrionale de ——— Venus. 8. 28. 49.

On a pû voir Mars au meridien, il devoit être inférieur à Venus d'environ 3'. Il

y avoit des nuages déliez , à travers lesquels on n'a pû le distinguer. Le soir le ciel fut couvert de nuages déliez qui ne permettoient pas de voir Mars , Venus étant haute de 9d, & suivant le parallele; on vit Mars & on observa la Phase suivante , qui n'est pas fort sûre.

Tems non corrigé.

à 7h. 43'. 0". Mars au vertical procurant un parallele au dessus de celui de Venus.

43. 30 Venus arrive au centre des foyes suivant le parallele du centre.

42. 50. Mars étoit arrivé à l'horaire. Cette observation-ci n'est pas si sûre que les deux precedentes.

Le 14. Mars 1716. à Midi.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil. 43d. 36'. 45".

Latitude concluë. 43. 18. 24.

Observation de Venus.

		Tems vrai.
1h. 49'. 11".	Venus au méridien. Sa hauteur apparente.	55. 45'. 0".
1. 51. 34.	Venus sortie de la lunette. Refraction	40
2. 33.	Vraye hauteur méridienne de Venus.	55. 44. 20

Hauteur de l'équinoctial.	46d. 41'. 0"
Déclinaiſon ſeptentrionale de Venus.	9. 3. 20.
Hier la déclinaiſon fut obſervée de	8. 28. 45.
Difference en un jour ſolaire	34. 31.

qui doit ſervir pour ces obſervations.

Le ſoir après le coucher du ſoleil on fit ſuivre Mars le long du parallele du centre, parcequ'il étoit plus commode que d'y mettre Venus, Mars étant plus petit, & ayant moins de lumiere, & que ces deux planettes étoient déja aſſez éloignées l'une de l'autre. On prit l'heure à laquelle on pouvoit encore voir les fils ſans le ſecours d'une bougie, pour éviter divers embarras que cauſe l'agitation de la flamme de la bougie, ſur tout quand il fait du vent, comme il en faiſoit beaucoup ce ſoir là, lequel auroit pû éteindre la bougie. On prit les deux phaſes ſuivantes, la premiere eſt la meilleure; parceque les fils paroiſſoient mieux.

Premiere Phaſe,

Tems non corrigé.

6h. 43'. 10.	Mars au centre des ſoyes, il ſuivoit exactement le parallele.
45. 42.	Venus au premier oblique.
46. 34.	Venus à l'horaire.

47'. 26". Venus au ſecond oblique.

Hauteur apparente de Mars en ce tems-là. 19d. 32. 45.

Seconde Phaſe.

6h. 51. 51. Mars au centre des ſoyes ſuivant exactement le parallele.

54. 24. Venus au premier oblique.

55. 17. Venus à l'horaire.

56. 10. Venus au ſecond oblique.

Hauteur apparente de Mars en ce tems-là. 17d. 57'. 0".

La différence d'aſcenſion droite en tems, dont Mars précédoit Venus à 6h. 33'. 0". tems vrai étoit 0h. 3. 24.

La difference en déclinaiſon de Mars à Venus étoit pour lors 0h. 0'. 52".

Reflexions ſur ces obſervations.

On n'a pas jugé à propos de ſe ſervir du micrometre pour faire ces obſervations, parce qu'il n'eſt pas ſi commode ni ſi expeditif, ne pouvant être appliqué à une lunette courte, qui donne une grande ouverture : & le quart de cercle étant neceſſaire pour avoir la hauteur de la planete qui parcourt le parallele qui paſſe au centre des ſoyes, la lunette du quart de cercle eſt plus aiſée à manier en tout ſens ; & le porte-

ſoye tournant dans le tube, on peut plus aiſément faire ſuivre la planette à un des fils qui devient un parallele, & celui qui le coupe perpendiculairement au centre un horaire.

Pour donner plus de connoiſſance à ceux qui ne ſçavent pas cette méthode, qui eſt de feu Mr. Caſſini, qu'il ſuffit de nommer pour en faire un grand éloge; ſoit dans la figure A, R, B, H, un cercle qui repreſente

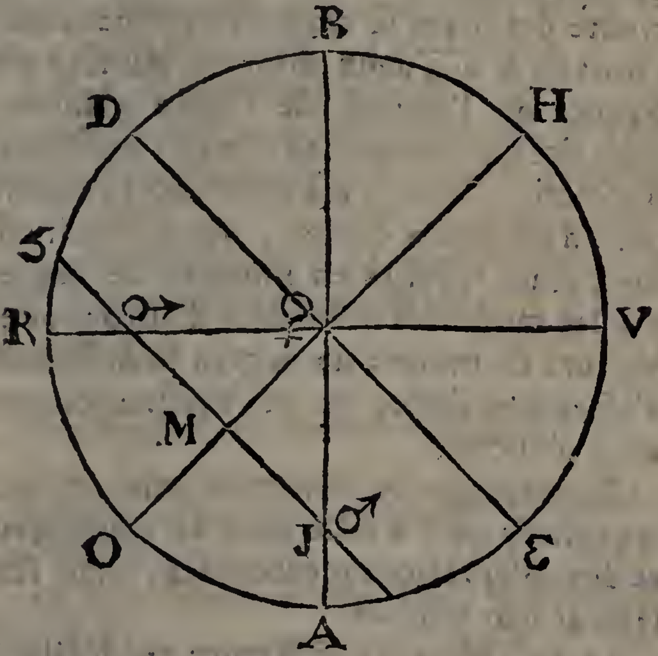

l'ouverture de la lunette P, E, le parallele qui parcourt la planete H. O, ſera l'horaire; A, B, & R, V, ſeront les deux obliques. Soit le parallele de Mars repreſenté par la ligne I, M, S, qui coupe à angles droits l'ho-

raire H, O, en M, & les obliques V, R, & A, B, à des angles de 45ᵈ. M ♀. différence en déclinaiſon ou des paralleles des deux planetes eſt donc égale à M. I, à cauſe du triangle rectangle R ♀ I, & que ♀ M, eſt perpendiculaire ſur I S, hypothenuſe de ce triangle. Donc la moitié de ſa différence en tems du paſſage de la planete d'un oblique à l'autre, laquelle eſt M I, ſera égale à la diſtance des paralleles M, ♀ ou à leur difference en déclinaiſon. Une des planétes étant au centre des ſoyes ſe trouve en même tems à l'horaire & aux deux obliques. Ainſi la différence de l'arrivée de l'autre planete à l'horaire doit donner en tems la différence d'aſcenſion droite; ces différences en tems, tant d'aſcenſion droite, que de déclinaiſon, étant reduites en minutes de degrez par les methodes ordinaires d'aſtronomie, on aura en minute de degrez la différence d'aſcenſion droite & de déclinaiſon des deux planetes.

Pour abreger on ne mettra point ici tous les calculs qu'il a fallu faire en conſéquence des obſervations précédentes, mais ſeulement leur réſultat.

Le 11ᵉ Mars la différence en déclinaiſon dont Venus étoit inferieure à Mars ſe trouve être de 0ᵈ. 25′. 30″. de degrez au tems de l'obſervation.

Et la difference en aſcenſion droite dont Venus précédoit Mars au tems de l'obſervation, ſe trouve être de 0ᵈ. 25′ 15″.

Donc Venus étoit plus occidentale que Mars ce soir là.

Le 19^e^ Mars, la différence en ascension droite dont Mars précédoit Venus, se trouve de 0^d^. 9'. 53".

De sorte que leur conjonction est arrivée aujourd'hui.

La différence en déclinaison dont Venus étoit superieure à Mars, se trouve de 0^d^. 2'. 28".

On verra par les observations du 14^e^. Mars, qui sont plus sûres que celles du 19^e^, si ces mouvemens s'accordent.

Le 14^e^. Mars par la premiere Phase, qui est la plus sûre, la différence en ascension droite dont Mars précédoit Venus au tems de l'observation, se trouve de 0^d^. 50'. 22".

La difference en déclinaison dont Venus étoit supérieure à Mars, se trouve de 0^d^. 12' 50".

Résultat de ces observations & calculs.

Le 11^e^ Venus précédoit Mars en ascension droite de 0^d^. 25'. 15".

Le 14^e^. Venus suivoit Mars en ascension droite de 0. 50. 22.

Leur somme, qui est le mouvement propre de Venus sur celui de Mars en 71^h^. 22' 51". 1. 15. 37.

d'où on forme cette analogie 1^d^. 15. 97 = 4597'. 1515" de degrez 71^h^. 22'. 51" = 256971". de tems 85785" de tems = 23^h^.

49'. 45". les ajoutant à 7^h. 22'. 43". tems de l'observation du 11^e Mars, on a la conjonction en ascension droite le 12^e Mars a 7^h. 13'. 28". du soir, dont il faut ôter l'avancement de l'horloge, marqué ci-après pour le 11^e Mars.

Le 11^e Mars Venus inférieure à Mars en déclinaison de 0d. 25'. 30".

Le 14^e Mars Venus superieur à Mars en déclinaison de 12. 50.

Somme, mouvement propre de Venus en déclinaison 0d. 38. 20.

D'où on formera cette Analogie 38'. 20"=2300". 25'. 30"=1530" ‖ 71^h. 22'. 52"=256971". 170892". de tems=47^h. 28'. 12" : les ajoutant à 7^h. 22'. 43". tems de l'observation du 11^e, on a le tems auquel Mars & Venus ont eû la même déclinaison le 13^e Mars soir à 7^h. 51'. 55", dont comme ci-dessus, il faut ôter l'avancement de l'horloge marqué ci-après pour le 11^e Mars.

Cependant l'observation du 13. donne Venus superieure à Mars ce soir là à 7^h, 43'. 30". de 2'. mais on n'a pas donné cette observation pour sûre, à cause des nuages qui troublerent l'observation, qu'on ne fit que dans la crainte que le ciel ne fût couvert le lendemain.

Le 11^e. à 7^h. du soir l'horloge avançoit de 10'. 51", le 13^e. à 7^h. elle avançoit de 10'. 15", & le 14^e. à 7^h. elle avançoit de

9'. 57'. ce qui servira pour avoir le tems vrai de l'observation de ces jours-là.

La methode qu'on a employée dans cette observation, est la même dont on s'est servi pour d'autres semblables pour les taches du soleil, & pour toutes celles où l'on peut voir deux planetes, ou une planete & une étoile dans la même ouverture de la lunette. On s'en pourra servir pour déterminer le mouvement de Mercure sur le disque du soleil le 8e. Mai 1720. & le 9. Novembre 1723.

Observations.

Pour la conjonction de Jupiter & de Venus on jugea à propos d'observer ces deux planetes à leur passage par le meridien, pour avoir leur différence en ascension droite & en déclinaison, tant avant, qu'après leur conjonction. Pour éviter bien des calculs, d'ailleurs étant assuré par d'autres observations qu'on pourroit voir Jupiter encore plus près du soleil, on crut qu'il valloit mieux ne se servir du quart de cercle de trois pieds de rayon & de sa lunette, qui sont l'un & l'autre fort bons, que d'employer des moyens plus composez de faire cette observation.

L'horloge étant bien reglée, on posa le quart de cercle dans le plan du méridien, dans lequel on a trouvé un point fixe fort

remarquable éloigné de plus de huit mille toises dans un rocher qui est au sud de l'Observatoire, lequel a été verifié par un grand nombre d'observations ; peu d'observatoires ont cet avantage. Le quart de cercle étant bien arrêté dans ce plan, on fit les observations suivantes.

Le premier Avril 1716.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du soleil.	51d. 40'. 0.
Refraction ayant soustrait la Paralaxe.	42.
Hauteur vraye du bord superieur.	51. 39. 18.
Demi diametre apparent du soleil.	16. 5.
Vraye hauteur du centre du soleil.	51. 23. 13.
D'où on a la hauteur de l'équinoctial	46. 41. 13.

Tems vrai.

2h. 7'. 49. Venus au méridien par le milieu de son croissant. Hauteur méridienne apparente de Venus. 63d. 55'. 15".

Réfraction.	28.
Vraye hauteur meridienne de Venus.	63. 54. 47.
Hauteur de l'équinoctial.	46. 41. 0
Declinaison septentrionale de Venus	17. 13. 47.

Septembre 1716.

$2^h. 50'. 49''$. Jupiter au méridien par le milieu de son disque.

43'. 0". Hauteur meridienne apparente de Jupiter. $65^d. 19. 40''$.

Refraction. 27.

Vraye hauteur méridienne de Jupiter. 65. 19. 13.

Hauteur de l'équinoctial. $46^d. 41'. 0''$.

Déclinaison septentrionale de Jupiter. 18. 38. 13.

Difference d'ascension droite dont Venus précedoit Jupiter. $0^h. 43'. 0''$.

au passage par le méridien tirée des observation ci dessus.

Le treiziéme Avril 1716.

Hier, jour de Pâques, on ne voulut pas observer, quoi qu'on vît bien que Jupiter seroit fort près de Venus.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil. $56^d. 9'. 0'$

Refraction moins la Paralaxe. 34.

Vraye hauteur du bord superieur du soleil. 56. 8. 26.

Demi diametre apparent du soleil. 16. 2.

Vraye hauteur du centre du soleil. 55. 52. 24.

Declinaison septentriona-

le du soleil. 9d. 11'. 24".

Hauteur de l'équinoctial précise. 46. 41'. 0".

Tems vrai.

à 2h. 17. 18'. Jupiter au méridien par le milieu de son disque.

Hauteur méridienne apparente de Jupiter. 65. 55'. 30".

Refraction. 26.

Vraye hauteur méridienne de Jupiter. 65. 55. 4.

Hauteur de l'équinoctial. 46. 41. 0

Declinaison septentrionale de Jupiter. 19. 14. 4.

Tems vrai.

à 2h. 22'. 4". ½. Venus arrive au méridien par son milieu.

Hauteur méridienne apparente de Venus, 68. 9'. 0".

Refraction. 24.

Vraye hauteur méridienne de Venus. 68. 8. 36.

Hauteur de l'équinoctial. 46. 41. 0.

Declinaison septentrionale de Venus. 21. 27. 96.

Différence d'ascension droite dont Jupiter précedoit Venus au passage par le méridien. 0h. 4' 46". 30".

Septembre 1716.

Pour avoir le tems de la conjonction de Venus avec Jupiter en ascension droite, on fera cette analogie 49d. 46'. 30''.= 171996 . somme des differences d'ascension droite dont Venus précedoit Jupiter, & dont elle le suivoit après la conjonction, est à 43'. 0''. Difference dont elle précedoit Jupiter=154800''' : comme 12 jours intervalle des observations, sont à 10 jours 4h. 22'. 48''. Ajoutant ce 4e terme à 1. jour 2. 7. 49.

On a le tems de la conjonction de Jupiter & de Venus le matin Avril le 11e. 6. 30. 37.
Ce qu'il falloit premierement trouver.

Et pour la déclinaison on fera cette analogie. 4d. 13'. 49''. | 12 jours || 30d. 37'. 58''. Différence de déclinaison de Venus, moins celle de Jupiter | 10. jours 16h. 26. 25. 10 jours 16h. 26. 25.

Ajoûtant ce tems à 1. 2. 7. 49.

On a le moment où leur ———— déclinaison fut égale le 11e. 18. 34. 14. C'est-à-dire, le 12. Avril à 6h. 34'. 34''. du matin.

Le mouvement diurne de Venus en déclinaison se trouve dans cet intervalle de 12 jours de 0d. 21' 9''. 5'''.

Le mouvement diurne de Jupiter en déclinaison se trouve dans le même intervalle de 0d. 2'. 59''. 15'''.

Il sera aisé de trouver par la Trigono-

metrie la longitude & latitude de ces planettes ſur ces calculs, & le tems de leur conjonction en latitude : ce qui ſervira pour perfectionner les tables.

ARTICLE CXX.

NOUVELLES LITERAIRES, contenant ce qui ſe paſſe de plus conſiderable dans la République des Lettres. A la Haye, chez Henri du Sauzet, dans le Hoſtraat ; & ſe trouve à Paris chez Antoine Urbain Couſtelier, ſur le Quay des Auguſtins, 1715. *In* 12.

COmme les livres nouveaux, dit l'Auteur, ne viennent qu'un peu tard à la connoiſſance du public par le moyen des Journaux, qui demandent du tems pour compoſer les Extraits, ils ſeront annoncez inceſſamment, & le plûtôt qu'il ſera poſſible, par ces nouvelles litteraires. Ce n'eſt pas, pourſuit-il, entreprendre ſur l'emploi de Meſſieurs les Journaliſtes, ni entrer en concurrence avec eux, de les prévenir en donnant une idée des livres, laquelle quoiqu'imparfaite, ne laiſſera pas de contenter la curioſité, & d'avoir ſon utilité, en leur laiſſant le tems d'en parler plus amplement. D'ailleurs, quelques Journaux ſe font attendre, & ne paroiſſent pas régulierement au tems que leurs Auteurs s'étoient

prescrit ; les autres sont écrits en des langues que toutes les personnes curieuses n'entendent pas. Il voit son projet autorisé par ces Sçavans de Lipsic, qui composent *Acta Eruditorum*, & qui ont jugé à propos de donner séparément des nouvelles litteraires en Aleman.

Celles-ci se distribuent tous les samedis en une feuille. Et l'Auteur s'y propose d'annoncer les livres qui paroissent ; ceux qui s'impriment, ceux qui sont encore entre les mains de leurs Auteurs ; d'avertir des découvertes qui se font dans les sciences & dans les Arts ; de faire connoître les disputes & les guerres qui s'élevent dans le païs des Lettres ; de donner un brief éloge des Sçavans qui meurent. Dès que les Journaux paroissent, il marque les articles qui y sont contenus ; & quelquefois il ajoute le jugement que portent les Journalistes d'un livre : mais il s'abstient de porter le sien, sinon sur l'impression, le papier & les vignettes ; & il déclare que s'il lui échapoit la moindre expression qui pût offenser personne, c'est contre son intention.

Comme les manuscrits, les anciennes éditions, les médailles, les instrumens de Mathematiques, les antiques des tableaux, & plusieurs ouvrages de l'art & de la nature intéressent les Sçavans ; il ne manquera pas de leur donner place dans ses Nouvelles. Et si quelque particulier vouloit se dé-

faire de ces ſortes de choſes, & le lui fit ſçavoir, il en avertira le Public.

Enfin, il ſe fera un plaiſir d'inſerer les mémoires littéraires qu'on voudra bien lui envoyer, pourvû qu'ils n'excedent pas cinq pages. Il y ajoûte auſſi des pieces de vers & des lettres.

Ces nouvelles litteraires ont commencé à être diſtribuées le ſamedi cinquieme de Janvier de l'année derniere, & on les voit continuées jusqu'au ſamedi du vingthuitiéme de Mars de celle-ci. De ſix mois en ſix mois il y a une table des Auteurs & des matiéres.

ARTICLE CXXI.

QUELQUES LIVRES ANGLOIS & traduits en François touchant les affaires d'Angleterre, à l'occaſion de la paix d'Utrecht. Se vendent à Paris, chez Montalant.

On ne ſçauroit nier que les armes d'Angleterre n'ayent eû d'heureux ſuccès dans la derniere guerre; mais il n'eſt pas moins conſtant, que la paix de la maniere dont elle a été concluë, eſt la grande gloire de la Reine Anne, & un inſigne avantage à la nation. Quand nous nous ſouvenons des applaudiſſemens & des éloges que nous donnions à Loüis le Grand

après qu'aux depens même de ses justes prétentions, il avoit accordé la paix & rendu la tranquillité à l'Europe, & que nous estimions cette gloire plus belle, que celle de continuer à gagner des victoires & à faire des conquêtes : nous ne sçaurions qu'être étonnez de voir une disposition d'esprit toute contraire dans un peuple nôtre voisin.

I. Rapport du Commité secret nommé par la chambre Basse du Parlement de la grande Bretagne pour faire l'examen des Lettres & papiers qui roulent sur les négociations de la derniere paix & du Traité de Commerce. Fait le 9e Juin, vieux style 1715. *par le Sieur Walpole, Président du Commité. Avec tous les memoires, lettres secretes & autres papiers transigez entre les Ministres d'Angleterre & ceux de France. Imprimé par ordre du Parlement. A Amsterdam, chez les freres Westein* 1715. In 8°. *pages* 456.

La premiere partie de ce livre contient les raisonnemens de Commité, c'est-à-dire, des Commissaires, sur cinq articles, sçavoir, la Négociation des Traitez de paix & de commerce, la démolition de Dunquerque, le Traité de l'*Assiento*, ou de commerce des Negres, les Négociations par rapport aux Catalans, & les Transactions secrettes à l'égard du Prétendant.

La seconde partie est un recueil des Me-

moires, des Lettres, des Instructions, des Pleins-pouvoirs, concernant ces Negociations.

II. Articles d'accusation de Haute trahison, d'autres grands crimes & malversations, contre Robert Comte d'Oxford & de Mortimer, tels que la Chambre des Communes de la grande Bretagne les a presentez à celle des Pairs le 20e Juillet 1715. Auxquels on a ajoûté les chefs d'accusation contre Jacques Duc d'Ormond, & contre Henri Vicomte de Bolingbroke. A la Haye, chez Henri Scheurleer 1715. In 12. *pages* 108.

Les articles d'accusation contre le Comte d'Oxford sont au nombre de seize, fondez sur le rapport du Commité. Il y a six chefs d'accusation contre le Duc d'Ormond, & autant contre le Vicomte Bolingbroke.

III. La conduite du Duc d'Ormond pendant la Campagne de 1712. *en Flandre.*

On en donne un Extrait particulier.

IV. Histoire du droit du Parlement de la Grande Bretagne touchant la succession à la Couronne, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la Séance du Parlement convoqué pour le 28e Mars 1715. par le Roi George I. A Londres, 1615. *in* 12. pages 209.

Ce livre paroit avoir été écrit en François par un Auteur audacieux, qui prenant droit sur les révolutions, auxquelles l'An-

gleterre a été sujette, prétend en conclure que cette Couronne n'est point héreditaire. Il ne fait pas réflexion, qu'il n'y a aucun de ceux qui l'ont portée, qui n'ayent prétexté qu'ils en étoient légitimes & prochains héritiers, & qu'elle leur appartenoit à titre de succession.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1716.

ART. CVI. COmmentarius in librum Prophetiarum Isaïæ, &c. *Commentaire sur le livre des Prophéties d'Isaïe &c. Par Mr. Vitringa.* Page 1604

ART. CVII. *Les Anecdotes de Suede, ou histoire secrette des changemens arrivez dans ce Royaume sous le regne de Charles XI.* p. 1635

ART. CVIII. Velleii Paterculi quæ supersunt &c. *Les ouvrages qui restent de Velleïus Paterculus, revûs, & éclaircis par un Commentaire. Par Jean George Valchius.* p. 1666

ART. CIX. Henrici Scarbau tractatus de parallelismo cum hæreticis &c. *Traité du parallele avec les heretiques, par Henri Scarbau.* page 1668

ART. CX. *Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne & de ville. Par Mr. Liger.* p. 1674.

ART. CXI. Commentatio philo-

logica de Tyro & navi ejus &c. *Pensées philologiques touchant la ville & le vaisseau de Tyr &c. Par Mr. Edman Geoffroi Camentius.* p. 1691

Art. CXII. M. Joannis Christophori Wendleri de libris à Pontificiis aliisque hæreticis in præjudicium doctrinæ purioris nostra & superiori ætate suppressis & corruptis schediasma &c. *Ouvrage jetté à la hâte touchant les livres que les Papistes & les autres heretiques ont supprimez, ou alterez, au préjudice de la doctrine la plus pure, tant de nôtre tems, qu'au tems passé. Par Mr. Wendeler.* p. 1697

Art. CXIII. *Nouveau Dictionnaire Civil & Canonique de Droit & de Pratique, contenant les étymologies, définitions, divisions & principes du Droit François, & de la procedure sur les matieres Civiles, criminelles & beneficiales. Par Me. ***. Avocat au Parlement.* p. 1703

Art. CXIV. *La conduite du Duc d'Ormont pendant la Campagne de 1712. en Flandre.* p. 1705

Art. CXV. *Analyse des infiniment petits, pour l'intelligence des lignes*

courbes. Pat Mr. le Marquis de l'Hôpital. p. 1731

ART. CXVI. *Objection contre l'Essai historique, sur l'antiquité du Comté d'Eu, qui a été inseré dans les Memoires de Trevoux du mois de Mai dernier.* p. 1736

ART. CXVII. *La clef de Nostradamus, Isagoge, ou introduction au veritable sens de ses propheties. Par un Solitaire.* p. 1743

ART. CXVIII. Historia pestis &c. *Histoire de la peste qui a ravagé la Transylvanie, la Hongrie &c. Par Mr. Verloschnig.* p. 1756

ART. CXIX. *Observation pour la conjonction de Mars & de Venus. Par le Pere Laval Jésuite.* p. 1764

ART. CXX. Nouvelles Literaires, *contenant ce qui se passe dans la République des Lettres &c.* p. 1777

ART. CXXI. *Quelques livres Anglois & traduits en François touchant les affaires d'Angleterre &c.* p. 1779

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1472